MENT

AU MOIR

DU SIEUR DE MAISSIN

IMPRIMÉ ET DISTRIBUÉ A PARIS

CONTRE

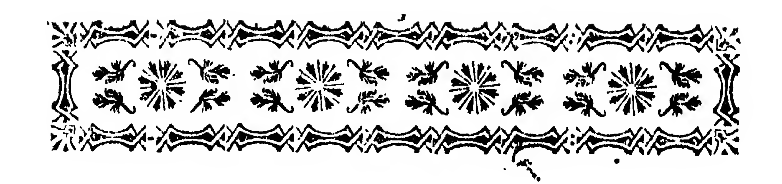
LE SIEUR DUPLEI

AU MOIS DE MARS 1760,

AVEC LES PIÉCES JUSTIFICATIV



M. DCC. LXIII.

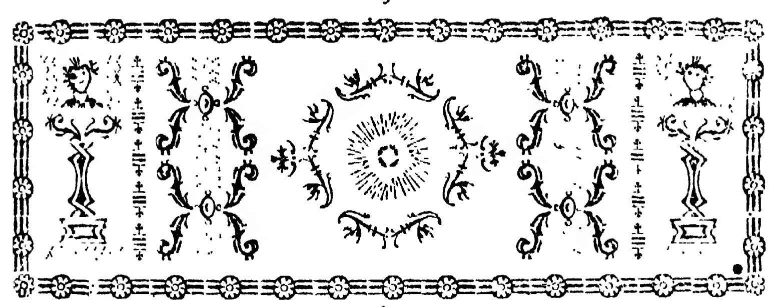


LE Mémoire que M. Dupleix a publié en 1759, *m'a appris que l'homme le plus irréprochable, n'étoit point à l'abri de la calomnie, que le Gouverneur de l'Inde a apellé à son secours, lorsqu'il a voulu réjetter sur des Officiers qui faisoient leur devoir, les malheurs qu'on lui imputoit. J'étois en Provence quand cet Ouvrage parût; je ne fus pas étonné des fautes en tout genre dont il est rempli; mais je ne pus lire sans indignation ce que l'Auteur osoit avancer, pour me mettre au nombre des victimes qu'il vouloit immoler. Je volai à Paris, dès qu'une maladie sérieuse dont j'étois attaqué, me permit d'entreprendre ce voyage. Je portai ma plainte devant les Juges-Royaux. Ma justification étoit dans le fonds de l'Affrique; il me faloit transporter de l'Isle de France où mon devoir me rapella bientôt des témoins irréprochables de ma conduite. Le tems qui m'a été nécessaire pour ramasser tout ce qui devoit servir à ma défense, m'a fait differer jusques à présent de répondre à mon Accusateur. Je crois devoir les preuves de mon innocence à ceux qui m'honorent de leur estime, & plus encor à ceux qui ne me connoissant pas, ne me jugeroient que d'après la manière dont M. Dupleix a voulu ne pro-*

noncer mon nom, que por le couvrir d'un oprobre qui retombe ſur .

Envain veut-il inte & ſes contemporains, en affectant de rang des illuſtr malheureux. Le Publi trompé : il a avidément un tiſſu de is revêtu de tes les graces du ſtile par un Avocat célébre, qui pas cru ſans doute prêter ſa plume au menſonge ; lira enſuite la vérité pure, écrite ſans art, dictée par l'honneur & le ſentiment. Il me pardonnera mes fautes. Je réclame ſon indulgence pour un Militaire qui eſt auſſi indigné d'avoir à ſe défendre la plume à la main, que de répondre à la calomnie la plus atroce & la plus noire.





PLAINTE
DU SIEUR DE MAISSIN.

L'AN mil sept cens cinquante-neuf, le Mardi deux Octobre, à quatre heures de relevée, en l'Hôtel & pardevant Nous Pierre Chesnon, Conseiller du Roi, Commissaire au Chatelet de Paris, est comparu Sieur JACQUES MAISSIN, Ecuyer, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de St. Louis, Major des Troupes de la garnison de l'Isle de France, demeurant ordinairement à Marseille, de présent à Paris, logé rue de Richelieu à l'Hôtel Royal.

Lequel nous a rendu plainte contre le Sr. Joseph-François Dupleix, ci-devant Commandant Général dans l'Inde; & nous a dit qu'au mois de Juin dernier, étant dans le fond de la Provence, il a appris par differentes lettres de Paris, que le Sr. Dupleix prétendant se disculper des imputations qui l'ont fait rappeller, distribuoit dans le public un libelle imprimé en forme de Mémoire, dans lequel il tâchoit de [illegible]stifier; mais que comme il ne pouvoit le faire dépens de la vérité, il injurioit & calomnioit

qui il jugeoit à propos, selon qu'il croyoit que les circonstances l'exigeoient ; que le Plaignant même n'y étoit pas épargné. Le Plaignant étoit alors retenu par une maladie sérieuse. Il n'a pas plutot été rétabli, qu'il est venu à Paris ; il s'est fait remettre un exemplaire de ce Mémoire prétendu justificatif ; il l'a lu & y a vu que ce qu'on lui avoit mandé étoit vrai ; qu'il étoit rempli d'impostures, de calomnies, de citations fausses ; que la plupart des pièces produites, étoient ou faussement fabriquées ou altérées. Le Plaignant a remarqué pour son compte que dans ce Mémoire, pag. 111 & 112, le Sr. Dupleix dit " Qu'au ,, lieu de laisser le commandement au Sr. De Mainville qui avoit la confiance de nos Troupes & de ,, nos Alliés, le Sr. Godeheu le rappelloit dans l'instant le plus critique & le remplaçoit par le sieur ,, Maissin ; il prévit dèslors ce qui devoit nécessairement arriver & ce qui arriva en effet peu de jours ,, après. C'est que les ennemis, profitant de ce changement, qui avoit indisposé l'Armée, firent entrer ,, un convoi considérable dans Trichenapaly, & que ,, nos Alliés fort mécontens, nous abandonnerent ; ,, le sieur de Mainville avoit à peine remis le commandement à son successeur, que le convoi étoit ,, déjà entré dans la ville, parceque la nouvelle du ,, rappel du sieur de Mainville à Pondichery & du ,, sieur Dupleix en Europe, produisit dans l'Armée ,, la révolution qu'avoit annoncée le dernier au sieur ,, Godeheu dans ses lettres, & que d'ailleurs le nouveau Commandant ne se conduisoit pas en homme ,, qui eut une sincère envie d'empêcher l'entrée de ce ,, convoi.

P. g. 114, le sieur Dupleix dit " que la conduite du sieur Godeheu & celle du sieur Maissin, furent [illegible] lui des mystères politiques qu'il ne cherche [illegible]approfondir.

Il dit encore pag. 123 " qu'au lieu de prendre un
,, parti ſi ſimple & ſi ſur, le ſieur Godeheu avoit
,, rappellé le ſieur de Mainville, & l'avoit remplacé
,, par un homme (le ſieur Maiſſin) à qui il avoit
,, donné ſes ordres ſans doute rélatifs à ſa façon de
,, penſer, puiſque ce nouveau Commandant pouvoit
,, d'autant mieux empêcher le paſſage, qu'il avoit plus
,, de Troupes que n'en avoit le ſieur de Mainville,
,, qui depuis deux mois tenoit le convoi en échec.

Par une méchanceté ingénieuſe, le ſieur Dupleix prévient le Lecteur ſur ſa modération, & annonce que le Plaignant & ceux qu'il va calomnier, lui ont encore obligation de ce qu'il n'aura pas dit de plus ſur leur compte. C'eſt dans ſes obſervations préliminaires * où il dit " Au reſte, ſi cette juſtification, devenue
,, indiſpenſable par les circonſtances, entraine dans
,, quelques détails déſagréables pour la Compagnie,
,, ou du moins pour quelques-uns de ceux qui la com-
,, poſent, le ſieur Dupleix proteſte qu'il n'y entrera
,, que le moins qu'il lui ſera poſſible, qu'il uſera par-
,, tout de la plus ſcrupuleuſe circonſpection.

Le ſieur Dupleix ne peut donc ſe juſtifier, ſans annoncer le Plaignant comme un traitre, un lâche ou au moins comme un ignorant, ou comme poſſedant ces trois qualités enſemble, & comme lui ayant obligation de ce qu'il ne dit pas de plus ſur ſon compte. Mais comme la juſtification du ſieur Dupleix eſt fort indifferente au Plaignant, & qu'il n'eſt pas d'humeur à lui ſacrifier ſon honneur, ſa réputation & l'eſtime que lui ont mérité ſes ſervices, qu'il eſt en état de relever ſes impoſtures & ſes calomnies, le Plaignant attend avoir une ſatisfaction auſſi authentique, que l'injure qui lui eſt faite eſt publique, étant répandue dans un libelle imprimé & diſtribué. C'eſt pour y

* Pag. 5 du Mémoire.

parvenir, qu'il a été conseillé de nous rendre la p sente plainte, nous a représenté un exemplaire d Libelle in 4°. broché, ayant pour titre : *Mémoire le Sr. Dupleix, contre la Compagnie des Indes, a Pièces justificatives. A Paris, de l'Imprimerie d Le Prieur, Imprimeur du Roi, ruë St. Jacques, à vier, 1759*, commençant par ces mots : " La condui „ qu'ont tient opiniâtrément depuis plusieurs années, „ sous le nom de la Compagnie des Indes „ nous a requis de parapher avec lui cet exemplaire pour le constater & le lui remettre, ce que nous avons fait, dont & de quoi il nous a requis acte, que nous lui avons octroyé, & a signé en notre minute.

Signé, CHESNON, avec paraphe.

DE L'ORDONNANCE DE NOUS CONSEILLER DU ROI, SINDYC. Vous le prémier Huissier audit Châtelet, sur ce requis à la requête dudit Sr. Maissin,

FAITES commandement & donnez assignation au Sr. Dupleix, à comparoir d'hui en trois jours en la Chambre & pardevant Monsieur le Lieutenant Criminel au Châtelet de Paris, pour répondre & pro aux fins de la plainte ci-dessus, & des autr constances & dépendances : de ce faire vous voir. Fait & délivré en notre Hôtel le dix M cens soixante. *Signé*, CHESNO

Et plus bas, scellé à Paris le 1c
Signé, *MOR*

DES ESSARS, *Pro*

NOTA. Cette plainte se trouve dans un Mém Maissin a fait imprimer & distribuer dans Paris 1760.

ERRATA DU MEMOIRE.

PAge 11 ligne 27, au lieu de mais juste; mais exacte, *lisez* mais juste & exacte.

Page 24 ligne 21, au lieu de pris & fit prisonnier, *lisez* pris & fait prisonnier.

Page 36 ligne 25, au lieu de chemins de Tondaman, *lisez* les chemins du Tondaman.

Page 44 ligne 10, au lieu de est le seul qui est des droits, *lisez* qui aye des droits.

Page 71 ligne 30, au lieu de en laissant par cette position, *lisez* & laissant par cette position.

Page 84 ligne 9, au lieu de en Septembre 1758, *lisez* en Septembre 1756.

AUX PIECES JUSTIFICATIVES.

PAge 56 ligne 2, au lieu de sous les murs de Trichenapaly, *lisez* sous les murs de Pondichery.

Page 61 ligne 10, au lieu de le détachement campé sous Veylour les surpris, *lisez* les surprit.

Idem ligne 23, au lieu de campées à Harny, *lisez* campées à Arhay.

Page 62 ligne 28, au lieu de dont la valeur & la prudence sont également connues, *lisez* étoient également connues.

Page 71 N°. 8, au lieu de lettre de Maissin, *lisez* lettre de Mr. de Maissin.

Page 94 ligne 6, au lieu de prêts à en faire, *lisez* prêt à en faire.

LETTRE
DE M. DE MAISSIN
A M. DUPLEIX.

Au Port-Louis, Iſle de France, ce prémier juillet 1762.

MONSIEUR,

C'EST à vous-même que j'en appelle ; ſoyés votre Juge & le mien ; & s'il eſt vrai que vous faſſiés un crime à la Compagnie des Indes, de ce qu'après avoir fait retentir l'univers entier de vos éloges, elle cherche à vous humilier & vous perſécuter, (1) convenés que vous êtes bien injuſte de me diffamer à la face de toute l'Europe, vous qui n'avés ceſſé de chanter mes louanges, vous dont toutes les lettres ne ſont remplies que de marques d'eſtime, d'amitié, de confiance & de conſidération pour moi. Cependant vous me chargés d'accuſations capitales ; les faits contenus contre moi dans votre Mémoire ſont des plus graves, puiſqu'il ne s'agit de rien moins que de lâcheté ou de trahiſon. Vous m'imputés l'entrée d'un convoi dans une Place que vous dites être aux abois, & de la priſe de laquelle vous faites dépendre la tranquillité de toute l'Inde. C'eſt une injure atroce qu'il me ſera facile de repouſſer.

(1) Mémoire de M. Dupleix, pag. 2.

Mais comme les moyens de juſtification que je vais employer, ſe trouvent abſolument dépendans des faits hiſtoriques ſur leſquels vous vous appuyez dans votre Mémoire, & que la ſenſation qu'il a produite dans le Public pourroit m'être préjudiciable, ſi je m'en tenois à une diſcuſſion ſéche & perſonnelle, il me convient d'engager le Public à ſuſpendre ſon jugement. Il eſt facile de le ſurprendre quand on ſçait l'intéreſſer; mais il n'eſt pas long-tems à revenir d'une impreſſion paſſagère, que les circonſtances déterminent, lorſqu'on lui fait entendre le langage de la franchiſe & de la verité.

C'eſt ſur ce principe qui augmente ma confiance, que je me flatte de détruire invinciblement les faits principaux ſur leſquels votre Mémoire eſt apuyé, & prouver à ce même public, choqué de votre hardieſſe à lui en impoſer, qu'il doit partager, en liſant ma juſtification, l'indignation dont je ſuis animé en l'écrivant.

Vous annoncez une connoiſſance préliminaire (2) de la conſtitution de l'Empire Mogol, & une idée générale de ſes principaux uſages, du caractère & des droits reſpectifs des Princes Maures. Vos Lecteurs devoient attendre que vous ſatisfairiez leur curioſité, excitée par les lumières qu'ils vous ſuppoſoient gratuitement. Mais avez-vous pû, Monſieur, vous faire illuſion, au point de prétendre que le Lecteur judicieux & un peu verſé dans la connoiſſance des mœurs orientales, vous eût cru auſſi légérement ſur votre parole? Il a dû s'étonner ſans doute, qu'un grand homme comme vous, mêlé depuis long-tems dans les intérêts les plus conſidérables de l'Empire Mogol, s'en tînt à la deſcription de ce qui forme dans un grand Etat, la partie la plus ſubalterne. Vous vous étendez ſur les petits Gouverneurs des Provinces du Dékan & du Carnatte, ſur les

(2) Mémoire de M. Dupleix, pag. 35.

Fermiers & Receveurs des Tributs. (3) Cette matière paroît vous être chère ; vous la traitez à fond ; vous ne la perdez pas de vûe, & l'on est fort surpris, après la lecture entière de votre Mémoire, que vous n'ayez rien dit de ce que vous deviez dire.

Il vous eût été sans doute très-facile de traiter cette matière comme elle devoit l'être. Une petite difficulté seulement vous arrêtoit ; c'est qu'il ne vous étoit pas possible en même tems de concilier le détail historique des faits, avec les moyens de justification que vous avez établi dans le cours de votre Mémoire. Vous avez fait *Nazerzingue* bâtard ; vous avez fait *Anaverdikan* rébele & fidèle : s'ils ne l'eussent pas été, ou si du moins le Public ne les jugeoit pas tels d'après vous, comment vous seroit-il possible de proposer des moyens de justification, fondés uniquement sur ces deux suppositions qui servent de base à votre Mémoire ? Il est vrai que *Nazerzingue* n'est pas bâtard & qu'*Anaverdikan* fut toujours un sujet fidèle, de l'aveu de son Souverain. Mais ce n'est pas votre faute ; ces deux hypothèses vous manquant, votre édifice étoit renversé. Je ne vous blâme donc point de l'avoir étayé par des chimères, ne pouvant le faire par la réalité.

Il est sans doute malheureux pour vous, Monsieur, de m'avoir forcé par votre injustice & vos apostrophes injurieuses, de dessiller les yeux du Public, en lui donnant une idée précise, mais juste, mais exacte de la constitution de cet Empire que vous connoissez si peu. Je ne m'engage pas à citer, ni à détruire les erreurs innombrables dans lesquelles vous êtes tombé. Je m'attacherai seulement aux deux points capitaux sur lesquels vous avez établi votre systême ; & je me flatte de donner des preuves si essentielles de ce que j'avance, que le Lecteur ne doutera plus que *Nazerzingue* n'ait été

(3) Mémoire de Mr. Dupleix, pag. 36 & 37.

très-legitime. Je ne lui laisserai qu'une chose à désirer, c'est que vous eussiez été aussi attaché aux intérets de la Compagnie, qu'*Anaverdikan* le fut toute sa vie à ceux de son Maitre.

Idée générale du gouvernement Mogol.

Une raillerie causa la ruine de ce grand Empire, & fait encore aujourd'hui le malheur des peuples qui l'habitent.

Si l'on consulte le manuscrit Persan d'où je tire cette anecdote, on verra que *Mahamet-Cha* (4) comparé à Salomon pour la Sagesse; à Samson pour la force & à Alexandre pour le courage, fut lui-même l'instrument fatal de la perte de ses Etats, pour n'avoir point sçu se deffendre des flâteries de ses Courtisans.

On donnoit à la Cour de *Delhy* le nom de vieux Singe à *Nisamelmoulouk*, qui joignoit une taille difforme à une figure peu avantageuse.

Ce Soubedary du Dekan, par un esprit de vengeance la plus envenimée, appella les Perses. (5) *Mahamet-Cha* fut déthrôné, & *Nadercha* couronné dans *Delhy*.

Depuis cette malheureuse époque, si funeste à l'Empire Mogol, son histoire n'est plus qu'un tissu de révoltes, de séditions, de perfidies, d'assassinats & d'empoisonnemens.

Aujourd'hui toutes les voyes sont bonnes pour parvenir aux Soubas, aux Nababies, aux plus grandes charges de l'Empire, à l'Empire même.

Le Soubedary fait la guerre à l'Empereur, le Nabab au Soubedary. *Alemguir* déthrôné par les Patanes (6) & son prédécesseur par les Marattes (7) en font des exemples bien funestes & tous récens.

(4) Mahamet-Cha monta sur le thrône en 1718.
(5) En 1736.
(6) En 1757.
(7) En 174...

En un mot, il régne dans l'Indoſtan l'Anarchie la plus outrée. La foibleſſe y eſt un crime ; la force y fait tout le droit.

Par ſa conſtitution, le Gouvernement Mogol eſt purement deſpotique & militaire.

Dans l'Indoſtan, comme dans tous les autres païs des Muſulmans, on ne connoit point de bâtards. Les filles n'y héritent jamais, & les biens rentrent toujours au Fiſc de l'Empire, lorſqu'un Père en mourant ne laiſſe point d'enfans mâles. (8)

Encore dans le cas contraire, n'eſt-ce qu'une tolérance précaire, mais toujours forcée en cas de refus; preuve évidente de la foibleſſe du Gouvernement.

Le Deſpote fait la loi, & diſpoſe à ſon gré de tous les biens de ſes Sujets, de leur vie même. Il ceſſe de l'être, dès qu'il ne peut plus agir ; mais la puiſſance ſuprême reſte toujours en apparence.

Alemguir, deuxième de ce nom, aujourd'hui Empereur régnant, (9) accorde des graces, donne des Gouvernemens, & ne rémedie point aux abus.

Le Firman, pour les Soubas & les Paravanas pour les Nababies, ſont amovibles ; par conſéquent les charges ne peuvent être héréditaires.

Cependant le Soubedary, comme le Nabab, ſans avoir égard au droit d'aîneſſe, ou à la condition de la Mère, choiſiſſent, pour leur ſuccéder, celui d'entre leurs enfans qu'ils aiment le plus, ou celui qu'ils en croyent le plus capable. Il régne, & ſes Frères ſont enfermés ou éloignés.

[illegible]verdikan, Nabab de Bengale, déſigna pendant [illegible]vivant (10) *Saragibdoulla* ſon Neveu pour ſon Suc[illegible]r, & demanda le Firman à *Delhy*.

[illegible] Cette Loi n'eſt que pour les Maîtres. Au défaut d'Enfans mâles, les [illegible]es des Gentils dans l'Inde héritent de leurs Pères.

(9) En 1759.

(10) Il vivoit encore en 1756.

Une politique admirable de cette Cour, qui eſt, pour ainſi dire, toujours forcée de tout accorder, eſt de donner à pluſieurs le Firman pour le même Gouvernement. Les concurrens payent ; ils ſe font la guerre & le ſort des armes décide de la poſſeſſion.

Dans un Etat qui ne ſe ſoûtient qu'en ſe détruiſant lui-même, les guerres ſont néceſſaires ; elles ſont continuelles dans l'Inde. Une guerre n'aît toujours d'une autre guerre.

Exemples des Revolutions.

Abdaly, Prince puiſſant entre les Patanes, oſa porter ſes vûes ambitieuſes ſur le trône. Il profita de l'impuiſſance ou de la négligence de la Cour à lui ſuſciter des ennemis, pour faire la guerre à ſon Maître. Il lui livra deux batailles, le fit priſonnier, & à l'exemple de *Nadercha*, il ſe fit couronner (11).

Delhy impuiſſante, il n'y eut plus que du déſordre dans l'Empire, *Niſamelmoulouk* uſurpa le Dekan, ſur *Abdoulakan*, qui lui-même l'avoit uſurpé ſur un autre. *Nazerzingue* regna enſuite ; après lui, *Mouzaferzingue* ; à celui-ci ſucceda *Salabetzingue*. *Anaverdikan*, de ſimple Cavalier devint Soubedary de Bengale ; il livra bataille à . . . . ſon Souverain & le tua. *Saragibdoulla* ſon neveu regna après lui ; il fut pris & égorgé. *Jaféralikan* eſt aujourd'hui ſur le trône.

C'eſt donc l'Uſurpateur qui ſuccède toujours à l'Uſurpateur. Ainſi l'uſurpation devient un droit. Ce droit paſſe en coûtume, & on la ſuit.

Chaque pays à ſes uſages ; qui ont ſouvent la force des loix. Que vous jugiez les Princes Maures ſuivant les nôtres, parceque vous ne connoiſſez point les leurs, ou parceque vous feignez de ne point les connoître, à la bonne heure : mais que ce ſoit la paſſion qui vous guide, dans le jugement que vous portez ſur leurs prétentions,

(11) En 1757.

fur leurs intérêts particuliers, c'eft une injuftice criante, c'eft le comble de l'iniquité.

Dans le principe de vos difputes avec les Gouverneurs Anglois, vous fondiez les droits de *Mouzaferzingue* & de *Chandafaeb* fur la bâtardife de *Nazerzingue* & de *Mahamet-Alikan*, & fur la baffe extraction d'*Anaverdikan*. Aujourd'hui que vous êtes mieux inftruit, vous fuivez une autre route ; vous criez à l'ufurpation.

Que Mr. de Saunders (12) faffe publier de fon côté un Mémoire, & que comme vous, il ne fuive que fes idées fans préfenter le fonds de la querelle, le Lecteur fera bien inftruit, affurément ; il ne peut être que très-embaraffé. Car enfin, que dites-vous, Monfieur ? Que *Mouzaferzingue* & *Chandafaeb* font les légitimes héritiers. Que répond M. de Saunders ? Que *Nazerzingue*, *Anaverdikan* & *Mahamet-Alikan* font les vrais Souverains.

Si je fuivois la même route, j'augmenterois les embarras de ce même Lecteur que vous ménagez fi peu. L'expofition fimple & vraie de la conftitution & des ufages de l'Empire Mogol, fuffit pour décider la queftion. Il vous étoit trop difficile, en fuivant les loix de cette conftitution, d'admettre cette propofition étrange de bâtardife ; vous fentiez les contradictions que cette hypothèfe abfurde entraînoit ; vous avez eu recours à une imagination merveilleufe, qui étoit de marier de votre autorité privée, *Nifamelmoulouk*, avec une niéce de l'Empereur. (13) Vous avez penfé qu'il falloit, pour foûtenir que la naiffance de *Nazerzingue* n'étoit pas légitime, prêter à *Nifamelmoulouk*, par un mariage auffi éclatant, le pouvoir d'enfreindre les loix jufques alors confacrées chez les Mufulmans.

Je fuis furpris qu'ayant autant de facilité à faire des

(12) M. de Saunders, Gouverneur de Madras.

(13) Mémoire de M. Dupleix, pag. 38.

hiſtoires auxquelles il ne manque que la vraiſemblance, vous n'en ayez pas fait une de la famille de *Niſamel-moulouk*, dans laquelle vous euſſiez avec la même chaleur d'idées, fruſtré *Gazédikan*, *Salabetzingue*, *Niſam-Ali*, *Bazzaletzingue* & *Mirmogol* de l'héritage de leur père, parcequ'ils étoient bâtards ; vous auriez pû en même-tems faire périr *Sardinkan*, fils de ce *Mouza-fetzingue*, que vous faites légitime héritier de *Niſamel-moulouk*. Ce *Sardinkan*, du ſort duquel vous ne faites aucune mention, vivoit cependant quand ſon père fut tué. La haine que vous avez conçûe pour les bâtards, ne devoit donc pas vous permettre d'adopter pour Souverain du Dekan *Salabetzingue* frère de *Nazerzingue* & bâtard comme lui.

Je vais à préſent donner la filiation de la famille de *Nizqmelmoulouk* & de ſes Succeſſeurs. Je paſſerai enſuite à celle d'*Anaverdikan* & de *Chandaſaeb*.

HISTOIRE de Niſamelmoulouk

Gazelikan, père de *Niſamelmoulouk*, un des plus puiſſans Seigneurs de la Cour de *Delhy*, n'eut point d'autres enfans mâles que *Nizam*.

On connoiſſoit celui-ci dans ſon bas âge ſous le nom de *Kiliskan* ; parvenu aux prémières Charges de l'Empire, ſous ceux de *Niſam-Molmoulouk* (14) & d'*A-ſebgia*.

Ce fut au commencement du regne de *Mahamet-Cha* qu'il ſe fit connoître à la Cour de Delhy pour l'homme du monde le plus fin & le plus ſpirituel, mais en même tems le plus perfide.

Sous les apparences trompeuſes de l'attachement le plus parfait, *Niſamelmoulouk* s'introduiſit chez *Aſcene-likan* prémier Miniſtre, qui gouvernoit l'Empire avec l'autorité la plus abſoluë. C'étoit un *Seyed* (15) qui avoit porté ſa main parricide ſur *Férocher* ſon

(14) Par corruption *Niſamelmoulouk*.

(15) On appelle de ce nom, ceux qui ſont de la famille de Mahoi

rain, qu'il renferma ensuite après lui avoir fait perdre la vue. *Mahamet-Cha* lui devoit son avénement à la Couronne; & il étoit plus son esclave que son maître.

Dans un Etat où les crimes sont des vertus, on peut tout; sont-ils recompensés, on ose tout.

Sous le prétexte de délivrer son maître d'un tyran, *Nizam* fit poignarder *Afsenedikan*; il le remplaça dans le ministère, c'est ce qu'il vouloit.

En reconnoissance du service que lui avoit rendu *Nisamelmoulouk*, & dans le dessein de se l'attacher entierement, *Mahamet-Cha* lui offrit une de ses parentes en mariage. Le nouveau Ministre qui n'étoit ni d'humeur, ni d'un caractere à se soumettre à une obéissance aveugle qui conduit toujours au plus dur esclavage, quand celui qui épouse une Princesse du Sang n'est pas de la Famille Royale, le remercia. Son refus demandoit des ménagemens; ainsi par devoir & par considération, *Nizam* ne fit point de Bea [16] & s'en tint au *Nika* [17]. Il mourut vers la fin de 1748, & laissa après lui six garçons & une fille.

Filiation de la famille de Nisamoulmouk.

Gazedikan surnommé *Ferosjingue* [18] Général de l'Armée de l'Empire étoit l'aîné de tous. C'étoit un

(16) Bea, dans sa propre signification, veut dire mariage. Il se fait ordinairement à égale condition. Les femmes de Bea sont dites légitimes, elles gouvernent dans l'intérieur de la maison. Les Concubines sont sous elles, & leur sont soumises; on les qualifie d'un nom plus ou moins honorifique, suivant le grade & les qualités du mari. On dit *Pat-Cha-Begom* la femme de l'Empereur; *Sahab-[illegible]* la femme d'un Ministre ou grand Seigneur; *Kanam-Gou* la femme d'un Officier, &c.

(17) *Nika* est proprement l'état d'un homme & d'une femme qui vivent ensemble & usent du droit de mariage sans être mariés; c'est précisément ce que nous entendons par le mot de concubinage, avec cette différence cependant, qu'il s'y fait [illegible] par une convention [illegible]. On fait le *Nika* pour un an, six mois, pour plus ou moins de tems. Si avant celui qui est marqué, un [illegible] renvoie sa femme sans avoir à se plaindre d'elle, [illegible] de payer la somme dont il est convenu dans le Contrat qu'il

Maures disent *Ferosjingue*, *Salabetjingue*, les Gentils *Ferosjen-gingue*.

homme ſçavant, mais peu propre à commander ; il devoit ſa naiſſance à une Blanchiſſeuſe. Toujours renfermé avec les Moulas [19], on lui en donna le nom, & par une raillerie piquante, on l'appelloit ainſi à Delhy.

Gazedikan avoit eu la manie de ſe faire Faquir [20]. *Niſamelmoulouk* l'homme de toute l'Aſie peut-être qui eût le plus de ſagacité, le jugea incapable de gouverner. Ce fut donc ſous le prétexte de ſolliciter des graces auprès de l'Empereur, qu'il le tint toujours à la Cour, où il étoit encore lorſqu'il mourut.

Nazerzingue puiſné de *Gazedikan* & frere de la même mere, en qui *Nizam* avoit reconnu les qualités qu'il vouloit qu'eût celui de ſes fils qu'il choiſiroit pour gouverner après lui, avoit toutes les vertus oppoſées aux vices que vous lui donnez gratuitement [21]. Il ſe révolta contre ſon pere lors de l'incurſion des Perſes. Il fut appellé dans ces circonſtances à Delhy.

De retour dans ſes Etats, *Nizam* envoya contre *Nazerzingue*. Les Troupes l'abandonnerent ; il fut pris & renfermé.

Enchanté du courage avec lequel il s'étoit comporté à la bataille qu'il livra & qu'il remporta ſur *Balagirao*, qui voulant profiter de l'abſence du pere & de la grande jeuneſſe du fils, vint pour faire contribuer le Dekan, *Niſamelmoulouk* rendit peu de tems après la liberté, ſa confiance, ſon amitié & le commandement de ſes Troupes à *Nazerzingue*, qui à la mort de ſon pere prit poſſeſſion de ſes Etats. Il en demanda le Firman à la Cour de Delhy qui le lui envoya.

Salabetzingue, *Niſam-Aly*, *Bazaletzingue* & *Mir-*

(19) *Moula* homme ſçavant dans la Loi Mahométane, & qui enſeigne à lire & à écrire.

(20) Religieux Mendian.

(21) Mémoire de Mr. Dupleix, p. 54.

mogol, ſuivant la coutume des Maures, étoient dans les fers.

Nizam avoit marié ſa fille depuis environ quarante ans à un Maure nommé *Sotodoloskan*, d'abord ſimple Cavalier, que ſon mérite & ſa bravoure avoient élevé.

De ce mariage nâquit *Ydayet Moudinkan*, connu parmi nous ſous le nom de *Mouzaferzingue*. Il étoit avec ſa mere dans la fauſſedarie d'*Adonis* & de *Raitchiour*, petit pays qu'il gouvernoit tranquillement, lorſque ſon grand-pere maternel mourut.

Sollicité par *Chandaſaeb*, qui lui promit des ſecours de *Pondichéry*, & ſéduit par l'eſpérance flatteuſe que lui donna ce Maure de lui faire avoir le Souba du Dekan, *Mouzaferzingue* accompagné de ſa mere, de ſes femmes, & de quelques centaines de mauvais Cavaliers, abandonna l'héritage de ſon pere & ſe révolta contre ſon oncle ; il fut tué en 1751.

Tel eſt le précis exact & fidéle de l'hiſtoire de la famille de *Niſamelmoulouk*.

Ces faits importans ſont d'une notoriété ſi publique dans toute l'Inde, que vous-même, Monſieur, à qui il paroît qu'il n'a jamais beaucoup couté d'établir vos chimeres pour ſoutenir vos prétendus droits, n'avez point oſé les altérer dans la longue lettre que vous écrivîtes à Mr. de *Saunders*, [22], puiſqu'en parlant de *Nazerzingue* à ce Gouverneur, vous dites ſimplement qu'il étoit auprès de *Nizam* ſon pere dans le tems qu'il mourut. Pourquoi donc, Monſieur, dans votre Mémoire, avancez-vous pag. 42, que le même Prince étoit dans les fers ? Pourquoi, Monſieur, dans la même lettre vous ſervez-vous pluſieurs fois du terme de donation, en parlant de *Mouzaferzingue*, que vous ſuppoſez avoir

(22) Cette lettre eſt du 18 Février 1751. *Vide* nº. 1. pag. 1. des piéces juſtificatives.

été institué héritier universel de *Nizam*, tandis que vous changez dans votre Mémoire [23] cette expression en celle de testament, qui porte un caractère authentique & décidé ? Pourquoi oubliez-vous dans la même lettre le mariage éclatant de *Nizam* avec la niéce de l'Empereur que vous faites sonner si haut dans votre Mémoire, & que vous établissez presque comme le fondement inébranlable des droits de *Mouzaferzingue* au Souba du Dekan ? Si vous l'avez jugé si avantageux, il vous l'étoit encore bien plus pour détruire les oppositions de Mr. de *Saunders* ? Pourquoi dans votre Mémoire avancez-vous que *Mouzaferzingue* obtint le Firman (24) de l'Empereur pour le Souba du Dekan à l'exclusion de ses oncles, & que vous négligez vis-à-vis du Gouverneur Anglois de vous étayer d'une piéce aussi importante ? Pourquoi, dis-je, en écrivant à ce Gouverneur, paroissez-vous douter de la validité de la prétendue donation de *Nisamelmoulouk* en faveur de son petit-fils ? Pourquoi, Monsieur, avancez-vous dans votre Mémoire une quantité de faits qu'il n'est point de mon sujet d'analiser à présent, dont vous n'avez pas fait la plus légere mention dans la lettre que vous écrivîtes au Gouverneur Anglois ? Cette lettre de plus de cent pages d'écriture, n'étoit cependant qu'un Mémoire historique du principe de vos démélés avec les gens du pays, dans lequel vous établissiez vraisemblablement les raisons qui vous avoient paru les plus fortes pour soutenir les prétendus droits de *Mouzaferzingue* & de *Chandasaeb*. Pourquoi enfin, Monsieur, (pardonnez à cette derniere question qui vous paroîtra plus importune que les autres) avez-vous moins appréhendé d'en imposer à toute la France par un Roman, bien écrit à la vérité, mais sans

(23) Mémoire de Mr. Dupleix, pag. 42.
(24) Mémoire de Mr. Dupleix, pag. 42.

vraisemblance, qu'au Gouverneur Anglois qu'il vous étoit peut-être alors plus essentiel de tromper ? Je dois vous rendre justice cependant, Monsieur ; vous aviez dès ce tems-là beaucoup de ressources pour l'invention : si vous ne les avez pas mises en usage avec autant de profusion que dans votre Mémoire, c'est que vous n'avez pas supposé Mr. de *Saunders* assez ignorant des affaires de l'Inde, pour adopter aveuglément tous les contes qu'il vous auroit plû de lui débiter.

Il étoit effectivement plus aisé de les faire à six mille lieues, par la difficulté que vous avez bien jugé qu'il y auroit à les éclaircir. Vous avez d'ailleurs pensé qu'à la reserve des Anglois, parties dans cette cause, personne n'y seroit ni assez intéressé, ni assez instruit, pour entreprendre de détruire les principes que vous établissiez pour la justification de votre conduite. C'est une erreur de plus qui pourra figurer avec toutes celles dont vous avez grossi votre Mémoire.

Je crois en avoir assez dit, Monsieur, pour manifester vos contradictions & vos anacronismes au sujet de la famille de *Nisamelmoulouk*. La précision à laquelle je me suis restraint, ne me permet pas d'entrer dans un plus grand détail, que l'on trouvera d'ailleurs dans mon Mémoire historique. * Je vais suivre la même forme pour passer à l'histoire d'*Anaverdikan*.

Anaverdikan, Nabab d'Arcatte, un des principaux Seigneurs de la Cour d'*Aurengabat* & des plus attachés à *Nisamelmoulouk* dont il avoit l'entiere confiance, jouissoit d'une grande réputation. Il passoit pour un Chef intrepide, pour un homme même vertueux, & digne enfin de la confiance des plus grands Princes de l'*Indostan*. Il fut chargé de l'éducation de *Nazerzingue*, fer- Histoire d'*Anaverdikan*.

* Je me propose de donner bien-tôt un Mé[illegible]re historique des dernieres révolutions de l'Inde, dans lequel je prouverai d'une façon plus circonstanciée la fausseté des faits cités dans le Mémoire de Mr. *Dupleix*.

vit *Nizam* dans différens emplois, & l'on prétend qu'il l'entremit pour l'incursion des Perses.

Anaverdikan avoit un frere qui étoit sous *Amet-Cha*, revêtu de la charge de *Daroga* ou de grand Maître de l'Artillerie (Cette charge est la quatrième de l'Empire). Ce Seigneur fut disgracié à l'évenement d'*Alemguir* au trône. (25) Il mourut en 1757.

Ce que je rapporte ici, est de notoriété publique dans l'Inde, & l'on sçait que les prémieres charges de l'Empire ne se donnent qu'à des gens de considération. Comment osez-vous donc, Monsieur, avancer dans votre lettre à Mr. *Saunders*, qu'*Anaverdikan* étoit un joueur de *Tamtam*? (26)

Dans votre lettre au Gouverneur Anglois vous faites sortir *Anaverdikan* de la plus basse extraction, vous le tirez de la poussiere; dans votre Mémoire vous n'en dites rien. Vous le chargez dans ce même Mémoire des plus grands crimes; vous en faites un usurpateur, un assassin. Dans votre lettre vous n'en parlez point. Dans votre Mémoire c'est un rebelle; dans votre lettre c'est un sujet bien fidéle. Le fut-il, ou ne le fut-il pas? Que croire? votre lettre ou votre Mémoire?

Mais non, Monsieur, *Anaverdikan* ne fut ni usurpateur, ni assassin. Vous en faites un monstre en le présentant au public les mains teintes encore du sang du fils de *Sabderatikan*, pendant que vous sçavez, comme l'Inde entiere, que *Morstousalikan*, faussedar de Veylour, à qui vous vendites en 1753 la Nababie d'*Arcatte*, en frustrant *Rajasaeb* fils & successeur de *Chandasaeb*, fut l'assassin du pere & du fils.

Anaverdikan fut tué en 1749. Entre plusieurs enfans

(25) En 1757.

(26) Instrument dont se servent les Indiens pour accompagner les Baliaderes dans leurs danses.

mâles qu'il laiſſa après lui, les plus connus de nous ſont *Maſouskan*, *Mahamet-Alikan* & *Nagiboulakan*.

Filiation de la famille d'Anaverdikan.

Maſouskan l'aîné des fils d'*Anaverdikan* éprouva tout ce que les revers les plus affreux entraînent d'ignominie & de miſere. Toujours battu dans ſes prémières campagnes, il fut ſacrifié au repos de ſon pere & de ſes amis. Dépourvu d'argent, & toutes ſes reſſources étant épuiſées, il choiſit, quitta, & reprit l'état de Faquir. Cet état de mortification & de pénitence, eſt ſouvent embraſſé par des fanatiques, & par des chefs malheureux, qui couverts de cilices, & preſque toujours du manteau de l'hypocriſie, forment des brigues, & enfantent des projets dont le ſuccès les éleve au faîte des grandeurs, & les ramene par un route bien difficile à leur prémier état. Faquir, il eut du crédit, de l'argent & des Troupes avec leſquelles il ſecoua le joug des Anglois, & pénétra dans le *Maduré*. (27) Brave ſans oſtentation, inépuiſable dans ſes reſſources, politique profond & impénétrable, il céda au bonheur de ſes ennemis ſans en être jamais abattu, tirant des avantages de ſes malheurs; ennemi des Anglois par tempérament, & des François par eſprit de vengeance, ſacrifiant tout à l'intérêt, il n'en connut d'autre que celui qui conduiſoit au commandement. (28)

C'eſt parce qu'il eût peut-être comme *Gazedikan*,

(27) En 1758.

(28) Je ne ſuis entré dans ce petit détail au ſujet de *Maſouskan* que pour répondre à l'idée que nous en donne l'Auteur anonime des dernieres révolutions des Indes orientales imprimées à Paris en 1757. S'il eût conſulté des Mémoires moins faux & mieux digérés, il ſe feroit bien donné de garde de traiter auſſi ridiculement *Maſouskan* qu'il l'a fait. Il n'eſt pas difficile de démêler la ſource d'où il les a tirés. Je concois que la nobleſſe de ſes motifs lui rendoit la matiere fort indifférente; mais ceux dont il adoptoit les intérêts & les vues n'ont pas dû lui ſçavoir plus de gré de ſon travail mercenaire, qu'il n'a dû lui-même ſe glorifier du ſuccès; en effet je ne crois pas que l'on puiſſe trouver une gazette plus mal compilée, & enrichie de plus d'abſurdités & de fauſſetés.

la folie de se faire Faquir, ou par d'autres ra...
je ne connois pas, qu'*Anaverdikan* son ...
pendant son vivant, pour gouverner aprè...
...met-Alikan son frere puîné, qui est aujou...
d'*Arcatte*.

Nazibondakan, frere de *Mafouskan* & *A...kan* étoit en 1758 Nabab de *Veylour* &...

Tels sont, Monsieur, les simples &
très-nécessaires éclaircissemens sur la f...
verdikan. Ce que j'ai à dire sur celle de
n'est pas si étendu.

Chandasaeb. Le pere de *Chandasaeb*, dont j'ign...
étoit en 1758, Joncanier ou Receveur ...
d'*Eyderabat*. (29) *Chandasaeb* son fils, con...
kan, fut d'abord simple Cavalier. Son ...
tingua bien-tôt, & lui fit obtenir son av...
les grades militaires de *Daoustalikan* Nabab
lui donna sa fille cadette en mariage.

Chandasaeb fit le siege de *Trichenapa*...
fut repoussé; il usa de supercherie pour s'en emparer.
Il fut ensuite attaqué, pris & fit prisonnier. Il fut
massacré en 1752, & laissa en mourant *Aliezokan* son
fils, connu depuis sous le nom de *Rajasaeb*.

Vous ne pouvez disconvenir, Monsieur, que le mariage de *Chandasaeb* avec la troisième fille de *Daoustalikan*, ne lui donnoit aucun droit à la Nababie d'*Arcatte*. Ses deux beaux freres *Mansorralikan* & *Teikasaeb*
le lui auroient contesté. Il est cependant ...
ne l'ont jamais fait; les usages & les c...
Maures s'y opposoient trop formellemen...
aucun d'eux n'étoit assez considérable dan...
élever ses vues jusqu'à la Nababie d'*Arca*...

(29) Ceci n'est qu'un oui-dire, mais quels que soient ... tain qu'il est d'une caste peu estimée parmi les Maures.

(30) En 1736.

nerdikan, illuſtre par ſa naiſſance, & puiſſant par ſon crédit à la Cour du Dekan, occupoit avec le ſuffrage unanime des peuples. Vous ſeul, Monſieur, avez cru pouvoir détruire les droits les plus légitimes, & établir ceux de *Chandaſaeb* ſur les motifs les plus injuſtes que le Chef d'une Compagnie, fait pour connoître & reſpecter les droits des puiſſances du pays, ne devoit jamais adopter.

Je laiſſerai au Lecteur impartial & judicieux les réfléxions que font naître ſi naturellement les contradictions qui j'ai préſentées ſous ſes yeux.

Je ne me croirois cependant pas encore aſſez ſûr de ſon ſuffrage, ſi je lui laiſſois quelque choſe à déſirer, & s'il lui reſtoit quelque doute ſur la foi qu'il doit ajouter à ce que j'avance.

Il faut être auſſi décidé que vous, Monſieur, pour avancer des faits ſans preuves, qu'il vous ſeroit à la vérité très-difficile de fournir; & comme je ſuis aſſez heureux pour être dans un cas tout différent, je vais donner un précis de toutes vos contradictions rapprochées ſcrupuleuſement, & avec tout le détail qu'on peut déſirer.

Que pour les intérêts de la Compagnie, vous ayez cru qu'un moyen ſûr & honnête, étoit de prendre parti pour *Mouzaferzingue* & *Chandaſaeb*; que vous en donniez pour raiſon, ce qui eſt vrai, que les Maures acquièrent juſtement la ſouveraineté par le droit de conquête; que c'eſt ce principe qui vous a fait agir, parce que vous avez penſé qu'il en réſulteroit un bien pour l'Etat; rien de mieux.

Mais que pour couvrir votre cupidité, votre mauvaiſe politique, vos querelles perſonnelles, vos démarches inconſidérées, vous veuilliez emprunter le langage de la vérité pour accréditer vos menſonges, c'eſt ce qui n'eſt pas pardonnable.

Le Roi de *Tanjaour* s'oppofoit à ce qu'on fortifia *Karikal*; Mr. *Paradis* (31) pour le châtier, vous propofa de s'emparer de quelques-unes de fes Aldées Cette prémière idée vous en donna d'autres. Vous formâtes le projet d'attaquer ce Prince, quoique votre allié, dans fa Capitale, & de lui enlever les immenfes richeffes avec lefquelles il s'y étoit renfermé.

Vous craigniez qu'*Anaverdikan* ne s'y opposât. Vou lui fufcitâtes des ennemis; vous lui déclarâtes la guerre vous l'attaquâtes, vous lui ôtâtes la vie, vous perfécutâtes fa famille, & vous lui enlevâtes fes biens, pour les donner à *Chandafacb* qui devoit vous autorifer.

Les Anglois prirent part à la querelle; vous prétendez qu'ils ne devoient point s'en mêler. Pourquoi Parce que, dites-vous p. 4 de votre lettre à Mr. d Saunders: " *Anaverdikan* & fa famille n'ont poir ,, ceffé dans la dernière guerre, de nous harceler & ,, de nous maltraiter, & que depuis la paix faite en ,, tre nos Souverains, ils ont continué de nous mena ,, cer, & ont même agi en raffemblant leurs Trou ,, pes, en s'avançant jufqu'à *Gengy*. ,,...

A des raifons fi plaufibles & qui mettoient les Anglois tout-à-fait dans leur tort, quoiqu'ils euffent p dire, vous fubftituez dans votre Mémoire des imputations & des crimes odieux. Vous voulez qu'*Anaverdikan* foit un ufurpateur; chofe qu'on ne croira jamais puifque c'eft après l'avoir cité vous-même comme u modèle de fidélité.

Sans égard pour tout ce que vous lui dites, Mr. Floyèr (32) répondit que puifque vous aviez pris par pour *Chandafacb*, & qu'il avoit les mêmes droits qu vous, il pouvoit fe déclarer pour la famille d'

(31) Confeiller du Confeil Supérieur de *Pondichery* qui fortifia K
(32) Gouverneur du Fort St. *David* & Prédéceffeur de Mr. de

dikan. Vous prétendiez que non, parce que, dites-vous dans votre lettre à Mr. de Saunders : " Nos Troupes „ n'étoient point sur le pied d'auxiliaires ; elles agissoient comme principales parties ; les insultes passées nous y autorisoient, & nous ne nous sommes „ jamais regardés sur un autre pied, quelques efforts „ que vos prédécesseurs ayent pû faire pour ne point „ se le persuader. „

Par ce que vous dites p. 150 de votre Mémoire : „ Ni les François, ni les Anglois ne pouvoient constamment se regarder comme principales parties, „ puisque ce n'étoit ni l'une ni l'autre Nation qui „ avoit commencé la guerre, & qu'il étoit notoire „ qu'elles n'y avoient paru toutes deux que comme „ auxiliaires des Princes de l'Inde qui se disputoient „ la souveraineté du Dekan, & principalement de la „ Province d'*Arcatte* qui en dépend. „ Vous donnez gain de cause aux Anglois, en mettant tout le tort de vôtre côté.

Votre lettre à Mr. de *Saunders*, celles que vous m'avez écrites, & votre Mémoire, m'offrent les contradictions & les inconséquences les plus marquées. Je vais les transcrire à mi-marge pour vous les mieux rappeller.

Vous dites, p. 2. de votre lettre à Mr. de Saunders, *au sujet des faits que vous lui cités.* Vous avertissant, Monsieur, que je n'avancerai que des faits incontestables qui seront soutenus des piéces à la connoissance de toute cette partie de l'Inde.	*Si les faits que vous cités à Mr. de* Saunders *sont incontestables, comment pouvez-vous les avoir tronqués dans votre Mémoire, comme vous avez fait, & les avoir égalemenent présentés comme incontestables dans ce même Mémoire?*

Pag. 5. de votre Lettre. Nos Troupes, comme j'ai déjà eu l'honneur de vous le dire, se joignirent aux siennes (*de Mouzaferzingue*) au-delà de *Veylour*... Nos Troupes n'étoient point sur le pied d'auxiliaires, mais agissoient comme principales parties, les insultes passées nous y autorisoient, & nous ne nous sommes jamais regardés; pendant le cours de cette guerre, sur un autre pied, quelques efforts que vos Prédécesseurs ayent faits pour se le persuader. Il est aisé d'en sentir la vraie raison : il n'étoit pas possible autrement de couvrir d'un foible voile les levées de boucliers que vous avez faites nombre de fois contre nous pendant le cours de cette guerre avec la famille d'*Anaverdikan*.

Pag. 150. de votre Mémoire. *Voilà par où les Députés François avoient voulu entamer leurs conférence à Sadras.* (1754). *Ce fut aussi un préliminaire, auquel, tout naturel & tout indispensable qu'il fut, les Députés Anglois se refuserent opiniâtrement. La raison de ce refus obstiné n'étoit pas difficile à deviner; ni les François, ni les Anglois, ne pouvoient constamment se regarder comme principales parties, puisque ce n'étoit ni l'une ni l'autre Nation qui avoit commencé la guerre, & qu'il étoit notoire qu'elles n'y avoient paru toutes deux que comme auxiliaires des Princes de l'Inde, qui se disputoient la souveraineté du* Dekan, *& conséquemment de la Province d'Arcatte qui en dépend* (33).

Pag. 7. de votre Lettre. Tout étant disposé pour le départ, l'Armée se mit en marche pour *Trichenapaly* dans le dessein de faire contribuer en passant par

Pag. 51. de votre Mémoire. *C'étoit en effet à* Trichenapaly *que l'Armée devoit marcher lorsqu'elle se remit en campagne sur la fin d'Octobre* 1749, *cela*

(33) *Vide* pag. 150 & 151 du Mémoire de Mr. Dupleix, la suite de son raisonnement.

Tanjaour suivant l'usage du gouvernement Maure. Ce Raja excité par les insinuations des émissaires de vos prédécesseurs, & par leurs lettres, ne voulut entendre à aucune proposition, & l'Armée fut obligée d'investir sa ville principale.

étoit convenu entre Chandasaeb *& le sieur* Dupleix, *comme on le voit par la lettre de ce dernier à la Compagnie du* 15 *Octobre. Mais en approchant de* Trichenapaly *& en passant sur les terres du Roi de Tanjaour,* Mouzaferzingue *&* Chandasaeb *se rappellerent assez mal-à-propos que ce Prince, tributaire du Souba du Dekan, leur devoit des sommes très-considérables pour le cazenat qu'il ne payoit point depuis un tems infini. Ainsi dans l'espérance de tirer de lui promptement une grosse somme d'argent, ils investirent Tanjaour, capitale de ses Etats, où il étoit renfermé avec d'immenses richesses. Ils le firent sommer de satisfaire à sa dette, & en cas de refus, ils le menacerent de l'y contraindre par la force.*

Pag. 11. *de votre Lettre.* Le Commandant fit avertir *Mouzaferzingue* & *Usseindoustkan* (*Chandasaeb*) du triste parti (la retraite) auquel il se voyoit réduit. Ces deux Seigneurs après quelques difficultés dirent qu'ils suivroient la Troupe; elle se mit en marche vers les deux heures du matin dans l'idée que ces deux Seigneurs la suivoient, en quoi l'on se trompoit. *Mouzaferzingue* par une façon de penser aussi singuliere, se crut deshonoré s'il

Pag. 54. de votre Mémoire. *Il est aisé d'imaginer qu'elle fut la douleur du sieur* Dupleix, *lorsqu'on l'instruisit de tous les détails de la conduite de nos lâches Officiers; & que pour surcroît de malheur, on lui apprit que* Mouzaferzingue *avec la plus grande partie de ses Troupes ayant négligé de suivre notre Armée étoit tombé prisonnier entre les mains de* Nazerzingue *qui le tenoit dans les fers.*

prenoit ce parti. Il choisit celui d'attendre de pied ferme son ennemi : mais abandonné de toute sa Cavalerie, il fut obligé de se rendre prisonnier de son adversaire qui malgré les promesses qu'il lui fit faire, la main sur l'Alcoran, n'en tint aucune, aussi-tôt qu'il l'eût en son pouvoir. *Usseindoustkan* ne crut pas devoir suivre un aussi faux point d'honneur, il se tint avec nos Troupes, & ne l'abandonna pas.

Pag. 82. de votre Mémoire. Le prémier (Anaverdikan) défait & tué en combattant contre Mouzaferzingue son légitime souverain, n'avoit pu trasmettre à son fils des droits qu'il n'avoit pas lui-même, & qui d'ailleurs par leur nature n'auroient pas été transmissibles quand il les auroit eu, puisque la Nababie du Carnatte n'est pas un office ou une dignité héréditaire, mais une commission à vie ou plutôt révocable à volonté.....

Pag. 2. & 3. des piéces justificatives de votre Mémoire. *Chandasaeb, qui comme il vient d'être dit, n'est plus qu'à deux journées du chemin d'Arcatte dont il vient prendre possession, n'a cru pouvoir donner trop tôt à M. le Gouverneur des marques sensibles de sa reconnoissance de tous les bons services qu'il lui a rendus tant à lui-même qu'à sa famille & à ses enfans, qui sont toujours restés dans cette ville depuis sa détention chez les Marattes, en lui envoyant copie du paravana, en vertu duquel il vient prendre possession du gouvernement de la Province, lui en a remis un par lequel, à ses titres & en sadite qualité, il fait présent & donation à perpétuité à la Compagnie de la ville de Villenour, & de quarante Aldées en dépendantes, duquel paravana ensuit la teneur.*

S'il est vrai, comme vous le dites, que la Nababie d'Arcatte, n'est point un office ou une dignité héréditaire, mais une commission à vie ou plutôt révocable à volonté, comment Chandasaeb pouvoit-il faire pré-

ſent & donation à perpétuité à la Compagnie de la ville de Villenour & de quarante Aldées en dépendantes ? Comment pouviez-vous accepter à perpétuité un préſent & une donation de cette importance, d'un Rentier & d'un Domeſtique, (ce ſont vos expreſſions) qui pouvoit être révoqué à volonté ?

Pag. 2. de votre Lettre. Je ne m'étendrai pas ſur ces événemens qui ne furent pas heureux d'abord, & qui ſe ſont enfin terminés à la priſe d'un mauvais Fort (Divicotté) ſitué dans une Iſle que le Colram forme à ſon embouchure.

Pag. 138 de votre Mémoire. *Divicotté au contraire eſt ſitué ſur une Iſle à l'embouchure du Colram, où il forme un excellent Port pour tous les bâtimens du pays, & la Forteresse défend parfaitement ſa rade & ſes Ports.*

Pag. 227. de votre Mémoire. Le ſieur Dupleix qui entretenoit continuellement une correſpondance & des liaiſons étroites à la Cour de Delhy, par la voie du ſieur de Buſſy étoit parvenu à gagner l'amitié des principaux Officiers de l'Empereur; le Grand Mogol lui-même lui marquoit beaucoup de bienveillance.

Dans votre Lettre du 14 Août à Mr. Godeheu, rapportée p. 81 du Mémoire de ce dernier imprimé en 1760, vous dites: *je n'ai aucune correſpondance avec la Cour de Delhy, ainſi je n'ai aucune piéce à vous remettre à ce ſujet.*

Pag. 76 & 77 de votre Mémoire : Voilà comment nos ennemis, reduits aux abois, reprirent ſur nous la ſupériorité, & comme la guerre fut perpétuée dans un tems où rien ne

Pag. 3 d'un petit Mémoire de 5 pag. in-4° intitulé *Obſervations*, ſigné, Me. Challaye Avocat, que vous avez fait diſtribuer au mois de Décembre 1759. *Au reſte, le ſieur Law*

nous manquoit, pour assurer la paix à tout le Carnatte, par la réduction d'une place qui n'auroit pas tenu encore huit jours devant nos Troupes, si celui (Mr. Lavv) qui les commandoit ne les avoit pas ouvertement livrées à l'ennemi.

ignore la déclamation injurieuse distribuée au public sous les noms des sieurs Boisservolles & de Maissin ; s'il l'adopte, le sieur Dupleix lui fera observer qu'il n'a point employé le terme de trahison dans son Mémoire.

Je croyois bonnement qu'un Officier qui livre à l'ennemi les Troupes qu'il commande, étoit un traître. J'étois bien dans l'erreur. Vous m'en tirez, en m'aprenant qu'il n'est reputé tel, qu'autant qu'on employe le terme de trahison pour l'en accuser.

Moraro, *me marquiez-vous par votre Lettre du 4 Février*, aime l'argent ; & vous les Soldats. Je fais en sorte de vous contenter tous les deux.

Par celle du 23 Février. *Moraro se prête tant qu'il peut à la réussite ; il ne tiendra pas à lui qu'elle ne réussisse si l'ennemi y donne lieu.*

Par celle du 23 Avril : Je vous avoue, Monsieur, que je suis extrêmement satisfait d'une lettre que je viens de recevoir de Moraro. Il a été très-flaté de ce que je l'ai consulté sur la situation présente des affaires. Je vous assure que ce qu'il m'écrit à ce sujet est extrêmement sensé, en même tems qu'il se loue infiniment de vous & de votre activité.

Par celle du 25 Avril : *Je vois d'où vient le peu d'empressement de Moraro. Le Maissourien ne lui a pas encore fait offre d'une grosse somme. Voilà le fait, & rien autre chose, & vous en verrez la preuve incessamment. Je vous laisse, & à lui le choix du parti qu'il convient de prendre. Il est tems de se déterminer.*

Par

lu 7 Avril : Tâ-
tenter Moraro
sera possible ;
bonne volonté.
rien pour l'y
. Faites, Mon-
ce que vous
ır ne point dé-
brave homme
... *Par celle du*
is trop vous re-
de veiller au-
vous sera possible
garde du Camp de
Moraro, sans cependant
compromettre le vôtre,
& de faire ensorte de con-
tenter ce brave homme au-
tant que vous le pourrez.

Par celle du 14 Mai : *En supposant, Monsieur, que Moraro fit des difficultés pour partir, mettez-vous toujours en marche, il vous suivra bien vîte.*... Par celle du 15 : *Toutes les difficultés de Moraro ne m'étonnent point, je connois cette ruse, & ses demandes ne sont point fondées.*.... Par celle du 16 : *Je vous prie de penser une fois pour toutes que j'ai regardé comme une honte, l'obligation où je me suis trouvé d'avoir ici ce voleur, [Moraro] & de lui dire une fois pour toutes que vous obéirez sans balancer & sans écouter ses représentations bien ou mal fondées. La conduite de cet homme est un mystere que vous n'avez pas encore dévoilé.*... Par celle du 19 Juin : *J'attends quel aura été le résultat de votre conférence avec Moraro. Cet homme est un coquin, ma lettre d'hier vous en servira de preuve.*... Par celle du 24 : *So[illegible] persuadé, Monsieur, que les Chefs de Moraro [illegible] n conséquence [illegible]s ordres de leur Maître, [illegible] vilain manége de ses Chefs, n'a été que [illegible] somme de Nandi Raja. L'avarice poignarde [illegible] de-là de ce que je puis vous dire. Ce vice [illegible] ttre tout en compromis.*... Par celle du 27 : *[illegible] tenterez de lui dire* (à Moraro) *que suivant [illegible] us continuez votre route, c'est trop long-tems [illegible] d'un pareil coquin.*... *Il est surprenant que [illegible] ez point vous appercevoir du manége de cet*

homme qui ne cherche qu'à faire traîner les affaires en longueur..... Par une autre lettre du 5 Août : *Moraro m'a écrit sur les difficultés du passage ; je les sens comme lui : mais j'en pourrois présenter d'autres de sa part qui sont peut-être les véritables.....* Par celle du 8 : *Je vois les nouvelles difficultés que Moraro fait, je n'en suis point étonné ; il en fait toujours ; mais sont-elles fondées, & ne prennent-elles pas leur source dans la mauvaise volonté, ou dans les pensions qu'il reçoit de côté & d'autre?..... Vous trouvez ses discours* (de Moraro) *laconiques ; pour moi je les regarde comme venans d'un coquin. Je crois que vous ne veillez pas assez sur les diverses correspondances qu'il peut avoir.... Il sera bon d'envoyer vos gens pour reconnoître ce passage, & éviter, s'il est possible, le passage à l'Ouest de Cheringham qui n'est imaginé par Moraro, que pour laisser à l'ennemi toute liberté de faire les mouvemens rétrogrades qu'il voudra, & pour ne point ravager le pays de Tanjaour dont ce Moraro a reçu une assurance considérable pour allonger le tems, & enfin pour que les affaires ne se terminent point aussi-tôt ; seul point de vûe qui fait agir ce misérable....* Par celle du 11 : *Je ne sçai si vous ne vous appercevez pas que tout ce vous me marquez de Moraro le dépeint comme un coquin & un traitre qui auroit intelligence avec l'ennemi. Examinez de près sa conduite & défiez-vous en.....* Par celle du 18 : *Moraro a écrit à Nandi Raja qu'il partoit pour aller à Trichenapaly, & qu'il espéroit qu'il le rendroit content. Vous sentez ce que cela veut dire, ainsi vous allez être au fait du retardement de ce Maratte.*

Qui croiroit qu'après de pareilles lettres, qui doivent nécessairement faire regarder Moraro comme un homme capable de tout faire pour de l'argent, vous pû... permettre qu'il entrât en négociation avec le Roi de

Tanjaour ; c'eſt cependant ce que vous fîtes. Mais comme ce Chef Maratte me craignoit, parce que j'éclairois ſa conduite, il vous pria de me donner des ordres. Vous m'écrivîtes en conſéquence, le 3 Septembre „ Moraro m'ayant communiqué quelques projets „ avec le Roi de Tanjaour, je lui ai marqué qu'il pouvoit agir ; mais comme il craint que ſa correſpon- „ dance pourroit vous inquiéter, je vous écris la pré- „ ſente pour vous en donner avis, afin que vous ſça- „ chiez de quoi il eſt queſtion. 1753.

On verra dans mon Mémoire hiſtorique, comme Moraro ſçut mettre à profit la permiſſion. Nandi Raja vous en inſtruiſit bien-tôt ; ce qui vous engagea de m'écrire le 9 Septembre. „ L'on me fait entendre que „ Moraro ne ſe prête point comme il faut aux opé- „ rations..... *Par celle du* 10 : Le tems que l'on a donné „ à l'ennemi de ſe reconnoître, & bien des difficultés „ que l'on dit que Moraro fait lorſqu'il eſt queſtion „ d'agir, me font craindre que l'ennemi n'ait le tems „ de ſe retrancher & de ſe fortifier ſur les deux mon- „ tagnes, & je ne ſçai trop que penſer de la conduite „ de Moraro. Vous devriez, Monſieur, l'éclairer „ un peu : cet homme ne répond du tout point à la „ confiance qu'on lui accorde. Je n'ignore point que „ ſous prétexte de vouloir accommoder le Tanjaour „ avec nous, il a demandé à ce Prince cent mille „ Roupies qui lui ont été refuſées. Ce refus pourra-t- „ il faire effet ſur lui, & ne ſera-t-il jamais raſſaſié „ d'argent ? S'il n'a pas voulu paſſer le Colram lorſ- „ qu'il le pouvoit, c'eſt qu'il comptoit par cette ma- „ nœuvre que le Raja de Tanjaour reconnoîtroit ce „ ſervice. L'avidité de cet homme ne ſert qu'à ruiner „ nos affaires, & vous ne lui faites pas aſſez connoî- „ tre que vous en êtes informé.

Les plaintes continuelles de la part de Nandi Raja

& des perſonnes de confiance que vous aviez à l'Armée & auprès du Roi de Tanjaour, donnerent encore lieu aux lettres ſuivantes. „ Je ſouhaite fort que vous
„ ayez pu perſuader Moraro, *me marquez-vous par*
„ *votre lettre du 12 Septembre :* Je tiendrai compte de
„ toutes les promeſſes que vous aurez faites à ſa Ca-
„ valerie, mais je crains que cette tentative ne nous
„ ait fait connoître toute la mauvaiſe volonté de cet
„ homme qui ne cherche qu'à traîner les affaires en
„ longueur. Vous lui remettrez la lettre ci-jointe dont
„ je vous prie de vous faire expliquer la copie. Vous
„ y verrez ma façon de penſer ſur ſa conduite avec
„ le Roi de Tanjaour, qui ne tend qu'à tirer pour lui
„ quelques Roupies. L'avarice perdra toujours cet
„ homme, & c'eſt pourquoi il déſiroit tant de ſe ren-
„ dre à Trichenapaly..... *Par celle du* 13 : Tâchez
„ de faire voir à Moraro que l'on s'apperçoit qu'il ne
„ cherche qu'à traîner les affaires en longueur.

Sur ces entrefaites, Moraro qui avoit été gagné par Manogy, Général & prémier Miniſtre du Roi de Tanjaour, me propoſa de me retirer avec l'Armée au-delà des montagnes qu'on appelle montagnes de l'Ane. Cette retraite nous éloignoit d'environ trois quarts de lieue de la place, (Trichenapaly) & laiſſoit à l'ennemi les chemins de Tondaman libres, pour l'entrée des vivres qu'il attendoit. Le Chef Maratte fit la même propoſition à Nandi Raja qui en fut indigné. Voici ce que vous me marquiez à ce ſujet par votre lettre du 17 Septembre 1753 : " Je vous envoye,
„ Monſieur, une lettre pour Moraro avec ſa copie
„ que je vous prie de vous faire expliquer avec pré-
„ ciſion. Vous y verrez l'impertinente propoſition
„ qu'il a faite à Nandi Raja, que celui-ci a rejettée
„ avec indignation. Il eſt certain, Monſieur, que la
„ conduite de ce Maratte n'eſt point dans l'ordre,

 1752.

„ & je ne ſçais ſi vous en êtes bien informé. Je vous
„ prie de l'éclairer de près, & de lui repeter ce que
„ je lui marque. Je vous prie auſſi de ne point vous
„ prêter à de telles inſinuations, & ſi vous voyez
„ que cet homme tergiverſe, donnez-m'en avis, je
„ vous aſſure qu'il en ſera pleinement la dupe après
„ l'avoir été aſſez long-tems de lui..... *Et par celle du* 19 *du même mois :* " Vous verrez tout ce que je
„ marque à Moraro ſur ſes prétendues négociations
„ auxquelles je n'avois conſenti qu'autant que ſes
„ operations dans ce pays-ci iroient leur train, ce
„ qu'il ne fait point ; ainſi il agit contre mes ordres,
„ & vous pourrez le lui dire. Je vous prie de lui re-
„ procher ſon peu d'exactitude & le tort qu'il fait à
„ nos affaires. Mes lettres à lui dont je vous ai en-
„ voyé les copies, vous feront voir ma façon de pen-
„ ſer: Je vous prie de vous y conformer & de l'obli-
„ ger d'agir comme il doit..... Vous verrez dans
„ une lettre que je vous ai écrite le 12, ce que je
„ vous marque au ſujet de l'argent que doit donner
„ Nandi Raja. La conduite de Moraro a fait faire une
„ démarche à ce premier (il ſe retira à Cheringham)
„ qui doit faire voir à Moraro la défiance que ſa con-
„ duite donne à ce Mayſſourien. Je lui marque (à
„ Nandi Raja) de rejoindre, & que vous obligerez
„ Moraro d'agir comme il faut.

Les lettres de Nandi Raja, les miennes, celles de pluſieurs autres perſonnes ſur l'intelligence de Moraro avec les ennemis, vous cauſerent de l'inquiétude : vous lui donnâtes ordre, comme vous me le marquiez par votre lettre du 23 Septembre, de ceſſer ſes négociations avec le Prince de Tanjaour ; mais il n'étoit plus tems : d'accord avec les ennemis qui lui avoient donné ou promis deux cens mille Roupies, il ne voulut jamais donner avec ſa Cavalerie, à l'affaire qui ſe

passa le 21 Septembre. Ainsi finit sa négociation. Il vous écrivit, Monsieur, qu'il étoit votre très-humble serviteur, attaché à la Nation Françoise, qu'il vous en donneroit des preuves dans toutes les occasions, & que vous pouviez compter sur lui.

Il n'en fallut pas d'avantage ; vous changeâtes tout-à coup de sentimens, Moraro devint votre idole ; ce coquin, ce malheureux, ce traître, cet homme que l'avarice poignardoit, qui n'étoit jamais rassasié d'argent, devint l'arbitre des affaires, votre conseil, & le Commandant des Troupes.

„ Il ne faut rien faire, Monsieur, sans consulter „ Moraro, *me disiez-vous par votre lettre du 23 Septembre.* " Il faut se concilier avec lui sur tout, „ & lui marquer de la confiance. . . . *Par celle du* 26 : „ Quant à Moraro, je ne le soupçonne pas de tra- „ hison ; mais bien de traîner les affaires en longueur, „ & de faire des négociations qui puissent lui être „ profitables. Je crois bien qu'il me marquera toutes „ les fanfaronades dont vous me faites part. . . . . Prê- „ tez-vous à son avis sur le parti à prendre, il sera „ engagé, par un certain point d'honneur, à ne rien „ ménager pour que vous n'ayez point lieu de vous „ en repentir. Je le pique d'honneur, il aime à l'être, „ agissez de même avec lui. . . . . *Par celle du* 27 : „ Je ne puis me persuader qu'il y ait du mauvais des- „ sein de la part de Moraro. . . . . *Par celle du* 29 : „ Quant aux ordres que vous me demandez encore, „ ce ne seroit qu'une répetition de ce que je vous ai „ marqué. (c'étoit de ne rien faire sans le consentement de Moraro) „ Sauvez l'honneur du Roi & „ de la Nation, & ne faites rien que du consente- „ ment de Moraro & de Nandi Raja, sur-tout „ Moraro. „

On sent combien toutes ces contradictions assujet-

de Moraro dûrent me fournir matière à discussion avec vous. J'en ai donné un échantillon dans le Mémoire que j'ai fait distribuer dans Paris au mois de Mars 1760. On les trouve sous les N° 15 & 16 des Piéces Justificatives du même Mémoire (34).

Je ne finirois point, si je voulois rapporter ici toutes vos contradictions & vos inconséquences, qui prouvent que vous fûtes toujours très-peu instruit. Leur nombre m'a effrayé; j'ai craint le même effet pour le public, si j'entrois dans un aussi grand détail; de sorte que par respect & par ménagement pour lui, je m'en tiendrai à celles que j'ai mises sous ses yeux. Je termine cette courte analyse par deux ou trois observations qui m'ont paru trop frappantes pour ne pas les rappeller ici.

Vous me prescriviez, Monsieur, dans toutes vos lettres de ne rien faire que du consentement de Moraro & de Nandi Raja, sur-tout du prémier. Je convins avec ces deux chefs que celui-ci iroit en personne, avec sa Cavalerie, dans le Tanjaour pour le ravager. J'agis relativement à vos ordres; vous m'en fites un crime, en me marquant par votre lettre du..... Octobre 1753, *que je n'eusse jamais dû y consentir*.

Vous m'écrivîtes le prémier Avril: " Mahamet-„ Alikan est mort ou près de l'être de la petite verole. Et le 2 du même mois: „ On assure que Mahamet-„ Alikan est blessé, & il est certain qu'on l'a vû tom-„ ber de cheval. „

Par la même lettre du prémier Avril, dans le tems même que nous étions aux prises avec les Anglois, vous me marquiez: " Voici, Monsieur, ce qui vient „ de m'être rapporté de Goudelour; que Lawrence „ avec partie des Blancs, est entré dans le Fort; que

(34) *Vide* n°. 2. p. 45.

„ partie des autres a été distribuée sur les
„ autour des limites; que les munitions ont
„ dans les magasins.... L'on croit, mais on n
„ sure pas positivement, qu'il a été embarque
„ Troupes sur les deux Vaisseaux qui partirent
„ très-précipitamment, parce que l'on craint à Ma
„ l'arrivée de Balagirao & la marche du Nabab
„ Morstouzalikan avec nos Troupes & les siennes.
„ Je serai mieux informé ce soir ou demain de l'em-
„ barquement des Troupes; mais il y a quelque ap-
„ parénce.„

Vous le fûtes en effet dès le soir même; car vous apprîtes que nos Troupes, après avoir abandonné treize piéces de canon, avoient pris la fuite & qu'elles ne dûrent leur salut qu'à la manœuvre que firent les Marattes, & à la bravoure de nos Officiers. Vous sçûtes aussi que *Mahamet-Alikan* n'étoit ni mort, ni près de l'être de la petite verole, puisqu'il ne l'avoit pas; qu'il n'étoit pas blessé, & qu'il ne pouvoit être tombé de cheval étant monté sur un éléphant; que les munitions n'étoient point rentrées dans les magasins; que Monsieur Lawrence, avec partie des Blancs, n'étoit point entré dans le Fort; qu'on ne craignoit rien à Madras de l'arrivée de Balagirao, encore moins de la marche de *Morstouzalikan*; vous apprîtes enfin que les deux vaisseaux sur lesquels on croyoit, me disiez-vous, qu'il s'étoit embarqué des Troupes, & qui étoient partis précipitamment, avoient au contraire été expédiés de Madras, avec des Compagnies Suisses q se trouvérent à cette affaire, notamment celle de M. d Pollieux.

Venons maintenant à vos erreurs. (35) Celles ée, ne

(35) Comme le détail en est un peu long, & que je crains n le Lecteur, j'ai cru devoir le mettre au nombre des piéces ju 3. p. 50.

vous avez faites font de deux genres. Les prémieres font fondées fur l'ignorance des faits., & fur la négligence à vous inftruire de ceux qui étoient même les plus connus ; & les autres, en bien plus grand nombre, tirent leur fource du befoin que vous aviez pour vos intérêts & pour votre juftification, de défigurer & d'altérer les faits qui vous étoient contraires, & d'en fuppofer d'autres qui ferviffent de liaifon à ceux que vous aviez tronqués. Les erreurs de ce dernier genre, s'appellent fauffetés.

Sabderalikan, dites-vous, p. 41 de votre Mémoire, *fut affaffiné par fon beau-frere Morftouzalikan qui cependant ne jouit pas du gouvernement d'Arcatte, dont Nifamelmoulouk revêtit l'enfant de Sabderalikan, & lui donna pour tuteur un Maure nommé Anaverdikan. Celui-ci ne fut pas plutôt dans fa place qu'il fit affaffiner cet enfant & fe qualifia du titre de Gouverneur de la Province d'Arcatte. Ce crime fut impuni, parceque Nifamelmoulouk mourut dans ce même tems à l'âge de cent ans.*

Vous fçavez, Monfieur, que par ordre de Morftouzalikan, le fils de Sabderalikan fut affaffiné dans Veylour où il étoit en 1743, par deux Patanes qui lui fervoient de Satellites. (36) Vous fçavez auffi, (37) & il eft notoire dans l'Inde, que Nifamelmoulouk n'eft mort qu'à la fin de 1748. Comment donc peuvez-vous

(36) On peut confulter là-deffus ce que dit l'Auteur anonyme des dernieres Révolutions de l'Inde, imprimées à Paris en 1757 chez la veuve de la Guette, rue St. Jacques, à l'Olivier ; voyez p. 156 & 157 du tome prémier. Entre quelques vérités qui fe trouvent répandues dans cet Ouvrage, ce qu'il cite fur l'affaffinat de *Sabderalikan* & de fon fils, en eft inconteftable. Ce fait s'eft paffé ainfi qu'il le dit, & tel qu'il fe trouve dans un manufcrit que Mr. de St. Paul, fecond de Pondichery & beau-frere de Mr. *Dupleix*, a envoyé à Mr. le *Duvelaer* Directeur de la Compagnie des Indes. Mr. *Joannes de Lorriere*, l'un de fes exécuteurs teftamentaires, l'a trouvé dans fes papiers avec la lettre de Mr. de *St. Paul.*

(37) Mémoire de Mr. Dupleix, pag. 33.

avancer que ce crime fut impuni, parce que Nizam mourut dans le même tems ?

Pag. 182. Dans cette guerre, il s'agiſſoit, comme on l'a vu, d'aider le ſouverain légitime du Dekan & le véritable Gouverneur d'Arcatte, à chaſſer deux uſurpateurs univerſellement reconnus pour tels par toutes les Nations Européennes, par toutes les Puiſſances de l'Inde, & par le Grand-Mogol lui-même ; car enfin perſonne n'a jamais pu douter que Mouzaferzingue inſtitué par le teſtament de Niſamelmoulouk ſon ayeul, pour ſon héritier & ſon ſucceſſeur, & confirmé dans la ſouveraineté du Dekan par un Firman du Grand-Mogol, ne fut le ſeul légitime Souba du Dekan, ni que Chanda-ſaeb nommé par ce Prince au gouvernement d'Arcatte, ne fut le ſeul & vrai Nabab de toute la Province du Carnatte dont Arcatte eſt la Capitale....

Vous ſuppoſez éternellement ce que vous avez, en grand ſoin de ne pas mettre en queſtion.

Vous préſentés Nazerzingue & Anaverdikan comme deux uſurpateurs qui ſe ſont emparés du Gouvernement ; le prémier en conſéquence d'une guerre injuſte ; l'autre par un crime horrible. Vous manquez de preuves, vous multipliés les probabilités, & le Lecteur diſtrait, par des épiſodes agréables & intéreſſants, ne s'occupe point du principal.

Nazerzingue eſt né d'un mariage conforme aux Loix du pays. Vous ne voulez point l'admettre à la ſucceſſion ; vous commettez donc une injuſtice criante, vous inſultez au droit des gens.

Quoique vous en diſiez, Monſieur, il eſt vrai que Nazerzingue s'empara du Gouvernement &

richesses de son pere, parce que Nizam l'avoit institué son seul & unique héritier. Il est encore vrai que Naverzingue fut reconnu par l'Armée, par les Ministres, par les Princes de l'Indostan, par l'Empereur même qui lui en fit expédier les Lettres Patentes, pour Soubedari du Dekan, & il est notoire dans l'Inde que Mouzaferzingue n'eut ni ordre, ni Firman de l'Empereur; & vous le sçavez si bien, Monsieur, que dans votre lettre à Mr. de Saunders, vous dites, " Mouza-„ ferzingue & Salabetzingue son successeur, celui-ci re-„ vêtu en forme de l'autorité Royale, &c.

Par ces mots, *celui-ci revêtu en forme de l'autorité Royale*, vous prouvez que Mouzaferzingue ne l'étoit point. Cependant vous voulez qu'il soit le seul légitime Souberari du Dekan. Je ne m'y oppose pas; mais, remarquez, je vous prie, comment vous fondez ses droits: sur le prétendu testament de son grand pere; Nizam n'en fit point: sur ce que vous le dites petit-fils d'une niéce de l'Empereur; le Soubedari n'en épousa point: sur l'Ordre, sur le Firman du Grand-Mogol; l'Empereur n'en donna point: sur la bâtardise de ses oncles; les Maures n'en connoissent point.

Que l'on mette en question si Anaverdikan fut un usurpateur, vous prouverez encore que non.... Votre pere (Anaverdikan) dit Salabetzingue à Mahamet-Alikan dans une lettre qu'il lui écrivit, & que vous rapportez dans la vôtre à Mr. de Saunders, étoit un sujet bien fidéle à son Maître, & sa fidélité a été bien récompensée par des postes honorables qu'on lui a confiés. Vous ne suivez guères ses traces, & vous vous gardez mal-à-propos.

Et plus bas est écrit de sa propre main [de Salabetzingue] c'est vous, Monsieur, qui faites cette observation à Mr. de Saunders.

Si vous aviez suivi les conseils que je vous ai don-

„ nez, vous eussiez été heureux ; si vous aviez marché
„ sur les traces de votre pere [Anaverdikan] vous n'eus-
„ siez pas été un sujet rebele, vous n'avez fait ni l'un
„ ni l'autre.

Anaverdikan de l'aveu de Salabetzingue, fut un sujet fidéle à son Maître, & sa fidélité, dit ce Soubedar, a été récompensée par des postes bien honorables ; donc Anaverdikan ne les a point usurpés.

N'importe ; vous prétendez que Chandasaeb est le seul qui est des droits à la Nababie d'Arcatte, parce que, dites-vous pag..... de votre Mémoire „*Chandasaeb avoit épousé la fille de Daoustalikan*...... Il les eût toutes épousées qu'il n'en auroit eu aucun. Je l'ai déja dit, chez les Musulmans, les filles n'héritent point.

Je passe sous silence une infinité d'autres choses dont l'énumération vous convaincroit qu'il n'y a pas une seule de vos erreurs & de vos contradictions qui me soit échappée. Je m'attache toujours aux plus frappantes, & je poursuis.

Par ce que vous dites pag. 38 de votre Mémoire que l'Empereur Mogol en donnant sa niéce en mariage à Nisamelmoulouk, avoit rendu le Souba du Dekan héréditaire dans sa famille, & que ce dernier avoit nommé pour son successeur Mouzaferzingue son petit-fils & son héritier, [38] vous renversez la constitution de l'Empire qui est le despotisme. Vous établissez l'ordre de succession dans la famille de Nizam, & vous vous condamnez vous-même ; car si Nizam a choisi Mouzaferzingue pour regner après lui, le droit qu'il lui a conféré doit passer à sa postérité.

Mouzaferzingue mort, son fils présent à l'Armée, on tire Salabetzingue des fers, on le place sur le trône

(38) Mémoire de Mr. Dupleix, pag. 42.

du Dekan, vous l'approuvez ſans aucun égard pour ce droit de ſucceſſion que vous établiſſez par-tout dans votre Memoire comme ſacré, comme inviolable. Pourquoi donc, Monſieur, dementez-vous auſſi évidemment cette magnanimité, cette vive horreur pour l'uſurpation qui vous avoit fait employer toutes les forces de la Nation contre Nazerzingue que vous en accuſiez? Pourquoi les employiez-vous alors en faveur du frere de ce Prince violent & vicieux [39] contre le fils de Mouzaferzingue que vous proſcrivez, que vous laiſſez relégué à Adonis, & que vous traités enfin avec tant de barbarie & d'indécence, que vous lui refuſez même l'exiſtence dans votre Mémoire. Avez-vous pu vous flatter, Monſieur, de cacher auſſi facilement au public le ſort de ce jeune & infortuné fils de Mouzaferzingue, qu'il vous l'a été dans votre Mémoire, de décider que le beſoin de mettre à la tête du Dekan un homme capable & en état de gouverner avoit déterminé les Grands du Royaume & les Chefs de l'Armée à choiſir Salabetzingue, que vous peignez dans votre Mémoire (40) comme un homme d'un caractère timide & inquiet.

Vous avez, Monſieur, malheureuſement raiſon; Mr. de Moraſſin & tous les gens inſtruits, le penſoient comme vous. Vous l'aviez choiſi par la certitude modeſte, à la vérité, que vous ſuppléeriez aiſement par votre capacité dans le grand art de gouverner & par vos lumières, à celles qui pourroient lui manquer.

(39) Mr. Dupleix, pag. 42 de ſon Mémoire, préſente *Salabetzingue* comme oncle de *Mouzaferzingue* ſimplement; il ſe donne bien de garde de dire que le nouveau Soubedari étoit frere de *Nazerzingue*, ce bâtard, cet uſurpateur. L'obſcurité qu'il répand ſur un fait auſſi important, prouve autant ſa mauvaiſe foi que la ſoibleſſe de ſon Avocat qui entre rapidement en matiere, ſans donner la légere idée de la famille de *Salabetzingue*.

(40) Mémoire de Mr. Dupleix, p. 98.

Si vous avez ôté au fils de Mouzaferzingue le ſort auquel il devoit s'attendre par les diſpoſitions prétendues de Nizam, & par toutes les démarches que vous aviez faites ſi authentiquement pour ſon pere, vous n'avez pas agi avec plus de retenue & d'équité ſur ce qui regardoit le fils de Chandaſaeb dont les droits étoient auſſi peu équivoques que ceux du jeune Prince dont nous avons parlé. Il n'y avoit en effet qu'un profond Politique & un détrôneur de Roi (41) qui menageât aſſez peu ſa réputation pour vendre à deux étrangers (Nandi Raja & Morſtouzalikan) l'héritage ſanglant de Chandaſaeb, ſans conſidération pour les droits du fils qui ne les avoit que trop achetés par la mort de ſon pere, & ſans réflechir à l'idée qu'une conduite ſi odieuſe devoit naturellement donner à toute l'Inde.

Vous ne pouvez diſconvenir, Monſieur, que l'acte public d'inſtallation de Morſtouzalikan à la Nababie d'Arcatte, n'ait revolté contre vous, non-ſeulement les gens du pays qui y étoient les plus intéreſſés, mais encore les François & les étrangers, témoins d'un procedé que rien ne pouvoit juſtifier.

Vous n'avez pas crû vous-même, Monſieur, pouvoir le faire avec ſuccès, puiſque vous ne dites rien dans votre Mémoire d'un fait auſſi conſtant. Votre Avocat avoit aſſez d'eſprit pour ne pas entreprendre de colorer la ceſſion pleine & entiere que vous faiſiez des droits de Rajaſaeb à la Nababie d'Arcatte; droits établis par vous-même en faveur d'un homme connu

(41) Mr. Dupleix m'a fourni lui-même cette expreſſion par la complaiſance avec laquelle il reçut & adopta ce titre que l'adulation lui donna par les deux vers ſuivants, lors de la reception de *Morſtouzalikan* à la Nababie d'Arcatte.

Toujours libre avec lui, ſans Sujets & ſans Maître,
J'ai fait des Souverains, & n'ai pas voulu l'être. Œdipe de Voltaire.

dans l'Inde pour le meurtrier de ſon Maître, (42) pour un monſtre enfin à qui les crimes ne coutoient rien.

Je finirai cette partie de ma lettre par deux remarques qui réſultent néceſſairement des faits que je viens de rapporter.

La première, c'eſt qu'il eſt fort ſingulier que vous affectiez dans votre Mémoire de vous étayer des lettres & des éloges de la Compagnie & des Miniſtres, pour prouver la ſageſſe de votre conduite & la ſupériorité de vos lumières. Ils ne vous les euſſent certainement pas accordés, s'ils euſſent été inſtruits de la vérité avec autant d'exactitude & de ſoin, que vous en avez eu à la leur cacher.

La ſeconde, c'eſt que les évenemens ne ſecondant pas la magnificence des idées, & la beauté du Roman que vous aviez préſenté à la Compagnie ſur les affaires de l'Inde, vous n'avez pu ſoutenir ces faux expoſés, que par d'autres fauſſetés qui ſe trouvent répandues & ſur les gens du pays & ſur les Européens que vous avez chargé de quelques-unes de vos opérations. Je me trouve malheureuſement dans ce cas, & quoique mon zéle, mon application dans celles dont vous m'avez chargé, & ſur-tout vos lettres, euſſent dû me répondre d'être traité par vous un peu plus favorablement, vous avez été aſſez imprudent pour me charger dans votre Mémoire avec autant d'amertume que d'indécence. Avez-vous pu penſer, Monſieur, que ce que je me dois à moi-même, & mon honneur offenſé, me permettroient de garder un ſilence qui eut achevé de me décrier dans l'eſprit de ceux dont je n'ai pas le bonheur d'être connu?

(42) M. Dupleix, p. 41 de ſon Mémoire, peint ainſi *Morſlouzalikan*. S'il eſt vrai que ſon intérêt perſonnel ait toujours été oublié, c'étoit une étrange générosité de donner gratuitement l'héritage de *Chandaſaeb* à un homme dont il avoit lui-même de pareilles idées.

Il eſt bon qu'avant d'entrer en matière ſur ce point je faſſe connoître votre façon de penſer & les ſentimens que vous m'avez toujours marqués.

C'eſt dans vos lettres qu'il faut chercher ces inconſéquences, ces injuſtices, ces imputations odieuſes & ſans nombre dont vous avez chargé les perſonnes mêmes auxquelles vous avez toujours témoigné le plus de confiance.

Il eſt facheux ſans doute pour vous, Monſieur, que j'aye conſervé des lettres que vous me forcez de mettre au jour par la néceſſité où je ſuis de faire voir quel a toujours été votre caractère, & que ſi je ſuis le ſeul que vous attaquez publiquement, ce n'eſt que parce que j'ai été employé par Mr. Godeheu.

Vous n'avez épargné aucun de ceux de ma connoiſſance qui ont ſervi ſous vos ordres.

Vous fites un crime à Mr. du Sauſſay de n'avoir point attaqué l'ennemi; vous m'écrivîtes en conſéquence le prémier Février 1753 : *Je ne ſçai, Monſieur, que vous dire ſur le deshoneur que la Nation vient d'acquérir par la mauvaiſe volonté d'un ſeul & par ſa puſillanimité; jamais cette occaſion ne ſe préſentera; qu'il eſt facheux qu'on l'ait manquée! Je n'y vois plus de remède, il faut ſonger à réparer cette faute, s'il eſt poſſible. J'ai donné ordre au ſieur du Sauſſay de vous remettre le commandement.*

Le 2 : *Je ſuis bien perſuadé que la fiévre ne vous prendra pas, quand on viendra vous dire que l'ennemi ſe met en mouvement.*

Ces reproches injurieux & mal fondés ſur la conduite de Mr. du Sauſſay m'indignerent. Je vous en écrivis * très-fortement le même jour, mais ſans vouloir revenir ſur le compte de cet Officier qui étoit effectivement malade, vous me répondîtes le 3 : *Les ſentimens généreux dont vous êtes animé, vous engagent*

à soutenir le sieur du Saussay dans la conduite qu'il a tenüe dans l'occasion dernière.

Le 11 *Mars* : " Au reste, je vous prie de penser
,, que ce ne sont point des Volontaires Royaux que
,, vous commandez, & que si ceux-ci se sont distin-
,, gués, c'est par le moyen des Officiers qui les com-
,, mandoient. Donnez-nous les mêmes Officiers, &
,, vous verrez que nos nouveaux Soldats sont Fran-
,, çois, c'est tout dire.

Le 29 *Avril* : " Je reconnois au mieux le sieur Sor-
,, nay dans ce nombre effroyable de Coulis qu'il de-
,, mande, il n'a qu'à les chercher où il voudra, je
,, n'en ai point à lui donner, & on en paye un nom-
,, bre assez considérable pour ne rien faire, & que
,, l'on paye doublement en leur donnant deux fanons
,, par jour, que l'on augmente d'autant, quand ils font
,, le moindre ouvrage de nuit.

Le 16 *Mai* : " Je vous prie de vous rendre auprès
,, de Mr. Sornay, & de lui signifier que si sous qua-
,, tre à cinq jours la chose n'est point faite, il n'y
,, faut plus songer. Il y auroit de l'imbécilité à nous
,, de rester là les bras croisés à admirer la lenteur de
,, ces Ingénieurs.

,, *Le* 18 *Juillet* : " S'il n'avoit été question à l'Armée
,, du nord que du défaut de discipline, c'eût été peu
,, de chose, mais il ne s'agissoit pas moins que de
,, nous expulser de là, pour y mettre nos antagonis-
,, tes ; & Mr. Goupil, sans pénétrer le but de la con-
,, duite que l'on tenoit avec lui & avec nos Troupes
,, se prêtoit à des desseins aussi pernicieux : l'arrivée
,, de Mr. de Bussy, ou plutôt sa pénétration, lui a
,, fait découvrir le pot aux roses. Il étoit tems qu'il y
,, arrivât. Les François s'en revenoient à Mazulipa-
,, tam à coups de pieds dans le cul ; ce sera Mr. de
,, Bussy qui va les donner au contraire, quelle difference!

Pag 92 de votre Mémoire : " Il (Mr. de Buſſy) ſe
„ rendit à Mazulipatam pour s'y rétablir. Son abſence
„ nuiſit beaucoup à nos affaires. Le relâchement qui
„ s'introduiſit dans la diſcipline par la molleſſe & la
„ négligence de ceux qui commanderent dans ſa place
„ (c'étoit les ſieurs Goupil & de Mainville) entraîna
„ beaucoup de déſordres qui altererent bien-tôt dans
„ l'eſprit des Maures la haute opinion qu'ils avoient
„ conçue des François.....

Le 26 Juillet : " J'ai reçu hier, Monſieur, votre
„ lettre ; je n'ai pû y répondre étant occupé à faire
„ des dépêches pour Trichenapaly de la dernière im-
„ portance, pour tâcher d'y reparer, s'il eſt poſſible,
„ une conduite de la part de Mr. Aſtruc qui y a
„ preſque ruiné nos affaires. Il a fait tel uſage qu'il a
„ voulu d'un ordre que je lui avois donné au ſujet de
„ Nandi Raja, il l'a accommodé comme il l'a voulu,
„ l'a reſtraint, l'a étendu, enfin ne l'a point exécuté
„ à la lettre, quoiqu'il dût le regarder comme précis ;
„ & lorſque cette prétendue préciſion avoit ceſſé, il
„ a juſtement pris ſon tems pour l'exécuter. Voilà
„ une explication ſuccinte de ce qui vient de ſe paſſer
„ & qui me jette dans des inquiétudes que je ne puis
„ vous expliquer. J'attends aujourd'hui à ſçavoir quel
„ parti j'ai à prendre ſur ce que je recevrai de là. Je
„ vous avoue qu'on ne peut être plus accablé que je
„ le ſuis ; je vois que l'on abuſe de mes ordres, &
„ que dans les plus importantes occaſions, on n'y fait
„ point d'attention, qu'on ne cherche au contraire qu'à
„ les éluder.

Le 28 : " Je ſuis toujours dans le plus cruel des cha-
„ grins ſur ce qui vient de ſe paſſer à Trichenapaly.
„ Je ne puis vous en faire le détail, il ſeroit trop
„ long ; mais je vous envoyerai copie des lettres que
„ cette manœuvre m'a occaſionné. Vous y verrez

„ l'abus qu'on y a fait de mes ordres, l'étendue & „ les restrictions que l'on a jugé à propos d'y donner. „ Enfin, vous verrez qu'on a fait tout ce qu'il ne „ falloit pas faire. La mauvaise volonté y est mar- „ quée, dans le tems même que tout étoit conclu. „ Les raisonnemens que l'on a insinué aux Officiers, „ se trouvent faux; ils ont donné dans le piége sans „ s'en appercevoir, & l'ennemi qu'on disoit devoir „ entrer dans la place la nuit du 21 au 22, n'y avoit „ pas encore paru le 24; mais ces braves gens ne pou- „ voient reflechir que sur ce qu'on leur présentoit, „ & on les trompoit. En voilà assez sur cet article „ qui m'accable; vous verrez le surplus & tout le faux „ de cette conduite dans mes lettres que l'on copie. „ Vous y verrez les ordres que je donne: mais pour „ qu'ils soient mieux exécutés par la suite, & avec „ moins de mauvaise humeur & plus de circonspec- „ tion, j'ai jugé à propos de faire partir Mr. Bresnier „ pour relever Mr. Astruc à qui je donne ordre de se „ rendre ici; mais comme ce dérangement ne peut „ que faire un tort infini & prolonger la décision, je „ crois qu'il convient qu'aussi-tôt qu'il vous sera possi- „ ble, vous passiez le Colram.

Le 29: Ci-joint, Monsieur, est la copie de mes let- tres à Mr. Astruc, sa conduite y est détaillée, & vous en sentirez toute l'inconséquence & le dérangement qu'elle apporte à nos affaires. Je suis très-sincerement, &c.

Ces lettres dont vous me parliez contiennent les discussions que vous avez eu avec Mr. Astruc. Par celle du 26 que vous lui écriviez vous finissiez ainsi: „ Il est aisé de conclure de tout ce que je vous mar- „ que, que je me suis bien trompé en vous chargeant „ du commandement de nos Troupes, que vous ne „ faites aucun cas de mes ordres & de mes lettres, „ que vous ne me faites part que de ce qu'il vous

„ plaît, malgré mes prieres réitérées de ne me laisser rien „ ignorer, que vous vous êtes arrogé une autorité & „ des pouvoirs que vous n'avez pas, & qu'enfin vous „ avez agi dans toutes les affaires, depuis que vous „ êtes là, suivant vos idées, sans vous inquiéter des „ suites : & moi je finis la présente par vous dire, „ que quiconque ne sçait point obéir, ou ne le fait „ qu'à contre-tems, n'est point capable de comman- „ der. Ce qui m'a fait prendre le parti d'envoyer à „ l'Armée une personne à qui vous remettrez le com- „ mandement de l'Armée aussi-tôt son arrivée ; il sera „ porteur de mes ordres, pour tâcher de ramener à „ nous Nandi Raja, si vous ne l'avez déja fait en pas- „ sant le Caveri pour se joindre à lui. Je suis, &c.

Je finissois la lecture de votre lettre, lorsque réfléchissant sur ce que vous vouliez que je jugeasse la conduite de Mr. Astruc, sans m'avoir envoyé copie des ordres que vous lui aviez donnez, je reçus de cet Officier la lettre suivante.

Au Camp du Sud, le 30 Juillet 1753.

„ Je suis de la plus mauvaise humeur du monde, „ mon cher Maissin. Notre Général me fait faire des „ démarches inconsidérées, & qu'il voudroit actuelle- „ ment faire réjaillir sur moi. Mais il s'adresse mal, „ il a trouvé en moi un second vous-même, & je lui „ ai écrit tout uniment que si l'honneur de la Nation „ avoit reçu quelqu'échec dans la démarche que je ve- „ nois de faire, il ne devoit s'en prendre qu'à lui- „ même. „ Voici mot-à-mot ses ordres : *Si le Raja au bout de deux jours ne satisfait point à ses engagemens, je vous ordonne de lever le camp, de passer les deux rivieres, & d'amener avec vous toutes vos Troupes Blanches, Noires & Marattes, & toutes vos munitions, &*

là d'y attendre mes ordres, parce qu'il conviendra, en passant, de faire une petite visite à Valagonde; il m'importe peu, comme je le marque bien au Raja, à qui restera Trichenapaly. Celui qui y demeurera en payera le revenu au Cazena d'Arcatte.' Ce que je vous dis, Monsieur, est très-sérieux, & vous ordonnerez à tous vos postes de se tenir prêts à marcher à votre prémier ordre, si le Raja ne tient pas sa promesse.

„ Jugez, mon cher Maissin, si après de pareils ordres, je pouvois balancer à suivre les ordres de Mr. „ Dupleix. Actuellement il semble qu'il voudroit m'en „ faire un crime, mais je suis en régle. Il vient de „ m'ordonner de passer le Caveri, ce que j'ai fait hier „ dans la journée, non sans difficulté. Quoiqu'il en „ soit, je suis encore dans la même position où j'étois „ avant que Mr. le Marquis m'en fit sortir. L'ennemi „ n'a pas bougé du *Tondaman*; il s'est contenté de „ faire entrer quelques vivres dans la place; j'en ignore „ la quantité, & quelque peu qu'il y soit parvenu, „ cela reculera toujours les espérances que j'avois de „ la réduire. J'ai envoyé notre ami Maziere à Pondichery, pour disputer ma cause vis-à-vis de Mr. „ Dupleix, & détruire dans le public les mauvais pré- „ jugés qu'il auroit pû lui inspirer; je l'ai muni des „ ordres de Mr. le Marquis, & des réponses que je „ lui ai faites. Je crains bien que ce pauvre Maziere „ n'ait été mal reçu; mais l'amitié qu'il a pour moi „ l'a engagé d'en courir les risques.

La lettre que m'écrivit le 30 Juillet Mr. le Gris au sujet des ordres que vous aviez donnez à Mr. Astruc de repasser le Caveri, trouve ici naturellement sa place. La voici: " le détachement de Mr. de Montval est „ arrivé ici le 27 au soir, & dans la nuit même il a „ passé le Caveri pour aller à l'Armée de Mr. Astruc, „ qui a joint depuis quatre jours Nandi Raja qu'on

„ avoit abandonné ſuivant les ordres de Mr. Dupleix.
„ qui a été fâché qu'on ait ſuivi ſes ordres précis au
„ pied de la lettre.

On croiroit peut-être qu'après les diſcours que vous tintes, & tout ce que vous écrivîtes de Mr. Aſtruc que vous l'auriez très-mal reçu à ſon arrivée à Pondichery. Point du tout, vous lui fîtes un ſi bon accueil qu'il m'écrivit le 13 Août la lettre ſuivante.

„ Je ſuis arrivé, mon cher Maiſſin, à Pondichery
„ il y a quatre jours, où je comptois trouver la foudre
„ prête à tomber ſur moi : mais la juſtice de ma
„ cauſe m'a enfin ſauvé, & l'on me promet encore la
„ même bonne volonté. Mais, cher ami, lorſque je réflechis
„ que c'eſt acheter une bienveillance par bien
„ des amertumes, je ſuis preſque tenté de renoncer,
„ & d'abandonner tout, pour aller en Europe jouir du
„ fruit de mes travaux, & chercher dans une vie tran-
„ quille & agréable des douceurs qu'on ne doit pas
„ eſpérer de trouver dans ces Colonies, où la con-
„ duite la plus réglée & la plus réflechie, eſt ſujette
„ à être interprêtée du mauvais côté. Mon innocence
„ eſt connue ; l'on convient que j'ai ſuivi mes ordres
„ précis, cependant on veut que je paroiſſe coupable.
„ Quelle route, mon cher Maiſſin, pour couvrir une
„ conduite peu réflechie, & quel riſque un Comman-
„ dant ne court-il pas étant à la tête des affaires ! On
„ ne rend juſtice à ſes manœuvres qu'autant qu'elles
„ ſont heureuſes ; les ordres les plus concis, ne vous
„ mettent pas à l'abri de la diſgrace ; autant vous en
„ pend à l'oreille, mon cher Maiſſin ; prenez exemple
„ ſur moi, & méfiez-vous toujours des ſuites de votre
„ expédition; ſoyez toujours en régle, & ne vous confiez
„ à perſonne. Il ſemble qu'avec des qualités ſi belles que
„ les vôtres, vous devriez être exempt d'ennemis, mais
„ vous n'êtes pas à l'abri de quelques jaloux ; je vous

„ le dis avec plaisir, mon cher Maissin, l'amitié qui me
„ lie avec vous, sera toujours un assez fort prétexte
„ pour prévenir les coups que je vois que l'on cherche
„ à vous porter. Si je découvrois quelques négociations,
„ je vous en avertirois. Jusqu'à présent Mr. le Mar-
„ quis m'a paru être bien satisfait de votre gestion. Je
„ ne sçai si vous avez reçu ma derniere lettre du camp
„ de Trichenapaly; je vous envoyois une copie des
„ ordres que Mr. Dupleix m'avoit donnés, & dont
„ l'exécution me coûte mon retour. Adieu, mon cher
„ Maissin, donnez-moi de vos cheres nouvelles par le
„ même Pion que je vous envoie; instruisez-moi de vos
„ espérances & de vos opérations, & me croyez, &c.

Mr. de Bresnier, qui avoit été substitué dans le Commandement de l'Armée à Mr. Astruc, & qui vous avoit écrit, comme à moi, qu'il espéroit d'empêcher le convoi d'entrer dans Trichenapaly, ayant été repoussé, voici ce que vous m'en écrivîtes *le 18 Août* : " Je re-
„ çois, Monsieur, votre lettre du 16 qui me fait part
„ de ce que vous a écrit Mr. Bresnier. Je ne comprends
„ pas trop ce qu'il veut dire à la fin de sa lettre, mais
„ je m'apperçois qu'il a besoin d'être encouragé. Il ne
„ tenoit qu'à lui de ruiner le convoi, vous l'apprendrez,
„ si vous ne le sçavez déja..... *Et le 22*, nos gens
„ n'ont pas pris la fuite, c'est-à-dire la Troupe,
„ mais on la lui a fait prendre, cependant sans désor-
„ dre; & vous sentez bien qu'on ne m'en dira pas la
„ vraie raison; je la sçai, & vous l'apprendrez......
„ Quand on a mal fait, on craint de le dire, ainsi ne
„ soyez pas surpris du silence de Bresnier à votre
„ égard & au mien..

Le 21 Septembre : Il étoit question d'un petit convoi
„ que l'ennemi faisoit venir, sur lequel Mr. Bresnier
„ ne sçavoit prendre aucun parti..... „ *Et dans la même lettre il y avoit de votre propre main un billet en chiffre* „

qui contenoit ces mots : „ Si vous avez quelqu'opération
„ à faire où il faudra une certaine fermeté, ne la con-
„ fiés pas à Bresnier. Lisez seul & déchirez ce bil-
„ let. (43)

Le 16 *Février :* " Ce fameux Lambert Piratte de Tri-
„ chenapaly, exige, Monsieur, du Brhame qui est à
„ Triquelour, 200 serres de Ris qui sont 300 mesures
„ par jour, 15 Cabris, 60 mesures de Beurre, de
„ l'Arraque, 5 Roupies en argent. Voilà de quelle fa-
„ çon ces gueux-là menent les affaires dont ils sont
„ chargés.... Mettez-vous dans la tête que tous ces
„ gens-là ne sont que des voleurs. Laissez-les au ser-
„ vice de Moraro, ils lui conviennent.

Le 6 *Avril :* " La prémiere chose que cet homme
„ (Lambert) demande en sortant, ce sont les endroits
„ où il y a de l'argent, il y vole avec ardeur & ou-
„ blie ses ordres.... Tout ceci doit vous faire sen-
„ tir combien Lambert est punissable. Cet homme ne
„ cherche qu'à voler, voilà tout son but.

Le 21 *Mai :* " Vous ne connoissez pas Lambert,
„ (me disiez-vous) il ne vaut pas ce que vous croyez;
„ cela ne fait qu'un coquin & un voleur.

La 24 *Juillet :* " Tâchez de faire un autre Major des
„ Cipayes. Celui qui est ici est coupable. Le soutenir,
„ ce seroit autoriser ce que vous & moi voulons abo-
„ lir. Capitaines, Majors, Officiers & Sergens Ci-
„ payes, le meilleur n'est qu'un fripon, ainsi vous ne
„ sçauriez trop y veiller.

Le 6 *Juin vous écrivîtes à Mr. Astruc :* " Mon écri-
„ vain, ainsi que Nandi Raja, ne sont que des trom-
„ peurs, & vous n'avez auprès de vous personne qui
„ puisse vous faire connoître leurs tromperies.

(43) Je dois prévenir ici le Public, que Mr. Bresnier est un bon & brave Officier, que Mr. Dupleix aimoit beaucoup, & en qui il a toujours eu de plus de confiance.

Voilà une Armée bien composée. Les Commandans sont des lâches ou des traîtres; les Officiers ne valent rien; le Soldat est la plus inepte & la plus vile canaille. (44) Les Partisans & les Alliés de même que les Officiers, Sergens & Soldats Cipayes, ne sont que des trompeurs, des fripons, des gueux, des coquins, des voleurs, des traîtres & des misérables. Il est bien surprenant que vous ayez pu faire de si belles choses avec de pareilles gens.

On sçait que la haine implacable que vous avoit juré Mr. Lawrence, Commandant des Troupes Angloises, venoit de ce que vous aviez dit qu'il avoit été fait prisonnier au siége de Pondichery, parce qu'il s'étoit laissé prendre par lâcheté : voilà pour le Commandant Anglois. Venons aux Soldats. Vous en parliez publiquement, & vous m'écrivîtes le 19 Avril : " Otez à l'ennemi une centaine de Suisses qui lui reste, tous les autres ne sont qu'un ramassis de canaille de l'Inde & de l'Europe. Les derniers venus de cette partie ne sçavent pas distinguer leur droite & leur gauche.... Voyons à présent ce qu'étoient les Suisses; c'est encore vous qui nous l'apprenez. " Ils [deux déserteurs] ajoutent de plus, *me dites-vous dans votre lettre du 2 Février*, que leurs Officiers les volent autant qu'ils peuvent, & que les Officiers Anglois étoient toujours yvres le soir....

Les Alliés des Anglois valoient-ils mieux que les nôtres? Point du tout. Mahamet-Alikan est un bâtard, un ingrat, un usurpateur, un rebelle; le Roi de Tanjaour un misérable, un gueux, un coquin; &c.

Je le dirai avec vous, (45) à quoi ne s'accroche-t-on pas quand la justice n'est pas le guide des procédés que l'on veut soutenir contre la vérité? Tout ce qui se pré-

(44) Mémoire de Mr. Dupleix, p. 205.
(45) Dans la lettre de Mr. Dupleix à Mr. de Saunders.

sente à l'esprit est adopté ; une faute en attire une autre, & l'on ne fait qu'entasser erreur sur erreur. C'est votre histoire, Monsieur. Le peu de raisons vraisemblables que vous donnez pour avoir entrepris la guerre que vous avez faite, & qui se trouvent répandues dans votre lettre à Mr. de Saunders, forment un contraste si parfait avec celles que vous débitez aujourd'hui dans votre Mémoire, qu'on est aussi frapé de leur dissemblance, qu'on le sera des calomnies que vous y avez répandues contre moi, quand on verra les lettres que vous m'avez écrites.

Je ne crois pas devoir faire précéder mon arrivée dans l'Inde, par un récit aussi *modéste* que le vôtre, de l'histoire de ma naissance & de mon *éducation*. (46) Le genre de vie que j'ai mené dès ma jeunesse, m'a procuré l'avantage d'obéir à des Chefs distingués par leurs sentimens & leur état. C'est à leurs exemples, & aux prémieres connoissances de l'art militaire que j'ai prises sous de tels maîtres, que je dois le peu de talens dont j'ai tâché de donner des marques. La nature m'a fait naître avec un caractére vrai, & elle m'a inspiré une horreur pour le mensonge qu'elle vous a refusé, au moins pour ce qui me regarde.

En 1739, le sieur Dutailly mon oncle, Capitaine aux Gardes Valonnes, m'appella en Espagne où j'ai servi pendant cinq ans. Ennuyé d'être dans une Garnison, sans espérance d'aller en Campagne, je repassai en 1744 en France. J'entrai dans le Corps des Volontaires Royaux, aujourd'hui la Légion Royale, où j'ai servi jusqu'à la réforme de 1748. Mr. le Baron de Mandre, ancien Lieutenant-Colonel & Chef de Brigade de ce Corps, m'appella avec lui à [illegible]ene, où j'ai servi quelque-tems. Mes Certificats de service (47) prouvent la conduite

(46) Mémoire de Mr. Dupleix, p. 9.
(47) *Vide* n°. 4. p. 64.

que j'ai tenue jusqu'au moment où j'ai passé dans l'Inde.

Ce fut dans les circonstances les plus fâcheuses, dans ces tems malheureux où nous venions de perdre la Ville & la Province d'Arcatte, que je débarquai à Pondichery dans le mois de Juin de l'année 1752. Nos Troupes repoussées à *Arcatte*, attaquées, battues & dissipées à *Hárny*, prises dans *Valagonde*, & toutes faites prisonnieres de guerre dans *Cheringham*, mirent à deux doigts de sa perte la ville de *Pondichery* qui vous avoit été confiée.

La Compagnie des Indes qui ne devoit pas s'attendre à de pareils malheurs, fit passer cette année onze à douze cens jeunes gens pour les former, en les faisant servir avec de vieux Soldats ; & ce sont ces mêmes hommes, que vous qualifiez (pag. 205 de votre Mémoire) de la plus vile & de la plus inepte canaille, que vous mîtes en campagne au moment de leur débarquement pour les envoyer par petits Corps contre de bonnes Troupes aguerries, bien exercées, toujours victorieuses, & conduites par un Chef capable, & des plus expérimentés. (48)

Comme vous ne jugiez jamais des choses que par les événemens, vous avez toujours voulu rendre les Officiers que vous chargiez des opérations, responsables de leur peu de succès. Vous les faisiez relever sans égard, sans ménagement, dans l'idée de faire retomber sur eux des fautes dont vous étiez seul coupable, par votre imprudence à former des projets, & par l'abus que vous faisiez de votre autorité en leur en ordonnant l'exécution. Vous ne faites cependant aucune mention d'eux dans votre Mémoire. Je suis le seul que vous n'ayiez jamais pensé à faire relever, que vous avez forcé

(48) Mr. Lawrence Lieutenant-Colonel & Major Général des Troupes de la Compagnie Angloise dans l'Inde.

de rester à l'Armée, d'en garder le commandement ; & vous osez m'attaquer.

Pour donner maintenant une juste idée des sentimens que vous m'avez toujours témoigné, & des motifs sur lesquels ils étoient fondés, je crois ne pouvoir mieux faire que de rapporter quelques-unes des lettres que vous m'avez écrites.

Informé du soin que je prenois des Soldats & de la justice que je leur rendois, vous m'écrivîtes le 4 Février, „ Moraro aime l'argent & vous les Soldats, je „ fais en sorte de vous contenter tous deux. „

Instruit des démarches que je faisois auprès de Moraro pour qu'il mit ordre au pillage que faisoient ses gens sur nos Aldées, (Villages) & de ce que je tenois la main à ce que les Capitaines des Cipayes ne volassent point, vous m'en témoignates votre reconnoissance par vos lettres des 12 & 28 Juillet. Les voici : " Je vous remercie du soin que vous prenez „ pour qu'ils (les Marattes) ne pillent pas les Al„ dées, me marquiez-vous par votre première. Et par l'autre : " Je ne puis trop vous remercier de l'e„ xactitude que vous observez à l'égard des Capitai„ nes Cipayes ; vous ne pouvez trop y tenir la main.... „ continuez d'envoyer les états. Je vois avec plaisir „ que vous tenez la main à tout, & que la bonne „ discipline est parfaitement entre vos mains. Il seroit „ à souhaiter qu'elle fût de même par-tout ailleurs. „ Il s'en manque bien, les bonnes règles ne plaisent „ pas à tout le monde..... Vos intentions, dont „ je suis bien assuré, nous conduiront à ce que je sou„ haite ardemment.

Le première Août " Vous ne sauriez croire quelle „ satisfaction vous me donnez par tous les soins que „ vous prenez pour mettre l'ordre dans toutes les dif„ férentes dépenses. Je vous en remercie. *Et par une*

autre du 15 : " Je vous réitere mes remercîmens pour
„ vos attentions sur les dépenses ; votre exactitude à
„ ce sujet m'est une sûre preuve de votre zèle pour
„ le bien des affaires.

Rien n'étant plus nuisible au bien du service que le changement continuel que faisoit un Maure nommé d'Hosti, en dépossedant les meilleurs Capitaines Cipayes, pour les remplacer par des coquins qui lui payoient deux ou trois cens Roupies pour leurs charges, & ce Commerce devenant tous les jours plus abusif, je vous écrivis, Monsieur, que si vous n'y mettiez ordre, je vous demandois à quitter le commandement pour faire mon service de Capitaine. " Je
„ suis étonné, me répondites-vous par votre lettre
„ du 6, de cette idée de vous réduire au simple ser-
„ vice de Capitaine, c'est se réduire à peu, & ce ne
„ sont point mes intentions. Vous commanderez tou-
„ jours les Troupes qui sont actuellement sous vos
„ ordres.

Votre première idée à la nouvelle que vous eûtes de la défaite de nos Troupes devant Trichenapaly, étant de faire relever le Commandant, vous m'écrivites le 22 : „ Je vous prie de ne point faire de réfle-
„ xions sur l'offre qui vous sera faite du commande-
„ ment. Si l'on ne vous la fait pas, j'en donnerai
„ l'ordre.

Charmé de ce que Mr. de Bresnier y étoit disposé, vous m'en marquâtes votre contentement par votre lettre du 24 : " Par celle que j'ai reçu de Mr. Bres-
„ nier, me disiez-vous, il est disposé à vous remet-
„ tre le commandement, ce qui me fait bien du plai-
„ sir ; remerciez de ma part Messieurs les Officiers
„ de leur bonne volonté. Je souhaite qu'ils en trouvent
„ une pareille chez le Soldat, j'aurai lieu de tout
„ espérer, & sur-tout tandis que vous les comman-
„ derez.

M'ayant donné ordre d'aller avec les ... je commandois au secours de notre Armée ... que été obligée de se retirer de devant Tric... qui avoit les bords du Caveri, & sçachant que j'ét... napaly sur d'arriver, vous m'en témoignâtes votre sat... à la veille votre lettre du 26 : " Votre présence, M... action par
" changer, disiez-vous toutes nos affaires ... lieux, va
" confiance est en vous ; vous seul pouvez r... Toute ma
" tre honneur, ainsi agissez en conséquenc... paret no-
" pérances sont en vous, la gloire du Roi, celle de
" la Nation, puisse mieux les placer."

Animée des mêmes sentimens pour moi, Madame Dupleix m'écrivit le 27 : " Mr. Dupleix rend justice
" à vos talens par la confiance qu'il y met, & qui n'a
" rien d'équivoque. Son procedé en dit plus là-dessus,
" que tout ce que je pourrois vous marquer, & s'ac-
" corde parfaitement avec mes desirs."

" Je ne doute pas un moment, Monsieur, me disiez-vous par votre lettre du 28, " que votre pré-
" sence ne rétablisse nos affaires, qui étoient dans la
" plus grande confusion."

" Je suis surpris que vous n'ayez pas accepté le com-
" mandement de l'Armée, me marquiez-vous, Monsieur, par votre lettre du 30, " je vous en avois prévenu
" par ma lettre du 26... Et je vous disois de re-
" garder ce que je vous disois à ce sujet comme un
" ordre. Pourquoi donc ces difficultés ? Je vous le
" repete encore, de prendre le commandement de
" toute l'Armée, de la faire manœuvrer, comme vous
" le jugerez le plus à propos, pour les opérations
" dont vous êtes déja parfaitement instruit.........
" Mais vous seul serez Commandant, ce sont là mes
" derniers ordres .... au plus. Tout retardement pour-
" roit faire tort à nos affaires."

" Je voudrois bien, continuiez-vous dans celle du

„ 31, que vous eussiez accepté le commandement, „ tel que vous l'avoit offert Mr. Bresnier, jusqu'à „ nouvel ordre de ma part.

„ Toutes mes lettres, m'écriviez-vous encore le 31, „ vous doivent dire que vous prissiez le commandement, „ & c'est à vous que mes ordres sont adressés depuis que j'ai jugé que vous pouviez avoir „ joint. . . . . . Faites si bien, que l'ennemi ne puisse „ profiter d'un nombre de fautes. Toute ma confiance „ est en vous.

Comme je vous représentai qu'il étoit injuste d'ôter le commandement à Mr. de Bresnier, que le changement continuel de Commandant ne pouvoit faire qu'un très-mauvais effet dans notre Armée, chez l'ennemi, & tort à vous-même, & que pour l'éviter je servirois avec un vrai plaisir & le même zèle sous Mr. de Bresnier; (49) Vous me répondîtes le 2 & 4 Septembre: „ Je vous ai réitéré mes ordres pour prendre le commandement de toute l'Armée. Je n'y puis rien „ changer. . . . . Je ne puis me prêter au restant de „ vos raisons, & quand je puis mieux faire, je se„ rois blamable de ne l'avoir point fait; vous enten„ dez au mieux ce que cela veut dire auprès des Mi„ nistres. Je ne puis rien changer à ce que j'ai dé„ terminé pour le commandement, vous le prendrez, „ s'il vous plaît, & je vous prie qu'il n'en soit plus „ parlé.

Vous écrivîtes le 31 Août à Mr. Bresnier: „ Je „ reçois, Monsieur, votre lettre du 28, N°. 20. „ Ma lettre d'hier qui arrivera demain, fera cesser „ toutes les difficultés que Mr. de Maissin fait pour „ prendre le commandement, mais je ne vous dirai „ point de revenir, parce que je pense qu'il peut

(49) Vide N°. 5. pag. 67.

„ vous être utile pour la suite, de rester quelque-
„ tems avec cet Officier.

„ Enfin vous êtes chargé du commandement, *me*
„ *disiez-vous par votre lettre du* 9, & j'ai lieu d'espé-
„ rer que tout ira bien à présent, & que vous réta-
„ blirez l'ordre où il manquoit. J'ai toute confiance
„ en vous.

Les fatigues de la campagne, & les mauvaises eaux m'ayant donné le flux de sang, *vous m'écrivîtes le* 15 *Septembre à ce sujet.* " Je serois au désespoir que votre
„ incommodité eût des suites assez fâcheuses pour vous
„ obliger à vous retirer. Faites ensorte, Monsieur,
„ par un grand ménagement, que vous puissiez bien-
„ tôt vous rétablir. La crainte où me met cette an-
„ nonce de votre part, m'engage à faire mes efforts
„ auprès du sieur Astruc qui me demande son rappel,
„ sous prétexte d'une rétention pour rester, persuadez-
„ le aussi de votre côté.....

Le 14 : " Ce qui m'inquiéte le plus, c'est votre ma-
„ ladie. Je ne puis vous dire à quel point elle me
„ chagrine. Si vous êtes obligé de vous retirer à Che-
„ ringham, vous remettrez jusqu'à votre retour le
„ commandement de tout à Mr. Astruc...... Je sou-
„ haite que votre incommodité n'ait point de suite,
„ j'en apprendrai la nouvelle avec bien de la satisfac-
„ tion......

Et lorsque vous eûtes appris que la maladie m'avoit obligé de passer dans l'Isle de Cheringham : " Ce que
„ je craignois, Monsieur, me marquiez-vous par
„ votre lettre du 15, est arrivé : vous êtes obligé de
„ vous retirer à Cheringham pour vous y rétablir.
„ Dieu veuille que ce soit bien-tôt, & que vous ne
„ soyez pas forcé à venir plus loin..... Faites-vous
„ saigner copieusement, c'est le vrai moyen d'arrêter
„ le flux de sang. Soyez attentif sur le manger, &

„ soyez persuadé que je ne désire que votre prompt ré-
„ tablissement....

Le 19 " Je ne veux point d'autre Commandant que
„ vous, & en votre absence Mr. Astruc.

Le 24 " Je souhaite fort que la maladie ne vous oblige
„ point à revenir jusques ici; peut-être que le séjour
„ à Cheringham vous rétablira, & vous y serez tou-
„ jours en état de donner de bons conseils & de bons
„ avis; si vous y aviez resté quelques jours de plus, vous
„ n'auriez pas eu de rechute....

Et à Mr. Astruc par une lettre du même jour : " Si
„ quelque chose peut me consoler du retour de Mr.
„ Maissin à Cheringham, c'est que vous commandiez
„ à sa place.

Les 25 *&* 26 : Je vous prie de faire ensorte de ne point
„ abandonner l'Armée, je fais des vœux pour votre
„ santé.... Je vous prie de marquer toute la fermeté
„ dont vous êtes capable; c'est dans ces occasions où
„ l'homme doit se faire connoître... Faites en sorte de
„ ne point abandonner l'Armée; quels vœux ne fais-je
„ point pour votre santé!....

Le mauvais tems s'étant déclaré dans les prémiers jours d'Octobre, les ennemis étant prêts à décamper pour aller hiverner à *Coleri*, & n'étant plus possible de tenir la campagne, je demandai à me retirer: " Vous
„ ne cessez de me demander à être relevé, *me repon-*
„ *dites-vous le* 12 *Octobre*. Cette répétition tient beau-
„ coup du dégoût; je crois cependant que vous n'êtes
„ pas dans le cas d'en avoir, pourquoi donc me tara-
„ bustez-vous si souvent à ce sujet? Voudriez-vous me
„ persuader que vous n'en êtes pas capable? Je ne crois
„ pas que ce soit là votre idée; elle prend sa source
„ ailleurs, & vous me tenez ce langage depuis long-
„ tems: il faut enfin que vous finissiez, ou que je fasse

„ ce que vous ſouhaitez ; ce qui ſera toujours „ mon inclination.

Décidé à quitter le Commandement, je vous lettres ſur lettres, & pour que vous n'euſſiez p prétexte à m'alléguer pour me refuſer, je vous d les Officiers qui pouvoient me remplacer. Piqué d obſtination, car c'eſt ainſi que vous appelliez ceſſité abſolue où vous m'aviez mis par vos inc tions vis-à-vis de nos Alliés de me retirer, vous crivîtes le 14 la lettre ſuivante....

„ Mr. de Mainville, Monſieur, qui eſt un de „ que vous m'avez déſigné pour prendre le Com „ dement de l'Armée dont vous voulez vous déba „ ſer depuis long-tems, ſe rend à l'Armée pou „ prendre. Vous le ferez reconnoître en cette qualite, „ & vous vous en reviendrez ici après lui avoir remis „ les lettres dont il eſt néceſſaire qu'il ait connoiſſance, „ les chiffres, & autres piéces dont vous êtes porteur. „ Vous le préſenterez à *Moraro & à Nandi Raja*, ſi vous „ le voulez bien, ſans quoi il s'y préſentera lui-mê „ me. Comme Mr. Veri ne déſire auſſi que ſon retour „ depuis long-tems, après avoir remis ſes comptes à „ Mr. de Mainville, il pourra vous accompagner dans „ votre retour; cet arrangement vous ſatisfera l'un & „ l'autre. Je ſuis, &c.

Toutes ces lettres rapprochées prouvent non-ſ lement, Monſieur, que depuis le prémier Févi que j'ai pris le commandement de l'Armée, juſques 14 d'Octobre que je l'ai quitté, vous avez été pl que ſatisfait de ma conduite, ce qui ſe prouve p les efforts que vous avez toujours fait pour que je conſervaſſe; mais encore que vous m'avez toujou rendu, & par vos lettres & par vos diſcours publics la juſtice la plus autentique, en reconnoiſſant qu'il eût été à ſouhaiter que les Officiers auxquels vous avie

ment de l'Armée à Mr. de Mainville ; enfin après avoir dit qu'il avoit la confiance de *Nandi Raja* & de *Moraro* nos Alliés, que les marques de bravoure & de fermeté qu'il leur avoit si souvent donné, les lui ... attaché ; ajouter ensuite que je n'avois pas trou... de leur plaire, & finir par dire que je ...s point en homme qui eût une sincère ...écher l'entrée du convoi dans la place ; ...rité, Monsieur, me ménager avec tout le ...que vous annoncez.

...prétendez d'abord qu'il ne s'agissoit que de ...r promptement de l'arrivée des nouvelles Trou... nous venoient d'Europe, pour terminer l'af... de Trichenapaly ; qu'il n'étoit question pour em...r l'entrée du convoi, que d'envoyer trois ou ... cens hommes pour renforcer l'Armée de Mr. de Mainville, qui depuis deux mois, dites-vous, tenoit ce convoi en échec, & que ce fut ce que vous proposâtes à Mr. Godeheu par votre lettre du 4 Août, comme les moyens les plus sûrs d'accélerer la paix. (54)

Voilà bien ce que vous dites dans votre Mémoire ; mais il est faux que vous l'ayez écrit à Mr. Godeheu. L'auriez-vous pû, Monsieur ? Il étoit comme vous sur les lieux, & personne n'ignoroit le pitôyable état dans lequel se trouvoit votre Armée. Réduite à quatre cens Blancs, par la perte de quatre cens dix-sept qui restoient dans les murs de Trichenapaly, (55) mourant ...faim, manquant de tout, (56) se révoltant sans cesse ...te de paye, campée dans le Sud à plus d'une lieue ... la place, en laissant, par cette position qu'elle n'a...t prise que pour sa propre sûreté ...

(54) Mémoire de Mr. Dupleix, p. 103 & 123.
(55) Vide n°. 3. art. 90 des erreurs.
(56) Vide n°. 6. p. 70.

mins & communications libres, les convois entroient jour & nuit.

Tel étoit l'état & la position de nos Troupes, lorsque Mr. Godeheu arriva dans l'Inde. J'ignore ce que vous lui dites, mais voici ce que vous lui écrivites à ce sujet le 4 Août 1754 : (57) *J'eus l'honneur de vous entretenir hier au m... sur ce qu'il me paroissoit nécessaire d'envoyer un détachement de deux ou trois cens blancs pour se joindre aux Troupes Noires & Marattes qui sont à la poursuite de Mafouskan, (frere de Mahamet-Alikan) qui peut avoir avec lui près de trois cens hommes à chapeau, Anglois & Topazes, mille Cipayes & cinq cens chevaux, six piéces de canon, dont trois aux Anglois ; je crois que cet envoi seroit à ... que vous n'aimassiez mieux en envoyer ... tre cens se joindre aux Troupes qui sont ... napaly, afin que si* Mafouskan *& sa ... passer le Colram, nos Troupes se trouvent ... ce nouveau détachement, qui portera avec lui ... munitions dont on y a besoin, & ramenera le ... de nos Troupes qui n'est jamais fort assuré à la vûe des Anglois. Ce détachement, composé moitié de François & Allemands, feroit au mieux, & ne serviroit pas peu à accélerer l'ouvrage de la paix, qui a toujours fait mes désirs comme les vôtres.*

Vous voyez bien qu'il ne faut pour vous confondre, que vous opposer à vous-même. Ce que vous dites dans votre lettre à Mr. Godeheu, jugé par comparaison avec ce que je viens de citer de votre Mémoire, prouve, ou que vous ne lui avez pas dit vrai, ou qu'il vous est essentiel de ne point donner connoissance au public de cette lettre (58) à la place de la-

(57) Vide n°. 7. p. 70.

(58) Par cette lettre Mr. Duplex convient que nos Troupes étoient ...couragées, qu'elles craignoient les Anglois qui étoient au nombre de ...

quelle vous substituez tout ce qu'il vous plaît de dire aujourd'hui sur la facilité qu'il y avoit de prendre Trichenapaly.

C'est ainsi, Monsieur, qu'après avoir préparé le Lecteur aux coups que vous me portez, en lui cachant dans votre Mémoire la vérité des faits, vous entrez en matière sur mon compte ; voici comme vous débutez.

„ Sauf votre meilleur avis, *dites-vous dans votre lettre du 8. Août 1754 à Mr. Godeheu*, (59) je
„ crois qu'il seroit convenable de laisser le sieur de
„ Mainville à la tête de votre Armée ; il a la confiance
„ de Nandi Raja Général des Mayssouriens, & de
„ Morarow Général des Marattes nos Alliés ; les mar-
„ ques de bravoure & de fermeté qu'il leur a si sou-
„ vent données, les lui ont attaché. Le tirer de-là en
„ même tems qu'on apprendra mon départ pour la
„ France, ce seroit je crois, trop risquer. Le sieur
„ avoit reçu que le sieur Godeheu vouloit substituer
„ époussés au commandement de l'Armée, n'avoit pas
„ Je fis mes moyen de plaire à ces deux Généraux ;
„ cependant fort essentiel dans les circonstances
„ présentes. (60)

Cette première phrase conçue en ces termes :
„ *Sauf votre meilleur avis, je crois qu'il seroit con-*

…hommes à chapeau, & prouve en même tems le faux de ce qu'il avance que Mr. de Mainville tenoit ce convoi en échec.

(59) Mémoire de Mr. Dupleix, p. 110.

(60) Qui ne croiroit par la continuation des guillemets & par l'&c., que l'article qui me concerne fait partie de la lettre de Mr. Dupleix écrite à Mr. Godeheu. Etonné de ce que ce Commissaire ne m'en avoit rien dit, je lui en écrivis. La réponse qu'il me fit que Mr. Dupleix ne lui avoit jamais rien écrit de pareil, me jetta dans un étonnement & une indignation que le Lecteur partagera sans doute. Peut-on concevoir en effet une méchanceté plus ingénieuse, & une imposture plus marquée ? Je ne suis plus en peine du jugement que l'on portera sur un homme capable de pareils traits. J'ai bien de l'obligation à Mr. Dupleix ; il a travaillé pour moi bien plus efficacement que je ne l'aurois fait moi-même.

venable de laisser le sieur de Mainville à la tête de votre Armée, &c. est la justice que vous lui rendez. Mais ce que vous ajoutez tout de suite que je n'avois pas trouvé le moyen de plaire aux deu[illegible] Alliez, est une fausseté prouvée par vous avez toujours fait pour que je à l'Armée, par les regrets que vous que je les ai quitté, & par vos lett ici sous les yeux du public, pour q gnage à la vérité; parce que si je dis imposez.

„ Mr. Albert me marque, *me disiez* „ *lettre du 2 Janvier* 1753, que Mo[illegible] „ bien reçu, je lui avois beaucoup pa[illegible] „ dit que ma confiance étoit en vous, & pour qu'il „ fut lui-même satisfait, je suis convenu avec „ ce feroit toujours vous qui iriez confer[illegible] „ les opérations...... Ma confiance est [illegible] „ vous aurez bien-tôt celle de Moraro.

Le 23 *Avril*: „ Je vous assure, Mo[illegible] „ suis extrêmement satisfait d'une lettre „ de recevoir de Moraro. Il a été très-[illegible] „ que je l'ai consulté sur la situation présente des affaires, & je vous assure que ce qu'il m'a écrit à ce „ sujet est extrêmement sensé, en même tems qu'il „ se loue infiniment de vous & de votre activité.

Le 18 *Août*: „ Si les mauvaises humeurs (de Mo- „ raro) le prennent si souvent, & mal-à-propos, que „ puis-je y faire? Mettez vos talens en œuvre pour „ lui faire sentir le faux de ses démarches.

„ L'unique chose que j'ai à vous demander, *m'écri-* „ *vit le* 27 *Août Madame Dupleix qui connoissoit les* „ *sentimens de Moraro pour moi*, est de faire usage „ de votre bon caractere & de votre patience[illegible] „ doit déja être aguerrie contre le génie indien

ntretenir la bonne intelligence entre *Moraro* & *Nandi Raja.* Vous avez une grande avance pour cela ans l'eſtime que le prémier fait de vous, & dans elle que l'autre également ne pourra vous refuſer. ... bien impatient d'avoir auprès de lui le grand ...mandant, car c'eſt ainſi que les gens du pays ...ous appellent.

...Moraro ne ceſſant de vous écrire combien il étoit ...fait ... je fuſſe avec lui, *vous m'écrivîtes le* 31 ... Moraro ne ſçait de quels termes s'exprimer ... votre égard. Je lui ſçais bon gré de vous rendre ... juſtice que vous méritez. Conſultez-le, „ ... dans les opérations; il paroit de la meil- „ leure volonté du monde.

Moraro qui ne ceſſe de chanter vos louanges, ... *-vous dans votre lettre du* 4 *Septembre*, pa- ... de la meilleure volonté du monde; je ſouhaite ... continue ... Je ſçai que Nandi Raja vous a ... il a raiſon, & j'en euſſe bien fait autant. ... *autre du* 4 *Octobre*; " Cet homme, ... a de la confiance en vous, il vous écou- ... vous voudrez bien lui faire ſentir ſon ... & le piquer d'honneur.

Ces lettres n'ont pas beſoin de Commentaire. Elles ſont de vous, Monſieur, oſeriez-vous les nier?

M... ne faut-il pas que vous ſoyez bien imprudent de fournir vous-même la conviction de votre méchanceté? car s'il eſt vrai, comme vous le dites, que je n'euſſe pas trouvé le moyen de plaire à ces deux Généraux, à qui faudroit-il en imputer la faute qu'à vous ſeul? Je vous marquai dans ma lettre du 17 Septembre de vous défier de Moraro; je vous donnai ... qu'il avoit reçu ou devoit recevoir deux Laks de Roupies des ennemis; que Nandi Raja étoit en pour-... avec *Mahamet-Alikan* pour faire ſa paix, & vous

n'eûtes rien de plus pressé que de leur rendre compte de ce que je vous écrivois à ce sujet. *Nos gens m'ont écrit*, disiez-vous à Moraro, *que vous vous entendiez avec l'ennemi, & que la veille de l'affaire du 21 Septembre, vous aviez eu pendant toute la nuit* [illegible] *du Général Tanjaouren.* C'est avec la mêm[illegible] que vous lui écriviez une autre fois : *Le* (le sieur Maissin) *se plaint de vous ; il* [illegible] *çonner votre conduite, mais je n'en crois* [illegible] Et que dans une autre lettre, vous lui [illegible] pressément que je vous avois écrit, *qu*[illegible] (Moraro) *qui avoit proposé de repasser* [illegible] donnerai pour preuve les reproches qu[illegible] le 9 Octobre 1753. (61)

Je vous l'ai déja dit, (62) Monsieur, toutes [illegible] indiscrétions de votre part sur mon compte, de[illegible] sans doute me faire craindre de nos Alliés ; [illegible] je n'avois pas trouvé le moyen de leur plaire [illegible] pouvois-je compter plus sûrement que v[illegible] estime & leur confiance. Ils seroient [illegible] mon devoir en vous instruisant de ce q[illegible] & que vous oubliiez le vôtre, en le[illegible] qui devoit demeurer secret entre vous & moi.

Ainsi, Monsieur, quel que soit le sens que vous désireriez qu'on donnât à ce que vous dites que je n'avois pas trouvé le moyen de plaire à ces deux Généraux nos Alliés, il est certain qu'on ne peut l'expliquer qu'à mon avantage. La plus forte preuve que j'en puisse donner, c'est que malgré vos imprudences & la méchanceté des personnes connues de Mr. Godeheu, (63)

(61) Vide n°. 8. p. 71. des Piéces justificatives.

(62) Vide p. 4. du Mémoire que le sieur Maissin a fait imprimer [illegible] tribuer dans Paris au mois de Mars 1760.

(63) Vide n°. 9. p. 72. des Piéces justificatives.

Moraro demanda à revenir à l'Armée (64) lorſqu'il ap-
prit que j'y retournois, & *Nandi Raja* voulut ſe retirer
(65) quand il ſçut que j'avois ordre de revenir à Pon-
dichery.

[illegible] oſez-vous donc, Monſieur, à des faits ſi bien [illegible] des faits qui ſont de notoriété publique [illegible] par vos propres lettres ? Vous flattez-vous [illegible] Moraro [illegible], en diſant que je n'avois pas trouvé [illegible] ire aux deux Généraux nos Alliés, & que [illegible] dant un point fort eſſentiel dans les cir- [illegible] réſentes ? S'il eſt ainſi, vous êtes repré- [illegible] l'avoir point dit, ni écrit à Mr. Godeheu. [illegible] ceſſaire qu'on le crut, vous avez re- cours à la ruſe & la ſupercherie. (66)

[illegible] premiere lettre à Mr. Godeheu eſt du 4 Août [illegible] Vous lui conſeillez d'envoyer 400 Blancs [illegible] aux Troupes qui ſont devant Trichenapaly, [illegible] de ramener le courage de nos Trou- [illegible] jamais fort aſſuré à la vue des Anglois. [illegible] lettre que vous lui écrivîtes eſt du 7 [illegible] du 8. (67) A l'égard des affaires du [illegible] ne dépendoient que de l'événement du [illegible] Trichenapaly, dites-vous pag. 109 de votre Mémoire, voici le conſeil qu'il [le ſieur Dupleix] donnoit au ſieur Godeheu dans la lettre dont on a déja parlé [celle du 8] *ſauf votre meilleur avis, je crois qu'il ſera convenable de laiſſer le ſieur de Mainville à la tête de votre Armée. Il a la confiance de Nandi Raja Général des Mayſſouriens & de Moraro Général des Marattes nos Alliés. Les marques de bravoure & de fermeté*

(64) Vide nº. 10. p. 73. des piéces juſtificatives.
(65) Vide nº. 11. p. 74. des piéces juſtificatives.
(66) [illegible] page 73, ce qui eſt dit ſur les guillemets & l'&c.
(67) [illegible] 103 & 104 du Mémoire de Mr. Dupleix pour la date des [illegible] lettres qu'il a écrites à Mr. Godeheu.

eur a si souvent données, les lui ont attaché. Le de-là en même-tems qu'on apprendra mon départ la France, ce seroit je crois, trop risquer....

, je suis parti le 5; vous laissez par conséquen ce jour, le 6, le 7, & ce n'est que le ... être encore fort tard, que vous sortez de ... gie pour conseiller à Mr. Godeheu, à qu... tes nulle mention de moi, de laisser Mr. ... à la tête de l'Armée.

Est-ce là la conduite, est-ce-là le langa... me en place, qui n'a en vue que la gloi... l'honneur de la Nation, & les intérêts ... gnie?

Trichenapaly est aux abois, il ne peut plus tenir, on est sûr de terminer entierement la guerre avec tout l'honneur & l'avantage possibles par la réduction ... cette place; il ne faut pour réussir que laisser l... mandement à Mr. de Mainville. Vous sçav... changement de Commandant va causer un ... vous prévoyez que les ennemis en profite... entrer un convoi considérable, & que n... abandonneront; (68) vous me voyez partir ... mée, vous gardez le plus profond sil... Morari ... je malheurs qui vont arriver; vous n'en parlez ... de Mr. Godeheu, & ce n'est que cinq ans après que ... imaginez de dire que je n'avois pas trouvé le ... pendant de plaire aux Généraux nos Alliés.

Il n'y a pas moins de méchanceté dans ce reproche ... que de malignité dans l'éloge que vous faites de Mr. de Mainville. Vous dissimulez, 1°. qu'à l'affaire du 12 Mai 1754, Nandi Raja, Moraro & nos Troupes l'avoient abandonné. 2°. Que malgré les plus vives instances & les efforts qu'il fit pour l'engager à rester avec ...

(68) Vide Mémoire de Mr. Dupleix, p. 103 & 123.

Moraro leva le Camp le 17 Juin, & repassa le Colram. 3°. Que l'Armée s'étoit révolt ois sous son Commandement. 4°. Que M attachement pour moi, à l'affa 1753, où il eut son frere, plusieurs de les monde infini de tués. 5°. Que dès qu'il ous revenois à l'Armée, quoique déja en Morar ne tourner dans son pays, ce Chef Maratte ambassade, & m'écrivit pour me prier mettre de venir me joindre. 6°. Que tant que , nos Troupes Blanches ne se font jamais

Mr. de Mainville étoit brave & bon Officier, je sçavois Monsieur, & ce fut par la connoissance que j'en avois que je vous priai de l'envoyer prendre le Commandement de l'Armée lorsque je voulus le quitter. Il maître du Fort de Coleri; j'ai enlevé Tirvadi. Il y avoit deux ou 300 Cipayes droit du prémier; cent cinquante Anglois, repoussés. yes, & seize piéces de canon pour celle

Je fis de Mainville avoit quatre cens Soldats; terie à portée ens.

obligea dites-vous, fit rompre la digue de Col pour empêcher le Roi de Tanjaour de fournir des So à l'ennemi. Cette opération n'étoit pas plus dif que celle que je fis pour m'emparer de *Tirvadi-Cham* & de *Chalembrom*, d'où les Anglois en tiroient ur le Fort St. David.

Mr. de Mainville a tenté d'escalader Trichenapaly, j'ai voulu escalader Tirvady. Il s'est emparé d'un des bastions de la prémière enceinte, cela est vrai; mais il n'y avoit que sept Cipayes pour les défendre.

Je fus repoussé à Tirvady; Mr. de Mainville à Trichenapaly. J'eus quelques Soldats de tués & blessés; de Mainville quatre cens dix-sept faits prisonniers.

Vous dites que les marques de bravoure & de fermeté que Mr. de Mainville avoit si souvent donné à nos Alliés, les lui avoient attaché ; c'est une justice que vous lui deviez. Vous ajoutez tout de suite n'avois pas trouvé le moyen de leur plaire ; ner de moi des idées tout-à-fait contraires de cet Officier, & [illegible] ne l'avez fait que [illegible] de me diffamer.

Cependant, Monsieur, qui peut mieux [illegible] rendre justice ? Faut-il que la passion [illegible] noircir M. Godeheu, vous aveuglent au [illegible] de manquer à vous-même, & de me des[illegible] plus tenir [illegible] quoi me forcer à rappeller aujourd'hui [illegible] qui m'a [illegible] souvent mérité vos éloges, votre confiance, votre amitié, cette considération & l'attachement que [illegible] m'a voué ?

Le prémier Avril 1753, j'attaquai les [illegible] la plaine de Tirvady. Pour profiter de [illegible] Soldat, je marchai droit à l'ennemi, je [illegible] gré tout son feu ; mais au moment [illegible] enfoncé, je fus abandonné. J'envoyai des [illegible] je arrêter les fuyards, pendant qu'avec [illegible] de la faveur de la manœuvre hardie [illegible] après [illegible] retirai des mains de l'ennemi une piéce de [illegible] fonte qui avoit été démontée.

La fuite de nos Troupes fit croire au Com[illegible] Anglois qu'il en auroit bon marché. Il fortit de [illegible] & s'approcha de notre camp, qu'il canona pendant [illegible] jours. Je pris de si bonnes précautions pour empêcher le Soldat de fuir, & me préparai si bien à recevoir l'ennemi, que Mr. Lawrence qui en fut informé par un de nos déserteurs, n'osa m'attaquer.

Vous sçûtes que j'étois toujours dans l'intention de foncer sur l'ennemi la bayonnette au bout de fusil, si j'en trouvois l'occasion. Vous me fites prier [illegible] instamm[illegible]

inſtamment par Mr. *Aſtruc* de n'en rien faire, & vous m'écrivîtes en même-tems pour m'en empêcher.

Vous vouliez qu'avec deux cens hommes de Troupes [illegible] *Tirvady* de vive force. Je vis l'impoſſibilité [illegible] y ayant cent cinquante Anglois, cinquante [illegible] huit cens Cipayes avec ſeize piéces de canon [illegible] ſe. Je tâtai le Commandant du Fort; je fis [illegible] foible détachement; la moitié de la garni[illegible] attaqua, & ſuivant mes ordres il ſe reti[illegible] trois jours après; mêmes manœuvres de [illegible] Anglois: les nôtres ſe retirerent encore. [illegible] animés à les pourſuivre, ſortirent de l'Aldée, [illegible] le moment ils furent coupés, at[illegible], tués, pris ou faits priſonniers par les Troupes que j'avois embuſquées.

Je ne perdis pas un inſtant. Je fis prendre les armes pour marcher droit au Fort. Je préſentai l'eſcalade. Quatre cens quatre-vingt hommes qui reſtoient dans cet endroit [illegible], firent un feu terrible & nous fûmes repouſſés.

Je fis mettre tout de ſuite ſix piéces de 24 en batterie à portée du piſtolet d'un des baſtions. Leur feu [illegible] obligea le Capitaine Anglois à capituler, & je vous l'envoyai avec ſeize piéces de canon & quatre-vingt Soldats priſonniers. (69)

Tirvady pris, vous fites partir un détachement pour *Chalembrom* où il fut repouſſé. Je prévins votre intention; j'y courus avec cent hommes; je plaçai une piéce de 24 au pied d'une des Tours, & le Commandant demanda à capituler. Cette opération finie, je fis attaquer les Pagodes de *Verdachelom*; elles furent enlevées.

[illegible] voulûtes reprendre *Arcatte* & vous m'y fites

(69) Les quatre cens Cipayes ennemis qui ſe trouverent dans le Fort, furent déſarmés & renvoyez enſuite. C'étoit la coutume.

[illegible]tois déja du côté de *Villepare* [illegible]voyâtes contre-ordre, & ordre en [illegible] *Trichenapaly* où nous venions d'ê[illegible] [illegible]ndant m[illegible] marche plusieurs lett[illegible] [illegible] qui me prioit de laisser mon art[illegible] [illegible] faire toute la diligence possible [illegible] à son secours. Obligé de se retirer sur les bo[illegible] [illegible]ri, les Anglois vouloient l'y attaquer. J'a[illegible] trouvé pas un seul bâteau pour passer ; le[illegible] firent à vue d'oeil ; je vis le péril où étoit M[illegible] mer ; il falloit absolument le joindre pour [illegible] J'exhortai le Soldat à me suivre, & me jet[illegible] [illegible] dans l'eau que nous eûmes beaucoup [illegible] passer.

Ce fut à la vue des François, des An[illegible] Maysouriens & des Marattes que ceci se [illegible] [illegible] m'en témoigna sur le champ sa reco[illegible]issance par un serpeau [présent] d'un éléphant & d'étoffes d'or, le tout estimé trente mille francs.

La jonction faite, nous marchâmes en avant, & l'ennemi se retira à la montagne de la *Victoire*, dans ses retranchemens.

Mon premier soin fut de reconnoître *Trichenapaly*. Je vis une grande & forte Ville, qui graces à votre cupidité (70) & la retraite de nos Troupes, (71) avoit des magasins pleins de vivres. Le peu de fond qu'il y avoit à faire sur nos Soldats & nos Alliés, joint au manque de moyens, n'ayant pour forte piéce qu'un

(70) Dans les premiers jours de Juillet 1753 *Nandi Raja* [illegible] ces 115000 Roupies que lui demandoit Mr. *Dupleix*, fut aba[illegible] Troupes, qui [illegible] de ce Gouverneur repasserent le *Cave*[illegible] cilita aux Anglois [illegible] entrer dans la place tous les viv[illegible] rent à propos.

(71) Mr. de *Brenier*, forcé de se retirer sur les bords du [illegible] glois profiterent de sa retraite pour approvisionner encore *T*[illegible] lettre de Mr. [illegible] du 15 Août 1753.

canon de 18, me détermina à vous écrire qu'il ne falloit pas songer à prendre cette place. (72) Vous en connoissiez aussi-bien que moi l'impossibilité, mais vous aviez des raisons d'intérêts particuliers dont je ne vous soupçonnois point pour lors.

Je tombai malade du flux de sang; je fus obligé de passer dans l'Isle de *Cheringham* pour me faire traiter. Vous chargeâtes Mr. *Astruc* du commandement; il fut attaqué, ses Troupes dissipées & lui-même fait prisonnier le lendemain de mon départ pour *Cheringham*, où j'étois encore pour rétablir ma santé, lorsque vous vous me priâtes de ne point abandonner l'Armée. J'y restai (73) jusqu'au moment que vous envoyâtes Mr. *de Mainville* pour me relever.

De retour à *Pondichery*, vous me donnâtes la majorité de la place. Je l'exerçai jusques à l'arrivée de Mr. *Godeheu*, qui m'envoya prendre le commandement de l'Armée. (74)

Mr. *de Leyrit* votre successeur, voulut faire rentrer dans *Toureour* le Rhedy qui en avoit été chassé; il me chargea de cette opération. (75)

La tranquillité regnant dans l'Inde, je demandai un congé pour aller en Europe. La Frégate *la Gloire* qui arriva à l'Isle de France dans le mois de Janvier 1756,

(72) Mr. *Astruc*, qui s'étoit trouvé au Siége de *Trichenapaly* avec Mr. *Law* & qui fut ensuite chargé par Mr. *Dupleix* de prendre cette place, le pensoit comme moi. Voici ce qu'il m'en écrivit le 15 Août 1753 de *Pondichery*: » Je suis faché de vous voir prendre cette route de *Trichenapaly*; vous y » perdrez tout ensemble votre tems, & j'ose même vous l'assurer. «

(73) *Nandi Raja*, qui avoit vû la fuite de nos Troupes, & combien peu il y avoit à compter sur elles, me fit dire, au moment que je me mettois dans mon Palanquin pour venir à *Pondichery*, que si je partois, il repassoit tout de suite le Colram pour retourner dans son pays. Mr. *le Grle* qui commandoit pour lors dans *Cheringham*, instruisit Mr. *Dupleix* de la résolution du Raja, qui n'en changea que parce que je pris le parti de rester. Le bien des affaires l'exigeoit, & je le préferai à ma santé.

(74) Vide n°. 12 p. 75. des Pièces Justificatives.

(75) Vide n°. 13 p. 77. des Pièces Justificatives.

il y avoit apparence de guerre, & qu'e
hery pour en porter la nouvelle. Je pr
occasion pour y repasser. [76]
rivée, Mr. *de Leyrit* me fit sortir avec
[77] pour opposer à un corps de Troup
qui, disoit-on, étoit entré d[illegible] les pa
les Compagnies de F[illegible] . Angl

Les nouvelles qu'on reçut en Septembre 1758 à *Pondichery*, par le retour d'un de nos Vaisseaux de Bassora, nous ayant appris que les affaires en Europ étoient accommodées, je crus pouvoir profiter de m congé. Je m'embarquai pour venir à l'Isle de Fra[illegible] d'où j'allois partir pour continuer mon voyage, que le Vaisseau *le Bristol* arrivant d'Europe, n assura qu'il y avoit la guerre.

La déclaration nous en fut confirmée en Avril 175[illegible] par l'arrivée de Mr. le *Chevalier de Soupire*, Marechal de Camp, commandant la prémière division des Troupes que le Roi faisoit passer dans l'Inde.

Pendant mon séjour à l'Isle de France, d'où je partis en Octobre 1757, j'exerçai la majorité des Troupes sur l'ordre que m'en donna Mr. *Magon* (78) pour lors Gouverneur, & je communiquai à Mr. le *Chevalier de Soupire* les connoissances que j'avois de l'Inde.

Arrivé en France, la Compagnie obtint pour moi la Croix de St. Louis, la majorité de l'Isle de France & le commandement des Troupes (79) qu'elle y entretient.

L'Isle de France menacée, & le Régiment de Cam-

(76) Vide n°. 14. p. [illegible] des Pieces Justificatives.
(77) Vide n°. 15. p. 80. des Pieces Justificatives
(78) Vide n°. 16. p. 83. des Pieces Justificatives.
(79) Vide n°. 17. p. 85. des Pieces Justificatives.

...ésis ayant reçu ordre d'y passer, je
...s'embarquer. Quelques jours avant m...
...aris pour l'Orient, j'apris que Mr. d...
...Maréchal de Camp, & qu'il devoit ...
...mandement général. Je priai la Comp...
...our ...dichery, la même c...
... ...r l'Isle de Fr...
en faire encore pour moi. (80)
...qu'on a craint pour cette Isle, je ne me suis
...que de la conservation du poste qu'on m'y
...fié; (81) & lorsque j'ai cru la circonstance
...e pour repasser dans l'Inde, je l'ai saisie avec
...ement. (82) Je n'ai rien négligé pour m'y ren-
...'ai aucun reproche à me faire à cet égard. [83]
... Monsieur, un précis exact de ma conduite.
...ujours été justifiée par vos éloges, & par la
...confiance & l'amitié que m'ont accordé les Généraux
nos Alliés.

J'ai des observations plus étendues à faire sur nombre d'autres faits que vous rassemblez p. 111 & 112 pour établir votre chef d'accusation : les voici.

Au reste [84] le *sieur Dupleix* s'épuisoit inutilement en lettres & en conférences avec le sieur Godeheu. Il s'apperçut bien-tôt qu'il n'avoit point le bonheur de le persuader, & il ne douta pas qu'ils n'eussent l'un & l'autre des vûes très-differentes, pour ne pas dire très-opposées. Lorsqu'il vit, malgré ses pressans avis & ses représentations, que le sieur Godeheu differoit de jour en jour d'envoyer à l'Armée un secours décisif, qu'au lieu de laisser le commandement au sieur

(80) Vide nº. 18. p. 86. des Piéces Justificatives.
(81) Vide nº. 19. p. 88. des Piéces Justificatives.
(82) Vide nº. 20. p. 88. des Piéces Justificatives.
(83) Vide nº. 21. p. 91. des Piéces Justificatives.
...e de Mr. Dupleix, p. 111.

de Mainville qui avoit la confiance de nos Troupes & de nos Alliés, il le rappelloit dans l'instant le plus critique, & le remplaçoit par le sieur de Maissin; il prévit dès-lors ce qui devoit nécessairement arriver, & ce qui arriva en effet peu de jours après ; c'est que les ennemis profitant de ce changement qui avoit indisposé l'Armée, firent entrer un convoi considérable dans *Trichenapaly*, & que nos Alliés fort mécontens, nous abandonnerent. Le sieur *de Mainville* avoit à peine remis le commandement à son successeur, que le convoi étoit déja entré dans la ville ; parce que le rappel du sieur *de Mainville* à *Pondichery*, & du sieur *Dupleix* en Europe, produisirent dans l'Armée la révolution qu'avoit annoncée ce dernier au sieur *Godeheu* dans ses lettres ; & que d'ailleurs le nouveau Commandant ne se conduisit pas en homme qui eût une sincere envie d'empêcher l'entrée de ce convoi.

Le 2 Août, débarqua M. *Godeheu* ; le 3, il fut reconnu ; le 4, il me donna ordre d'aller prendre le commandement de l'Armée ; le 5, je partis avec trois cens hommes ; on ne pouvoit assurément faire plus de diligence. Comment donc pouvez-vous dire que vous vous épuisiez inutilement en lettres & en conférences ? Que malgré vos pressans avis & vos représentations, il différoit de jour en jour d'envoyer du secours à l'Armée & qu'au lieu de laisser le commandement à Mr. *de Mainville*, Mr. *Godeheu* le rappelloit dans l'instant le plus critique, & le remplaçoit par le sieur Maissin ; puisque la premiere lettre que vous lui écrivîtes est du 4, & qu'il est prouvé que dans cette lettre, ni dans aucune autre qu'il a reçue de vous depuis, vous ne faites nulle mention de moi : ce qui vous rend véritablement coupable, s'il est vrai que la tranquillité du Carnatte dépendoit de l'événement du siege de *Trichenapaly*, & que vous prévissiez que les ennemis profiteroient du

changement de Commandant pour faire entrer leur convoi dans la place, que nos Alliés nous abandonnoient, & qu'il y auroit une révolution dans l'Armée ?

Mais comment osez-vous avancer des faits sur lesquels l'Inde entiere peut vous donner des démentis? Rappellez-vous donc que *Moraro* vous avoit quitté depuis trois mois, [85] & que *Nandi Raja* ne nous avoit abandonné que plus de huit mois après, pour aller au secours de son pays que *Salabetzingue* faisoit contribuer.

Quant aux révolutions, il y en eut sans doute ; mais on ne peut les attribuer qu'à vous seul. Vous me forcez à en révéler aujourd'hui les vraies circonstances. Je vais vous les rappeller.

Vous me demandez la cause des révoltes de l'Armée sous Mr. *de Mainville*, les dates, les différens événemens qu'elles ont occasionnés, & la façon dont on s'y est pris pour ramener les séditieux, (me dit Mr. *le Chevalier Piëgon* dans sa lettre du 7 Août 1760.) Je crois avoir répondu à tous ces articles par l'extrait du journal ci-joint, il est assez mal tourné ; mais les faits y sont rapportés tels qu'ils se sont passés.

La cause des révoltes de l'Armée sous le commandement de M. *de Mainville*, tant de la part des Soldats, que de celle des Cipayes, a toujours été le défaut de payement des appointemens dûs par chaque mois auxdits Cipayes, & des deux Roupies de gratification qu'on avoit coutume de donner par mois jusques-là à chaque Soldat.

Dans le mois de Novembre 1753 (86) on a commencé à ne payer que la moitié de ce qui étoit dû à

(85) Dès le mois de Juin, *Moraro* voulut quitter Mr. *Dupleix*. Vide la traduction de la lettre de Mr. *Dupleix* à *Moraro* du 26 Juin 1753.

(86) L'Armée étoit alors cantonnée à *Cheringham*.

n, & les mois suivans on n'a rien payé. De-là venus, dès ce tems, des mécontentemens & des ures de la part des Soldats, entr'autres de la des Grenadiers.

5 *Janvier* 1754, on battit la générale à faire faire l'exercice à toutes les Troupes; toute la Compagnie des Grenadiers, sans cepter un seul, partit du grand *Cheringham* étions cantonnés, disant qu'ils ne vouloient po re les Armes à moins qu'on ne leur payât qui leur étoit dû pour la gratification accoutu ils furent tous se rendre vers le petit *Che* Lorsqu'on battit l'assemblée, voyant qu'aucun ier ne paroissoit, on envoya la Compagnie gons à leur poursuite; on les trouva tous aux environs du petit *Cheringham*. Les uns se baignoient dans le grand étang, qui est vis-à-vis cette Pagode; les autres jouoient aux barres dans la plaine qui est auprès. Les Dragons les rassemblerent & les ramenerent sans difficulté, & Mr. *de Mainville* les fit mettre tous en prison. Le 6 le Major de l'Armée se transporta dans la prison pour interroger les Grenadiers & sçavoir quels étoient les plus coupables & qui les avoit excité à se revolter; tous d'un commun accord chargerent un volontaire nommé..... (87) & dirent que c'étoit lui qui étoit le moteur de la cabale. Sur le rapport du Major Mr. *de Mainville* décida que, sans autre forme de procès, il falloit pendre tout de suite ce Chef des séditieux. On procéda à cette exécution, & après midi tout le monde ayant pris les armes, on amena au pied de la potence ledit..... & à sa suite toute la Compagnie des Grenadiers. On devoit pendre..... & les autres devoient être spectateurs de l'exécution. *Nandi Raja*,

(87) Comme le nom de ce Volontaire est étranger à mon affaire, je supprimé.

à qui le patient avoit vraiſemblablement trouvé le moyen de faire ſçavoir cela, ſe hâta de venir demander ſa grace, & il arriva fort heureuſement au moment qu'on alloit le faire monter dans l'échelle. Mr. ... ccorda la grace de..... à *Nandi Raja*. e faire une remontrance devant toute Compagnie des Grenadiers; on les ...ores, &..... fut reconduit en priſon.

10 *Avril* 1754, les Cipayes du partiſan *Moniſſe* ...nt ſous les armes devant la Chaudrie où logeoit . *de Mainville*, un d'eux appercevant Mr. *de Mainv...e*, fit beaucoup de tapage au ſujet de la paye. Il plusieurs fois *Chor ille* [il n'y a pas de riz.] Mr. *Mainville* fit prendre cet homme, & lui fit donner coups de chabouk.

Le même jour on fit paſſer par les verges un Grenadier, qui, quelques jours auparavant, avoit crié à haute voix & avec un air ſeditieux, dans la rue ſur laquelle nous logions tous, aux Roupies, aux Roupies.

Le 11. Les Cipayes du partiſan *Moniſſe*, qui étoient campés en avant ſur le chemin qui conduit à la tête de l'Iſle de *Ch...ngham*, prirent tous les armes de leur propre chef, vinrent entourer la tente du ſieur *Moniſſe*, & en demandant leur paye, tirerent pluſieurs coups de fuſil ſur ladite tente. Mr. *de Mainville* marcha ſur le champ vers eux, & trouva le moyen de les ramener à leur devoir par la douceur & par de belles promeſſes d'un prochain payement.

Le 9 *Juin*, l'Armée étoit alors campée auprès de la montagne de la *Victoire*: Mr. *de Mainville* ayant reçu quarante mille Roupies de *Pondichery*, paya aux Officiers un demi mois, à compte de quatre qui leur étoient dûs. Quelques-uns murmurerent, & ne voulu... point recevoir cet argent; & pour ce refus, il eux renvoyés à *Pondichery* le lendemain.

Le 11, On fit prendre les armes aux Cipayes & on leur diſtribua à chacun quatre Roupies à compte de ce qui leur étoit dû. Il ſembla qu'ils s'étoient donné le mot; ils refuſerent tous de recevoir les quatre Roupies, & ils ſe mirent en marche avec leurs drapeaux, leurs armes & leurs bagages, pour aller à la montagne du *Pain de Sucre*, paſſant aſſez près de *Trichenapaly* pour qu'on leur tirât pluſieurs coups de canon de cette place. (On ignoroit apparemment qu'ils fuſſent revoltés.) Les Cipayes s'arrêterent au *Pain de Sucre*, où Mr. *de Mainville* fut les trouver avec M M. *Godard* & *Aumont*. Lorſqu'ils virent Mr. *de Mainville*, ils lui vomirent mille invectives, & le menacerent au cas qu'il approchât d'eux. Les deux autres s'en approcherent & trouverent le moyen de les ramener par de belles promeſſes.

Le 12, On fit payer un mois entier à chaque Cipaye, & ils le reçurent ſans murmurer.

Le 17, Moraro qui reclamoit depuis long-tems pluſieurs Laks de Roupies qui lui étoient dûs, voyant qu'on ne le payoit point, leva ſe camp d'auprès de nous, & après avoir repaſſé le *Caveri* & le *Colram* fut s'établir à *Pintchacoïl*. Il y reſta pendant quelque-tems, pendant lequel Mr. *de Mainville* fit lui-même & fit faire par *Nandi Raja* beaucoup de négociations auprès de lui, pour l'engager de reſter avec nous; mais tout cela n'étant point accompagné d'argent, fut inutile auprès de *Moraro*. On prétendit que dans ce même inſtant il avoit reçu deux Laks de la part du Roi de *Tanjaour*, pour abandonner entièrement les François.

Ce départ de Moraro fit encore un très-mauvais effet dans l'eſprit de nos Soldats & de nos Cipayes.

Le 31 *Juillet*, étant alors campés entre les cinq montagnes nommées de *Bonne Eſperance*, les Cipayes du partiſan *Lambert* qui étoient campés en avant ſur

le chemin du *Tondaman*, prirent les armes & se mirent en marche vers *Trichenapaly*, disant que puisqu'on ne les payoit point, ils ne vouloient plus servir. Le Sr. *Lambert* marcha vers eux pour les haranguer, ils se laisserent persuader par ses promesses, & il les ramena à leur camp.

Le 2 Août, On a fait donner à chaque Cipaye trois Roupies. A midi, les Capitaines de chaque Compagnie ont fait déployer leurs drapeaux vis-à-vis leurs tentes, & à ce signal ils ont tous pris les armes, & sont venus se ranger en bataille à la tête de notre Camp en dehors du retranchement. Sur le champ on a battu la générale; & nous avons fait ranger tous nos Soldats en bataille en dedans du retranchement faisant face aux Cipayes. Mr. *de Mainville* s'avança pour leur parler. Ils firent dire qu'ils vouloient un mois entier de paye, & sans vouloir d'avantage écouter Mr. *de Mainville*, ils firent une décharge vers nous, mais dont tous les coups porterent en l'air, & aussi-tôt ils se mirent en route pour retourner à *Cheringham*. Mr. *de Mainville* crut encore devoir prendre le parti de la douceur, & les voyant en marche, il nous fit rentrer dans nos tentes, nous & toute la Troupe. Alors il envoya vers les Cipayes le nommé *Parmandapoulé* pour tâcher de les ramener; mais dès qu'ils l'apperçurent, ils tirerent sur lui, & lorsqu'il les eut joint, ils l'entourerent, l'assommerent de coups de crosses de fusil, & le laisserent presque mourant. Lorsque Mr. *de Mainville* sçut cela, il pria Mr. *Aumont* de vouloir bien aller haranguer les Cipayes; ce dernier marcha vers eux & les rencontra à la pagode de *Vaurcour*. Ils commencerent aussi par tirer sur lui; cependant il les approcha, leur parla. Ils répondirent qu'ils n'alloient point à l'ennemi, mais que puisqu'on ne les payoit point, ils retourneroient à *Pondichery*. Enfin après une longue harangue,

il vint à bout de leur faire entendre qu'il n'y avoit point assez d'argent dans la caisse de l'Armée, pour leur payer un mois entier, mais qu'il venoit d'arr[illegible] nouvellement des Vaisseaux d'Europe, & qu'incessam-ment il viendroit de l'argent de *Pondichery*, & sur la promesse qu'il leur fit de s'obliger à leur faire donner le lendemain une Roupie de plus à chacun d'eux; ils se rendirent à lui, & se mirent en marche pour revenir à notre camp. Les Cipayes du partisan *Mon*[illegible] qui étoient campés en avant vers la montagne nom[illegible] la montagne des *Anes*, n'apprirent apparemment [illegible]près coup le soulévement de ceux de notre cam[illegible] qu'ils le sçurent, ils les imiterent & se mirent [illegible]che vers *Taurcour*. Alors ceux de *Monissè*, [illegible] encore dans le feu de la sédition, ont dem[illegible] nôtres pourquoi ils retournoient au camp, & le[illegible] vomi, ainsi qu'à Mr. *Aumont*, mille invectives [illegible] sujet. Cet Officier s'est avancé vers eux pour leur fai[illegible] la même harangue & les mémes promesses qu'aux autres; mais ils n'ont point voulu l'écouter, & l'ont même maltraité de plusieurs coups de crosses de fusil. Nos Cipayes déja rendus & dévoués à Mr. *Aumont*, ont pris son parti contre ceux de *Monisse* qui étoient encore dans le feu de la sédition. Ils se sont échauffés les uns contre les autres, au point de se faire deux décharges de part & d'autre qui en ont tué & blessé plusieurs; après quoi les uns & les autres ont pris chacun leur parti; les nôtres de revenir tranquillement à notre camp avec Mr. *Aumont*, & ceux de *Monisse* de continuer de marcher vers *Trichenapaly*. Dans ce même moment il est sorti de *Trichenapaly* un détache-ment d'Européens & de Cipayes qui sont venus à l'en-contre des Cipayes de *Monissè*. Ce partisan les avoit joint alors, & avoit commencé à radoucir leurs espr[illegible]. Le détachement des ennemis ayant approché, ils fire[illegible]

de part &. d'autre une décharge. La fin du jour venoit alors, & le sieur *Monissè* enfin vint à bout de ramener Cipayes dans son camp. Lorsque Mr. *de Mainville* vû sortir de *Trichenapaly* le détachement ci-dess envoya en avant vers le poste du sieur *Monissè* nie des Grenadiers, deux Pelotons, la Com- Dragons, & une piéce de canon; mais vers ur *Monissè* étant rentré dans son poste avec , & les ennemis étant rentrés dans *Tri-* , Mr. *de Mainville* fit revenir les Grenadiers, gons, &c. & le trouble de la sédition fut ainsi miné.

Le 3 *Août*, Les Cipayes firent demander la Roupie de plus qu'on leur avoit promis, & firent dire qu'ils vouloient que ce fût Mr. *Aumont* lui-même qui la leur remit. En conséquence cet Officier se transporta dans tous les postes pour porter à chaque Cipaye ladite Roupie de plus, & ce même jour tous les Coulis & Camatis qui n'étoient point non plus payés, disparurent.

Le 4 : On fit donner à chacun de nos Soldats une Roupie, qu'ils reçurent en murmurant très-fort; mais heureusement cela n'alla pas plus loin.

Le 5 : Les Cipayes d'*Aydernekan*, l'un des Chefs de Troupe de *Nandi Raja*, se sont mis en marche, ont fait la même manœuvre que les nôtres avoient faite le 2. Ils ont pris les armes, ont fait une décharge vers le camp de *Nandi Raja*, & se sont mis en marche vers *Trichenapaly*. Heureusement tout le reste, soit de notre Armée, soit de celle de *Nandi Raja*, est resté tranquille. *Aydernekan* a été obligé d'aller lui-même vers ses Cipayes, & il les a ramenés dans son camp. Le même jour, nous avons appris que Mr. Godeheu étoit ... *Karikal* avec deux vaisseaux & cinq cens

Vous confirmés, Monſieur, p. 110 de votre Mémoire, ce que Mr. de *Piégon*, témoin occulaire de toutes ces révolutions a ſi bien détaillé. " Le ſieur ,, Godeheu, *dites-vous*, fort embarraſſé & fort irréſolu ,, ne décidoit, ni ne prenoit aucun parti, & que pen- ,, dant ce tems les Commandans des Troupes qui ne ,, recevoient ni réponſes, ni ordres, ni argent, ni vi- ,, vres, faiſoient d'inutiles efforts pour contenir le ,, Soldat preſſé par le beſoin, les Troupes ſe ſoule- ,, verent; & lorſque le ſieur *Godeheu* en reçut la nou- ,, velle, voici ce qu'il écrivit au ſieur *Dupleix* le 9 Août 1754. " J'ai vu par la lettre de Mr. *de Mainville* que ,, vous m'avez renvoyée, la révolte d'une partie de ſon ,, Armée, & le riſque que le ſieur *Aumont* [neveu de ,, Mr. *Dupleix*] a couru dans cette occaſion....

La révolte des Troupes que vous citez ici, eſt arrivée le 2 Août, comme on l'a vu par la lettre de Mr. de *Piégon*, & comme il eſt prouvé par celle que vous avez reçu de Mr. *de Mainville*; (88) Mr. *Godeheu* arriva le prémier dans la Rade de *Pondichery*; il débarqua le 2, vous en convenez vous-même pag. 101. de votre Mémoire. Comment donc oſez-vous avancer que le ſieur *Godeheu*, fort embarraſſé & fort irréſolu, ne décidoit, ni ne prenoit aucun parti, & que pendant ce tems-là les Commandans des Troupes, qui ne recevoient ni réponſes, ni argent, ni ordres, ni vivres, faiſoient d'inutiles efforts pour contenir le Soldat preſſé par le beſoin, & que les Troupes ſe ſouleverent, puiſque cette révolte qui avoit été précédée de pluſieurs autres, faute de ces mêmes ſecours, ſe faiſoit au moment du débarquement de Mr. *Godeheu*, & que ce n'eſt que le 5 qu'on apprit à l'Armée qu'il étoit arrivé à *Karikal*?

(88) Cette lettre eſt entre les mains de Mr. Godeheu.

Le 5 Août 1754, (continue Mr. de Piégon) dans son Journal, l'Armée étant campée entre les cinq montagnes, surnommées de *Bonne-Espérance*, aux ordres de Mr. *de Mainville*, nous avons appris par des lettres particulières, que Mr. *Godcheu*, arrivant d'Europe, avoit mouillé devant *Karikal* avec deux vaisseaux, & cinq cens hommes de Troupes, qu'il avoit descendu à terre, & qu'il avoit resté quelque tems chez Mr. *Barthelemi* alors Gouverneur de *Karikal*, que de-là il s'étoit embarqué pour venir à *Pondichery*.

Le 8, des lettres particulières nous ont encore appris que Mr. *Godcheu* étoit arrivé à *Pondichery*, & qu'il venoit pour commander dans tous les établissemens François avec les pouvoirs les plus étendus. Cette nouvelle fut bien plus confirmée par trois lettres qu'on reçut de Mr. *Dupleix* le même jour; l'une pour Mr. de *Mainville*, l'autre pour *Nandi Raja*, & la troisième pour *Moraro*. Mr. *Dupleix* leur faisoit sçavoir à tous les trois, qu'il s'étoit entierement démis du Gouvernement, que c'étoit Mr. *Godcheu* qui en étoit chargé; & que dorénavant ils devoient s'adresser en tout & pour tout à ce dernier.

Depuis ce moment jusqu'à celui auquel Mr. *de Maissin* est venu prendre le commandement de l'Armée, nous n'avons rien appris de nouveau de plus à ce sujet, & je n'ai rien remarqué qui puisse témoigner de nouvelles impressions dans l'Armée à cette occasion. A la suite de toutes les révoltes excitées par le défaut de payement, chacun étoit uniquement occupé de sçavoir si les Vaisseaux arrivés d'Europe avoient apporté de l'argent, & si ce nouveau Gouverneur payeroit ce qui étoit dû jusques-là.....

Le 16, Dans le moment que Mr. *de Mainville* eut avis que les ennemis étoient en marche avec leur convoi, j'arrivai à l'Armée, je fis battre la générale,

prendre les Armes ; & quoiqu'ils ſçuſſen
vois ni vivres , ni argent à leur donne
Soldat, qui n'avoit point mangé depuis
ainſi que les Cipayes qui mouroient de
s'étoient ſi ſouvent révoltés faute de paye
tir Mr. *de Mainville* pour *Pondichery*, &
avec moi à l'ennemi ſans murmure. Voic
que me marque cet Officier : (89) " Mo
„ mis il y a trois jours à Mr. de Maiſſi
„ dément de l'Armée. . . . . Mr. de Mai
„ couter avec plaiſir, (90) & je le vi
„ ſon Armée. . . . . . „ Nandi Raja qui
qu'une action déciſive & dont tous l
voient promis des merveilles, étoit en marche avant notre Armée. J'en conçus les plus belles eſpérances du monde. Je vous le demande , Monſieur, Mr. *de Mainville* vous auroit-il ainſi parlé, ſi le changement de Commandant avoit produit une révolution dans l'Armée ?

Voilà donc une inſigne fauſſeté ſur un fait grave , prouvée par le Journal de Mr. de *Piégon* , par Mr. *de Mainville* même. Fauſſeté enfin que vous ne ſçauriez ignorer , puiſque vous avez les lettres de Mr. *de Mainville* ſous les yeux, & qu'il n'a pu vous inſtruire d'un fait qui ne s'étoit point paſſé.

Venons à préſent à ce que vous dites , *que je ne me conduiſis pas en homme qui eût une ſincere envie d'empêcher l'entrée du convoi.*

Si vous euſſiez fait réflexion à ce que vous dit ſi clairement Mr. *Godeheu* dans la lettre (91) qu'il vous écri-

(89) Mr. de Mainville , dans ſa lettre rapportée p.
Mr. *Dupleix*.

(90) Mr. de Mainville entre dans le détail des avis
(91) Dans cette lettre , Mr. *Godeheu* parloit ainſi à
» néceſſaire que je vous prévienne de bonne heure , qu
» nons par les vaiſſeaux qui doivent nous ſuivre des n

vit de l'Isle de France, que vous citez p. 101 de votre Mémoire, à ce que vous dites vous-même p. 152 que vous vous étiez apperçu par la grande correspondance qu'on remarquoit entre le sieur *Saunders* & le sieur *Godeheu*, qu'il y avoit entr'eux une négociation; si vous eussiez également fait attention au petit nombre d'hommes avec lequel je partis de *Pondichery*, lorsque j'eus ordre d'aller prendre le commandement de l'Armée, vous vous seriez convaincu que mes ordres étoient de ne point attaquer les ennemis, & vous vous seriez dispensé de porter un jugement téméraire & faux; car un Commandant chargé d'empêcher l'entrée d'un convoi dans une ville assiégée & qui ne se conduit pas en homme qui ait une sincere envie de l'empêcher, est un lâche & un traitre. C'étoit dans le dessein de combattre les ennemis avec avantage & d'enlever le convoi, ou du moins d'en empêcher l'entrée, que je demandai à Mr. *Godeheu* sept à huit cens hommes de Troupes qui étoient débarqués avec lui; mais sans vouloir entrer en matière avec moi sur ce qu'il vouloit faire, il me répondit que trois cens me suffisoient, que je n'en aurois pas davantage.

Muni de ces ordres (92) de ne point combattre à moins que je n'y fusse forcé par des circonstances in-

» accord commencé à Londres entre les deux Compagnies, sous l'autorité » des deux Rois qui y ont aussi employé leurs Ministres, afin de parvenir à » une paix désirée depuis long-tems; ce qui peut seul couronner vos travaux » & vos veilles pour l'aggrandissement de notre Compagnie.

» Dans cette incertitude vous jugerez aisément qu'il n'y a rien de mieux à » faire pour le présent, qu'à vous maintenir dans l'état où vous êtes, assurer vos » possessions anciennes & nouvelles contre les courses des ennemis, & faire prendre » des postes avantageux à nos Troupes, où elles puissent se communiquer, se » soutenir aisément contre l'ennemi, & n'être point forcé à combattre; mais » aussi sans leur faire tenter des conquêtes nouvelles, ce qui pourroit animer » les esprits de part & d'autre, n'importe pour quel parti la fortune se se- » roit déclarée.

(92) *Vide* n°. 12. p. 75. des Pièces Justificatives.

dispensables ; arrivant à l'Armée au moment même où on avertit Mr. *de Mainville* que l'ennemi étoit en marche ; entendant battre la générale dans le camp des Mayssouriens ; invité par *Nandi Raja* leur Chef qui se disposoit à marcher en avant à le suivre ; assuré par les promesses de tous ses chefs qu'ils feroien[illegible] tout leur possible pour détruire le convoi ; considéra[illegible] d'un côté le mauvais effet que produiroit chez not[illegible] Allié le refus que je ferois de marcher à l'enne[illegible] lié de l'autre par l'obéissance, on peut penser quel [illegible] être mon embarras. Je ne le fis point connoître, [illegible] tems pressoit, il falloit se résoudre à prendre un par[illegible] je me déterminai.

Je fis battre la générale, prendre les armes à to[illegible] l'Armée, & me mis en marche avec six cens cinqua[illegible] hommes & la Cavalerie Mayssourienne pour ve[illegible] camper entre le rocher nommé le Pain de Sucre [illegible] le poste d'Erebistron qui n'en est éloigné que de demi-lieue. Comme le Camp pouvoit être attaqué pendant mon absence par une sortie qu'auroit fait la Garnison de Trichenapaly, je laissai pour sa garde un Lieutenant avec quatre-vingt hommes & trois cens Cipayes.

Après avoir reconnu le terrein, je vis qu'en prenant poste derriere un Ravin qui aboutit dans les plaines qui conduisent à Trichenapaly, je pourrois sans rien compromettre & en évitant le combat embarrasser l'ennemi.

Le 17 Août à sept heures du matin, douze cens hommes à chapeaux, dont huit à neuf cens Européens & l'Armée du Roi de Tanjaour, déboucherent des bois du Tondaman avec leur convoi. (93) Dès que

(93) Les ennemis avoient été plusieurs mois à rassembler ce convoi dans le Tondaman, où n'ayant rien à craindre de la p[illegible]. de notre Armée pour

j'en fus averti, je me portai en avant & pris poste derriere ce Ravin.

Notre canon avoit déja tiré sur l'ennemi, que le Général Mayssourien avec toute sa Cavalerie n'avoit pas voulu bouger du camp, quoiqu'ils fussent à cheval dès le matin. Les Mayssouriens qui depuis plusieurs mois n'étoient point payés, refuserent de marcher. C'est ce que *Nandi Raja* me fit dire par Mr. *Aumont* votre neveu que je lui avois envoyé; enfin, à force de prières on les détermina à sortir de leur camp; ils vinrent se poster à un quart de lieue derriere nous; mais il fut impossible de les faire approcher d'avantage: ils donnerent pour prétexte qu'ils manquoient de poudre & de pierres à fusil. Je voulus leur en faire donner, mais après bien des allées & des venues, ils trancherent le mot, & dirent qu'il leur falloit de l'argent & que sans cela ils ne marcheroient pas. Je vis bien alors que malgré toutes les belles promesses que *Nandi Raja* & ses Officiers m'avoient faites la veille, je n'en pourrois tirer aucun parti, & qu'ils méritoient bien ce que vous écrivîtes d'eux à Mr. *Astruc* le 16 Juin: *Mon Ecrivain, ainsi que Nandi Raja, ne sont que des trompeurs.*

Le 24 Septembre: *Cette Cavalerie Mayssourienne, quoique la plus belle du monde, est aussi la plus indolente. Faites de votre mieux pour tirer parti de cette*

Trichenapaly, ils vivoient dans l'abondance pendant que nos Troupes & les Mayssouriens mouroient de faim. Ils se mirent en marche plusieurs jours avant mon arrivée, & le hazard fit qu'ils sortoient des bois du Tondaman dans le même tems que j'arrivois à l'Armée. Et quoiqu'en dise M. Dupleix p. 123. de son Mémoire que Mr. de Mainville tenoit depuis deux mois ce convoi en échec, il est certain que cela n'est pas; le peu de monde qu'il avoit, la mauvaise volonté des Mayssouriens qui lui avoient manqué, comme Mozaro & nos Soldats dans l'affaire du 12 Mai 1754, lui firent prendre une position qui prouve ce que dit Mr. Dupleix à Mr. Godeheu dans sa lettre du 4 Août 1754 rapportée p. 82 du Mémoire de ce dernier imprimé & distribué dans Paris en 1764, que le courage de nos Troupes n'étoit jamais fort assuré à la vue des Anglois.

canaille. Je doute que la Cavalerie remplisse vos vûes du côté du Sud (*le Tanjaoúr & Tondaman d'où les ennemis tiroient des vivres*) *pour en couper la communication. On ne peut gueres compter sur cette Milice.*

Vous étiez, Monsieur, d'autant plus fondé à écrire ainsi à Mr. *Astruc*, que toutes les lettres des differens Commandans n'étoient remplies que de plaintes sur la mauvaise volonté de nos Alliés, qui avoient presque toujours fui dans toutes les occasions : *je vois toutes les difficultés que vous trouvez chez Nandi Raja & ses gens pour toutes vos opérations, ce qui est véritablement bien facheux*, disiez-vous à Mr. Astruc dans votre lettre du 11 Juin 1753 ; & dans celle du 7 Juillet : *Si la Cavalerie du Mayssour ne veut pas poursuivre l'ennemi, sans doute que les Marattes n'auront pas pensé comme elle.* Et dans une autre : *Ainsi à la barbe des Mayssouriens, vous serez en état d'agir sans eux.*

Notre esperance fut vaine, me manda Mr. de Bresnier le 19 Août 1753, *la Cavalerie indistinctement*, (les Marattes & les Mayssouriens) *resta tranquille, & nous laissa à la portée du fusil de l'ennemi, sans paroître prendre aucune part à notre situation. L'ennemi qui s'apperçut que nous étions dans une position facheuse, &c.* Et le 21 : *Je trouve le procedé du Raja particulier ; il m'a persécuté pendant deux jours de passer sur Cheringham, & pour m'y engager, il me dit lui-même que je ne devois pas compter sur sa Troupe à qui il ne pouvoit donner un sol de paye.*

Mr. de Bresnier vous rendit compte de cette affaire ; Mr. Astruc, de la retraite du Corps des Marattes qui étoient avec lui ; Mr. de Mainville, de celle du 12 Mai, où nos Troupes abandonnées par les Mayssouriens & les Marattes qui ne voulurent jamais avancer, lui manquerent.

Vous ne parlez point, Monsieur, dans votre Mé-

moire de tous ces événemens, ni de ce qui s'est passé sous le commandement de Mrs. de Kerjean votre neveu & Astruc, (94) c'est afin de mieux persuader le public & lui faire croire que les Mayssouriens n'avoient point voulu donner, que parce que je commandois l'Armee.

Je reviens à présent à l'affaire du convoi, que je n'ai interrompue que pour donner ce petit éclaircissement qui étoit nécessaire. Je dirai donc, Monsieur, que pendant tous les pourparlers, l'ennemi gagnoit chemin; je prolongeai alors le Ravin & vins me présenter en bataille dans la plaine. Mon projet étoit que pendant que l'ennemi porteroit ses forces contre moi, comme il fit réellement, la Cavalerie Mayssourienne fondit sur le convoi, & rien n'étoit plus facile si j'avois été secondé. La canonade fut très-vive de la part des Anglois qui nous tuerent d'abord deux Officiers (95) & plusieurs Soldats; ils vinrent ensuite pour m'attaquer, mais la partie n'étoit pas égale; & c'est tout ce que j'aurois pû faire, si j'avois eu des ordres de tout risquer, au lieu que j'en avois d'autres bien précis d'éviter le combat & de ne le risquer que quand j'y serois forcé par des circonstances indispensables. Or dans la position où j'étois, je courois risque de perdre mon Armée sans aucun fruit..... Nos Troupes, qui étoient découragées par la faim & par la misere, pouvoient-elles

(94) Le 6 Septembre 1752, les Anglois ayant attaqué Mr. de Kerjean auprès de Bahour, qui est une grande Aldée à trois lieues de Pondichery, nos Soldats prirent la fuite au prémier coup de fusil, sans qu'il fut possible de les rallier. Les ennemis s'emparerent du camp & de toute l'artillerie, il ne revint qu'environ 150 hommes de plus de 400 qui composoient l'Armée, tout le reste fut fait prisonnier avec plusieurs Officiers, du nombre desquels étoient les sept que je tirai des prisons lorsque je pris Tiruvady.

Le 28 Juin 1753 Mr. Astruc fut également abandonné par nos Troupes dans une affaire qu'il eut avec les Anglois. On en peut voir le détail dans la lettre qu'il m'écrivit le 1 Juillet. *Vide* lettre de Mr. Astruc du 3 Juillet.

(95) MM. Des Arneaux & le Maintier.

tenir au nombre de six cens hommes, contre douze cens Anglois bien nourris, bien vêtus, & accoutumés depuis trois ans à triompher de nos Armes? Il est vrai que si les Mayssouriens avoient voulu agir pendant que j'aurois fait tête à l'ennemi, ils auroient enlevé le convoi, au moins en grande partie. J'en eus pour preuve ce que fit *Andrenck* un des Chefs Mayssouriens, qui, profitant du moment où les ennemis avoient quitté leur convoi & marchoient à moi, leur enleva plusieurs chariots & une centaine de bœufs chargés. Que les autres Chefs en eussent fait autant, & le convoi étoit à nous; mais les Mayssouriens refuserent opiniâtrement de marcher, faute d'argent. Sans le secours de cette Cavalerie, avec le peu de Troupes, & sur-tout avec les ordres précis que j'avois, que pouvois-je faire? *J'ai suivi les ordres que vous m'avez donnés de ne point combattre à moins que je n'y fusse forcé*, marquai-je le 17 Août à Mr. Godeheu, en lui rendant compte des raisons qui m'avoient déterminé à ne pas engager le combat. Je *me suis retiré au moment que les Anglois s'ébranloient pour m'attaquer, & j'ai eu la douleur de voir entrer le convoi.*

Or comme les loix disent (96) que dans tous les cas où un homme a été empêché de faire ce qu'il devoit faire, on doit regarder comme fait & accompli ce qui n'a pas dépendu de lui de faire & d'accomplir, & que cette régle est générale & doit être suivie, dit la même loi, dans toutes les affaires, *in omnibus causis*, vous ne pouvez m'imputer l'entrée du convoi, puisque je ne pouvois l'empêcher qu'en combattant, & que Mr. Godeheu me l'avoit très-expressément défendu. Donc ce que vous dites, (97) que je ne me conduisis point en homme qui eût une sincere envie d'em-

(96) Mémoire de Mr. Dupleix, p. 275.
(97) Mémoire de Mr. Dupleix, p. 112. & 288

écher l'entrée du convoi, & que je le laissai tranquil-ement passer sans coup férir, reste sans effet. Dès ors l'impression de l'idée peu avantageuse que vous ivez donné de moi, doit s'évanouir.

Mais s'il est vrai, comme vous le dites, (98) q rMr. Godeheu m'avoit donné des ordres, sans dou à sa façon de penser, & que tout c it de concert entre le sieur *Saunder* eur de Madras, & le sieur *Godeheu*, qui v -là justifier aux yeux du Ministre de Fra Compagnie, la nécessité de la trêve qu'il & du traité de paix qu'il méditoit; si dis- çu des ordres rélatifs à la façon de pense de *heu*, que ce Commissaire fut résolu de traiter nglois à quelque prix que ce fût, & qu'à débarqué à Pondichery, qu'il s'empressa une lettre le sieur de *Saunders* de cette passion qu'il avoit de traiter avec lui, (99) quelle étrange contradiction, que vous m'imputiez l'entrée de ce convoi !

De plus, il suit de votre raisonnement que si Mr. *Godeheu* étoit convenu avec Mr. de *Saunders* de ne point agir offensivement pour effectuer une tréve, que 'est très-méchamment que vous m'imputez d'avoir agi comme un homme qui n'eut point une sincere envie l'empêcher l'entrée du convoi; car en risquant tout, e contrevenois formellement aux ordres de Mr. *Go-deheu*; je dérangeois entierement ses projets & sa né-gociation avec le Gouverneur Anglois, (100) je me rendois coupable de désobéissance. Quel est donc le parti que vous vouliez que j'eusse pris ?

Quoiqu'il en soit des mystères politiques que vous

(98) Mémoire de Mr. Dupleix, p. 123.
(99) Mémoire de Mr. Dupleix, p. 151.
(100) *Vide* n°. 22. p. 92. des Pieces Justificatives.

ſuppoſez dans la conduite de l'homme (101) dont vous parlez en voulant me citer, des diſcours que vous faites tenir au public de Pondichery, (102) des ſoupçons injurieux, dés calomnies & fauſſetés que vous avez répandues contre moi dans votre Mémoire, il eſt certain que depuis le prémier Février 1753, que vous m'obligeates de prendre le commandement de l'Armée, juſqu'au 14 Octobre que je vous forçai par mes inſtances à me rappeller, vous ne ceſſates un ſeul inſtant de chanter mes louanges; c'eſt ce que j'ai démontré. Voilà donc quatre vérités bien ſolidement etablies.

1°. Que depuis le moment que je ſuis entré au ſervice de la Compagnie, juſques aujourd'hui, elle a été ſatisfaite de ma conduite. Que MM. *Godeheu* & *de Leyrit* m'ont choiſi comme vous, par préférence à mes anciens, pour me charger du commandement & de différentes expéditions. [103] Que j'ai toûjours gagné leurs ſuffrages [104] tant par mon exactitude, que par ma franchiſe.

2°. Qu'il m'a été expreſſément ordonné par Mr. *Godeheu* de ne point combattre, à moins que je n'y fuſſe forcé par des circonſtances indiſpenſables.

3°. Que Mr. *Godeheu*, ayant approuvé formellement ma conduite, [105] je ne puis être garant ni reſponſable de la honte que vous attachez à l'événement de *Trichenapaly*.

(101) Mémoire de Mr. Dupleix, p. 114.

(102) Mémoire de Mr. Dupleix, p. 123.

(103) La prémière expédition que fit Mr. de Leyrit à ſon arrivée à Pondichery, & dont il me chargea, fut de faire rentrer dans ſon pays le Rhedy de Toureour qui en avoit été chaſſé. Il s'agit en Juillet 1756 de repouſſer la force par la force, ou de renouer une négociation avec les Anglois au ſujet des pays conteſtés entre les Compagnies de France & d'Angleterre, Mr. de Leyrit me chargea encore de cette opération. *Vide* pag. 168, 170 & 171 du Mémoire de Mr. Dupleix, où il eſt mention des pays conteſtés.

(104) *Vide* n°. 23. p. 94. des Piéces Juſtificatives.

(105) *Vide* n°. 24. p. 96. des Piéces Juſtificatives.

Que

4°. Que c'eſt méchamment que vous me diffamez, & que vous m'en devez réparation. [106]

Il ne me reſte plus à préſent, Monſieur, qu'à dire un mot ſur un petit Mémoire de cinq pages *in*-4°. intitulé *Obſervations*, ſigné, *Me. Challaye Avocat*, que vous avez fait diſtribuer dans Paris au mois de Décembre 1759. (107) Vous y dites p. 2 & 3: " Les „ noms des ſieurs Boiſſerolles & de Maiſſin placés au „ bas de ces lettres, ſemblent les indiquer pour Au- „ teurs; mais le prémier ne connoît le ſieur Dupleix „ que par les ſervices qu'il a rendus au ſieur Law..... „ Le ſecond a viſiblement ſigné une lettre (108) „ qui lui a été envoyée de Paris, fabriquée par ces „ mêmes ennemis, ſans prévoir qu'il ſe chargeoit de „ la complicité...... Le fait eſt ſi conſtant qu'il a „ oublié de changer la date de cette lettre qui con- „ tredit l'hiſtoire imaginée par le ſieur Boiſſerolles, „ au commencement de la ſienne..... En effet, le „ Mémoire du ſieur Dupleix n'a paru que le 20 Mai „ dernier, & la réponſe du Sr. de Maiſſin eſt datée „ de Provence du 6 Juin ſuivant. On l'aura ſans doute „ déterminé à adopter cet ouvrage par ſa ſignature, „ ſur le prétexte que le ſieur Dupleix avoit produit „ une lettre du ſieur de Mainville qui prouve la fa- „ cilité que le ſieur de Maiſſin avoit eu de laiſſer en- „ trer le convoi dans Trichenapaly.

J'ai répondu à cette imputation odieuſe dans un petit Mémoire de 44 pag. in-4°. ſigné *Gillet*, *Pothouin*,

(106) Mr. Dupleix a bien dû s'attendre, après le Mémoire que j'ai préſenté contre lui en 1760, que je ne m'en tiendrois pas là. Je ne pouvois alors par le défaut de quantité de piéces importantes pour ma juſtification, donner à mes plaintes toute la ſolidité dont elles ſont ſuſceptibles; c'eſt ce qui m'a engagé à faire ce nouveau Mémoire.

(107) *Vide* n°. 25. p. 97. des Piéces juſtificatives.

(108) *Vide* n°. 26. p. 101. des Piéces Juſtificatives.

Jabineau de la Voute, que j'ai fait distribuer dans Paris au mois de Mars 1760. (109)

C'est à vous, Monsieur, que je m'adresse aujourd'hui afin que vous me répondiez. Comment pouvez-vous dire que j'ai adopté par ma signature une lettre qu'on m'auroit envoyée toute faite, & dans laquelle on m'auroit fait dire ce qui n'étoit pas vrai ou ce que je ne pensois pas ?

Eus-je jamais pour vous, ni pour qui que ce fût de lâches complaisances ? Vous ai-je jamais demandé pour moi la moindre grace ? Des flatteries, m'ont-elles fait obtenir de vous des récompenses, des Commandemens ? Vous ai-je caché quelquefois la vérité dans la crainte de vous déplaire ? (110)

Papiapouley, (111) cet insigne fripon, voloit impunement la Compagnie. Vous le dire, étoit se perdre dans votre esprit ; je le sçavois. Mais cette considération m'empêcha-t-elle de vous dire ce qui se passoit ?

Vous commîtes l'injustice la plus criante en dépossédant *Moudamia* faussedar de Chalembrom (112) en

(109) *Vide* n°. 27. p. 108. des Piéces Justificatives.

(110) *Vide* n°. 28. p. 110. des Piéces Justificatives.

(111) *Papiapouley* avoit été domestique de Mr. *Barthelemy*, Conseiller de Pondichery, qui le chassa de chez lui pour vols. Mr. Dupleix, qui malgré cela le reconnut pour un honnête homme, le fit Receveur des Domaines, en le substituant à la place de Mr. *de Larche* qui fut indigné de se voir remplacé par un pareil coquin.

(112) Mamoutkan servant *Moudamia* parent d'*Abdoulnabikan*, Nabab de Cadapa, & son Commandant dans le pays de *Chalembrom*, étoit dans ces Pagodes lorsque je les pris en Mai 1753. Il étoit important de s'assurer de ce poste, qui est sur les bords du Colram, vis-à-vis de Divicotté, & qui par sa situation gênoit extrêmement les Anglois. Mr. Dupleix m'annonçoit leur retour, le tems pressoit, & j'acceptai les propositions que me fit *Moudamia*, de recevoir pour garnison 25 Européens & 50 Cipayes, aux conditions qu'il resteroit Gouverneur & qu'il seroit toujours chargé de la régie des terres. Ce nombre d'hommes ne parut pas suffisant à Mr. Dupleix, & j'en convins moi-même dès qu'il m'eut dit que *Moudamia* étoit un coquin dont il se falloit défier. Il exigea que ce Maure recevroit 50 Soldats & 300 Cipayes pour la garde du Fort. Il accepta ce nouvel arrangement, mais Mr. Dupleix ne lui tint point parole.

l'emprisonnant, en le mettant à la chaîne avec un autre malheureux, en le faisant travailler comme un misérable à la terre, en lui faisant donner cent coups de bâton par jour, en l'envoyant sur un vaisseau de la Compagnie où il souffrit mille indignités, en le faisant enfin crever de misere à Gengy. Ne vous reprochai-je pas par mes lettres, & votre mauvaise foi, & votre manque de parole dans les traités ?

Vous étiez mal instruit, vous étiez trompé par des coquins d'Espions qui vous faisoient de faux rapports. Vous croyiez aveuglement tout ce qu'ils vous disoient. Par-là vous mettiez tout en compromis. Parlez, s'il vous plaît, la crainte de vous déplaire en vous désabusant, m'empêcha-t-elle jamais de vous dire la vérité? (113) Je l'ai toujours dite à vous, Monsieur, à Mr. *Godeheu*, à Mr. *de Leyrit* votre successeur. Lisez mes lettres, vous en avez deux cens entre les mains ; vous me direz après si elles sont d'un flatteur, d'un homme bas, rampant, complaisant, & qui sçut déguiser la vérité. Vous sçavez, Monsieur, mieux que personne que ce n'est point là mon caractère. Comment osez-vous donc avancer que j'ai visiblement signé une lettre qui m'a été envoyée de Paris, fabriquée par vos ennemis?

Je vous l'ai déja dit, Mr. j'ai passé huit mois consécutifs à Paris pour vous le dire, vous le répéter, & vous soutenir que j'ai écrit cette lettre, parcequ'il s'agissoit de rendre justice à Mr. Law que vous deshonoriez. (114)

Tout le monde sçait que *Chalembrom* est un très-riche pays, que les revenus en sont très-considérables. Gouverné par *Moudamia*, il n'en revenoit rien à *Papiapoulay*. Il vouloit l'avoir, il fit jouer ses ressorts ordinaires pour s'en emparer. Le Gouverneur de *Chalembrom* fut envoyé poings & mains liés à *Pondichery*, où on lui fit souffrir mille tourmens à la honte de Mr. Dupleix.

Nota. *J'ai donné le détail de cette affaire à la Compagnie, que l'on trouvera d'ailleurs bien circonstancié dans mon Mémoire historique.*

(113) *Vide* n°. 29. p. 115. des Piéces Justificatives.

(114) Mémoire de Mr. Dupleix, p. 77.

Vous vous flattez de désabuser le public &, de continuer à mériter son suffrage par la force & l'évidence des preuves que vous serez toujours en état de lui présenter (dites-vous pag. 2 des Observations que je viens de citer). Présentez-lui ces preuves ; si elles le convainquent , vous pouvez dire alors ce que vous citez pag. 5 de ces mêmes Observations : *Veritas sæpiùs exagitata , magis splendescit in lucem.*

Je suis plus faché que vous, Monsieur, que vous m'ayez forcé , pour l'intérêt de ma propre justification, d'anéantir la votre ; mais il ne m'étoit pas permis de laisser subsister toutes les calomnies que vous avez répandues contre moi , & les moindres nuages qui pussent ternir la probité & l'honneur dont j'ai toujours fait profession.

Ainsi, Monsieur , après avoir établi des principes propres à faire juger la querelle des Maures , après avoir montré le faux de votre sistême, & fait appercevoir vos contradictions , vos inconséquences & vos calomnies, je vais donner au public une juste idée de cette bonne foi , de ce désintéressement & de cette saine politique dont vous faites tant d'étalage dans votre Mémoire , pour lui prouver que la gloire du Roi, l'honneur de la Nation & les intérêts de la Compagnie, n'ont jamais entré pour rien dans les vûes qui vous ont déterminé à envoyer des Troupes à Trichenapaly, & que votre cupidité a été dans cette occasion la seule & unique régle de votre conduite.

Vous devez , Monsieur, parler à Nandi Raja , *marquiez-vous à Mr. Astruc dans votre lettre du* 18 *Mai* 1753, & lui dire qu'il y aura un mois le 23, que vous êtes parti pour venir à son secours avec deux mille Marattes, mille six cens Cipayes & trois cens hommes à chapeaux ; que la dépense de tous ces gens-là , ainsi que du voiturage & autres dépenses , emportent une

somme de cent dix mille Roupies qu'il doit payer pour ce mois déja écoulé, & celle de cent vingt-cinq mille Roupies, pour avances du second mois, le nombre des Blancs partis étant de deux cens & plus de cinq à six cens Cipayes. Ces deux sommes font celle de deux cens trente-cinq mille Roupies que vous devez exiger de lui en lui faisant entendre que notre coutume est de payer d'avance toutes nos Troupes & celles de *Moraro* dont je me charge toujours de la dépense, lui payant ici tous les mois à *Mouchard*, &c. & vous direz à *Nandi Raja* qu'il n'a rien à démêler avec *Moraro*, ni à lui donner. Il pourroit bien arriver que *Nandi Raja* fit quelques difficultés pour ces deux payemens en même tems; en ce cas vous lui direz que vos ordres sont de vous en revenir; mais cependant d'exiger ce prémier payement de force ou de gré. Ce prémier payement reçu vous m'en donnerez avis sans perte de tems, & des difficultés qu'il fera pour l'autre; ce payemenr reçu, vous leverez votre camp, & ferez semblant de passer la rivière pour venir à *Pintchacoïl*, où sans doute les pourparlers iront & viendront; mais il ne faut point absolument se retracter du second payement, & ne retourner à *Cheringham* que lorsque vous l'aurez reçu ou des assurances certaines de l'avoir. Si cet homme persistoit à ne pas vouloir payer cette avance, vous ferez parvenir à *Mahamet-Alikan* la petite lettre ci-jointe qui est de ma femme, par laquelle elle lui fait entendre que s'il veut se contenter de *Trichenapaly* & tirer tout son monde de la Province d'*Arcatte*, & me rendre tous mes Prisonniers, qu'après avoir de lui & de ceux qui l'accompagnent des assurances certaines de leur parole sur tous ces points, que je vous donnerai ordre de vous en revenir avec toutes les Troupes, & laisserez *Nandi Raja* démêler sa fusée tout seul. Vous garderez cette lettre précieusement, & n'en

ferez usage que lorsque vous verrez que *Nandi Raja* ne cherche qu'à vous amuser. Aussi-tôt que vous aurez reçu de lui, soit le prémier mois, soit le tout, vous payerez les Cipayes à notre service, les gens de la volonté suivant le monde qu'il aura subsistant; vous payerez également ceux de *Lambert*, & fournirez à *Arombatté* les avances d'un mois de dépense générale que vous ne lui fournirez cependant qu'à sur & à mesure; vous payerez également MM. les Officiers; donnerez aux Soldats & Sergens les avances ordinaires, & me ferez passer une note de tous ces payemens avec le surplus de l'argent & une lettre de change sur les Sérafs de cette ville. Vous vous concilierez sur toutes ces affaires avec le nommé *Ballogipendet* que je tiens auprès de *Nandi Raja*; vous le chargerez de dire au Raja tout ce qu'il sera nécessaire de lui dire. C'est un homme de confiance à moi, à qui je fais ecrire également sur les sommes à tirer de *Nandi Raja*; mais je ne lui dis rien du billet de ma femme; vous ne devez aussi lui en rien dire.

Je ne vous enverrai la lettre de ma femme pour *Mahamét-Alikan*, que lorsque je serai informé de sa conduite; mais je vous conjure de n'en parler à qui que ce soit. Je suis très-parfaitement, Monsieur, votre très-humble & très-obéissant serviteur, *le Marquis Dupleix.*

Je ne m'arrêterai point ici aux réflexions que présente naturellement à l'esprit la lecture de cette lettre: mais vous me permettrez de vous demander comment il est possible que vous, Monsieur, qui ne parlez dans votre Mémoire, dans vos lettres à la Compagnie, & dans celles que vous avez écrites à Mr. de *Saunders*, que des fourberies, de la mauvaise foi & de la perfidie de *Mahamet-Alikan*, ayez pu consentir que Madame *Dupleix* écrivit à ce Maure la lettre que vous annoncés à Mr. *Astruc*. La moindre réflexion ne devoit-

elle pas vous faire craindre que *Mahamet-Alikan*, muni d'une pareille piéce, n'en fit l'usage que le bon sens dicte? Il l'eût communiquée sans doute au Général Mayssourien pour le détacher de votre parti, il l'eût rendue publique, & s'en fut servi comme de la plus forte preuve de cette mauvaise foi qu'il vous imputa toujours.

Quoiqu'il en soit, il est certain qu'en envoyant des Troupes pour joindre les Mayssouriens qui étoient devant Trichenapaly, vous n'aviez d'autre but que de tirer le plus d'argent que vous pourriez de *Nandi Raja* leur Général. Mr. *Astruc*, sans pénétrer d'abord vos vues, mais se recriant ainsi que tout le monde sur la folie de cette entreprise, m'écrivit de *Cheringham* le 23 Mai 1753. " On veut, mon cher Maissin, qu'a-
,, vec 300 Blancs, 150 Topas, & 1200 Cipayes, je
,, fasse le blocus de *Trichenapaly*. Quelle espérance de
,, réussir puis-je avoir? Mr. *Law* avec 800 Blancs, 200
,, Topas & Caffres, 4000 Cipayes, 10000 Cavaliers
,, & près de 10000 hommes du Maduré, n'a fait que
,, perdre son tems. Jugez, cher camarade, ce qui j'y
,, ferai avec la moitié moins de monde qu'il n'en
,, avoit. . . . .

Plus clairvoyant & plus intéressé que Mr. *Astruc*, *Nandi Raja*, à l'arrivée de cent Soldats, 150 hommes à chapeaux, six à 700 Cipayes, & environ 300 Marattes, [ce fut le nombre de Troupes que vous envoyâtes d'abord] pénétra bien-tôt vos vues. Il jugea par le peu de monde que vous lui envoyiez, en comparaison de celui que vous lui aviez promis, & sans aucune diminution des sommes qu'il étoit convenu de donner, que vous n'en vouliez qu'à son argent; aussi fit-il mille difficultés d'en donner, lorsqu'il en fut question. Ses refus lui occasionnerent des discussions avec Mr. *Astruc*, & donnerent lieu aux lettres suivantes.

Lettre de Mr. Dupleix à Mr. Astruc, du 3 Juin 1753.

J'ai reçu, Monsieur, votre lettre du 29 par laquelle je vois le resultat de la conversation que vous avez eu avec *Nandi Raja*, qui n'a encore rien opéré, puisque la lettre de change de deux cens mille Roupies n'a pas encore été payee. Cette somme est loin de mon compte ; il en faut une de deux cens trente cinq mille Roupies pour les deux mois, & une autre de quatre cent mille pour les dépenses précédentes auxquelles j'ai toujours fourni, sur quoi vous en avez reçu cinquante mille, reste cinq cens quatre-vingt cinq mille Roupies à venir. Je vous prie de ne rien épargner, soins, menaces, bonnes paroles, tout ce qu'il vous plaira d'employer pour terminer cet article. *Signé* LE MARQUIS DUPLEIX.

Je certifie la présente copie conforme à l'original ; au Camp ce 4 Août 1753. Signé ASTRUC.

On sent bien qu'avec de pareils marchés [car il n'en coutoit que quatorze cent mille livres de notre monnoye à *Nandi Raja* depuis le 23 Avril que Mr. *Astruc* partit jusqu'au 3 Juin] vous ne pouviez que vous ruiner pour le service de la Compagnie.

Peu satisfait de la mauvaise querelle que vous faisoit *Nandi Raja*, vous promîtes de vous en verger. Votre trop grande crédulité ne tarda point à vous en fournir l'occasion.

Toujours dupe des bruits que les Anglois & *Mahamet-Alikan* faisoient courir, vous crûtes sur des rapports de Noirs qu'on alloit vous remettre *Trichenapaly*. Il falloit prendre des arrangemens avec les Anglois, lorsqu'ils livreroient la place. Vous les prîtes fort sagement, comme il est facile de vous le rappeller par ce que vous en écrivîtes à Mr. *Astruc*.

Lettre de Mr. Dupleix à Mr. Astruc, du 9 Juin 1753.

J'ai lieu de penser, Monsieur, *marquiez-vous à cet Officier par votre lettre du 9 Juin* 1753, que les Anglois ont reçu des ordres de faire cesser ces troubles qu'ils ont suscité dans cette partie depuis trois ans,

&

& qu'en conséquence ils en ont envoyé à Lawrence pour se retirer avec toutes les troupes Angloises dans leur Colonie ; sur quoi *Mahamet-Alikan* a expédié en toute diligence des lettres à Madras, pour que ces mêmes Troupes lui servent d'escorte pour son retour, ne pouvant rester sans elles à *Trichenapaly*, où il seroit bien-tôt obligé de se rendre à l'ennemi. J'ignore les réponses qu'on lui fera ; mais il est toujours bon de vous prévenir de la conduite que vous devez tenir avec les Anglois, en supposant qu'ils vous donnassent avis de leur retour dans leur colonie, & que cet avis fut accompagné d'une prière de leur laisser le passage libre. Alors vous leur ferez réponse que vous avez ordre de moi d'exiger d'eux dans cette circonstance les conditions suivantes : Qu'ils relâcheront tous les prisonniers François qui sont à *Goudelour*, à *Trichenapaly*, *Arcatte*, *Chinguelpette* & autres lieux : Que pour assurance de leur parole, ils vous laisseront deux ôtages des principaux Officiers de leurs Troupes qui seront engagés à demeurer jusqu'à la délivrance de tous les Prisonniers : Que je relâcherai également tous ceux que j'ai ici en même tems que ceux de *Goudelour* me seront remis : Que le passage libre ne leur sera accordé qu'à la condition que *Mahamet-Alikan* ne sera pas avec eux, soit en cachette, soit à découvert, ni qui que ce soit de sa famille, & qu'ils l'obligeront avant leur départ à vous remettre les Prisonniers qui sont dans *Trichenapaly*. Si les Anglois exigeoient pour cette remise des Prisonniers de *Trichenapaly*, qu'elle ne se fit qu'après leur arrivée à *Goudelour*, vous pouvez y consentir.

Une autre condition de laquelle il ne faut pas se départir, c'est d'exiger d'eux qu'ils ne laisseront ni Officier ni Soldat à leur service dans la place de *Trichenapaly*. Ces conditions accordées & bien signées du sieur Lawrence & de vous, vous m'enverrez en toute sûreté le double de cet accord qui vous sera resté, & vous laisserez le passage

libre. Vous devez m'avertir promptement de ce qui aura été décidé, afin que je donne les ordres en conséquence aux Commandans de nos Troupes qui pourront se trouver sur leur passage. S'il est question de cet accord vous en ferez part à *Nandi Raja*, & n'en direz rien à personne, s'il n'a pas lieu ; mais vous poursuivrez l'ennemi, & vous agirez comme je l'ai déja marqué. Une personne qui arriva hier de *Trichenapaly*, m'assure que *Mahamet-Alikan* avoit le flux de sang, qu'il étoit alité, & avoit souvent des discussions avec Lawrence, que depuis son départ de *Goudelour* plus de mille cinq cens Cipayes Cayetoquiers l'avoient abandonné, & qu'en tout il n'avoit pas en Blancs & Noirs deux mille hommes, que plus de la moitié des Blancs étoit sur des cadres, & que dans tous les postes aux environs de *Trichenapaly* il n'y avoit que très-peu de monde. Cette même personne me disoit que la mere de *Mahamet-Alikan* le pressoit beaucoup de remettre la place à *Nandi Raja* ; si ce fait a lieu, vous devez être présent aux pourparlers, & qu'une des conditions à faire avec *Nandi Raja*, soit que vos Troupes entreront dans la Ville, & seront chargées de sa garde jusqu'à mes réponses. Vous devez ménager cet article avec dextérité, & n'en dire mot jusqu'à l'occasion. Il seroit même à propos, si ces pourparlers avoient lieu, que vous fassiez dire secrettement à *Mahamet-Alikan* que s'il veut vous remettre la place au nom de Salabetzingue, que cette démarche de sa part engageroit ce Seigneur à oublier le passé, que je le prendrois sous ma protection lui & sa famille, que je lui ferois obtenir des Jacquirs, terres & Gouvernemens de la part de ce Seigneur, & que pour lui en donner toute assurance, vous étiez porteur d'un Kaoul de ma part pour tout ce que vous lui dites. Vous le trouverez ci-joint, mais il faut le tenir en lieu sûr, & garder un secret inviolable sur tout ceci. Vous devez sentir de quelle conséquence est cette affaire, sur laquelle vous ne devez vous ouvrir dans le tems qu'à Sojatkan qui

peut la ménager sans que vous y paroissiez. Si nous ne prenons point le parti d'être maître d'une façon ou d'une autre de cette place, nous serons les dupes des accords que j'ai faits avec *Nandi Raja*. Prêtez-vous donc de toutes vos forces à cette affaire de la dernière conséquence, mais en même tems défiez-vous de *Mahamet-Alikan*, vous connoissez toutes ses fourberies & de quoi il est capable. Si dans les pourparlers il vous demandoit à voir le Kaoul, ou quelqu'un de ses émissaires, vous leur remettrez la copie ci-jointe de ce même Kaoul que vous leur ferez confronter sur l'original. Les pourparlers ne doivent suspendre aucunes de vos opérations, au contraire il faut les presser plus vivement. J'espere que M. de St. Aubin vous approche, & qu'il vous joindra bientôt, je ne le crois pas éloigné de Valagonde, vous lui aurez sans doute écrit. Je suis très-sincerement, Monsieur, votre, &c. signé, *Le Marquis Dupleix*.

Je certifie la présente copie véritable & conforme avec l'original. Au Camp, ce 4 Août 1753. *signé*, Astruc.

Les Anglois pensoient si peu à abandonner *Mahamet-Alikan*, qu'ils faisoient tous leurs efforts pour lui conserver *Trichenapaly* : politique, argent, Soldats, crédit, négociations, rien enfin n'étoit épargné. Et s'il est vrai, Monsieur, que vous eûtes lieu de penser qu'ils devoient se retirer, c'est un bruit qu'ils firent courir pour se jouer de votre crédulité. Un des sûrs moyens d'obtenir des graces, étoit de vous dire que les Anglois trembloient, que leurs Troupes désertoient, que le peu de monde qui leur restoit ne valoit rien, que des maladies regnoient dans leurs Armées, qu'ils avoient peu de monde dans les places qu'ils gardoient. Ainsi cette personne qui vous disoit venir de *Trichenapaly*, & qui vous assuroit que *Mahamet-Alikan* avoit des discussions avec le Commandant Anglois, connoissoit sûrement votre foible ; elle prit cette tournure, pour obtenir de vous ce qu'elle demandoit.

Cependant, Monſieur, vous étiez ſi perſuadé que ce qu'on vous diſoit étoit vrai, que vous n'eûtes rien de plus preſſé que de donner des ordres à M. Aſtruc, & c'eſt avec cette effuſion de cœur qui vous eſt ſi naturelle, que vous marquiez à cet Officier : *Une des conditions à faire avec Nandi Raja, eſt que nos Troupes entreront dans la Ville & ſeront chargées de ſa garde juſqu'à mes réponſes; ſi ces pourparlers avoient lieu, que vous faſſiez dire à Mahamet-Alikan que s'il veut remettre la place au nom de Salabetzingue, que cette démarche de ſa part, &c.*

L'expédient eſt honnête; la place vous étant remiſe au nom de Salabetzingue, tout étoit dit pour *Nandi Raja*; il n'y entroit point, vous le renvoyiez au Soubedary, & le Soubedary vous le renvoyoit.

Piqué de ce que les ſoins, ménaces & bonnes paroles dont uſoit Mr. Aſtruc, n'aboutiſſoient à rien, & qu'il ne pouvoit tirer de l'argent de *Nandi Raja*, au lieu de s'oppoſer aux deſſeins qu'avoit Salabetzingue de deſcendre dans le Mayſſour pour le faire contribuer, vous parûtes fort content d'une démarche qui ne pouvoit cependant que nous rendre odieux aux Nations de l'Inde, puiſque Mr. de Buſſy à la tête de nos Troupes devoit ſuivre Salabetzingue dans cette opération. Vous ne vous permîtes aucunes réflexions, & ne penſant qu'au refus des ſommes que vous attendiez de Nandi Raja, vous écrivîtes à Mr. Aſtruc la lettre ſuivante.

Lettre de Mr. Dupleix à Mr. Aſtruc, du 11 Juin 1753.

Je réponds, Monſieur, à votre lettre du 6 & du 7 du courant N°. 37 & 38, par laquelle je vois toutes les difficultés que vous trouvez chez *Nandi Raja* & ſes gens, pour toutes vos opérations; ce qui eſt véritablement bien fâcheux. Il eſt certain que les irréſolutions de la part de ces Mayſſouriens donneroient lieu de penſer qu'ils n'agiſſent pas de bonne foi; mais en même tems ils ne doivent pas ignorer qu'ils en ſeroient furieuſement les dupes, puiſque Salabetzingue n'attend que la fin des pluyes pour venir faire une rafle dans ſon pays. D'ailleurs il ſçait bien

qu'il ne sera jamais tranquille dans *Trichenapaly*, qu'il n'ait terminé avec Salabetzingue & moi. On est bien convenu de lui remettre cette place, mais ce ne sera que lorsqu'il aura tenu ses engagemens. De la façon dont il s'y prend il y a tout lieu de croire qu'il ne les tiendra qu'au moyen que nous soyons les maîtres de *Trichenapaly* parce qu'alors on sera en état de les faire chanter, sans quoi il n'aura rien. Il n'est pas à propos que vous lui fassiez connoître ce que je vous marque, mais vous vous contenterez de lui dire de ma part que s'il continue d'operer comme il fait, je suis tout-à-fait résolu de l'abandonner.... *Signé*, Le Marquis Dupleix.

Je certifie la présente copie véritable & conforme à l'original. Au Camp ce 4 Août 1753. Signé Astruc.

Qu'on ne s'y trompe point. *Nandi Raja* étoit trop intéressé à la prise de *Trichenapaly* pour ne point agir avec toutes ses forces pour y parvenir, dans un tems sur-tout où la retraite des Anglois, l'incommodité de *Mahamet-Alikan*, le mécontentement de ses Troupes, leur désertion, la disette enfin de secours de toute espéce, (s'il faut s'en rapporter à ce que vous dites dans votre lettre du 9 Juin) rendoient la prise de cette place certaine (115) & alloit couronner ses travaux en l'indemnisant en même tems de toutes les sommes qu'il avoit données pour y réussir.

Ainsi le refus que fit ici le Général Mayssourien de se prêter aux opérations dans une circonstance aussi critique pour l'ennemi, ne vint que de la connoissance qu'il eût de ce qui se machinoit contre lui à *Pondichery*.

Il fut bien plus confirmé dans cette idée qu'on n'en vouloit qu'à son argent, lorsqu'après avoir donné un à-compte assez considérable sur les sommes qu'il avoit,

(115) C'est le langage ordinaire que tenoit Mr. Dupleix à tous ceux qui l'entendre, que les places qu'il se proposoit de prendre étoient sans sans ressources & sans défenses ; aussi dès qu'il eût imaginé d'envoyer troupes à *Trichenapaly*, ne manqua-t-il pas de publier que cette ville étoit vis, qu'elle ne pouvoit plus tenir, & qu'elle étoit perdue pour les ennemis.

[comme il paroît par votre lettre du 7 Juillet 1753 au sieur Astruc,] au défaut du payement du reste vous donniez ordre à cet Officier de repasser le Colram avec nos Troupes & de l'abandonner. . . . Si le Raja au bout de deux jours ne satisfait pas à ses engagemens, *lui marquez-vous*, je vous ordonne de lever le Camp, de passer les deux rivières & d'emmener avec vous toutes vos Troupes Blanches, Noires & Marattes, & toutes vos munitions, & là d'y attendre mes ordres, parce qu'il convlendra en passant de faire une petite visite à Valagonde. (116) Il m'importe peu, comme je le marque bien au Raja à qui restera *Trichenapaly*. Celui qui y demeurera en payera toujours le revenu au Cazena d'Arcatte. Ce que je vous dis, Monsieur, est très-sérieux, & vous ordonnerez à tous vos postes de se tenir prêts à marcher à votre prémier ordre, si le Raja ne tient pas sa promesse. (117)

Quelle situation pour le Général Mayssourien, ruiné pour ainsi dire par ses débourses, abandonné par son Allié, exposé à être attaqué, battu & pris par ses ennemis, mais indigné de votre conduite & de la demande que vous lui faisiez de cent trente-cinq mille Roupies qu'il ne vous devoit pas & qu'il étoit hors d'état d'avancer! Il ne voulut point suivre nos Troupes, il les vit passer le Colram, & osa tout risquer. Que faire? Quel parti prendre? Les reproches étoient inutiles, il ne vouloit point abandonner la partie; il eut recours aux instances, aux prieres, à de nouvelles offres, & il eut le don de vous persuader. Nos Troupes repasserent le Colram, & Mr. Astruc fut rappellé.

Si vous avez été surpris, mon cher Massin, de ma retraite, *me marque cet Officier par sa lettre du 2 Août* 1753, vous l'aurez été bien plus ~~lorsque~~ vous ap-

(116) C'est de cette façon que Mr. Dupleix prétendoit s'attacher les gens du pays. Le Sousedar de Valagonde de tout tems notre ami étoit parent de *Chandasaeb*.

(117) *Vide* p. 41. de ce Mémoire.

rez sçu que j'ai eu ordre de revenir dans ma même position, & que Mr. Dupleix me fait un crime d'avoir suivi ses intentions à la lettre, mais je suis en régle, & je ne crains point les suites de sa mauvaise humeur. Pour colorer sa conduite & les ordres inconsidérés qu'il m'a donnés, il a pris le parti de me faire relever.

S'il est vrai, comme vous le dites, (118) que le seul moyen de terminer la guerre, étoit de prendre *Trichenapaly*, que pour lors, il ne restoit constamment aucunes ressources aux Anglois ni à *Mahamet-Alikan*, que tout le Carnatte étoit soumis, & la tranquillité rétablie dans l'inde; comment pouvoit-il vous être égal à qui restoit cette place? Comment pouviez-vous avoir assez négligé les intérêts de votre Nation, hazardé depuis deux ans les forces qui vous étoient confiées, abandonné la Province d'Arcatte qui avoit été, & étoit encore le véritable motif de la guerre, pour vous opiniâtrer à la prise d'une place éloignée de plus de quarante lieues de tous nos établissemens; sans aucun objet de commerce ni d'utilité quelconque? Comment, dis-je, au hazard de perdre *Pondichery*, pour la conservation duquel vous ne laissiez que quelques Invalides (119) étiez-vous assez imprudent & assez téméraire pour sacrifier toutes nos Troupes à la conquête d'une place que vous disiez vous-même qu'il vous étoit absolument égal à qui elle resteroit?

De deux choses, l'une: ou *Trichenapaly* n'étoit pas pour la Nation de l'importance (120) que vous le dites,

(118) Mémoire de Mr. Dupleix, p. 111. & 205.

(119) Mr. Dupleix étoit si aveuglé qu'il ne se réserva que quelques Invalides qui restoient dans Pondichery dont il fut obligé de faire fermer trois portes, celles de Goudelour, de Valdaour & de Madras. Ce Gouverneur mit par cette conduite inexcusable Pondichery en si grand danger que Mr. Lawrence ... la situation ... Mr. de Saunders de lui permettre de l'escalader, ...ndant ... sa tête du succès. Il est bon d'observer que Mr. Dupleix ... cette conduite inouie après avoir perdu toutes ses Troupes à Cheringham.

(120) Au sujet de l'événement des deux blocus de Trichenapaly, p. 3. d'un ... Mémoire de 5 pages in-4°. signé de Me. Challaye Avocat, qu'il a fait ... jouer dans Paris au mois de Décembre 1759, Mr. Dupleix dit, le second

ou vous êtes coupable envers elle. Car laiſſer à l'ennemi par la retraite de nos Troupes la liberté de faire entrer des vivres dans une place que vous convenez vous-même être réduite à la dernière extrémité, c'eſt trahir les intérêts de votre patrie, ſacrifier ſon honneur & ſa gloire. Et n'eſt-ce pas vous rendre plus criminel encore, que de traiter avec *Mahamet-Alikan* pour le laiſſer jouir en liberté d'une place de la priſe de laquelle dépendoit, & la conquête du Carnatte, & la tranquillité de toute l'Inde ?

Quel eſt le lecteur le plus favorablement prévenu pour vous, qui puiſſe après de pareils traits & des inconſéquences auſſi fortes, vous reconnoître pour ce citoyen (121) qui a ſi bien fait ſes preuves pendant toute ſa vie, ſans que jamais la fidélité & la nobleſſe de ſes ſentimens ayent été effleurés, on ne dit pas par le plus petit reproche, mais même par le plus leger ſoupçon ?

En vérité, Monſieur, quoique l'apologie ſoit auſſi modeſte qu'elle eſt méritée, il eſt tout-à-fait ſingulier que vous ſuppoſiez le public auſſi décidé à vous en croire ſur votre parole, que vous l'avez été à lui cacher l'intérêt perſonnel qui vous a fait agir dans l'expoſé des faits contenus dans votre Mémoire, en altérant les uns & ſupprimant les autres.

Au reſte, Monſieur, je ne regretterai point le travail que ce ſupplément à votre Mémoire me coûte, s'il ne vous occaſionne point autant de peine que j'en ai reſſenti moi-même à le faire pour la juſtification à laquelle vous m'avez forcé. Je ſuis,

Monſieur,

Votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur.

MAISSIN.

(blocus) a frappé ſur la gloire de la Nation. Je voudrois bien qu'il me diſe ſur quoi a frappé ce trait de ſa cupidité, lorſque pour cent & tant de milliers de Roupies qui ne lui étoient pas dues, & que Nandi Raja qui étoit dans l'impoſſibilté de les donner lui refuſa, le Gouverneur François rappella nos Troupes & abandonna ſon Allié.

(121) Mémoire de Mr. Dupleix, p. 290.

que je m'apperçois que vous faites vos efforts pour colorer autant qu'il vous est possible, la conduite que vous observez dans cette partie de l'Inde, tant contre nous, que contre les Maures. Et quoique, par plusieurs de nos Lettres, nous ayons eu souvent l'honneur de vous représenter que celle que vous avez tenu & tenez actuellement, n'étoit pas suivant les loix qui nous sont prescrites par nos Souverains respectifs, & que plusieurs des faits sont déja amplement détaillés dans ces premières, il est bon de les remettre sous un seul point de vûe, & c'est à quoi je vais travailler par la présente, vous avertissant, Monsieur, que je n'avancerai que des faits incontestables qui seront soutenus de piéces, ou à la connoissance de toute cette partie de l'Inde. Il est bon que vos Supérieurs & les nôtres, puissent sans interruption & sans l'embarras d'une recherche longue & ennuyeuse dans les lettres que je vous ai déja cité, trouver tout d'un coup les faits rapprochés. J'entre en matière.

Dans le mois de Mars de l'année 1749, votre prédécesseur Mr. Floyer, jugea à propos de déclarer la guerre au Roi de *Tanjaour*, sous le prétexte de le chasser de son trône pour y remettre celui qui l'avoit précédé, qui, quoique mort lors même de la révolution qui mit le Prince régnant sur le trône, étoit, disoit-on, vivant & caché, & qu'il paroîtroit quand il en seroit tems. Ce prétexte, qui n'étoit pas le vrai, sembloit colorer cette levée de bouclier, & prendre le parti d'un prétendant malheureux. Il avoit cependant d'autant plus lieu de surprendre, qu'il étoit connu à toute l'Inde que le Prince régnant avoit, pendant la guerre entre les deux Nations, rendu des services essentiels à la vôtre, & que par une convention faite avec lui il devoit venir assieger *Karikal*, tandis que vos Troupes occupées au siège de Pondichery, nous mettoient hors d'état de secourir cette place devant laquelle les Troupes de ce Prince se présenterent effectivement; mais la bonne contenance de celui qui y commandoit obligea ses Troupes à se retirer. Ces faits, connus & sçus de toute l'Inde, on avoit effectivement raison d'être surpris du procédé de votre Nation envers ce Prince. L'on dit, mais je ne l'assure point, que Mr. de Boscawen n'avoit point approuvé cette guerre. Je ne m'étendrai point sur ces événemens qui ne furent point heureux d'abord, & qui se sont enfin terminés par la prise d'un mauvais Fort, situé dans une Isle que le Coleron forme à son embouchure, & moyenant quelques terres en nantissement pour les sommes que cette guerre avoit, disoit-on, couté, le fan-

tôme que l'on avoit fait revivre disparu pour jamais ; & son oncle *Agatigues*, moteur de toute cette affaire, abandonné & délaissé, n'a point de quoi vivre. Le Roi de *Tanjaour*, pendant le cours de cette guerre, n'avoit point cessé par ses lettres à M. [illegible] Riche commandant à *Karikal* & à moi, de nous sommer de lui donner les secours auxquels nous étions engagés envers lui, en vertu des traités que mon prédécesseur & le Conseil supérieur avoient arrêtez avec lui. Tout fut mis en usage pour m'y obliger ; prières, offres, menaces, rien ne fut oublié de la part de ce Prince, & rien ne pût m'obliger à contrevenir à ce qui m'étoit prescrit alors par la suspension d'armes dont nos Cours respectives avoient eu soin de nous informer, en même tems qu'elles nous prescrivoient notre conduite réciproque. Ce fait, dont plusieurs de nos lettres à vos prédécesseurs font mention, n'a jamais été contredit. Comment auroit-il pû l'être ? Il étoit évident, & nous n'ignorons pas que toutes les fois que nous vous l'avons rappellé, qu'il a toujours été le reproche le plus sensible que nous pouvions vous faire au sujet de la conduite bien opposée que vous avez choisi depuis, & dont vous n'avez pas discontinué l'usage jusqu'à présent, & que vous saisissez, non-seulement ici, mais par tous les endroits où votre chagrin, ou quelque chose de plus peuvent éclater. Le traité que nous avons avec le Roi de *Tanjaour* subsiste au Secretariat du Conseil, & voici mot pour mot, l'article concernant les secours qu'on s'est obligé de fournir au Roi de *Tanjaour* : « Et au » cas que quelque ennemi veuille m'inquiéter, vous m'aiderez » de vos gens de guerre pour le détruire, & nous promettons » d'en user de la même manière à votre égard. »

Je possède les lettres du même Roi, où il est mention de ses offres, de ses prières, & de ses menaces. Ces piéces, que l'on exhibera quand on le voudra, sont des preuves autentiques de notre fermeté pour soutenir ce qui nous est prescrit par les traités solemnels d'alliance, de paix & d'amitié conclus entre nos Souverains & desquels je n'ai jamais crû pouvoir me départir, pour donner plus de force à ceux que notre Compagnie est autorisée de faire avec les Princes de l'Asie ; traités qui ne peuvent & ne doivent jamais préjudicier à l'alliance de nos Rois. D'ailleurs, la bonne politique & la seule convenable pour les Européens dans l'Inde m'a toujours été présente. Je n'ai pas crû devoir m'en éloigner par des raisons qui se présentent à la première réflexion ; politique cependant que j'ai toujours vû mal observée, & dont l'inobservation n'a abouti jusqu'à présent qu'à rendre les Nations

Européennes, les victimes de la cupidité du gouvernement le plus avide. Combien d'exemples ne pourrois-je pas citer depuis 30 années d'un [illegible] continuel dans les principaux postes de notre Compagnie. Je [illegible] que cette politique n'est point du goût de votre Nation, elle n'en est cependant pas moins bonne ; mais elle ne s'accorde pas avec des sentimens que vous voilés trop peu, & qui sont les seuls motifs qui ont jusqu'à présent servi de guide à la conduite que votre Nation observe depuis le départ de Mr. Boscawen, terme où nous allons voir commencer vos opérations.

Voilà, Monsieur, les fondemens de la conduite que la Nation à laquelle j'ai l'honneur de commander dans l'Inde, a toujours eu en vûe. Voyons si la vôtre y correspond.

Il est de notorieté publique que le Nabab *Anaverdikan* & sa famille n'ont point cessés, pendant la dernière guerre, de nous harceler, de nous maltraiter, & de pousser leur rage & leur cruauté jusqu'au point de forcer par menaces des plus cruelles souffrances, plus de 20 de nos prisonniers à renoncer à leur foi pour embrasser le mahométisme. Ce fait est certain, & plusieurs de vos Messieurs ne l'ignorent point, & nous avons encore ici de ces tristes victimes de leur peu de foi. Nous les avons vûs joints à vos Troupes pendant le siége de cette place ; leur pavillon dominoit sur la hauteur. Depuis la paix faite entre nos Souverains, ils ont continué de nous menacer, ont même agi en rassemblant leurs Troupes, & s'avançant jusqu'à *Gengy* ; ils seroient même venus plus près sans les nouvelles qu'ils reçurent des approches d'*Ydayet Moudinkan Bahadour Mouzaferzingue*, qui venoit accompagné d'*Usseindoustkan Bahadour*, pour s'emparer de cette Province, & y placer ce dernier à la place d'*Anaverdikan*. L'occasion nous parut trop belle de châtier nos ennemis déclarés, pour n'en point profiter. Nous mîmes des Troupes en Campagne, qui eurent le bonheur de se joindre à *Mouzaferzingue*. Celui-ci établissoit son droit sur l'ordre qu'il avoit reçu du grand Mogol, & comme petit-fils de *Nizam*, par le seul enfant que ce dernier avoit eu de sa femme légitime, lequel, en mourant, l'avoit déclaré son unique héritier au préjudice des autres enfans qu'il avoit eu de ses concubines. Le grand Mogol donnoit ordre à ce jeune Seigneur de s'emparer de la domination de son grand pere *Nizam*. Cet ordre lui suffisoit pour se mettre en mouvement & agir. Il y étoit également autorisé par la déclaration de son grand pere, si telle disposition peut avoir lieu dans le gouvernement Maure. Il est vrai que *Nazerzingue*, un de ses enfans, qui

devoit sa naissance à une Esclave Blanchisseuse, se trouvoit alors auprès de *Nizam*; il s'inquieta peu des dispositions de son pere, & s'empara du gouvernement & des richesses. Telle étoit la situation de cette partie considérable de l'Inde, lorsque *Mouzaferzingue*, en vertu de l'ordre du grand Mogol, ayant rassemblé un nombre de Troupes, crut devoir commencer ses opérations par ces Provinces du Sud. Il commença par celle-ci, & nos Troupes, comme j'ai eu l'honneur de vous le dire, se joignirent aux siennes au-delà de *Veylour*. Nos Troupes n'étoient point sur le pied d'auxiliaires; elles agissoient comme parties principales. Les insultes passées nous y autorisoient, & nous ne nous sommes jamais regardés pendant le cours de cette guerre, sur un autre pied, quelques efforts que vos prédécesseurs ayent faits pour ne point se le persuader. Il est aisé d'en sentir la vraye raison; il n'étoit pas possible autrement de couvrir d'un foible voile la levée de bouclier que vous avez fait nombre de fois contre nous pendant le cours de cette guerre avec la famille *d'Anaverdikan*. Nos Troupes jointes, on marcha en avant. Notre ennemi retranché au pied d'une montagne sur laquelle est une forteresse appellée *Amour*, fut forcé d'abandonner ses retranchemens, son artillerie & son bagage. La déroute fut entière. Le Nabab *Anaverdikan* y perdit la vie en même tems que son gouvernement. Plusieurs Seigneurs eurent le même sort. Enfin, *Mouzaferzingue*, Maître de la Province, marche à *Arcatte*, y établit *Usseindousttkan* pour Gouverneur, le reconnoît en cette qualité, ainsi que tous les autres Seigneurs de sa suite & de la Province. Votre prédécesseur même, Mr. Floyer, jugea convenable de lui écrire en conséquence & de lui envoyer le *Nazer*. J'ai vû la lettre entre les mains du Nabab *Usseindousttkan*. Les affaires d'*Arcatte* réglées, *Mouzaferzingue* jugea convenable de venir s'aboucher avec moi pour prendre les plus justes mesures pour réduire *Mahamet-Alikan*, fils d'*Anaverdikan*, qui refusoit de se soumettre à son autorité. Il est bon que vous sçachiez qu'il me fut dit & assuré alors par les gens même d'*Anaverdikan*, que le défunt voyant l'orage qui se préparoit contre lui, avoit demandé à Mr. de Boscawen des secours, en lui faisant même des offres avantageuses; mais que ce Général avoit répondu que les François ayant la guerre avec lui Nabab, il ne pouvoit lui donner aucun secours sans contrevenir formellement au traité de paix qui venoit de se conclure entre nos Souverains. Cette même prudence a duré pendant son séjour ici; mais après son départ, vos prédécesseurs n'ont pû l'adopter, & notre exemple pendant votre guerre du

Tanjaour, ne put prévaloir. Il est vrai que l'on auroit eu lieu de croire que Mr. de Boscawen avoit changé de sentiment lorsqu'il jugea à propos de s'emparer de saint Thomé, d'y arborer le pavillon Anglois en la place de celui du Roi de Portugal, de se saisir de toutes les terres dépendantes de cette Ville, & de conduire prisonnier à bord de ses Vaisseaux, le R. Pere Antoine de la Purification, nommé par Mr. le Vice-Roi, Procureur de la Nation Portugaise en cette côte, & Gouverneur de la partie de la Ville de saint Thomé, qui appartient aux Maures par le nouveau Nabab. Mais on a été instruit après que ce Général n'avoit agi qu'en conséquence des ordres que votre prédécesseur & le Conseil lui avoient envoyé; ordres auxquels il étoit obligé, dit-on, de se soumettre. La nouvelle de cette prise de possession à main armée par Mr. de Boscawen, eut lieu de surprendre le Nabab *Usseindoustkan*. Il écrivit à ce sujet une lettre à Mr. Floyer votre prédécesseur, dans les termes les plus ménagés, en le priant de lui dire par quelle raison il agissoit ainsi avec lui; que sa famille, amie depuis plus de 40 ans de votre Nation, à qui elle avoit rendu des services essentiels, ne devoit pas s'attendre à une hostilité semblable à laquelle il n'avoit donné aucun lieu. Il finissoit sa lettre par prier qu'on lui rendit saint Thomé, & qu'on y retablit la personne à qui il en avoit donné le gouvernement. La réponse de Mr. Floyer fut, que cette prise ne s'étoit point faite par ses ordres, mais par ceux de Mr. de Boscawen, Commandant des forces de Sa Majesté Britannique dans l'Inde. Cette réponse parut singulière au Nabab. Il s'apperçut qu'on le jouoit, & laissant là cette affaire pour un autre tems, il se donna tout entier à la principale qui étoit alors la réduction de la place qu'occupoit encore *Mahamet-Alikan*, notre ennemi commun, & fils bâtard d'*Anaverdikan*.

Cependant on eut lieu d'être frappé de ce qui venoit de se passer à saint Thomé. Le Nabab entre autres, ne pouvoit comprendre pourquoi la Nation Angloise se comportoit ainsi avec lui, ni sous quels motifs elle pouvoit couvrir cet acte d'hostilité. La lettre qu'il avoit reçu de Mr. Floyer à son arrivée à Arcatte, lui ôtoit tout lieu de penser que la Nation Angloise eût de mauvais desseins contre lui: mais le bon-homme ignoroit ce qui se machinoit alors, & que la haine dont votre Nation est prodigue envers la notre, commençoit à influer sur lui. La suite va dévoiler tout cela, & faire voir combien ce sentiment de haine a prévalu sur les droits les plus naturels & les plus légitimes. Je poursuis; mais

e vous prie de ne point vous ennuyer. Tout ce que j'ai dit jusqu'à présent n'est qu'un préambule ; le plus fort me reste encore à détailler.

La prise de saint Thomé devoit donner à penser au Nabab *Mouaferzingue* & à *Usseindoustkan*, que vous n'étiez plus dans l'intention de les ménager, ni de reconnoître leur autorité dans cette partie de l'Inde. Ils apprirent aussi-bien que moi, que votre prédécesseur faisoit filer par *Divicotté* des secours à *Mahamet-Alikan* en tout genre ; ils sçurent en même tems les lettres pressantes & les offres exhorbitantes d'hommes & de munitions que ce même Gouverneur ne cessoit de faire à *Nazerzingue*, soit par ses propres lettres, soit par celles d'*Abdouljaly*, beau-frere de *Mahamet-Alikan* réfugié à Goudelour ; soit enfin par celles de ce dernier. *Mouzaferzingue* & *Usseindoustkan* ne pouvoient donc regarder votre Nation que comme un ennemi déclaré. La prise de saint Thomé n'en laissoit aucun doute, & cependant, toujours guidés par leur bon droit & la raison, ils ne donnerent aucun lieu à votre Nation de se plaindre d'eux ; ils espéroient engager votre prédécesseur à changer de conduite à leur égard. Ce ménagement n'a pu le toucher, non plus que ses successeurs ; au contraire, l'on peut dire qu'il n'a servi qu'à rendre l'acharnement plus violent. La preuve s'en renouvelle à la suite de cette lettre : mais, comme je l'ai déja dit, ce n'étoit point contr'eux que la passion agissoit ; ils n'en recevoient que les contre-coups.

Tout étant disposé pour le départ, l'armée se mit en marche pour Trichnapaly, dans le dessein de faire contribuer en passant par Tanjaour, suivant l'usage du Gouvernement Maure. Ce Raja, excité par les insinuations des émissaires de vos prédécesseurs & par leurs lettres, ne voulut point entendre à aucunes propositions, & l'armée fut obligée d'investir sa Ville principale. Le ravage qui fut fait dans l'étendue de ce Royaume par les Troupes Maures, fit sentir les conseils qu'on lui avoit donné ; mais il n'étoit plus tems. Le mal étoit fait, & certainement il ne peut pas dire que votre prédécesseur & vous, lui ayez encore fourni les moyens de se récuperer d'une perte aussi immense, & qu'il n'a essuyée qu'à l'instigation de votre Nation. Mais l'aveuglement dont ce Prince ne peut se débarrasser, ne lui fait rien prévoir ni prévenir. C'est une victime qui n'attend que les derniers coups. Cependant ce Raja malgré les secours d'hommes & de munitions que votre prédécesseur lui faisoit passer de Trichnapaly où étoit le sieur Coppe avec un corps de Troupes Angloises, fit alors un traité qu'il n'a

jamais eu dessein d'exécuter ; ce qui étoit aisé de prévoir par la longueurs & les remises qu'il faisoit. Mais son pays se ruinoit toujours. Il est vrai que les espérances que l'on avoit soin de lui donner d'un grand secours qu'amenoit *Nazerzingue*, le soutenoit dans son aveuglement, & ne lui faisoit point sentir les pertes immenses qu'il faisoit & qu'il eût pû éviter, en donnant d'abord le quart de ce que l'on a exigé de lui. Une fois sa Ville assiégée, ce secours d'hommes ne nous ménageoit en aucune façon. Et combien de fois l'a-t-on vû faire sur nos gens des décharges continuelles d'artillerie & de mousqueterie ? Les lettres des Commandans de nos Troupes ne cessent de parler de ces hostilités. Il est vrai que ce monde n'étoit pas là pour ne rien faire : mais devoit-il y être ? C'est la question.

Dans ces entrefaites Mr. votre prédécesseur jugea à propos de s'emparer des terres de *Tirvandyparom*, autrement *Thevenapatam*, qui nous avoient été hypotéquées pour la somme de 12000 reaux jusqu'à parfait payement. Notre pavillon étoit arboré sur la principale Aldée, ainsi que sur celle de sa dépendance, & nos gens en faisoient la recette, comme il est d'usage. Mr. Floyer n'ignoroit pas cet hypotéque & qu'il y avoit quatre mois que le pavillon y flottoit. Cependant sans autre formalité de sa part, il jugea à propos de s'en saisir, de faire tirer notre pavillon & de faire conduire nos gens au Fort St. David. J'eus l'honneur de lui en écrire dans le tems. Ma plainte ne rouloit que sur ce qu'il n'avoit pas jugé à propos de me prévenir de la donation qu'il disoit lui en avoir été faite ; que, sçachant que nous en étions en possession pour un tems, il devoit à la bonne intelligence cet avertissement ; que je ne prétendois point m'opposer à cette prétendue donation, ni à la prise de possession : mais au moins qu'il devoit m'en prévenir, parce que sur le champ j'eusse fait retirer nos pavillons & nos gens. Sa réponse qu'il ne jugea pas à propos de me faire, mais bien au Conseil, datée du 5 Mars 1750 V. S. ne répondoit du tout point au terme de ma lettre. On n'y cherchoit qu'à se disculper sans avouer le tort, & cependant il est prouvé par la même lettre que Mr. Floyer étoit parfaitement informé que ces terres nous étoient hypotéquées, que notre pavillon y flottoit & que nos gens en recueilloient les fruits, puisqu'il avoit obligé *Abdoulaly*, beau-frere de *Mahamet-Alikan* qui, comme je l'ai déja dit, faisoit son séjour à Goudelour, de renvoyer sur ces mêmes Aldées, le chef de nos gens qu'il avoit jugé à propos de faire enlever quelque tems avant la prise de possession de Mr.

Floyer.

Floyer. Cette opération de la part de ce Gouverneur, est la preuve la plus convainquante que l'on puisse trouver, pour prouver sa conduite irrégulière, & que nulle considération n'a pû le retenir lorsqu'il a jugé à propos de se rendre maître de ces terres; & quelques demandes que nous ayons pû faire du chef de ceux que nous y avions pour nous rendre compte, il n'a jamais été possible de les avoir, & il est encore actuellement sous votre domination, sans avoir rendu compte. L'infraction au droit des gens, que les Nations se doivent réciproquement, a donc été poussée sans ménagement dans cette occasion. Ce ne sera pas la dernière que j'aurai à citer par la suite, & je prouverai également que cette prétendue donation n'étoit qu'imaginaire, & ne subsistoit pas plus dans ce tems-là qu'à présent.

Cependant *Nazerzingue*, rempli des promesses de votre prédécesseur, s'avançoit toujours. Il est vrai que ne s'y fiant que de sorte, les journées n'étoient point considérables. Il faisoit précéder son Armée de l'exécration du genre-humain, c'est-à-dire, d'une multitude de Marattes qui pilloient, violoient, ravageoient, brûloient indifféremment tous les pays, que ces voleurs inondoient des plus mauvaises Troupes qui furent jamais. Cette Armée, qui suivant votre lettre, venoit pour rendre une tranquillité qui subsistoit depuis sept à huit mois dans cette Province, & qui ne plaisoit point à vos prédécesseurs, y aporta, tout au contraire, tout ce que la fureur peut imaginer. Cette partie de l'Inde se souviendra long-tems de cette inondation de brigands & d'incendiaires, & elle n'oubliera jamais à qui elle la doit. La terreur se répandit chez tous les peuples, & elle se communiqua cruellement aux chefs Maures de l'Armée de *Mouzaferzingue*. Il ne fut pas possible de les retenir, & tous ne penserent plus qu'à la retraite. On fut donc forcé de prendre ce parti & d'abandonner le *Tanjaour*. L'Armée se réplia de ce côté-ci, & quoique Mr. Floyer, par une de ses lettres à *Nazerzingue*, lui eût marqué que notre armée ne pouvant rester à *Tanjaour*, s'en revenoit d'une façon risible à Pondichery, où elle ne pouvoit jamais arriver, n'ayant plus d'autre ressource que d'implorer la protection de *Nazerzingue*. Elle ne trouva dans sa route aucunes forces suffisantes pour l'arrêter un moment. Tout ce qui osa se présenter fut culbuté, & l'Armée campa tranquillement aux environs de *Villenour*, malgré les prédictions de Mr. Floyer; ce n'est pas la prémière fois qu'il s'est trompé. Cependant cette Armée qui ne devoit avoir plus de ressource que dans la clémence de *Nazerzingue*, se disposoit à

marcher à sa rencontre ; lui de son côté
lettres de vos prédécesseurs ne le persua
n'approchoit qu'avec peine. Ce fut alor
Mahamet-Alikan le joignirent avec leurs
Fort St. David, ce que l'on crût prude
prédécesseur écrivit à *Nazerzingue* * q
parce qu'il ne lui convenoit point de d
ne parût pas tel à *Nazerzingue* qu'on
tres-réiterées. Il en parut même ch
moyen de s'en dédire. Nous ne r
Floyer que nous n'ignorions pas
donnoit à notre ennemi. Notre h ... protestations ordinaires, mais toujours inutiles. Les Armées, après quelques marches réciproques, se trouverent enfin en face l'une de l'autre. Suivant la coutume des Maures, les pourparlers allerent & vinrent plusieurs fois de la tente de *Nazerzingue* à celle de son neveu. Sans doute que les offres & les conditions ne plûrent point ; car le 4

* Moi, Charles Floyer, pénétré de respect, j'ose présenter mes supplications à vos Esclaves, afin qu'elles parviennent jusqu'au prémier d'entre les Grands ; je vous rends grace des réponses que vous avez bien voulu faire à la lettre que je vous ai écrite & du paravana que vous m'avez envoyé ; j'ai écrit à nos ennemis croyant qu'ils se feroient désistés de leur inconsidéré projet, & suivi le sage conseil que je leur donnois : mais je ne vois point arriver leur réponse. Lorsque je la recevrai, j'agirai de façon à calmer votre courroux qui cause aujourd'hui le malheur du peuple. Nos ennemis ne sont occupés qu'à suivre de pernicieux conseils : je rends graces à Dieu de ce qu'il vous ait inspiré de venir dans cette Province pour y faire régner le bon ordre, & mettre à la raison tous ceux qui avoient de mauvais desseins. J'ai reçu le duplicata des écrits que vous m'avez envoyé par le Cavalier *Chez-Abdoulrinan* ; je vous ai envoyé mes réponses de ces écrits *Chez-Abdourinan* qui vous dira de vive voix ce que je vous ai déja marqué touchant Mr. Pecou, qui est le second de l'artillerie de l'Armée de Mr. Coper. J'ai envoyé le Me. Canonier par le bord de la mer à Trichnapaly ; dans peu vous apprendrez son arrivée par *Anaverdikan*. Je suis toujours disposé à suivre vos ordres. L'Armée ennemie ne pouvant plus rester à Tanjaour, s'en revient d'une manière risible à Pondichery. *Champatras* m'a écrit qu'une partie de la votre est arrivée à *Chalembron* pour molester les ennemis dans leur route, supposé qu'ils prennent celle de *Karikal*. Il sera d'autant plus facile à vos gens de les molester, qu'il les poursuivra. Actuellement il court un bruit ici qu'*Anaverdikan* doit bien-tôt sortir avec ses Troupes. L'Armée ennemie ne sçauroit aller à *Karikal*, parce qu'elle est trop éloignée de ce comptoir, & ne pourra pas non plus arriver à Pondichery ; il ne leur reste présentement d'autre ressource que d'employer votre protection. Faites attention à tout ce que je vous marque, &c.

Avril à la pointe du jour, l'Armée ennemie commença à faire des décharges de son artillerie sur nos gens qui étoient à la tête de la nôtre. Cette artillerie étoit suivie par la vôtre, & la nôtre n'y répondit qu'après plusieurs décharges de celle de l'ennemi.

Ce combat dans lequel vos gens furent les aggresseurs, dura jusqu'au soir, que chacun se retira dans son camp. Quelques discussions aussi mal imaginées qu'elles étoient mal placées, & qui furent suivies, à la honte de notre Nation, du départ de quinze de nos Officiers, obligerent le Commandant de nos Troupes de se retirer à Villenour, afin d'éviter une désertion considérable des Troupes qui devoit être une suite nécessaire de l'abandon de leurs Officiers. Le Commandant fit avertir *Mouzaferzingue* & *Usseindoustkan* du triste parti auquel il se voyoit réduit. Ces deux Seigneurs, après quelques difficultés, dirent qu'ils suivroient la Troupe. Elle se mit en marche vers les deux heures du matin, dans l'idée que ces deux Seigneurs la suivoient; en quoi l'on se trompoit. *Mouzaferzingue*, par une façon de penser assez singulière, se crut deshonoré, s'il prenoit ce parti. Il choisit celui d'attendre de pied ferme son ennemi. Mais abandonné de toute sa Cavalerie, il fut obligé de se rendre prisonnier de guerre. Son Adversaire, malgré les promesses qu'il lui fit faire les mains sur l'Alcoran, n'en tint aucunes, aussi-tôt qu'il l'eût en son pouvoir. *Usseindoustkan* ne crut pas devoir suivre un aussi faux point d'honneur. Il se tint avec notre troupe, & ne l'abandonna pas d'un pas.

Vous avez sçu, Monsieur, combien cette retraite fut honorable au Commandant, au peu d'Officiers qui ne l'avoient pas abandonné, & aux Soldats dont plusieurs firent l'office d'Officiers pendant huit heures de marche & d'un combat continuel, renouvellé à chaque pas par de nouvelles Troupes, qui, malgré le nombre & des efforts peu ordinaires aux Nations Asiatiques, ne pûrent jamais entamer ce corps de braves gens, ni l'arrêter dans sa marche. Cet événement unique dans son genre, tant par la multitude infinie des assaillans, que par le petit nombre des assaillis, sera transmis dans toute l'Asie à la postérité la plus reculée. Plusieurs de vos Officiers s'étoient mis à la tête de différens corps; ce qui ne contribuoit pas peu à l'acharnement de ces nombreuses Troupes de Cavalerie & de Piétons: Mais il étoit contre le bon ordre de voir ces mêmes Officiers à la tête de nos ennemis, & nous poursuivre jusques sur nos terres. Ce fait est prouvé, & n'a pû être démenti que par des termes assez indé-

cens de la part du sieur Coper & des certificats mendiés dont on a fait voir tout le faux dans les lettres que nous eûmes l'honneur d'écrire à vos prédécesseurs dans le même tems.

Le rapport qui fut fait de ces Troupes à *Nazerzingue*, de la perte qu'elles avoient essuyée, eut lieu de le surprendre & de l'effrayer. Cependant, charmé de tenir en sa puissance son Adversaire, & aidé des conseils des chefs de vos Troupes, il se consola & prit la résolution d'avancer jusques à *Villenour*. Vos drapeaux l'y suivirent, & il n'y fut plus question que des moyens les plus efficaces pour raser & détruire notre Ville, de façon à n'y pas laisser pierre sur pierre. Pour nous, réduits à nos uniques forces & étant abandonnés de toute la Cavalerie des deux Seigneurs *Mouzaferzingue* & *Usseindousthan*, nous prîmes le parti de nous tenir sur la défense, sans faire rentrer aucunes de nos Troupes dans la Ville. Elles se camperent auprès de nos anciennes limites. Nous les verrons bien-tôt rentrer en campagne & obliger ce fier *Nazerzingue* à faire à son tour une retraite moins glorieuse que la nôtre. Il est bon que vous soyez informé de ce qui se passoit alors. Messieurs Lawrence & Wescot étoient auprès de *Nazerzingue* en qualité de vos envoyés, en conséquence de la délibération arrêtée par Mr. Floyer & le Conseil du 13 Mars 1750 V. S. ce qui revient au vingt-quatre du notre. Ce Seigneur, sans doute inspiré par vos Messieurs, jugea à propos de communiquer à Mr. Floyer une lettre que je lui avois écrit, sur laquelle il crut convenable de faire faire une réponse qui trouvera bien ici sa place, ainsi que quelques autres ; je la vais précéder d'une que M. Floyer avoit écrit avant à *Nazerzingue*.

» Que cette Requête du très-humble Charles Floyer, Commandant de *Thevenapatam*, parvienne au serviteur du très-puissant Seigneur *Nizam* & *Daoula Bahadour Nazerzingue*, afin » qu'elle lui fasse sçavoir que j'ai reçu son paravana, par lequel » il étoit question d'empêcher l'entrée des vivres à Pondichery » par Lamiz, & que j'y ai répondu par une très-humble Requête » dont ci-joint le duplicata pour grande sûreté. J'ai, en conséquence de ce paravana, donné ordre qu'aucunes embarquations » ni grandes ni petites de ma dépendance, n'eussent à aller à » Pondichery. Vous devez aussi donner des ordres dans toute votre dépendance pour qu'aucunes des embarquations n'aillent du » côté de Pondichery. Les vivres n'y parviennent que des terres » de vos dépendances, & c'est par le peu de précaution des » *Amaldars*. Il faudroit donc donner ordre que l'on bâtît un banc

par lequel il fut fait défense dans toutes les terres de *Karnatek* qu'aucun de vos Vaisseaux n'ait à se mêler des affaires de Pondichery, & n'ait à y porter aucuns vivres. Cet ordre feroit un grand effet sur les gens du pays ; & le peu de François qui sont ici, seroient obligés de rester chez eux, & se répentiroient d'avoir fait ce qu'ils ont fait ; le bon ordre se remettroit dans vos terres. Il faudroit aussi envoyer les mêmes ordres dans les Ports de mer de vos dépendances, comme *Mazulipatam*, *Ganjan* & *Thikakol*. Les personnes que j'envoyerai auprès de vous, ne vous feront d'autres représentations que celles qui tendront au bien de vos affaires. Je n'attends qu'une escorte pour vous les envoyer. Tout ce que je crains, est qu'on ne vous interprête mal leurs intentions, & que les personnes qui sont auprès de vous ne fassent, par leurs manigances, triompher nos ennemis. Il faudroit aussi donner ordre au Roi de *Tanjaour* de ne laisser passer aucuns vivres, tant pour *Karikal* que pour Pondichery : de cette façon dans peu toutes choses iront bien, & parviendront aux fins que je desire. »

Dans la lettre suivante, il est mention de la mienne à *Nazerzingue*.

» J'ai lû avec attention la Requête que vous ont présenté les » François, dans laquelle il ne paroît aucune marque d'envie » de s'accommoder avec vous, sinon qu'il paroît qu'il faut que » vous en passiez par ce qu'ils voudront. En leur accordant même » ce qu'ils demanderont, vous ne serez point encore sûr de votre » fait & de la fin ; car ce sont des gens qui ne profitent que de » l'occasion. D'un autre côté, si vous avez envie de faire le siége » de leur place ou la bloquer, il vous faudra des ustenciles & des » choses à l'infini, pour pouvoir le faire avec sûreté. Pour preuve » de ce que j'avance, ces mêmes François, sçachant qu'il n'y » avoit pas beaucoup de monde à *Thevenapatam* pendant la guerre, » sont venus par trois reprises pour s'en rendre maîtres ; mais » n'ayant pû rien faire, ils s'en sont retournés. Ils n'ont pas cessé » pendant deux ans que nous n'avions point de Vaisseaux de » guerre, de faire tout ce qu'ils pouvoient pour nous nuire. A la » fin nous avons eu notre revanche. Nos Vaisseaux sont arrivés, » & nous avons fait le siége de leur place par mer & par terre. » Par bonheur pour eux, que dans cet intervalle la paix s'est » conclue en Europe ; mais cela n'a point empêché que nous » les ayons bien battus ; mais nous ne pouvons pas poursuivre,

» les ordres de notre Roi étant positifs. Aujourd'hui nous ne » ne pouvons le faire non plus sans ordre. Mais vous, qui êtes » le maître du pays, vous le pouvez sans entendre à qui que ce » soit. Cela pourra servir à mettre le bon ordre dans le pays, » & par ce moyen tous les jours vous pouvez diminuer la force » de vos ennemis ; au lieu que si vous remettez de jour en jour, » de leur côté ils trouveront des prétextes pour allonger le tems. » Si vous faites tant que de faire le siége, il faudra le faire de » la bonne façon & avec vigueur. Au surplus, vous en ferez ce » que vous jugerez à propos. Vous êtes le Roi du pays ; tout est » sous vos ordres, & le bonheur vous suit partout.

» Il paroît par la lettre des François, que ce n'est pas vous » qui traités avec eux, mais bien vos gens. Ils souhaittent d'a- » voir un mot d'écrit de votre part. Si vous le jugez à propos, » vous pouvez leur accorder cette faveur. Quoique l'on fasse un » siége, les pourparlers vont toujours leur train ; je suis toujours » sous vos ordres, &c. »

Il est encore convenable de faire suivre ces deux lettres de quelques autres, qui jetteront encore quelques lumieres sur la conduite de votre prédécesseur envers nous. La prémière sera une lettre de Mr. Floyer à *Mahamet-Alikan*, nommé depuis *Anaver-dikan.*

» Monsieur mon protecteur, mon bienfaiteur & celui qui con- » noît ma façon de penser. J'ai reçu la lettre que vous m'avez » fait la grace de m'écrire. Je comprends toutes les affaires que » vous me marquez. J'ai eu le sublime honneur de recevoir la let- » tre du prémier d'entre les grands, *Nazerzingue*, que vous m'a- » vez envoyé. Je vous prie de lui envoyer la réponse que je vous » envoie. Vous m'écrivez d'envoyer des Troupes auprès de sa » Grandeur ; je vous ai déja amplement écrit à ce sujet. Je vous » fais sçavoir présentement que le sieur Coper a ordre de se » joindre à vous avec ses Troupes, & d'aller ensemble joindre » l'Armée victorieuse. De plus, conformément à l'ordre de sa Gran- » deur, j'ai envoyé un maître Canonnier à *Divicotté*, avec ordre » d'aller vous trouver & de marcher avec vous à l'Armée victo- » rieuse. D'Alavergin & le maître Canonnier sont deux grands » hommes ; ils travailleront, conjointement avec vous, dans les » affaires qui se présenteront. Si dans ces entrefaites nos Vais- » seaux de guerre arrivent, je vous envoyerai autant de munition » de guerre qu'il me sera possible ; ce que je ne puis faire sans » l'arrivée de nos Vaisseaux de guerre, parce que je suis oblig

» de veiller à la sûreté de ma forteresse. J'ai écrit toutes ces cir-
» constances à sa Grandeur. Avec l'aide de Dieu, les ennemis se
» trouveront consternés à l'arrivée de l'Armée victorieuse ; j'espere
» que nos affaires réussiront au gré de nos désirs. J'ai reçu le 2
» de ce mois la réponse de sa Grandeur à la Requête que je
» lui ai écrit, dont je vous envoie la copie ci incluse. Vous re-
» cevrez aussi la copie d'une autre lettre que j'ai reçue de sa
» Grandeur. » Voici ensuite les deux lettres de *Nazerzingue* dont est mention dans les précédentes adressées à Mr. Floyer.

» Au brave Guerrier. J'ai reçu la lettre que vous m'avez écrit.
» J'entends tout ce que vous me marquez. Les lettres que vous
» avez écrit aux ennemis, sont assez fortes pour casser leurs
» dents. Elles sont remplies d'esprit ; s'ils ont l'ouïe bonne, ils vous
» écouteront d'autant plus volontiers, qu'ils seront heureux pour
» le présent & pour l'avenir. En leur écrivant comme vous avez
» fait, il semble que vous ayez consulté les sentimens de mon
» cœur généreux. Avec l'aide de Dieu, ils seront traités comme
» ils méritent de l'être. J'envoie à l'Armée victorieuse des déter-
» minés Marattes qui sont affamés de leur sang. Sçavez-vous pour-
» quoi je les envoie ? C'est pour empêcher ces malheureux d'avoir
» de l'eau & des vivres, & pour les presser comme on presse
» de la toile. Avec l'aide de Dieu, l'Armée victorieuse arrivera
» bien-tôt pour tuer & prendre prisonniers les ennemis. Je n'ai
» point d'autre nouvelle à vous donner. »

Seconde Lettre avec le même compliment.

» J'ai reçu la lettre que vous m'avez écrit, par laquelle vous
» me marquez que les malfaiteurs, les malheureux & les aveuglés
» qui sont à *Tanjaour* à massacrer le peuple, à la nouvelle de
» l'arrivée de l'Armée victorieuse, ont perdu courage & s'en re-
» viennent remplis de terreur. Avec l'aide de Dieu, l'Armée vic-
» torieuse arrivera incessamment pour les anéantir & trancher
» leurs jours comme on coupe l'herbe dans les champs. Je n'ai
» d'autre nouvelle à vous mander. »

Ces lettres, dont je posséde les originales, feront certainement impression sur ceux qui les liront, & feront connoître à toute la terre combien peu les traités les plus sacrés font impression sur les [illegible] du Roi de la grande Brétagne. Agiroit-on plus vivement [illegible] Nation avec laquelle on seroit en guerre ! Quelles ré- [illegible]es lettres ne feront-elles pas faire à ceux qui les ver-

ront & quel commentaire ne pourrai-je pas faire sur presque tout le contenu de ces piéces ? Cependant les lettres que nous recevons de vous, nous citent presque à chaque ligne ces traités & ces alliances que vos Souverains viennent de sceller. On ne s'éloigne pas du respect qui leur est dû, on n'en a pas même la pensée ; cependant on agit sur de faux prétextes qu'on tâche de colorer autant que l'on peut, & on n'oublie rien auprès des ennemis du nom Chrétien pour aliéner, s'il est possible, une Nation dont on respecte, dit-on, les traités qu'on a avec elle, en même-tems que l'on propose à son ennemi tous les moyens qui peuvent servir à cet anéantissement. On les [illegible]ique tous, & l'on fait voir avec trop peu de ménagement la satisfaction que l'on attend de leur exécution. Je vous laisse, Monsieur, enfin les réfléxions que l'on peut ajouter à celles que je vous présente ; je n'ose m'y arrêter d'avantage dans la crainte de m'éloigner de la simplicité que je me suis proposée dans le détail que j'ai l'honneur de vous faire. D'autres que moi verront & sentiront si vous êtes véritablement des sujets fidéles aux engagemens de votre Souverain.

Il est aisé de voir par ces mêmes lettres, que le voyage de vos envoyés auprès de *Nazerzingue*, n'avoit d'autre but que celui de l'animer contre nous, & de faire son possible pour ne laisser dans cette ville pierre sur pierre. C'étoit le propos favori de vos Colonies, & on n'en doutoit plus ; cependant ces envoyés, dans l'idée de couvrir leur jeu, nous écrivirent, & nous firent offre de leur médiation auprès de *Nazerzingue*, dans la seule vue de rendre à cette partie de l'Inde une tranquillité qui n'avoit été dérangée que par l'effet des lettres de vos prédécesseurs, & par leur promesse d'un secours considérable qui ne put s'effectuer. Il étoit surprenant que ces envoyés, qui n'avoient pas encore pû obtenir audience de *Nazerzingue*, & qui étoient Députés d'une Nation qui s'étoit déclarée hautement contre nous, s'offrissent pour médiateurs. L'usage le plus commun, nous fit sentir le but de cette proposition ; il nous faisoit aussi connoître les bornes dans lesquelles un médiateur doit être. Nous ne pouvions les trouver chez vous ni chez vos envoyés. Nous répondîmes à leur politesse, & les assurâmes que nous n'avions, comme eux, d'autre vue que la tranquillité du pays. Cependant plusieurs Seigneurs Maures & autres me faisoient faire des propositions presque toujours captieuses, & qui ne tendoient qu'à nous amuser & à gagner du tems. J'ai fait faire alors quelques mouvemens

à

à nos Troupes qui occasionnerent quelques réfléxions à *Nazerzingue*, & l'engagerent à me faire pressentir d'envoyer quelqu'un auprès de lui pour négocier un raccommodement. Son passeport reçu, j'envoyai deux de nos Messieurs auprès de ce Seigneur, qui leur fit l'acueil le plus gracieux, & leur ayant donné audience le lendemain de leur arrivée, grace qu'il n'avoit pas encore fait à Messieurs vos envoyés, quoiqu'il y eut plus de quinze jours qu'ils fussent au camp ; mais il s'agissoit avec les autres de traiter de paix, & il étoit bien assuré de celle qui subsistoit entre votre Nation & lui ; aussi le cérémonial étoit inutile avec vos envoyés : les propositions dont nos Messieurs étoient chargés, ne furent point acceptées, & après un séjour assez inutile, je leur donnai ordre de s'en revenir. Pendant le tems de cette négociation, il y avoit eu une suspension d'armes. Elle cessa à leur retour, & nos Troupes s'approcherent de l'Armée ennemie.

Nous étions alors & sans contredit partie principale, reduits à nos simples forces, & le séjour de l'Armée ennemie sur partie de nos terres & devant nos mûrs, étoit, sans contredit, une raison assez forte pour que votre prédécesseur eût donné l'ordre aux Troupes Angloises de se retirer ; mais l'on vouloit notre destruction, & l'on craignoit qu'en se conformant à la teneur des traités, *Nazerzingue* n'abandonnât la partie & ne se retirât. Vos Troupes resterent donc malgré tout ce qui devoit engager de les retirer ; elles voulurent être témoins de la retraite de *Nazerzingue* ; elles eurent bien-tôt cette satisfaction. Le Commandant de notre petite Armée, qui s'étoit approché à une demi lieue de la droite de l'ennemi, jugea à propos une nuit de faire un détachement de 300 hommes avec deux pièces de canons, commandés par le sieur Prévôt de la Touche. Ce petit corps eut le bonheur de surprendre l'ennemi, de passer au fil de l'épée tout ce qui se présenta, & de pénétrer une lieue dans le camp ennemi, qu'il auroit pû mettre en deroute, si le jour ne l'eut pas surpris dans son opération. Qui que ce soit de cette Armée formidable, n'osat lui disputer le chemin de la retraite ; il arriva triomphant, emportant & trainant après lui les marques de sa victoire. La perte de l'ennemi fut considérable ; la hardiesse du coup frappa *Nazerzingue* ; le nombre immense de ses Troupes ne pût le rassurer ; il prit le lendemain le parti de se retirer, & l'on peut assurer que la nuit qui suivit cet événement, ne fut pas donnée au sommeil dans son camp. Ce Seigneur ne se crut en sûreté que lorsqu'il fut éloigné. Il laissa vos Troupes dans leur

camp, & continua sa route pour *Gengy*, d'où, se rabattant sur *Vandavachy*, il se crut plus en sûreté. Vos Troupes, réduites à elles-mêmes, s'en retournerent au Fort St. David. Je ne ferai point de réflexion sur la façon dont ce Seigneur jugea à propos d'abandonner vos Troupes à leurs réflexions ; je crois que c'étoit leur faire entendre qu'elles n'eussent jamais dû se joindre à lui contre nous. Ce Seigneur, après un séjour de quelque-tems aux environs de *Vandavachy*, pour faire contribuer divers Gouverneurs des Forteresses, se rendit à *Arcatte*, où il jugea à propos de se reposer & de disperser ses Troupes dans différens endroits de la Province pour s'y rétablir. Nos Troupes rentrerent en partie, & j'en tins toujours un certain nombre campé à *Villenour*, pour veiller sur nos terres. Cependant les Négociateurs alloient & venoient toujours inutilement. *Nazerzingue* nous amusoit de ce côté sous des apparences d'accommodement, tandis que ses ordres étoient exécutés avec la dernière rigueur à *Mazulipatam* & à *Janaon*. J'appris coup sur coup que les Employés de ce prémier endroit avoient été emprisonnés & les effets saisis ; que ceux de *Janaon* avoient été obligés de se réfugier dans une Isle au bas de la rivière ; que notre loge avoit été mise au pillage. J'envoyai du secours dans cet endroit, au moyen duquel on rentra dans cette loge : mais le *Faussedar de Samandry* ayant rassemblé de nouvelles forces, & ayant reçu de votre chef à *Ingiron* du canon, des munitions & même quelques soldats, nos gens furent obligés de l'abandonner une seconde fois. Ce n'est pas sans fondement que j'avance que votre chef *d'Ingiron* avoit fourni à notre ennemi du canon. Sur l'avis que Mr. le Noir notre chef à *Janaon* nous en donna, nous écrivîmes à Mr. Floyer & au Conseil, qui n'eurent d'autre ressource, pour se disculper de ce fait, que de nous marquer que c'étoit par force que votre chef avoit été obligé de faire cette fourniture. (La lettre qui contient cette réponse est du 6 Juillet 1750) Ce fut également par force qu'il leur fournit des munitions & une vingtaine d'hommes blancs & topas, la seconde fois que nos Employés furent obligés d'abandonner pour toujours la loge & se réfugier à *Bengale*. Ces hostilités de la part des Officiers de *Nazerzingue* dans lesquelles votre Nation étoit toujours pour beaucoup, m'obligent de prendre de ce côté-ci ma revanche, nos Troupes s'emparant de *Villeparom*, de *Tirvady Pannerouti* & de toutes leurs dépendances, en chassant la Garnison de ces deux endroits. *Tirvady* fut pris d'escalade, & nous y trouvâmes deux de vos canons qui y sont encore. Ces mouvemens de notre part,

dont Mr. Floyer informa *Nazerzingue* en même tems qu'il l'engageoit sous promesse de nouveaux secours de venir reprendre ces deux endroits, l'engagerent de détacher *Mahamet-Alikan* avec un corps de Cavallerie pour joindre à vos Troupes qui sortirent de vos limites le 12 Juillet 1750, avec tout l'attirail d'une artillerie convenable à un siége & commandé par le sieur *Coper*. Nous eûmes l'honneur, le 14 du même mois, d'écrire à Mr. Floyer & au Conseil, que nous étions informés de cette nouvelle levée de bouclier contre nous, qui étions alors sans aucune équivoque partie principale, puisque *Nazerzingue* ou ses Lieutenans nous attaquoient par-tout, & que nous nous étions tenus tranquilles jusques aux nouvelles de la perte de nos Comptoirs. Cette lettre, aussi-bien que toutes celles qui l'ont précédée & suivie, n'eut pas plus d'effet.

Mahamet-Alikan, avec son corps de Cavalerie, se joignit à vos Troupes; les notres étoient également en campagne & veilloient sur la conservation de *Villeparom* & *Tirvady* où nous avions garnison. Un changement considérable, occasionné par les ordres de vos Supérieurs, en apporta un autre dans l'Armée combinée. Vos Troupes eurent l'ordre de rentrer; ce qu'elles exécuterent le 23 Juillet. *Mahamet-Alikan*, frappé de cet abandon, suivit à toute bride votre détachement & campa sous vos limites, & partie de ses Troupes entrerent camper dedans. Cependant le Commandant de notre Troupe, informé de ce mouvement, crut que l'ennemi se déterminoit pour l'attaque de *Tirvady*, il se mit en marche pour aller au secours de cette place, lorsque ses Espions l'informerent de la rentrée des Troupes Angloises & de l'empressement que *Mahamet-Alikan* avoit eu de les suivre. Il est aisé de juger qu'elle devoit être son inquiétude. Le nouveau Gouverneur par interim, Mr. Lawrence, à l'ouverture des paquets d'Europe, qui remercioient Mr. Floyer, avoit envoyé l'ordre à vos Troupes de rentrer. Il ne paroissoit point d'abord vouloir se prêter à suivre la conduite de son prédécesseur. *Mahamet-Alikan* mit tout en œuvre pour l'y engager; il n'oublia rien pour y parvenir, & enfin eut le bonheur de le persuader. Je ne veux point pénétrer les moyens dont il se servit; ils furent aussi efficaces qu'ils l'avoient été sur Mr. Floyer. Vos Troupes ressortirent de vos limites le 28, cinq jours après leur rentrée. Les notres s'étoient arrêtées sur le bord de la rivière de *Pouvéar*, dans une Aldée nommée *Chouvaour*, pour y attendre la suite des conférences qui se passoient au Fort St. David. Cependant une partie des *Cipayes*, ac-

compagnés de quelque Cavalerie Maure, le tout pouvant monter à 2000 hommes, sçachant qu'à *Bahour*, une des principales de nos Aldées, il n'y avoit qu'une trentaine de Pions, attaquerent cet endroit, blesserent quelques Pions, & arracherent notre pavillon qui flottoit depuis sept à huit mois; ce qui m'engagea à écrire la lettre dont suit la teneur à Mr. Lawrence. Elle est du 28 Juillet 1750.

Monsieur,

» Le Commandant de nos Troupes a l'ordre de respecter » nos ennemis, tandis qu'il sera sur vos terres. Cet ordre a été » parfaitement exécuté jusques à présent, & j'avois lieu de penser » que suivant l'usage ordinaire, & que vous ne pouvez ignorer, » vous n'eussiez pas souffert que ce même ennemi eût profité de » ce séjour assuré, pour venir tomber sur l'Aldée de *Bahour*, » où le pavillon du Roi est arboré depuis long-tents. Un Pion qui » arrive dans l'instant de cet endroit, m'annonce cette nouvelle » & qu'une trentaine de Pions ses camarades viennent d'être pris » prisonniers, après s'être défendu autant que leur petit nombre » & leur valeur Indienne leur a permis; mais comment auroient-il » pû resister à plus de mille *Cipayes*, armés de vos fusils, & » peut-être autant de Cavaliers? Les actes d'hostilités commis de » vos terres sur les notres, sont tout-à-fait contre les traités. Je » vous fais part de ce qui vient de se passer, dans l'espérance où » je suis que vous voudrez bien donner vos ordres pour que ces » Pions soient remis en liberté, leurs armes rendues & le pavillon » du Roi remis en sa place. »

Mr. Lawrence ne daigna pas répondre à cette lettre; l'affront étoit fait, il falloit le laver, & c'est ce qu'il ne vouloit point. L'on voit son embarras dans une de ses lettres du 22 Juillet 1750 V. S. en reponse d'une des nôtres du prémier Août, où l'on rappelloit le fait précédent. Il n'y repond du tout point & le passe sous silence.

Les accords conclus entre Mr. Lawrence & *Mahamet-Alikan*, vos Troupes & les siennes fournies de forte artillerie de 24 & 18, se mirent en marche & vinrent camper en face de nos Troupes de l'autre côté de la riviere; une garde trop avancée de l'ennemi, occasionna une escarmouche que la nuit obligea de finir, sans quoi les deux Armées auroient livré un combat général. Dans cette escarmouche, les gros boulets ne furent point épar-

gnés, & on m'en envoya deux de 24. Chacun se retira dans son camp, & l'on ne fit que s'observer le lendemain. Le surlendemain 31, l'Armée combinée se mit en marche, s'approcha du Fortin de *Tirvady*, & fit sommer le Commandant de se rendre dans l'espace de deux heures. Ce brave homme, quoique dans une bicoque, ne jugea pas à propos de consentir à la proposition, & fit dire au Commandant de vos Troupes de se retirer, pour qu'il put faire feu plus commodement sur les Troupes Noires. La complaisance étoit grande de sa part: mais vos Chefs ne vouloient pas sentir ce qu'elle signifioit; cependant son canon obligea cette Troupe de s'éloigner. Le Commandant de la vôtre suivit de près, & se trouva le prémier d'Août à une demie lieue de *Tirvady*, & plus près de l'Armée ennemie qui se mit en bataille & marcha en bon ordre à la nôtre qui avoit pris poste dans une petite Aldée, qui lui servit à soutenir les efforts de l'ennemi. Le combat commença à 11 heures, & ne finit qu'à 5 heures & demie du soir. L'artillerie de l'ennemi fut servie au mieux; cela ne pouvoit être autrement; elle étoit fort nombreuse, & vos gens s'y employoient de toutes leurs forces. La témérité de vos *Cipayes* leur coûta cher. Le combat finit par la retraite de l'ennemi, qui fut se camper à une distance honnête de la nôtre, qui ne sortit point de son camp. Les jours suivans, l'Armée ennemie fit plusieurs mouvemens qui ne tendoient qu'à s'éloigner de la nôtre; ce qui obligea notre Commandant de se rapprocher du Fortin de *Tirvady*, & d'y établir son camp. Quelques escarmouches de jour & de nuit, furent tentées; les opérations de ces deux Armées, jusques au 14 d'Août que celle de l'ennemi (dans laquelle on assure qu'il y avoit beaucoup de division entre le sieur *Coper* & *Mahamet-Alikan*) se mit en marche vers le Nord, & se rabattant vers l'Est, se campa au Sud du *Pouviar*, ce qui l'approchoit beaucoup de vos limites & l'éloignoit de *Tirvady*. Notre Commandant observa ce mouvement, & ne jugea pas à propos de rien changer à sa situation. Le séjour de l'Armée ennemie dans cette position, fut employé en diverses allées & venues de son camp au jardin de la compagnie où Mr. Lawrence se trouvoit. Les Troupes Angloises se rapprocherent de vos limites. *Mahamet-Alikan*, étonné de cet éloigement, mit tout en œuvre pour contenter Mr. Lawrence. Il y a toute apparence qu'il y parvint, puisqu'après cinq à six jours de pourparlers, vos Troupes, après avoir fait rentrer leur grosse artillerie, rejoignirent encore notre ennemi & se mirent en marche pour se rapprocher de notre

camp. Ils se présenterent en très-bon ordre pour l'attaquer le 22, & on y étoit préparé à les bien recevoir. Cependant tout ce mouvement n'aboutit qu'à une retraite qui avoit d'autant lieu de surprendre les nôtres, qu'ils n'avoient encore tiré que deux coups de canons & quelques coups de fusils. Cependant les divisions continuoient dans l'Armée combinée; les réflexions que faisoit sans doute Mr. Lawrence sur la conduite que sa Nation tenoit avec la nôtre le genoit; les promesses, & si voulez les dons & les présens, ne faisoient leurs effets qué dans l'instant, le repentir & la crainte suivoient de près. L'on craignoit avec raison d'être punis de ces diverses levées de boucliers contre nous. Les lettres du sieur Lawrence & du Conseil de ce tems, prouvent la vérité de ce que j'avance. Vous les avez, vous pouvez, Monsieur les lire. Vous y trouverez les peines inutiles qu'on s'y donne, pour couvrir l'opération de vos Troupes. Tout y est tiré par les cheveux, & jamais on ne sçut répondre à nos objections. Soit enfin cette crainte, soit toutes autres raisons que je puis ignorer, puisqu'elles ont dû être secrettes pour moi, vos Troupes abandonnerent tout-à-fait *Mahamet-Alikan* le 28 Août, & rentrerent le lendemain dans vos limites. On ne lui laissa que vos *Cipayes*, un Blanc ou deux à leur tête. Je ne m'arrêterai point aux idées que présentent ces diverses retraites & sorties de vos Troupes. Eclairé, comme vous l'êtes, Monsieur, je ne doute pas que vous ne sçachiez distinguer les véritables motifs de ces mouvemens opposés. *Mahamet-Alikan*, réduit à ses propres forces & à vos *Cipayes*, fut bientôt forcé de prendre la fuite. On s'empara de son camp, de son artillerie & généralement de tout l'attirail que cette Nation traîne après elle. Le feu fut mis par-tout, & *Mahamet-Alikan* ne se crut en sureté que sous les murs de *Gengy*, où il se refugia avec les débris de son Armée. La course étoit bonne, il y avoit au moins 15 lieues. On l'y poursuivit. Un second combat, livré à une demie lieue de la ville, le détermina enfin de quitter la partie, & de se rendre consterné au pied de *Nazerzingue*, qui le reçut assez mal. Nos Troupes profitant de l'effroi qu'elles jettoient par-tout, escaladerent la même nuit qui suivit ce second combat les murs de *Gengy*, & se rendirent maîtres dans deux heures d'une place qui avoit occupé toutes les forces du Mogol pendant trois années consécutives. Le dessein étoit de profiter de la terreur qui étoit répandue par-tout, & de pénétrer jusques à *Arcatte*. L'Armée se mit en marche; mais, retenue par les pluyes, elle fut obligée de venir camper à

ne petite distance de *Gengy*. On attendit pendant tout l'hyver pour nous venger des affronts qui nous avoient été faits à *Mazulipatam* & à *Janaon*. Nous envoyâmes en Juillet des forces suffisantes pour nous rendre maîtres de *Mazulipatam*. Elles eurent le bonheur de réussir & de rentrer dans cette ville sans causer aux habitans le plus petit dommage, ce qui est tout-à-fait opposé aux imputations d'un de vos prédécesseurs dont je vous communiquerai incessamment les sentimens qu'il s'efforçoit de persuader à *Nazerzingue* notre ennemi. Mr. Floyer avoit aussi à peu près dans ce tems jugé convenable de se rendre maître de *Pondunaly*, sous le nom spécieux de *Mahamet-Alikan*; mais pour se l'approprier par la suite, en chassant comme on a fait, les gens même de *Mahamet-Alikan* qui en percevoient les revenus; de sorte que cette place & les terres de sa dépendance, sont actuellement en votre disposition, sans qu'il y soit question de celui dont on s'étoit servi du nom. Il n'eût pas été de la bonne politique alors de prendre ces terres sous votre nom, sur-tout *Nazerzingue* présent. C'eût été lui faire voir trop clairement quel étoit le but de vos opérations; il étoit cependant assez clairvoyant pour s'en appercevoir; la suite le prouvera. *Mahamet-Alikan*, accablé de chagrin, rebuté de son Maître, & réduit presque à sa simple qualité de Cavalier, n'osoit lever les yeux ni se présenter devant *Nazerzingue*. Par le moyen de quelqu'un de ses amis, il fit présenter à ce Seigneur l'état des dépenses énormes qu'il avoit fait pour soutenir son parti. Suivant le dire de plusieurs qui en ont eu connoissance, elles étoient très-considérables, & les suites qu'elles avoient eu étoient si peu consolantes pour *Mahamet-Alikan* & *Nazerzingue*, que celui-ci se crut en droit de les repeter à vos prédécesseurs. Soit que Mr. Lawrence se doutât de ce qui se passoit, ou qu'il voulût prévenir les plaintes de *Nazerzingue*, il lui écrivit la lettre dont je transcris ici la traduction.

» Que cette Requête du très-humble serviteur Major Lawrence, » Gouverneur de *Thevenapatam*, parvienne à l'esclave du très-» puissant Seigneur *Nizam Daouta Bahadour Nazerzingue*, afin » qu'elle lui fasse sçavoir que les Anglois qui avoient été auprès » de vous, en conséquence de vos ordres & pour vous faire voir » leur obéissance & leur façon d'agir envers vous, sont revenus » à *Thevenapatam* (A) faute d'argent pour leurs dépenses, & que » vos gens d'affaires ont négligé de leur donner.

» Je vous fais sçavoir pour le présent, que lorsque *Mahamet-* » *Alikan* est venu ici avec le serpeau que vous m'avez fait la

» grace de m'envoyer, (B) il a nié tous les accords faits ci-devant » entre nous. (C) Lorsque la guerre étoit déclarée en Europe entre les François & nous, il nous étoit permis de nous attaquer » réciproquement : mais une fois que la paix est terminée en » Europe., nous ne pouvons plus nous attaquer, ni commettre » aucun acte d'hostilité, à moins qu'ils ne commencent à être » les aggresseurs : alors nous aurions droit de nous venger & de » devenir leurs ennemis, tout de même que si nous étions les » aggresseurs, ils auroient le même droit. Quoique mon accord » n'étoit fait avec *Mahamet - Alikan* que pour 400 Soldats (D) je » lui en ai donné 1000, & lui ai fait entendre tout ce qui en » pourroit résulter. Premièrement, les hommes dans votre Armée » serviroient de rempart & forteresse. Secondement, aucun ennemi » n'auroit osé vous attaquer en plaine, pourvû toutefois qu'on » laissa faire Mr. *Coper* (E) qui auroit le commandement de cette » Armée, & que la votre lui obéit. J'ai été quelques jours en » sa Compagnie, où j'ai vû que vos Troupes, nullement disci- » plinées, ne vouloient lui obéir ; & lorsqu'il s'agissoit de se » battre, il n'y avoit pas moyen non plus de les faire avancer, » mais même de les faire tenir stables. La coutume des Anglois » est de ne tirer du canon que lorsque celui de l'ennemi est à » portée & que les coups puissent lui arriver. *Mahamet-Alikan* » disoit que c'étoit mauvaise volonté & faute de notre part ; » que nous nous entendions avec les François. Lorsqu'il étoit né- » cessaire de faire marcher de la Cavalerie pour quelques affaires » pour lesquelles elle auroit été propre, il vouloit que les Anglois » à pied y fussent en outre parmi nous Européens. Quoique nous » soyons en guerre, les pourparlers sont permis. *Mahamet-Alikan* » nous reprochoit que nous étions en liaison & en amitié avec » vos ennemis. Je ne doute pas qu'on ne vous ait fait le même » rapport ; enfin, ne voulant suivre en aucune façon nos conseils, » il a été camper dans un endroit auprès de *Tirvady*, où toute » son Armée a été battue & tout son camp a été pillé par les » ennemis. De plus, son Armée mal payée ne lui obéissoit en » aucune façon, & lui craignoit de leur montrer son autorité, » de peur d'occasionner une revolte. (F) C'est pourquoi, voyant cette » mauvaise manœuvre, j'avois pris le parti, avant qu'il ait été battu, » de faire retirer nos Troupes à *Thevenapatam*, lui promettant » cependant tous les secours en munitions de guerre. Toutes les » raisons ci-dessus m'empêchant de pouvoir y laisser mes Troupes, » (G) vous devez voir à présent par vous-même ce que je vous ai

écri

» écri des François, vous ayant représenté tout ce qu'ils feroient » & tout ce qu'ils entreprendroient. Présentement j'entends dire » qu'on veut donner le *Karnatek* à *Chandasaeb*. Le donner à lui » ou à *Mouzaferzingue*, c'est la même chose, c'est tout comme s'il » étoit entre les mains des François, qui se servent de ces deux » personnes pour faire leurs affaires. Une fois que le *Karnatek* » sera entre leurs mains, & que vous vous serez retiré, les » François s'en rendront maîtres, & s'embarrasseront fort peu d'eux. » Vous devez vous en appercevoir par leur façon d'agir depuis le » commencement jusqu'à présent. Ils ont commencé par piller » *Madras*, *Meliapour* & *Tanjaour*, où ils ont pris des sommes im- » menses & des munitions de toute espéce. Non contens de cela, » ils ont pillé récemment *Mazulipatam*, où ils ont pris des riches- » ses sans compter, & ils sont très assurés que la gent des » *Cipayes* ne sont point des hommes. Ainsi ils peuvent présente- » ment aller du côté d'*Eyderabat*. Toutes ces considérations doi- » vent vous faire penser à vous tenir sur vos gardes vis-à-vis d'eux. » Si vous négligez de le faire, votre pays est perdu sans res- » source.

» (H) *Nadercha* voyant que le Roi de Perse n'étoit point sur ses » gardes, s'est emparé de son Royaume, & est parvenu jusques » dans l'*Indostan*. Les François peuvent aussi aisément aller à *Ey-* » *derabat* de *Mazulipatam* & à *Arcatte* de *Chinguelpette*, puisqu'ils » ne rencontreront aucuns empêchemens dans ces deux routes. (I) » Ceux qui approchent de votre personne, vous donnent à en- » tendre que nous sommes en liaison avec les François, & qu'il » ne faut du tout point ajouter foi à nos promesses & à notre » façon d'agir. Nous pouvons vous donner des preuves du con- » traire, (L) puisqu'avant même votre arrivée, nous avons dé- » pensé des sommes immenses pour votre service & à sou- » tenir de tout notre pouvoir celui qui tenoit pour vous. Après » votre arrivée, nous avons fait tout ce qui a dépendu de nous » pour vous contenter. Ce que nous avons pris la liberté de vous » représenter n'étoit point peu de chose; avec tout cela nous » n'avons pas été récompensés. Bien loin de nous avoir obligation, » on vous a dit que nous avons reçu & pris des sommes immen- » ses de *Mahamet-Alikan*; les *Cipayes* à son service se sont faits » payer de ce qui leur étoit dû; on a mis cela sur le compte » des Anglois. Il est encore dû à ces mêmes *Cipayes* deux mois » de leur paye & de leur nourriture. Les Anglois n'ont encore » rien reçu, & c'est de notre argent qu'on a fait toutes les dé-

» pensés. (M) Je vous prie de vouloir bien encore me permettre » de vous représenter une chose ; un Anglois Commandant des » *Cipayes*, dit à *Mahamet - Alikan* dans sa déroute, de ne point » fuir & de rester à rassembler ses Troupes, que l'affaire n'étoit » point désespérée ; il n'en a voulu rien faire. Vous voyez par tout » ce que dessus qui a tort ou raison. C'est pourquoi je vous dis » & vous conseille de ne plus vous fier à personne, de venir » vous-même en personne mettre ordre à vos affaires, & ne point » remettre d'un jour à l'autre de payer vos Troupes, afin qu'el- » les puissent vous obéir dans l'occasion, & envoyer du côté de » *Mazulipatam* un Serdar entendu, afin de pouvoir reprendre » cette Ville avant que vos ennemis ne la fortifient, & tâcher » de les en chasser. *Deny* est une Isle qui est de ces côtés ; nous » en avons les paravanas de la Cour ; je les ai fait voir à vos Ecri- » vains & *Mouttesidis*, & ai inseré cet article dans l'état de de- » mande que je vous ai présenté lors de votre arrivée : c'est pour- » quoi je vous supplie de nous faire expédier les paravanas avant » que les François ne s'en rendent maîtres. Cette Isle, pour le » présent entre les mains des Anglois, feroit bien pour vos affaires. » Ne croyez en aucune façon ce que pourroient vous dire les » *Amaldars* de ces côtés ; ils vous promettent beaucoup, & ne » feront rien. Je viens d'apprendre que les François ont des vûes » de continuer la guerre de ces côtés-là.

» (N) Si vous ne faites point cas de tout ce que je vous di » ci-dessus, & si vous ne cherchez à distinguer l'ami d'avec l'en » nemi, & que vous regardiez tous les Européens d'une mêm » façon ; je ne sçaurai quoi faire. Je vous ai représenté tout ce » comme un fidéle serviteur qui a du zèle pour le bien de vo » affaires. (O) Mes lettres & mes suppliques ont de la peine » vous parvenir ; je vous prie d'ordonner à quelque personne d » considération, qu'aussi-tôt qu'elles vous parviendront de vous le » présenter. »

Cette lettre présente bien des objets intéressans, & jette u grand éclaircissement sur ce qui s'étoit passé jusques au tems o elle fut envoyée à *Nazerzingue*. Vous me permettrez d'y joi dre quelques réflexions & de les cotter comme il suit.

(A) *Mahamet-Alikan* peut seul éclaircir ce fait. Il n'est cepen dant pas le seul qui ait eu connoissance des sommes données po cette paye. Le sieur *Coper* en peut parler pert qu'elle lui fût apportée tous les jours, sans furieux tapage. (B) Un de ces articles de ce

la délivrance de plusieurs paravanas que *Nazerzingue* n'a jamais voulu donner, quelques instances que l'on ait fait auprès de lui pour les obtenir. De là on doit juger combien est valide la possession des terres de *Tirvadyparom*, de *St. Thomé* & de *Pondemaly*. On prouvera encore mieux par la suite, que les paravanas n'en ont jamais été délivrés par *Nazerzingue*, non plus que quelques autres qu'on demandoit en même tems. Quant au reste des accords, c'est à *Mahamet-Alikan* à dire ce qu'il en sçait.

(C) Il est prouvé jusqu'à présent que votre Nation a persuadé que cette déclaration de guerre en Europe étoit inutile, puisqu'elle n'a pas cessé de se joindre à notre ennemi par-tout où nous l'allions trouver. Il faudroit être aveugle pour ne point voir que ce n'étoit point le défaut de cette déclaration qui vous a retenu, pour ne plus vous joindre à *Nazerzingue* après l'affaire de *Tirvaly*. Vous même, Monsieur, donnerez la preuve de ce que j'avance. L'alliance de nos Rois, leurs traités, n'ont jamais retenu vos prédécesseurs, ni vous, Monsieur. Le refus de vos demandes à *Nazerzingue* a été le seul motif qui vous a forcé à faire semblant de respecter pendant trois mois des traités qui avoient déja été violés trop de fois. Ce que j'ai déja dit en est une preuve; la suite de cette lettre achevera de tirer le voile.

(D) Cette exagération ne pouvoit avoit lieu qu'auprès des gens qui ont les yeux à facettes. Un des plus grands chagrins de vos prédécesseurs étoit de ne pouvoir fournir le nombre de 1000 hommes & encore plus, s'il eût été possible. Nous en eussions été plutôt écrasés.

(E) Il n'a pas tenu au sieur *Coper*, si nous ne l'avons pas été. Cet article n'étoit en aucun doute, sur les efforts qu'il a fait pour y parvenir, & ce n'est du tout point sa faute, s'il n'a pas réussi. Il réunissoit en lui les sentimens de vos prédécesseurs; il a pris depuis les votres, qui doivent être sans doute regardés comme ceux de la Nation Angloise de l'Inde. Quelle conséquence votre Souverain & le notre peuvent-ils tirer d'une telle conduite, que l'on peut véritablement taxer d'aveuglement?

(F) Ce n'étoit pas là la vraie raison de la retraite des Troupes. *Mahamet-Alikan* manquoit de fonds; l'on ne se contentoit pas de ses promesses. La preuve s'en trouve dans le prémier paragraphe de cette lettre.

(G) Tout cet article est un panégyrique extrêmement flatteur pour la Nation, & prouve bien jusqu'où la passion peut aveugler. Non-seulement Mr. Lawrence ne veut pas dire le vrai, il calom-

nie, il invente des faits qui n'ont jamais subsisté ; il fait le prophête & se laisse emporter par son aveuglement. Quel étoit le but de projets aussi-bien ménagés ? Il saute aux yeux, & doit engager la Nation à se tenir extrêmement sur ses gardes avec la votre, & se persuader que les traités de paix que nos Souverains respectifs jugent à propos de faire dans la meilleure foi du monde, n'obligent en rien les sujets de la grande Brétagne. Ce même article est une preuve convainquante que ce n'est pas à *Chanda-saeb* ni à *Mouzaferzingue* qu'on en veut ; les François seuls sont l'objet de toute la mauvaise humeur, & on peut dire de la fureur de la Nation Angloise. *Nazerzingue* lui-même, dont vous faisiez votre idole, eut participé à cette haine, s'il avoit donné, comme il se proposoit, cette Province à *Mouzaferzingue* ou à *Chanda-saeb*.

(H) Toutes comparaisons clochent, & sur-tout celle-ci. Mais falloit-il intimider *Nazerzingue* & l'obliger, par la peur, à faire ce que tous les secours en toute espéce & les présens n'avoient pû operer ? On vouloit les paravanas & être rappellés ; ce moyen ne put l'y engager, ce qui augmentoit l'embarras de vos prédécesseurs car il falloit bien avoir quelque raison spécieuse à donner à votre Compagnie pour appuyer la conduite passée & pour colorer, tant bien que mal, les infractions manifestes & trop réiterées dont on avoit fait usage envers même *Mouzaferzingue* & *Ussaindoustkan* qui n'avoient jamais donné le moindre sujet d'autoriser les démarches de vos prédécesseurs ; les promesses, soi-disant faites, ne pouvoient contenter ni être une raison suffisante pour éblouir vos Supérieurs il falloit quelque chose d'effectif, mais jamais *Nazerzingue* ne voulut s'y prêter. Il reçut les présens ainsi que les secours d'hommes munitions, &c. vit l'état de vos demandes, écouta ce que Mrs Lawrence & Wescot, vos envoyés, purent lui dire à ce sujet, ainsi que votre Waquil *Agyabdelady*, & toutes les lettres qui lui furent écrites ; rien ne put l'engager. Les paravanas ne furent point délivrés & votre Compagnie perdit les présens, sans rien obtenir de lui. *Mahamet-Alikan*, qui avoit des sujets de plainte assez légitimes contre vos prédécesseurs, ne le menageoit plus. Il faisoit voir à ce Seigneur, & le disoit publiquement, qu'il n'étoit point en reste avec votre Nation. Je n'ose même croire les sommes qu'il disoit avoir déboursé pour la tenir dans son parti ; cependant cet objet de dépense est parfaitement désigné dans les d[illegible] rentrées & sorties de vos Troupes, & dont le [illegible] dessus.

(I) Il eſt vrai que ces perſonnes qui vouloient faire croire à *Nazerzingue* que votre Nation étoit en liaiſon avec la notre ſe trompoient beaucoup ; car il faut rendre la juſtice qui eſt dûe à Meſſieurs vos prédéceſſeurs & à vous, Monſieur ; ils n'ont rien oublié pour perſuader le contraire à *Nazerzingue*, & s'il n'a pas voulu les croire, ce n'eſt du tout point leur faute ni la votre. Je crois qu'il eſt inutile de citer les preuves, elles ne ſont que trop fréquentes ; j'en ai cependant une à vous préſenter & que vous-même m'avez fourni. J'eus l'honneur quelque-tems après votre inſtallation dans le gouvernement, de vous offrir d'envoyer, comme il étoit d'uſage, deux perſonnes du Conſeil avec deux Officiers pour vous ſaluer de ma part. Vous ne crûtes pas devoir adherer à une politeſſe réciproque & établie de tout tems ; vous l'éludâtes ſous prétexte de grandes occupations. Le vrai étoit de perſuader à notre ennemi, comme vos prédéceſſeurs s'étoient efforcés de faire, que vous n'aviez point de liaiſon avec une Nation dont Mr. Lawrence lui avoit fait un ſi beau portrait dans le paragraphe (C) de ſa lettre. Cette complaiſance de votre part ne fit point d'effet ſur ce Seigneur ; mais ſervit à prouver que vous préferiez ſon alliance à celle du plus grand Monarque. Je ne ſçai trop ſi cette préférence trouvera en Europe des partiſans dans votre propre Nation.

(L) *Mahamet-Alikan* peut mieux qu'un autre, jetter des doutes ſur cet article des ſommes immenſes dépenſées. Le fonds de ſa bourſe lui préſentera ſouvent la vérité du fait. Le reproche que Mr. Lawrence fait à *Nazerzingue* ſur les préſens qu'on lui a donné, en marque l'inutilité, & que les paravanas ſi ſouvent demandés n'ont pas été accordés, puiſque Mr. Lawrence avoue que la récompenſe n'a pas ſuivi.

(M) Mr. Lawrence fait tous ſes efforts auprès de *Nazerzingue* pour ſe diſculper d'avoir abandonné *Mahamet-Alikan*, & affecte en même tems de ne plus faire cas de lui dont les offrandes paroiſſoient taries. Il excite *Nazerzingue* à prendre vengeance en perſonne, & lui donne à ce ſujet les meilleurs conſeils, tant pour ces côtés, que pour *Mazulipatam* dont il paroit que la priſe échauffe ſon imagination, ſans vouloir faire réfléxion que ſi cette place a été priſe & qu'elle nous ſoit reſtée, que c'eſt à vos prédéceſſeurs que nous en avons l'obligation. Car ſi *Nazerzingue* ne s'étoit point prêté à leurs inſinuations & qu'il nous eût laiſſé tranquilles dans [illegible]ptoirs, l'idée ne nous ſeroit jamais venue de nous rendre [illegible] de cette Ville. Ce n'eſt pas la ſeule obligation dans ce

genre que nous vous avons; il est vrai que telle n'étoit point l'intention; mais vous nous avez mis dans le cas de profiter de l'occasion, qui ne se seroit point présentée sans votre acharnement contre nous. C'étoit tout le fruit que *Nazerzingue* retiroit de tout ce que vous imaginiez pour l'animer contre nous. Ce même article prouve invinciblement que les paravanas demandés, n'avoient pas encore été délivrés, & qu'il vous en falloit un de lui pour vous mettre en possession de *Divy* où votre Nation n'avoit jamais pû se placer malgré les paravanas de la Cour dont vous faites montre aujourd'hui, quoique très surannés, & aussi inutiles que ceux que nous avions précédemment pour notre établissement à *Talichery*, dont vous êtes les maîtres depuis long-tems.

(N) Le sieur Lawrence fait encore ici tous ses efforts pour persuader *Nazerzingue* qu'il ne doit pas regarder tous les Européens d'une même façon. Il est vrai que notre Nation étant dépeinte avec les traits les plus marqués de toute façon, la votre affecte de ne pas se confondre avec elle; c'est ce que nous pouvons inferer des défenses réitérées de toute communication avec nous. J'en donnerai la preuve par la suite. Ce sera encore vous, Monsieur, qui me la procurerez par écrit. Elle cadre à merveille avec le refus que vous avez fait de recevoir la visite que je vous envoyois. Au reste, je crois pouvoir dire que ces mepris affectés de votre part, ne sont du tout point en leur place. Une Nation telle que la notre, exige de vous, Monsieur, des attentions qui lui sont effectivement dûes. Les traités au moins vous obligent à des menagemens que vous n'avez du tout point.

(O) La lettre de Mr. Lawrence avoit peine de parvenir à *Nazerzingue*, ce qui ne prouve pas la grande intelligence entre lui & ce Seigneur, dont il voulut faire parade lorsqu'il eut la bonté de nous offrir sa médiation auprès de lui. Il est si vrai que ces lettres avoient peine à parvenir à *Nazerzingue*, ou qu'il en faisoit si peu de cas, qu'après sa mort il s'en est trouvé quelques-unes qu'il n'avoit pas ouvertes. Sa conduite d'ailleurs avoit assez prouvé qu'il ne se prêtoit point à toutes vos vûes. Les preuves déja données, vont être suivies de quelques autres qui ne seront pas moins convaincantes.

Je finis mes réflexions que j'aurois pû étendre bien au-delà sur une lettre qui ne laisse aucun doute sur la façon de penser de votre Nation dans l'Inde envers la notre, & sur vos vûes. Je laisse à mes Compatriotes en Europe, à suppléer à ce que je n'ai pas dit, quoique je l'aye pensé.

La lettre de Mr. Godhire votre chef à *Injiron*, trouve ici naturellement sa place. Elle ne peut être mieux présentée ; mais il convient de vous dire comment le sort nous l'a procurée. Mr. Guillard, Commandant alors à *Mazulipatam*, ayant jugé à propos de faire faire une sortie de sa place sur le camp ennemi commandé par *Mahamet-Alikan*, *Fauffedar* de *Rajimandry* qui avoit si bien exécuté les ordres de son maître contre nous; cette sortie fut si heureuse, que le détachement pénétra dans le camp dont il se rendit le maître, & le mit au pillage. L'Officier qui le commandoit nommé Mr. Dufauffay, étant dans la tente de ce *Fauffedar*, fit ramasser ses papiers qu'il porta à *Mazulipatam*. Dans la recherche que l'on en faisoit, on fut frappé d'une lettre en caractere d'Europe; c'étoit la propre signature de Mr. Godhire; elle excita la curiosité. Voici mot pour mot ce que la traduction présenta.

» J'ai reçu par vos *Alcaras* la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, par laquelle vous me marquez que vous avez reçu ordre du Nabab *Nazerzingue* pour vous emparer de toutes les loges de ces malheureux François ses ennemis. Je vous dirai que j'ai aussi reçu un paravana de la part dudit Seigneur *Nazerzingue*, par lequel il m'ordonne de me joindre à vous pour cette opération, me marquant que vous deviez vous transporter de ces côtés. Il me recommande de me concilier avec vous, pour, en conséquence du résultat, nous emparer des loges de ces malheureux, étant dans l'intention de suivre les ordres qu'il me donne. Je vous attends, & vous prie de vouloir bien prendre la peine de vous rendre à ma loge en passant, où étant arrivé, nous tiendrons ensemble conseil pour cette affaire, qui n'est point assez facile pour pouvoir la traiter par écrit. Votre présence est nécessaire ; vos *Alcaras* m'ayant rapporté hier que vous aviez été aujourd'hui avant la nuit dans le *Cusbé d'Injiron* ; c'est pourquoi je ne vous ai point fait reponse. Je vous dis donc que plus vous tarderez & plus ils se fortifieront. »

Le même esprit qui a composé les lettres de Mr. Lawrence, & les premières qui sont déja transcrites dans la présente, se trouvent par-tout. Chez votre Nation, dès-lors qu'il s'agit de nous nuire, le même empressement pour notre destruction, & les termes effectivement convenables à une Nation aussi décriée suivant vos ...esseurs, sont réunis. Quelle complaisance d'ailleurs de la part .. Godhire, & quelle crainte que le *Fauffedar* ne perde le tems ! *Ils fortifieront*, dit-il, d'où il pourra résulter que nous ne se-

rons pas chassés; c'étoit ce qui faisoit le plus de peine à Mr. Godhire. Venez donc vîte; on ne peut trop tôt chasser *ces malheureux François*. (Ce terme dans une langue Persanne, est extrêmement méprisant) En peut-il être d'assez bas, pour une Nation naturellement portée à tous les crimes suivant la votre? Cet empressement, cette complaisance de Mr. Godhire, ne répondent du tout point à la violence dont il étoit mention dans votre lettre du 6 Juillet 1750 V. S. qui a déja été citée. Nous ne trouvons au contraire chez lui que le dessein le plus marqué de nous détruire & de faire avec l'ennemi tout ce qui dépendra de lui pour y parvenir : aussi, bien inutilement vos prédécesseurs ont-ils voulu colorer sa conduite d'une violence qui n'a jamais eu lieu. Cette lettre nous parvint par mer le 20 de Janvier, & nous eûmes l'honneur de vous en envoyer une copie, ainsi que d'une autre du sieur Dalton Buskam, Officier de vos Troupes. Cette dernière portoit également le même caractere de mepris & de mauvais termes.

Vous voulûtes, Monsieur, (vous étiez alors en place) jetter du doute sur la première, en disant que comme elle n'étoit point signée, que cette occasion ne pouvoit se concilier avec votre coutume ordinaire; sur quoi nous eûmes l'honneur de vous repondre que celle là l'étoit, & que nous pouvions cependant vous en montrer d'autres de Mrs. Floyer & Lawrence, écrites en Persan, où il n'y avoit que leur chappe sans signature, comme il est ordinaire dans cette partie de l'Inde. Nous vous priames en même tems d'envoyer quelques personnes pour la voir & faire quelques vérifications de la signature. Cette offre fut éludée; on craignoit la conviction; & après plusieurs écritures de part & d'autre, vous terminâtes enfin tout d'un coup toute la discussion en nous accusant dans votre lettre du 2 Avril 1751 V. S. d'être gens capables de faire de fausses signatures & de fausses interprétations. Votre lettre du 25 du même mois V. S. offre d'en donner la preuve en tems & lieu. Il ne nous manquoit plus que cette qualité de faussaires pour achever le panégyrique. Mr. Dalton dont je vous ai parlé de sa lettre, tachoit aussi de nous donner son coup de patte. Il falloit bien que toute la Nation s'en mêlât. Voici ses propres termes à Mr. Hauk; cette lettre est du 3 Janvier 1751 V. S. « Mr. Hauk, vous me rendez justice en disant » que j'étois votre ami. Vous avez en votre pouvoir de me conserver tel à votre égard, même après votre mauvais procedé; » m'eussiez-vous écrit de Pondichery à mon retour de Bengale,

„ j'eus

» j'eus employé tout mon crédit auprès du Gouverneur pour vous » remettre à votre premier poste : mais votre demande est *hors* » *de propos aujourd'hui*, puisque les François & nous ne *sommes gueres mieux qu'en une guerre ouverte*. Votre demande est » d'une telle nature, que je suis certain que ce seroit me mettre en risque de perdre l'amitié du Gouverneur, si je lui faisois » une telle ouverture. Quoiqu'il en soit, Hauk, pour vous montrer combien j'estime un brave homme, je vous ferai une proposition sur laquelle, si vous réflechissez avec un peu de sang » froid, vous la trouverez digne d'attention. Quittez toute idée de » ce vil service, dans lequel vous vous êtes engagé, & revenez » à votre pavillon avec tous les Anglois qui sont sous vos ordres. » Faites cela, & je vous promets sur ma parole d'honneur, de » vous obtenir du Gouverneur le même rang que vous avez à » Pondichery, &c.

Les réflexions ne me manqueroient pas sur les phrases soulignées. Elles en présentent à l'infini, & je laisse au Lecteur le soin de les faire lui-même. Je reprends la suite des affaires.

J'ai laissé nos Troupes campées aux environs de *Gengy*. *Nazerzingue*, revenu de ses allarmes, & dont les pluyes avoient suspendu la fuite, avoit rassemblé partie de son Armée, & suivant les conseils de Mr. Lawrence, venoit lui même prendre sa revanche. Le même inconvenient qui arrêtoit nos Troupes, en fut un aussi pour le retenir environ à quatre lieues de notre camp. Ce fut, Monsieur, dans ces entrefaites que vous arrivâtes de *Visiagatapam* & que vous prîtes les rênes du Gouvernement de cette côte. La tranquillité apparente dans laquelle vous vous teniez, me fit esperer que les troubles cesseroient incessamment. Il y avoit aussi lieu de soupçonner que vous n'approuviez pas le passé; mais l'on se trompoit. Vous agissiez par lettres & vous vouliez être muni des paravânas si souvent demandés, avant que de faire marcher vos Troupes. Ces piéces données décidoient du parti que vous étiez prêt de prendre, & vous faisoient oublier, comme à vos prédécesseurs, ce que vous deviez à votre Souverain & au notre. Je n'avance rien, Monsieur, qui ne soit fondé sur la vérité soutenue de vos propres écrits à *Nazerzingue* & autres, dont suivent les traductions.

» Que cette requête du très-humble serviteur Thomas Saunders, Gouverneur de *Thevenapatam*, parvienne au serviteur du » très-puissant Seigneur *Nizam* & *Daoula Bahadour Nazerzingue*, » afin qu'il lui fasse sçavoir, que j'ai été nommé Gouverneur de

» cette Ville, & que j'y arrive. Je regarde comme un bo
» d'y avoir aussi rencontré le Seigneur *Nazerzingue*. L'on m'a
» fait le détail des faveurs que vous avez fait à ma Na
» & les espérances que je devois avoir. Je ne sçaurois vous
» primer le plaisir que cela me fait. J'ai reçu le paravana
» lequel vous m'ordonnez d'envoyer toutes les Troupes An
» ses, afin de se joindre avec *Anaverdikan Bahadour*, pour m
» le bon ordre dans le pays, & rendre la tranquillité aux
» ples. Je sçais, à n'en point douter, que depuis long-tems
» nous regardez comme des gens attachés à vous; je veux
» plus en plus vous faire voir notre attachement. Je vous prie
» aussi en cette considération de nous faire expédier les para-
» vanas que nous avons demandés. J'envoie auprès de vous
» *Agyabdelady* qui vous dira de bouche ce que je lui ai com-
» muniqué. Lorsque j'aurai obtenu ce que je demande, je pou-
» ferai à me joindre à vos forces pour punir & châtier vos
» ennemis.

Autre Lettre de Mr. Floyer à Nazerzingue. Le commenceme comme la précédente.

» J'ai reçu la reponse que vous avez fait à la lettre du Major
» Lawrence & celle de *Chanavaskan*. Je vous ai envoyé par
» *Agyabdelady*, la reponse à la lettre que vous m'avez écrit le
» 23 du mois passé. Je vous envoie ci-joint le duplicata de ma précé-
» dente. Vous serez instruit du tout, lorsqu'on vous la lira. Les
» Troupes que vous m'avez demandé sont prêtes. *Agyabdelady*
» vous dira tout ce que je lui ai recommandé de vous représen-
» ter de ma part. J'espere que vous me ferez la grace de m'expédier
» les paravanas que je vous demande. Je souhaite que votre nom
» reluise toujours comme la lumière.

Autre lettre à Nazerzingue, dont il est parlé dans la précédente. Les complimens comme ci-dessus.

» J'ai reçu la lettre que vous m'avez écrit, par laquelle vous
» me demandez les Troupes. Je vous ai donné avis par *Ana-*
» *verdikan* & *Mahamet-Alikan* de mon arrivée à *Theyenapatam*,
» & je vous ai marqué que je suis entièrement dévoué à ma let-
» tre du mois de *Gilaca*. Je me propose de vous envoyer *Agyab-*
» *delady*, qui vous remettra une lettre de ma part, par laquelle

» vous verrez la grande confiance que j'ai en vos promesses. Il » vous dira de bouche mes sentimens à votre égard. Les Trou- » pes sont prêtes ; j'attends votre ordre pour vous les envoyer. » Je ne désire rien tant que de vous prouver l'envie que j'ai de » vous rendre service. Je vous souhaite, ainsi qu'aux peuples » que vous gouvernez, bien du bonheur dans toute sorte d'affai- » res ; il faut attendre tranquillement la fin avec l'aide de Dieu. » Elle est arrivée. Dieu vous conserve en santé & prospérité.

Suivent celles que vous avez écrit à Ch[illegible]askam, *Divan de* Nazerzingue.

» Mr. le Nabab, aussi grand & respectable, que puissant à » protéger les peuples ; que Dieu vous conserve en parfaite santé. » Je vous présente mes très-humbles reverences & ma très-hum- » ble requête. Je suis arrivé à *Thevenapatam* pour Gouverneur. » Les Anglois qui sont ici m'ont informé exactement des graces » que vous continuez à leur faire. J'ai l'ordre que le prémier d'en- » tre les Grands me donne d'envoyer des Troupes. J'ai envoyé » ma reponse à cet ordre le 4 du mois *Gyleade*, qui vous ap- » prendra toutes les nouvelles. Les Troupes sont prêtes, elles at- » tendent vos ordres. Vous sçavez mes sentimens les plus secrets » par la lettre que je vous ai écrit par *Agiabdelady*. Je n'ai rien » de nouveau à vous marquer. Que votre réputation reluise comme » la clarté de la lumière.

Autre au même. Les complimens, &c.

» J'ai reçu la lettre que vous m'avez écrit par l'ordre du pré- » mier d'entre les Grands, & sa reponse à la lettre que le Major » Lawrence lui avoit écrite. Je suis au fait de tout ce qu'elles » traitent. Je vous envoie la copie de la reponse que j'ai envoyé » au grand tribunal à la lettre qu'il m'a écrit le 23 du mois passé. » Je vous envoye aussi inclus la copie de sa lettre ; vous appren- » drez toutes les nouvelles à la lecture de ces lettres. Les Trou- » pes que vous me demandez sont prêtes. J'ai donné par écrit à » *Agyabdelady* mes sentimens les plus secrets ; il vous remettra » cet écrit. Je vous demande votre protection pour les Anglois » auprès du prémier d'entre les Grands, afin qu'il m'envoye promp- » tement sa reponse scellée de son cachet, & les paravanas que

» je demande. Je n'ai rien de nouveau à vous marquer. Votre » réputation reluise comme la lumière.

Toutes ces lettres prouvent qu'il n'a pas tenu à vous que vous n'ayiez agi contre nous, comme avoient fait vos prédécesseurs. Elles prouvent également que ces paravanas tant de fois demandés, ne vous ont jamais été accordés, & que ce n'est point en conséquence de ces pièces dont vous-même & vos prédécesseurs sentiez la nécessité, que vous vous êtes rendus possesseurs des terres de Tirvadiparom, de Meliapour ou St. Thomé & de Pondemaly. De-là il est aisé de conclurre que sans fondement Mr. Floyer a fait tirer notre pavillon du prémier endroit, & que c'étoit bien à tort qu'il coloroit l'affront qu'il nous a fait dans cette occasion, d'un don qui ne lui a jamais été fait. *Chanavaskan*, Divan de *Nazerzingue*, *Randaspoudet* & *Anavердikan*, Divan du *Dekan* & bien d'autres qui devoient être informés de la délivrance de ces paravanas, puisque les signatures de plusieurs doivent y être apposées, m'ont toujours assuré que jamais *Nazerzingue* n'en avoit délivré aucun. Vos lettres, celles de vos prédécesseurs prouvent le dire de ces gens-là. Quelques particularités aideront encore à soutenir ce fait; je le tiens de *Chanavaskan* & de *Randaspoudet*. Votre Waquil *Agyabdelady* ne vous l'a pas laissé ignorer. Suivant vos lettres, vous l'aviez envoyé auprès *Nazerzingue*; il étoit chargé de lui présenter de votre part une longue liste qui contenoit vos demandes. Elle fut présentée & rejettée avec beaucoup de dédain & de reproches de la part de ce Seigneur, qui dit hautement qu'il ne sçavoit sur quoi vous pouviez fonder de telles demandes; que bien loin que vous fussiez en droit de lui en faire aucunes, c'étoit à lui à vous demander le remboursement des sommes immenses que vos prédécesseurs & le sieur *Coper* avoient reçus de *Mahamet-Alikan*. Dans le moment, il chassa votre Agent de sa présence & le fit mettre sous une sûre garde. Ce fait est vrai, personne ne peut l'ignorer. Cependant *Chavanaskan*, c'est lui-même qui parle, persécuté par *Mahamet-Alikan* & par votre Agent, fit, de concert avec eux, une Requête par laquelle on prioit *Nazerzingue* de renvoyer la décision de ces demandes à *Mahamet-Alikan*. Ce Seigneur, auquel on ne demandoit qu'une simple signature au bas du papier, connut le piége; il ne voulut jamais la donner. Votre Agent ayant obtenu son élargissement, à la sollicitation de *Chanavaskan*, eut ordre de sortir du camp, & de ne plus se présenter en sa [illegible] Il se tint caché chez *Mahamet-Alikan*. Vos affaires étoi[ent] sur ce pied là avec *Nazerzingue*; il ne tenoit qu'à lui

marcher vos Troupes que vous teniez prêtes à partir; mais soit aveuglement de sa part, soit que la Providence eût décidé de son sort, il crut pouvoir s'en passer & ne pas faire un si grand sacrifice; nous les avions auprès de lui. J'ai dit que ce Seigneur son Armée qui augmentoit tous les jours, étoit campé à quatre de la nôtre, sans pouvoir aller de l'avant ni reculer, par l'abondance des pluyes qui fut si considérable, que de mémoire on n'en avoit vû; tous les intervalles de ces pluyes, occasionnoient des escarmouches qui ne décidoient de rien, non plus que les pourparlers qui ne cessoient point. Cependant les vivres & les fourages étoient extrêmement rares dans cette grande Armée. Les bestiaux mouroient à milliers; les élephans, les chameaux, les chevaux de même, ainsi que les hommes; ceux-ci maudissoient *Nazerzingue* & son Divan. Ils firent même un jour un affront cruel à ce dernier, que l'on regardoit comme celui qui entretenoit *Nazerzingue* dans l'idée de continuer la guerre & leur ruine. Il est certain que *Nazerzingue* & son Divan avoient aliené tous les esprits, & que tous les Seigneurs de cette Armée ne cherchoient que le moyen de s'en retourner dans leur gouvernement. Les pertes qu'ils faisoient leur étoient extrêmement sensibles. Enfin le revint; les pluies cesserent; mais ne ramenerent point le calme dans l'Armée ennemie; les esprits étoient aliénés d'une façon à occasionner une révolution. Nous profitâmes de cette fermentation, qui ne pouvoit que nous être favorable. Le 15 du mois de Décembre, notre petite Armée se mit en marche pendant la nuit, & se trouva à quatre heures du 16 à la portée du canon de l'ennemi, là où la notre mit l'avant-garde en déroute. Elle fut vivement poursuivie & culbutée sur le grand corps d'Armée où étoit *Nazerzingue* qui paroissoit dans le dessein de faire résistance: mais peu obéi, & ne voyant autour de lui que des gens consternés, & qui ne respiroient que la fuite, il se vit contraint d'en faire autant, & d'abandonner ses richesses, son artillerie, & tout son bagage. Nos braves, animés par cette fuite, redoublerent leur feu & doublerent le pas. Le carnage & l'horreur se répandirent par-tout; le jour luisoit déja & faisoit voir le spectacle le plus surprenant. Tout fuyoit, & le camp couvert de morts ou expirans assuroit à notre petite Armée une victoire complette, lorsqu'un Cavalier vint annoncer à toute bride que *Nazerzingue* blessé, étoit tombé de son élephant, & qu'on lui avoit coupé la tête. L'on vit effectivement sa tête au bout d'une grande lance; elle fut le signal qui fit en même tems cesser le combat, & rétablit *Mouzaferzingue* qui

pendant la bataille avoit couru des risques infinis, tant de votre feu, que de la part de deux hommes à qui *Nazerzingue* avoit donné pour tout ordre dans un moment aussi critique de lui couper la tête. La Providence, qui le destinoit à un autre événement, eut soin de sa conservation. Et des fers où il se trouvoit quatre heures auparavant, il se trouva à la place de son persécuteur & de son concurrent. Un changement aussi subit, avoit de quoi l'étonner : il fut mis sans perte de tems sur l'élephant dont *Nazerzingue* avoit été renversé, & conduit sous la tente de ce Seigneur. Cependant le Commandant de nos Troupes ayant fait cesser le combat, fit courir quelques Cavaliers après les diverses Troupes des Fuyards en leur criant : *Kaoul*, *Kaoul*, terme qui signifie qu'il n'y a plus rien à craindre. Effectivement ces Troupes s'arrêterent & revinrent tranquillement reprendre leur place dans le camp. Cependant les Seigneurs qui se trouverent aux environs, se prosternerent aux pieds de *Mouzaferzingue*, le reconnurent pour leur Maître. Ils furent suivis de tous ceux qui avoient pris la fuite ; la foule étoit grande, & c'étoit à qui donneroit plutôt des marques de sa soumission. Cet événement des plus surprenans, remit le calme dans cette Armée, & à six heures du soir tout étoit aussi tranquille dans le camp, que s'il n'avoit été question de rien dans la journée. Tous les trésors, les éléphans, artillerie & autres équipages, furent remis à *Mouzaferzingue*. Cet événement eut lieu de vous surprendre ; mais il ne vous fit pas changer de sentiment, non plus que celui qui le suivit environ deux mois après. Il est inutile de vous dire que ce Seigneur vint ici séjourner quelque-tems, & prêt enfin de partir & de se mettre en route pour *Aurengabat*, que je lui donnai un détachement pour l'accompagner ; & toutes ses opérations qui ont été publiques vous ont été connues ; elles ne sont d'ailleurs d'aucun objet pour ce qui a précédé & ce qui va suivre.

Mahamet-Alikan qui s'étoit trouvé à cette fameuse révolution, ne jugea pas à propos de rester dans l'Armée qui venoit de changer de Maître. Il profita de la confusion, & s'enfuit à toute bride à *Trichenapaly* où il arriva presque seul. Son dessein étoit de plaider sa cause ; c'étoit alors sa seule intention ; vous lui avez depuis fait changer de sentiment. *Chanavaskan* avoit pris le même parti ; il étoit véritablement coupable envers *Mouzaferzingue* ; il s'étoit retiré à *Chetpet*, d'où il m'écrivit d'obtenir sa grace du nouveau Maître, qui du caractere du monde le plus doux & le moins vindicatif, ne balança point un moment à lui accorder ce de-

Zininbalker, Chef Maratte, très-considéré parmi les ..s, étoit chargé de la part de *Mahamet-Alikan* d'obtenir sa grace. Elle lui fut accordée sans aucune peine ni reserve. ... dessein de *Mouzaferzingue* étoit de rendre la tranquillité dans ...tte partie. Il oublioit toutes les offenses pour y parvenir. Mais elle n'étoit point votre intention ; c'est ce que nous verrons par la suite. *Mouzaferzingue*, après avoir pris les arrangemens les plus convenables pour les affaires les plus considérables de cette partie de l'Inde, & persuadé que *Mahamet-Alikan*, après avoir reçu le *Kaoul* que *Javozip* avoit sollicité pour lui, se rangeroit à son devoir, se mit en chemin pour se rendre à *Golconde*, de-là à *Arengabad*. Ce Seigneur se trompoit infiniment sur *Mahamet-Alikan*. Ce dernier ne songeoit du tout point à se soumettre, & pour le détourner du dessein qu'il auroit pû avoir, vous eûtes soin de lui depêcher promptement le sieur Coper avec un détachement. Sa présence que vous souhaitiez, & le *Kaoul* de *Mouzaferzingue*, ne fut pas du goût de *Mahamet-Alikan*. Il étoit cependant tel que *Javozip* étoit chargé de sa part de le demander ; mais ayant remis encore son sort & celui de sa famille entre vos mains & celle du sieur Coper, il ne balança plus sur le parti qu'il choisiroit : ce fut celui de la rebellion, & de continuer les troubles que vous n'aviez vu qu'avec peine cesser par la mort de *Nazerzingue*. Cependant ce fourbe tâchoit de couvrir son jeu par une correspondance affectueuse en apparence avec moi. Il croyoit me tromper ; il se trompoit lui-même. Mais, avant que d'entrer dans ce détail il est convenable de vous rappeller ce que vous nous fîtes l'honneur de nous écrire dans votre lettre du 18 Janvier 1751, V. S. que *Mouzaferzingue* étant encore sur notre territoire, vous avoit écrit que vous eussiez à lui rendre ou délivrer toutes vos cessions à cette côte. Nous répondîmes que nous n'avions nulle connoissance de cette lettre ; mais que nous ne pouvions nous persuader que sa demande eût l'étendue que vous jugiez à propos de lui donner. Ce fait mérite une explication. Pendant le séjour de ce Seigneur ici, il me parla souvent de St. *Thomé*, *Pondemaly* & de *Tirvadyparom*, dont, comme je l'ai déjà dit plusieurs fois, vous vous étiez saisi, & desquels son oncle *Nazerzingue* n'avoit pas voulu vous délivrer les paravanas. Vous ne doutez pas qu'il ne fût bien informé de ce fait ; puisque ces paravanas ...roient trouvés sur les Desforts, ou Livres des ordres du Divan ..toient restés en son pouvoir. Il se plaignit aussi du peu d'é... ..i que vous lui marquiez en ne lui donnant pas le moindre signe

de vie : sur quoi il lui représentoit (& je crois effectivement q c'étoient vos intentions) que peut-être son séjour ici vous em choit de lui écrire, & lui envoyer quelqu'un pour traiter de v affaires. Je me trompois lourdement ; tel n'étoit pas votre dessei & je ne sçavois pas encore jusques à quel point vous portiez v tre mépris. Pour le petit-fils de *Nizam*, mes raisons ne pouvoie le convaincre ; il n'avoit pas tout-à-fait tort. Mais au moins j'c tins de lui que s'il avoit dessein de vous écrire, qu'il ne le fi que lorsqu'il seroit sorti de cette ville, afin que vous pussiez dire que c'étoient nos sollicitations qui l'y eussent engag J'étois si peu instruit du contenu de cette lettre, ni même d lieu & des tems qu'il vous l'avoit envoyée, que dès que je rec la vôtre, j'écrivis sur le champ à Mr. de Bussy, Commandan de nos Troupes auprès de ce Seigneur, pour en être informé, & le prier de m'envoyer copie de la lettre qu'il vous avoit écri Il étoit déja bien éloigné. Je la reçus telle que vous en ave ci-après la traduction. Ce fait est vrai, & je le prouverai quan vous voudrez, pièces en main.

Traduction de la lettre de Mouzaferzingue au Gouverneur de Thevenapatam.

» Après avoir rendu graces à Dieu Tout-puissant, je vous fai » part, que par la faveur de cette même puissance, & par mon » bonheur, tous mes ennemis ont été détruits, & il n'est plus » resté aucune de leurs traces. Les six Soubedaris du Dekan, me » sont tombés en partages, & j'en suis le maître absolu. Il me paroît » qu'il auroit été de votre devoir de m'en faire compliment, ainsi que » cela est usité. Je suis surpris de votre silence & de votre façon de pen- » ser à ce sujet. Ne pensez pas que ce soit pour sujet de recrimination » que je vous ordonne d'abandonner toutes les terres & ports de mer » dont vous vous êtes emparé sans aucun fondement pendant le tems » des troubles passés, & de les remettre en la main de ceux qui sont » chargés de ma part de les régir. J'attends de vous à ce sujet » une réponse positive & suivant mes désirs ; autrement ne soyez » pas surpris des arrangemens que je prendrai pour mettre le bon » ordre dans les terres de ma dépendance. » Je crois & tout lecteur le pensera comme moi, & sans doute vous l'avez pensé de même, que la demande n'étoit pas indéfinie, comme vous avez bien voulu nous l'écrire ; qu'il n'avoit pas le dessein d'y donner l'étendue que vous avez jugé à propos d'y ajouter. Les termes,

de la lettre, *pendant le tems des troubles passés*, désignoit parfaitement les endroits qu'il avoit droit de vous redemander. Ce n'est donc pas sans dessein que vous avez jugé à propos de mettre dans votre lettre, citée ci-dessus, qu'il vous redemandoit toutes vos possessions de la côte indéfiniment. Il falloit donner à vos Maîtres une certaine couleur, pour soutenir la conduite que vous avez tenue. Vous ne pouviez mieux en donner, qu'en altérant le sens de la lettre la plus simple & la plus en place; mais il ne falloit pas nous en rien dire, parce que nous ne tarderions pas à faire connoître le faux de cette altération. Aussi dans votre lettre du 4 Février V. S. l'on y découvre votre embarras sur cette altération. Votre doute ne s'accordoit pas avec ce que vous aviez dessein d'insinuer à votre Maître. Mais que voulez-vous que pensent ces mêmes Maîtres, lorsqu'ils sçauront la tournure que vous affectez de donner aux choses les plus simples? Et qu'en pensera le public, éclairé sur le reproche que vous faites dans la même lettre? Ce Seigneur vouloit dire beaucoup; vous n'avez pas voulu le comprendre, ni vous prêter à ses avances; c'eût été déranger vos desseins. Les troubles passés de cette Province, ne vous suffisoient pas; il falloit achever de la ruiner, & de la mettre dans le plus triste des états, unique but de toutes vos opérations. Pour y mieux parvenir, vous préferâtes l'amitié du domestique, à celle du maître. Ce vain phantôme de tranquillité, dont toutes vos lettres avoient fait parade, disparut comme celui du *Tanjaour*. Au moment que vous vous détournâtes pour un choix aussi digne, l'illusion cessa, & ces grands mots, qui, dans le vrai n'exprimoient pas le but de vos intentions, n'avoient servi jusques alors qu'à donner une certaine nuance à vos opérations, & à jetter de la poudre aux yeux de ceux qui ne vouloient point voir *Nazerzingue* mort, & la paix rendue aux peuples. Vous ne pouviez plus vous servir de ce voile, vous le rejettâtes, & vous crûtes tous ménagements inutiles, dès lors qu'ils ne pouvoient plus servir vos opérations. *Mouzaferzingue*, *Salabetzingue* son successeur, censés, reçu en forme de l'autorité royale, ne sont plus pour vous, Monsieur, que des objets méprisables. *Nazerzingue*, oncle & frere des deux prémiers, méritoit votre adoration, & vous ne pouviez trouver des termes assez énergiques pour lui montrer votre soumission. Mais à ces deux prémiers vous avez cru devoir préferer leur domestique, encore quel domestique! le fils d'un joueur de *Thomtham*, que *Nizam* avoit tiré de la misère, un ingrat & un rebelle; quel contraste! & qui auroit pû se le persuader, si vous

plus fortes preuves

ne vous efforciez tous les jours d'en donner le vrai dans le détail de
Elles vont se manifester, à mesure que j'entrant pour la famille d
faits qui sont le fruit d'un choix si deshonor Nation.
Nizam, & que je crois honorée par vo Vos Troupes & tre
J'ai laissé *Mahamet-Alikan* environ il n'étoit sur tout ce q
colorée par le sieur *Coper* qui veilloit quel po envoyer
se présentoit, cependant il trouve le dont suit la
vieillard nommé *Amarcatem*, qui me ren
traduction. Les complimens, &c. que vous avez bi

» J'ai reçu avec bien du plaisir la lettre marquiez qu'à la solli
» voulu m'écrire, par laquelle vous me vous avez obte
» tion de *Maha Raja Balladour Janory* qui
» Cour le *Kaoul*, que vous m'avez envoy que paro
» rageux pour moi. Vous m'exhortez d'ajouter foi audit
» & de remettre ma forteresse au porteur de votre ordre, &
» vous m'envoyerez, & de me rendre à la Cour, & qu'après
» j'aurai eu audience du prémier d'entre les Grands, il me don-
» nera un *Mamabdary*, un *Jacquir* & plusieurs terres à rente dans
» le pays de *Bolagottes*; que je ne dois point douter que les pro-
» messes que vous me faites s'effectueront. Les assurances que vous
» me donnez, me causent d'autant plus de satisfaction, que vous
» me témoignez votre amitié par la lettre que vous m'avez écrit
» & que mon envoyé *Hamethatemkam* m'assure que vous m'affec-
» tionnez. Je ne sçaurois vous dissimuler que le *Kaoul* que m'a
» envoyé *Mousaferingue* n'est pas de mon goût; c'est pourquoi je
» vous envoye un modèle de celui que je souhaite. Je vous prie
» d'en obtenir un pareil de la Cour & de me le faire tenir avec
» votre lettre & celle d'*Hyendoustkan Bahadour*. Je vous prie aussi
» de me procurer le gouvernement de la forteresse de *Elanguder*
» & celle de *Bonniquery* à mes fils *Abdoulvaly*, *Mahamet Manivèr*,
» afin que je puisse mettre en sûreté ma femme & mes parens,
» & me rendre à la Cour. Je ne puis être persuadé de la réa-
» lité des promesses que le *Nabab* me fait, qu'autant que vous
» voudrez bien en être caution, parce que je me fie plus à une
» seule de vos paroles, qu'à toutes les promesses & assurances de
» la Cour, & que j'estime infiniment plus les lettres que je re-
» çois de vous, que tous les écrits de cette Cour. Cependant
» comme il me faut un passe-port du prémier d'entre les
» Grands, je vous prie de le lui demander, & pour plus grande
» sûreté, d'y ajouter votre cachet & de me l'envoyer. Je suis
» impatient d'arriver à la Cour; c'est pourquoi je souhaite fin-

» cellement de voir mes affaires terminées. Je vous prie de m
» donner souvent de vos nouvelles ; mon homme [illegible]
» vous apprendra les nouvelles d'ici.

Suit la traduction du Kaoul que demandoit *Mahamet-Alikan*, autrement *Anaverdikan.*

KAOUL *pour* Anaverdikan Bahadour. *Ayez le content. Vous pouvez en toute sûreté envoyer votre famille & vos biens où il vous plaira, & vous vous rendrez auprès de moi. Je vous promets de ne point vous demander compte, ni à vos freres ni à vos enfans, des sommes qui me sont dûes du passé par votre défunt pere & par vous, de la Province de* Karnatek *& du Royaume de* Trichnapaly, *ni de vous molester ni votre famille à ce sujet, parce que je vous fais grace & à tous ceux qui vous appartiennent, desdits comptes. De plus, je vous promets de vous continuer votre* Mamabdary, *de vous donner des* Jacquirs *& des emplois honorables. Je prends Dieu & Mahomet à témoin & pour arbitre de la promesse que je vous fais, que j'exécuterai suivant ce qui est écrit ci-dessus.*

Etoit-ce bonne foi ou fourberie de la part de *Mahamet-Alikan* qui l'engageoit à m'écrire dans des termes aussi positifs ? Je sçavois à peu près ce que j'en devois croire ; mais pour le mettre toujours dans son tort, j'envoyai copie du *Kaoul* à *Mouzaferzingue*. Je crois avoir démontré tout ce que je me suis proposé au commencement de cette lettre. Je suis en état d'exhiber à qui le voudra, les piéces originales. La plupart m'ont été remises à la mort de *Nazerzingue*. Toutes ces piéces & les autres dont j'ai fait usage, prouvent clairement votre conduite. L'avenir ne se présente point à vous, le passé ne vous laisse point la liberté d'y songer, & vous voulez que les Maures de ces Provinces voyent tranquillement toutes vos opérations. Vous vous piquez même lorsqu'ils osent vous faire leurs représentations, & vous prient de les faire cesser. La misère du peuple ne vous touche point, au contraire vous ne cherchez qu'à l'augmenter. Il ne tient qu'à vous, Monsieur, de la faire cesser de ces côtés-ci. Des lettres que je reçois de *Suratte* me font le détail de ce qui s'y est passé entre les Maures & votre Nation, qui, réduite aux dernieres extrémités, a eu recours à la médiation de notre chef qui s'en est chargé avec empressement, & a obtenu auprès des Maures une paix qui a sauvé la vie à plus de deux cens hommes & vous reduisoit à vos der-

nières Troupes. Elles furent rembarquées ... rai dans le détail de ...
Bombay. L'on n'a pas jugé à propos de ... ant pour la famille ... d
beaucoup plus avantageuse que l'on ne d... Nation.
les ravages que ces mêmes Troupes ... de nos Troupes & tre...
Ville. Cette conduite de notre chef ... xactement sur tout ce qu...
est un peu différente de celle que vous ... moyen de m'envoyer ...
Le contraste frappera, ainsi que le refus ... it la lettre dont suit la
Messieurs de *Bombay* ont fait d'un traité qu...
Troupes à *Suratte*, rendoit très-difficile à ... que vous avez bi...
... rquez qu'à la folli...
... vous avez obte...

... plus fortes preuves

NOTA. *Cette lettre de Mr. Dupleix du ... de Saunders n'est pas signée. Elle est de l'écri... que les Sieurs Be... n ou Flaccourt, anciens Sécretaires de M. Dupleix, qui me l'a ... mise en Septembre ou Octobre 1752, autant que je puis m'en res souvenir.*

MAISSIN...



» cement de vo
» donner souvent d
vous apprendra les

Suit la traduction du Ka
tr

KAOUL pour Ana
vez en toute sûreté
plaira, & vous vous
point vous demander
me sont dûe

N° 2.

Mr. Maissin, à Mr. Dupleix.

...gham, ce 4 *Octobre* 1753.

MONSIEUR,

Pouvez-vous ignorer les raisons que donne *Moraro* pour passer dans le *Tanjaour?* Le prétexte qu'il prend est le bien du service. Je vous ai marqué dans toutes mes lettres ce que je pensois de ce Noir ; & ce que ses gens peuvent vous dire d'avantageux sur son compte, n'est qu'une pure marque de leur attachement pour lui ; qui ne doit pas prévaloir sur ce que j'ai eu l'honneur de vous marquer dans toutes mes lettres. *Moraro* vous écrit qu'il vous est attaché plus que jamais. Que voulez-vous donc qu'il vous dise ? Qu'il vous trahit. *Nandi Raja* ne vous a rien laissé ignorer à ce sujet.

Vous me prescrivez dans toutes vos lettres de ne rien faire que du consentement de *Moraro* & de *Nandi Raja*, sur-tout du prémier. Celui-ci vous écrit qu'il est convenu avec *Nandi Raja* & avec moi d'aller en personne avec sa Cavalerie dans le *Tanjaour* pour y faire ravage. Que vous ne le trouviez pas bon, cela est on ne peut mieux ; mais que vous me fassiez un crime lorsque j'agis sur vos ordres, c'est ce qui n'est pas juste. Car enfin, Monsieur, que me dites-vous dans toutes vos lettres ? De ne rien faire sans le consentement de *Moraro* & de *Nandi Raja*, sur-tout du prémier, & d'avoir toutes sortes d'égards pour lui. Que me propose-t-il, & que m'a proposé *Nandi Raja* avec lui ? Je vous en ai rendu compte sur le champ. Que *Moraro* allat en personne ravage ; qu'ai-je fait ? J'y ai consenti. Pourquoi ? Pour me conformer à vos ordres, parce que *Nandi Raja* & *Moraro* étoient de cet avis. Pouvois-je m'y opposer ? Quelles auroient été mes

raisons ? Aurois-je été fondé à vous dire que c'est parce que je crois d'intelligence *Moraro* avec l'ennemi ? Le consentement de *Nandi Raja*, ainsi que la priere qu'il m'a faite de n'y apporter aucun empêchement, ne me mettoient-ils pas dans mon tort ? De plus, la confiance que vous paroissez avoir par toutes vos lettres en *Moraro*; mais qui se trouve rallentie dans votre derniere, ne me mettoit-elle pas dans le cas de recevoir des reproches ? Je consens, j'agis suivant vos ordres. Je n'eusse jamais dû consentir; c'est ce qu'il vous plaît de me dire aujourd'hui. A quoi menoit l'exécution de ce projet ? A bien de chagrins que j'ai heureusement évitez en priant *Moraro* de differer de quelques jours. Je désirois votre réponse, elle est arrivée.

Je suis, &c.

Signé, MAISSIN.

LETTRE de Mr. Maissin, à Mr. Dupleix.

Au camp devant Trichenapaly, ce 13 Octobre 1753.

Monsieur, j'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 12 de ce mois. *Moraro* m'a envoyé deux fois *Juisken* le même jour, pour me proposer de repasser le Colram en laissant *Andrenck* (un des Chefs *Mayssouriens* avec l'Infanterie & les Canons de *Nandy Raja* dans le petit *Cheringham*, (*a*) Lambert avec son monde, 500 *Cipayes*, deux piéces de Canons. Il avoit désigné le camp de l'Armée dans une Aldée aux environs de *Chamiavaron*. (*b*) Mr. *Veri* étoit présent lors de cette proposition. *Moraro* peut-il nier qu'il l'ait faite ? Je vous en ai donné avis. Ce Chef vous écrit aujourd'hui le contraire, vous le croyez par préférence à Mr. *Veri* & à moi ; je ne sçaurois qu'y faire. *Juisken* niera-t-il aussi qu'il a été faire cette proposition à *Nandi Raja* ? *Moraro* changea de sentiment le même jour, & lorsque je lui en demandai la raison, il me répondit qu'il étoit fait pour obéir, tout lui étoit égal ; que si on restoit, il resteroit ; qu'il partiroit, si on partoit. Il me dit cependant après qu'il croyoit convenable d'attendre vos ordres & de sçavoir vos intentions. *Nandi Raja* vouloit rester ; vos ordres de ne rien faire sans le

(*a*) C'est un Temple dédié au Dieu Roudra qui est sur l'Isle.
(*b*) Grande Aldée, dans les plaines entre le Colram & Outatour.

...ntement de *Moraro*, & la lettre que vous aviez écrite à ...r. *Le Gris*, ne me laisserent plus indécis. Je restai sans balancer. ...ette résolution de *Nandi Raja* à vouloir rester sur l'Isle, n'est ...nt chez lui une marque de courage, mais de nécessité. L'ex...mité où il se trouvoit l'a engagé à tout hazarder. Avez-vous ...onsieur, les mêmes raisons que lui pour prendre un tel parti? ...e les ignore sans doute.

Ce que je dis ici, n'est point pour me disculper d'avoir été du sentiment de faire une retraite. Je sçai qu'un mouvement retrograde peut décourager une Troupe & enhardir l'ennemi; mais est-ce dans une pareille conjoncture & dans des cas aussi critiques que ceux où je me suis trouvé? On peut le voir dans mes lettres. Il n'y a point de honte à faire une retraite quand elle est nécessaire, mais c'en est une bien grande de se faire battre & de tout perdre quand on peut l'éviter. Je vous le répete en conséquence, tout étoit perdu si l'ennemi eût passé sur l'Isle; il n'a pas sçu profiter de sa victoire. Que ne m'auriez-vous pas dit s'il en eût profité? » Pourquoi n'avez-vous pas repassé le Colram? » *Moraro* vous l'a fait proposer le matin par *Juisken*; il n'a chan» gé de sentiment que vers le soir, parce que vous ne faisiez » pas cas de ses bons conseils; je vous avois dit de suivre les » conseils de *Moraro*, vous ne l'avez point fait, tout est perdu. » c'est votre faute ». Oui, Monsieur, vous auriez été en droit de me dire cela, & bien d'autres choses. Qu'aurai-je eu à repliquer? Rien, j'aurois été dans mon tort. *Moraro* vous auroit dit que son avis étoit de quitter l'Isle, mais qu'on ne l'a pas suivi; il se seroit réglé, comme il fait, sur l'événement. Il est bien fâcheux pour moi que vous n'ayez pas voulu distinguer un fait de conduite de ma part, d'un autre de pur hazard.

J'ai parlé de l'inconduite de *Moraro* avec Mrs. *Veri* & *Le Gris*, & jamais en public. Il y a des Ecrivains dans l'Armée; je le sçais sans les connoître, & je les méprise autant que leurs écrits.

Comment pouvez-vous dire que la résolution de *Nandi Raja* de rester sur l'Isle, lui avoit été inspirée par *Moraro*? puisque ce premier m'a toujours dit que ce Chef Maratte faisoit tout son possible auprès de lui, pour lui persuader de repasser le Colram; ...e deux Laks de *Roupies* que lui avoit promis le Roi de *Tanjaour* pour nous engager à repasser, étoient la raison de cette saine politique. Ce qui me le fit croire, c'est la proposition que me fit ...e *Moraro* par *Juisken*; je ne vous la laissai pas ignorer.

L'alternative de mes sentimens & de ma façon de penser sur

le compte de *Moraro*, ne m'est suggerée par personne. Je lui ai rendu justice lorsqu'il le méritoit, & je vous dis aujourd'hui ce que je dois, lorsque je ne crois point sa conduite dans l'ordre. Que ne m'avez-vous point écrit vous-même sur son compte? Que l'argent lui feroit tout faire. Vous me dites dans une de vos lettres du 17 Septembre 1753, que sa conduite n'est pas dans l'ordre. Je vous dis ce que j'en sçai; & vous voulez malgré cela & malgré tout ce que vous en a écrit *Nandi Raja* que ce soit un honnête homme; qu'il vous est attaché & dévoué, parce qu'il vous l'écrit, & que ses Waquils vous en assurent. Vous me faites un crime de tout ce que mon devoir m'oblige à vous dire, & vous disculpez le Chef Maratte. Cela me seroit très-égal si je ne m'appercevois point que vous voulez en même tems blâmer ma conduite. Je vous ai dit tout ce que je sçavois sur le compte de *Moraro*. Où voulez-vous que j'aye des gens dans le Conseil de l'ennemi pour vous confirmer tout ce que je vous ai écrit. Cela ne m'est pas possible. La conduite de ce Chef est convaincante. Vous-même, Monsieur, me dites par votre lettre du 17 Septembre que la conduite de *Moraro* n'est pas dans l'ordre. *Nandi Raja* vous en a écrit & moi aussi. Je n'ai jamais fait connoître au prémier que je le soupçonnois. J'aurois très-mal pris mon tems; la circonstance demande plus de précautions de ma part, & je n'ai rien à me reprocher.

Je vous ai dit, Monsieur, la situation des affaires; ce n'est qu'une répétition dans toutes mes lettres. Je vous ai demandé par d'instantes prieres votre décision sur ce qu'il y avoit à faire de plus convenable. Avez-vous jamais voulu me le dire? Ne m'avez-vous pas toujours dit que vous vous en rapporteriez à ce que je ferois de concert avec *Moraro*? Ne vous ai-je pas marqué que ce dernier, après m'avoir fait proposer par *Juisken* de repasser le Colram, jugea à propos de me dire le même soir qu'il ne vouloit se mêler de rien, qu'il feroit ce qu'on lui ordonneroit. Je vous en écris; je vous supplie d'ordonner sur le parti le plus convenable qu'il y a à prendre, & vous ne voulez pas le décider. Je crois, Monsieur, qu'il convenoit que vous repondissiez à ma prémiere lettre, ce que vous m'avez dit dans celle que vous m'avez écrite le..... que la gloire du Roi & les intérêts de la Nation étoient sacrifiés, si l'on repassoit le Colram. Vous deviez d'abord me donner vos ordres, & non pas me renvoyer à *Moraro* & à *Nandi Raja* pour décider ce qu'il falloit faire.

L'alternative, me dites-vous, dans laquelle je mets la façon de

le sauver l'honneur du Roi & de la Nation, ne paroît pas juste à quiconque voudra faire la moindre réflexion. Vous seriez en droit de me faire ce reproche, si en réponse de ma prémiere lettre, lorsque je vous ai demandé votre décision sur le parti le plus convenable qu'il y avoit à prendre dans la conjoncture critique où je me trouvois, & que je vous ai présenté, vous m'eussiez dit qu'il falloit rester; qu'en prenant un autre parti, c'étoit sacrifier la gloire du Roi & l'intérêt de la Nation. Si j'eusse insisté après cela à vouloir faire une retraite, je serois blâmable & répréhensible; mais il s'en faut bien que je sois dans ce cas. Quel est donc mon crime? C'est de vous avoir dit au vrai la situation des affaires. Que vous ai-je demandé dans toutes mes lettres? Une décision sur le parti qu'il y avoit prendre. Avez-vous jugé à propos de me la donner? Non. Vous vous êtes contenté de me dire, que c'eût été sacrifier la gloire du Roi & les intérêts de la Nation, d'avoir repassé le Colram. Mais quand me l'avez-vous dit? Après que l'événement a eu décidé qu'on avoit bien fait de rester. Pourquoi ne m'avez-vous pas dit cela dans le commencement? Je ne cherche dans tout ceci qu'à vous prouver que ma conduite est dans l'ordre, & que je n'ai agi que pour le bien des affaires. M. de Mainville arrive. Je finis ma lettre en me réservant de vous dire de bouche ce que je dois.

Et suis votre, &c.

Signé, Maissin.



N° 3

ERREURS

Qui ſe trouvent répandues dans le Mémoi
Dupleix.

Page 39. *Daouſtalikan*, (Nabab *d'Arcatte*) fut de même fort ami de la Nation, & témoigna combien il étoit fort attaché aux François.

Daouſtalikan *s'o*
dant trois ans à ce
monnoye à Pondi

Page 39. Il (*Daouſtalikan*) mourut en 1741, laiſſant un fils fort jeune nommé *Sabdéralikan*, & une fille mariée à *Chandaſaeb*.

Daouſtalikan *la*
(Sabdéralikan) &
en mourant. La pre *e mariée*
à Morſtouzalikan Fauſſedar *de*
Veylour. *La ſeconde à* Teikſaeb *ou*
Teikalikan *Fauſſedar de* Vandavachy. *La troiſième à* Chandaſaeb;
& *la quatrième à un* Faquir fameux.

Pag. 39. *Daouſtalikan* ayant voulu profiter des troubles occaſionnés par l'irruption des Tartares & des Perſes ſous la conduite de *Thamaskoulikan*, tenta de s'emparer de *Trichenapaly* qui étoit ſous la domination d'un *Raja* ou Prince Gentil. Son deſſein étoit de donner cette ſouveraineté à *Chandaſaeb* ſon gendre.

Le Roi de Tanjaour, *ayant*
refuſé de payer au Cavena d'Ar
catte *le tribut annuel qu'il doit*,
& *ayant empriſonné* Padogiramna
Brhame d'origine, *l'Agent que*
Daouſtalikan *lui avoit*
pour ſe venger de
fit marcher contre lu
Troupes. Chandaſael
avoit donné le com
ſollicité par ſes Che
taquer Trichenapa
chiauca, *Veuve de* Vinarangua Loquolinina Naquen
y commandoit.

Pag 39. Celui-ci (*Chandaſaeb*) à la tête d'une Armée dont

Chandaſaeb *attaq*
napaly *de vive forc*

Daoustalikan lui donna le commandement, investit cette Ville & l'emporta d'assaut.

repoussé. Il eut recours à la ruse qu'il employa efficacement, ayant obligé Menachiauca *de se demettre du Gouvernement.* Cia, *jeune Prince, issu du sang des* Rajas, *que la Reine avoit adopté & proclamé Roi de* Trichenapaly *& du* Maduré, *devoit être mis sous la tutelle de* Chandasaeb *qui le fit garder à vûe,* (*j'ignore ce qu'il est devenu*) *& contraignit* Menachiauca *à finir ses jours à* Cheringham.

Pag. 39 *Maha Raja*, Roi des Marattes, envoya au secours des Princes Gentils son parent *Ragogi Boussola* à la tête d'une Armée de deux cens mille hommes.

Ragogi Boussola, *Chef d'un parti Maratte, à la tête de vingt-cinq ou trente mille Cavaliers, chargé du butin qu'il avoit fait dans les Provinces de* Condavir, *&* *de* Ragimandry, *ne pensoit qu'à retourner dans son pays, quand il reçut une lettre de* Sabdéralikan. *Celui-ci, jaloux du pouvoir de son beau-frere, appella secrettement les Marattes, & se reconcilia peu de tems après avec* Chandasaeb, *qui lui ceda une vaine puissance dans le* Maduré *&* Trichenapaly. *Les Marattes arriverent à grande journée.* Sabdéralikan, *honteux de sa perfidie, leur promit de l'argent & pressa leur retour.* Fatezingue Ragogi, *outré du procedé qui le deshonoroit, & retenu dans les montagnes du* Cadamaye, *séduisit* Bougarissa Pannisse, *fameux Paliagar qui lui montra un défilé. Il traversa les Gorges.* Daoustalikan *fut attaqué, battu & tué.*

Pag. 40. *Sabdéralikan* en fit autant, & peu après il vint lui-même à Pondichery avec *Chandasaeb* son beau-frere.

Chandasaeb *fut fait prisonnier. Les Marattes l'emmenerent avec eux dans leur pays, où il resta jusqu'en* 1749, *qu'il vint à Pondichery.*

Pag. 40. *Sabdéralikan* fit confirmer cette donnation par un Firman ou Lettre-Patente du grand Mogol, qui, à la sollicitation du sieur *de Volton* son Médecin, avec lequel le sieur *Dupleix* entretenoit une correspondance.....

Si l'on peut juger de son crédit à la Cour de Dhely *par la considération qu'on y avoit pour son correspondant,* (*le prétendu Médecin du grand Mogol*) *ce crédit ne pouvoit être plus mince.* De Volton *étoit connu à* Pondichery *comme un garçon Barbier, qui par libertinage & pour rendre son sort meilleur, s'étoit mis dans les terres au service d'un Seigneur Maure,*

à la suite duquel il fut à Dhely. *Le sieur* Dupleix *faisoit lui-même si peu de cas de cet avanturier obscur, qu'en 1753. qu'il vint à Pondichery, il daignoit à peine le regarder, & en faisoit des plaisanteries publiquement.*

Pag. 41. Le sieur *Dupleix*, en succédant au sieur Dumas, ne jouit pas long-tems du bonheur qu'avoit eu ce dernier d'avoir pour protecteur déclaré des établissemens François le *Souba* du *Dekan*, & le *Nabab* ou *Gouverneur d'Arcatte.*

Mr. Dupleix *le pouvoit comme* Mr. Dumas. *Il falloit pour cela qu'il ne se mêlât point des affaires du* Dekan, *ni qu'il machinât, comme il le fit, avec les Marattes, pour déposséder* Anaverdikan, *qui ne devint notre ennemi déclaré, que lorsqu'il apprit que le sieur* Dupleix *vouloit mettre* Chandasaeb *à sa place.*

Pag. 41. Celui-ci (*Anaverdikan*) ne fut pas plutôt installé dans sa place, qu'il fit assassiner cet enfant de *Sabdéralikan.*

Morstouzalikan Nabab *de* Veylour, *fit assassiner le fils de* Sabdéralikan, *& le sieur* Dupleix *ne rejette ce forfait sur* Anaverdikan, *que pour prévenir le public contre lui, en le présentant comme un monstre.*

Pag. 41. Ce crime fut impuni, parce que *Nisamelmoulouk* mourut dans le même tems.

Le fils de Sabdéralikan *fut assassiné en* 1743; Nisamelmoulouk *est mort à la fin de* 1748.

Pag. 41. *Anaverdikan* s'affermit & se rendit absolu dans son prétendu Gouvernement.

Nisamelmoulouk *nomma* Anaverdikan, *Nabab d'Arcatte, & lui en expédia le Paravana.*

Pag. 42. Cependant par son testament *Nisamelmoulouk* avoit nommé pour son successeur, *Mouzaferzingue* son petit-fils & son seul héritier, qui fut en effet confirmé dans cette souveraineté par un Firman du grand Mogol.

Les Maures ne sont point de testament. Ils ne sçavent pas même ce que c'est. Nisamelmoulouk *avoit six enfans mâles ses héritiers;* Mouzaferzingue *aussi peu connu à la Cour de* Dhely, *que le petit pays qu'il gouvernoit, ne reçut jamais de Firman du* grand Mogol.

Pag. 42. A l'égard de *Nazerzingue*, l'Empereur lui fit donner ordre de revenir à la Cour de *Dhely* rendre compte de sa conduite. On sçavoit depuis long-

Après l'incursion des Perses, Nisamelmoulouk *s'étant retiré dans son Gouvernement, fit nommer pour le remplacer dans la charge de Visir.* Camerdikan *son*

tems à cette Cour que cet usurpateur étoit un homme méprisable par ses vices, & dangereux par son ambition outrée; qu'il s'étoit revolté contre son pere plusieurs fois, & qu'il l'avoit forcé de le tenir dans les fers jusqu'à sa mort pour prévenir l'effet de ses mauvais desseins. Mais *Nazerzingue* n'eut garde d'obéir à ces ordres; il ne pensa qu'à s'assurer autant qu'il étoit possible de la possession des Etats qu'il venoit d'usurper

cousin qui fut tué dans une bataille. Amer-Cha, *qui régnoit pour lors, voulut le remplacer par* Mansouralikan, *qui refusa constamment tant que* Nizamelmoulouk *vécut, parce qu'il craignoit ce Souberary.*

A peine Nazerzingue *fut-il sur le Trône du* Dekan, *& qu'il s'en fut assuré la possession pendant le long voyage qu'il se proposoit de faire, qu'il se mit en route pour faire la guerre à* Mansouralikan *dont il vouloit avoir la place. Ce fut du côté de* Brampour *que* Nazerzingue *apprit que son neveu* (Mouzaferzingue) *s'étoit éclipsé de son pays, & que soutenu des François, il prétendoit le détrôner. Il revint sur ses pas, remettant à un autre tems sa querelle avec* Mansouralikan. *Il est aussi faux que l'Empereur donna ordre à* Nazerzingue *de venir rendre compte de sa conduite, qu'il est vrai que ce Prince avoit toutes les vertus contraires aux vices que le sieur* Dupleix *lui donne gratuitement.*

Pag. 42. De son côté *Mouzaferzingue*, successeur légitime, sentant combien.......

Mouzaferzingue *étoit petit-fils de* Nisamelmoulouk *par sa fille. Le sieur* Dupleix *suppose ce qui même ne peut être mis en question.*

Pag. 42. Ce dernier (Mr. *Dupleix*) par des négociations secrettes avec les Marattes, venoit de réussir à tirer *Chandasaeb* de sa captivité.

*Ces négociations étoient si peu secrettes, qu'*Anaverdikan *en fut instruit; & de notre ami qu'il étoit, il devint le plus cruel de nos ennemis.*

Pag. 42. *Mouzaferzingue* profita de cet heureux événement & se servit de *Chandasaeb* auprès du sieur *Dupleix*, pour lui demander & ses conseils & même les secours qu'il pourroit lui donner pour se maintenir contre l'usurpateur.

Chandasaeb *débaucha* Mouzaferzingue, *& le porta à la révolte contre son oncle; il lui promit de la part du sieur* Dupleix *tous les secours nécessaires.*

Pag. 43. Il falloit attendre les

Le sieur Dupleix *veut ôter tou-*

événemens d'une guerre dans laquelle on ne pouvoit douter que les deux usurpateurs réunis ne fissent les derniers efforts.

te espèce d'idée de concurrence, même entre les Princes Maures. Il tranche le mot, & dit sans autre explication, que Nazerzingue & Anaverdikan, *sont deux usurpateurs.*

Pag. 43. Le sieur *Dupleix* sentoit même qu'il seroit difficile aux François de ne pas prendre parti dans cette guerre; & que la neutralité ne pouvoit que lui nuire.

Il ne faut pas être grand Politique, pour sentir tout l'intérêt qu'a le sieur Dupleix *de s'appuyer sur la nécessité de prendre parti dans cette guerre. Il n'y en auroit point eu s'il avoit voulu. Il ne falloit pour cela que laisser* Mouzaferzingue *tranquille dans sa Faussedarie où il vivoit content.*

Pag. 45. A la vûe de ces piéces, qui furent déposées au trésor de la Compagnie, il fut arrêté au Conseil qu'on accepteroit la donnation faite par *Chandasaeb.*

Si le sieur Dupleix *avoit représenté au Conseil ce qu'il dit p. 41 de sa lettre à Mr. de* Saunders, *que les Gouverneurs ne sont que des rentiers & presque toujours des domestiques des principaux Seigneurs, & qu'il eut ajouté ce qu'on lit, p. 82 de son Mémoire, que la Nababie du Carnatte n'est pas un office ou une dignité héréditaire, mais une commission à vie ou plutôt revocable à volonté, il est certain qu'au lieu d'arrêter qu'on accepteroit la donnation faite par* Chandasaeb *& qu'il continueroit à le favoriser en tout ce qui dépendroit de la Compagnie, le Conseil auroit rejetté les propositions de ce Maure.*

Pag. 45. Lorsque le *Comte d'Auteuil* arriva avec son détachement sur la frontiere du Carnatte, il trouva l'Armée de *Mouzaferzingue* & celle de *Chandasaeb* réunies.

L'Armée de Mouzaferzingue, *consistoit en cinq ou six cens mauvais Cavaliers. Celle de* Chandasaeb, *en quatre ou cinq mille Marattes, que l'appas du pillage avoit séduits.*

Pag. 51. Tout dépendoit de la prise de *Trichenapaly*; & ne devoit-il (le sieur *Dupleix*) pas espérer que *Chandasaeb* après avoir déja pris cette place en 1736 avec des Troupes assez mau-

Je l'ai déja dit, Chandasaeb *attaqua* Trichenapaly; *mais, obligé de se retirer, il usa de supercherie, & la Reine qui commandoit dans cette place, fut la dupe de sa trop grande crédulité.*

vastes & sans le secours d'aucun Européen, l'emporteroit sans difficulté, lorsque notre Artillerie & nos Troupes se joindroient à lui pour l'attaquer.

Pag. 51. C'étoit en effet à *Trichenapaly* que l'Armée devoit marcher, lorsqu'elle se remit en campagne sur la fin d'Octobre 1749.

L'Armée eut ordre d'aller à Tanjaour *& d'en enlever les immenses richesses qui y sont renfermées.*

Pag. 52. Ensuite ils (les Anglois) se lierent avec le Roi de *Tanjaour*, & l'engagerent à ne point exécuter le traité qu'il venoit de signer avec *Mouzaferzingue* & *Chandasaeb.*

Le sieur Dupleix *menage ici les Anglois. Pourquoi ne dit-il pas dans son Mémoire, comme il a fait dans sa Lettre à M.* de Saunders, *que* Mr. Floyer *fit passer à* Tanjaour *de* Trichenapaly *des Troupes Angloises qui firent sur nos Troupes des décharges continuelles d'Artillerie & de mousqueterie?*

Pag. 52. Tous ces faits sont [illegible] par les lettres originales des sieurs *Floyer*, *Lawrence* & *Saunders*, Gouverneurs des établissemens Anglois, & ils sont d'ailleurs notoires dans l'Inde.

Mr. de Saunders *nie certaines Lettres que le sieur* Dupleix *lui impute; c'est sans doute à ce sujet que le Gouverneur Anglois lui écrivit le* 2 *Avril* 1751, *qu'il est un faussaire capable de fausse interprétation, & qu'il s'offre par une lettre du* 25 *du même mois, de lui en donner des preuves en tems & lieux. Si j'étois méchant; je dirois qu'en ne faisant point imprimer quelques unes de ces prétendues lettres, le sieur* Dupleix *craint la replique des Gouverneurs Anglois.*

Pag. 52. Les Troupes Maures effrayées des secours que les Anglois avoient fait entrer dans *Trichenapaly*, & plus encore des bruits qui se répandoient que *Nazerzingue* s'avançoit sur le Carnatte avec une Armée formidable, commencerent à murmurer contre leurs Chefs, & en peu de jours l'épouvante devint si générale, qu'on fut obligé de re-

Aux premières nouvelles qu'eurent Mouzaferzingue *&* Chandasaeb *des approches de l'arrivée de* Nazerzingue, *ils perdirent la tête, abandonnerent nos Troupes, qui furent obligées elles-mêmes d'abandonner dans la tranchée plusieurs piéces de canon, mortiers & munitions.* Nazerzingue *en fut instruit sur le champ par le Roi de* Tanjaour *& par M...*

mener l'Armée sous les murs de *Trichenapaly*.

Pag 54. *Nazerzingue* étoit un Prince foible, mol, livré à ses plaisirs, ou plutôt plongé dans ses débauches, sans expérience dans la guerre; & qui ne rachetoit par aucune vertu les vices que tout le monde lui connoissoit.

Pag. 54. La lettre du sieur *Dupleix* fit donc impression sur son esprit (de *Nazerzingue*.) Elle lui inspira une certaine terreur qui lui auroit sur le champ fait accepter des propositions de paix, si les Anglois......

Pag. 54. Il est aisé d'imaginer qu'elle fut la douleur du sieur *Dupleix*, lorsqu'on l'instruisit..... Et que pour surcroit de malheur, on lui apprit que *Mouzaferzingue* avec la plus grande partie de ses Troupes, ayant négligé de suivre notre Armée, étoit tombé prisonnier entre les mains de *Nazerzingue* qui le tenoit dans les fers.....

fouskan, *qui profitant de la consternation générale se sauva.*

Nazerzingue *étoit un Prince ferme, brave, actif, expérimenté aimé de tous ses sujets, à cause des vertus contraires aux vices que le sieur* Dupleix *lui donne.*

Sa lettre irrita Nazerzingue *il sçavoit que le sieur* Dupleix *soutenoit son neveu dans sa rebellion; il rit cependant beaucoup quand il fut à l'article de sa lettre où il lui dit qu'on avoit accordé la liberté à* Mafouskan *qui étoit prisonnier, qu'on avoit encore fait plus en épargnant le* Tanjaour *& en sauvant* Mahamet Alikan *lui-même par la suspension du siége de* Trichenapaly; *on ne pouvoit pas douter que l'Armée victorieuse se fut emparée sans peine. Ce Soubedary sçavoit que l'épouvante avoit été générale quand on apprit son arrivée dans le Carnatte.* Mafouskan *qui avoit profité de la consternation, s'évada, le joignit incessamment, l'instruisit de ce qui se passoit dans notre Armée, & lui dit que les Troupes Françoises, abandonnées des Maures, avoient laissé dans la tranchée plusieurs grosses pièces de canon, des mortiers & toutes leurs munitions.*

Mouzaferzingue *profita de l'obscurité de la nuit & de la retraite de nos Troupes pour passer auprès de* Nazerzingue, *comme il le lui avoit promis pour la première occasion. Son arrivée [dans] le camp ennemi, qui fut p[récé]dée de plusieurs décharges de m[ous]queterie de la part des siens [qui] le suivirent, furent le signa[l du] combat. Nos Troupes furent [dans] l'instant assaillies par plusieurs corps avancés, & bientôt après l'Armée entiere.*

Pag. 58. A l'égard des Maures, ils perdirent beaucoup de monde, parce qu'on passa au fil de l'épée toutes les Troupes qui se trouverent dans cette place, (*Gengy*) à l'exception du Commandant de la Citadelle, qui fut fait prisonnier.

Il n'y eut pas un Maure de passé au fil de l'épée. Deux braves Officiers, Messieurs le Normand *&* Figeac, *suivis de quelques Dragons, gens aussi déterminés qu'eux, firent capituler le Commandant, qui s'étoit retiré sur une montagne qui communique à une autre dont elle est séparée par un précipice de 80 ou 90 pieds de profondeur, qui y communique par un pont de bois de 30 ou 40 pieds. C'est ce que le sieur* Dupleix *appelle Citadelle.*

Pag. 58. Tant de succès en si peu de tems acheverent de jetter le désespoir dans le parti de *Nazerzingue*, sur-tout lorsqu'on apprit que nous marchions vers *Arcatte* pour l'attaquer. Pressé par les murmures de son Armée, & par les représentations de ses principaux Officiers, il parut déterminé à nous livrer bataille. En effet, il décampa d'*Arcatte*, & s'avança jusqu'à quatre lieues de notre Armée.

Piqué au vif de la prise de Gengy, Nazerzingue *résolut de nous attaquer. Il apprit que nos Troupes marchoient en avant, il vint à leur rencontre avec ce qu'il avoit rassemblé, & les suivit jusques sous* Gengy, *où elles crurent devoir se retirer.*

Pag. 59 Et il (le sieur *Dupleix*) étoit entr'autre parvenu à mettre dans nos intérêts les Chefs des Patannes & des Marattes, dont les Troupes faisoient la principale force de l'Armée Maure (de *Nazerzingue*).

L'Armée de Nazerzingue *étoit composée de plus de 160000 combattans; les Patannes, au nombre de 14 à 15000, furent les seuls qui conspirerent contre* Nazerzingue*; mais jamais ils ne l'auroient trahi, si un certain* Ramdaspendet *qui fut l'ame de la conjuration, & que l'enfer fit naître pour sa gloire, n'avoit découvert au sieur* Dupleix, *que le pere d'*Ymet-Bahadour, *Nabab de Candul, un des trois Chefs Patannes conjurés, avoit été battu de verges par l'ordre de* Nisamelmoulouk. *Il sçut reveiller la vengeance si naturelle aux Orientaux.* Ymet-Bahadour *promit tout ce qu'on voulut; il tint parole; il poignarda* Nazerzingue.

Pag 59. Ils étoient d'ailleurs irrités contre *Nazerzingue* de ce

Mouzaferzingue *passa lui-même de sa propre volonté du côté de*

qu'après leur avoir promis à tous de laisser la vie & la liberté à *Mouzaferzingue*, lorsqu'il s'étoit rendu à lui sous ces conditions, il l'avoit depuis ce moment tenu dans les fers, malgré les sermens les plus solemnels.

Nazerzingue *qui lui promit de lui laisser la vie & de lui rendre son pays* d'Adonis *&* *de* Raitchiour.

Pag. 59. Ils ne lui pardonnoient pas d'avoir perpétuellement, sans aucun motif raisonnable, & contre leur avis, refusé les propositions de paix qu'on n'avoit pas cessé de lui faire.

Les propositions n'étoient point raisonnables. Le sieur Dupleix *demandoit que* Mouzaferzingue *fût Nabab d'Arcatte.* Nazerzingue, *qui sentoit la raison de cette absurde proposition, la rejetta toujours.*

Pag. 59. Il étoit arrêté que les trésors de l'usurpateur qui se trouveroient dans son camp, seroient partagés entr'eux & le *Souba* légitime.

Aucun des Chefs Maures, ne trempa dans la conspiration contre Nazerzingue. *Le sieur* Dupleix *ne peut donc point avancer que les trésors de l'usurpateur seroient partagés entr'eux & le Soubedary légitime.*

Pag. 59. Quel que fut le dégré d'influence de chacun de ces motifs particuliers sur l'esprit des Chefs Maures, il est certain qu'il étoit convenu entr'eux & le sieur *Dupleix*, que si *Nazerzingue* s'obstinoit à refuser les conditions de paix qui lui avoient été offertes, & que les deux Armées en vinssent à une action, au lieu de combattre pour *Nazerizngue*, ils mettroient bas les armes dès le commencement du combat, & qu'ils se rangeroient avec leurs Troupes sous le pavillon François.

Quelque chose que le sieur Dupleix *puisse dire, il est certain qu'aucun des Chefs Maures n'a conspiré contre* Nazerzingue. Ymet-Bahadour, *Nabab de Canoul, fut le Chef de la conjuration. Il arbora le pavillon François sur un Mondrain où il se retira avec les Nababs de* Cadapé *&* *de* Saunour, *où ils étoient avec leurs Troupes hors de la portée des coups, pendant que les Maures combattoient.*

Pag. 60. Tant que les pluyes & le débordement des rivières avoient formé un obstacle invincible à la marche des Troupes,

Notre Armée s'étoit retirée sous Gengy, *lorsqu'elle sçut que* Nazerzingue *étoit sorti d'Arcatte dans le dessein de la combattre,*

Nazerzingue, que la seule vûe d'un péril instant pouvoit arracher du sein de la mollesse, avoit négligé de répondre aux propositions réiterées du sieur *Dupleix*. Mais lorsqu'il vit que le beau tems commençoit à rendre les chemins pratiquables, & qu'il apprit par les mouvemens de notre Armée que nous nous disposions très-sérieusement à en profiter, la frayeur le saisit de nouveau, & il prit enfin le parti d'envoyer au sieur *Dupleix* trois de ses Officiers pour traiter avec lui, de manière que la paix se conclut absolument.

Un ruisseau extrêmement débordé par la grande quantité de pluyes qui tomba, retint pendant deux mois les Armées en présence; & c'est ce tems que le sieur Dupleix *mit à profit pour la négociation; il parvint à faire la paix. Qu'on juge de la situation des Chefs Patannes, lorsqu'ils en furent informés. Au milieu de* 150000 *combattans attachés à leur Prince, ils étoient perdus sans ressource s'ils étoient découverts; ce qui ne pouvoit manquer. Ils eurent recours aux menaces, aux prières; ils avoient le pavillon que le sieur* Dupleix *leur avoit envoyé. Le guide qui devoit conduire notre Armée à la tente de* Nazerzingue, *étoit déja avec le Commandant* (Mr. de la Touche). *Ils nous l'avoient envoyé. Les Patannes étoient à craindre; le sieur* Dupleix *donna ordre d'attaquer.*

Pag. 60. Mais la lettre du Sr. *Dupleix* arriva trop tard. Pendant le tems qu'il l'écrivoit, les deux Armées étoient aux prises, & après une bataille qui couta la vie à *Nazerzingue* & à plus de dix mille hommes de Troupes qu'il avoit à sa solde, *Mouzaferzingue* fut tiré de ses fers & proclamé *Souba* du *Dekan*.

Le Commandant, (Mr. de la Touche) *reçut la lettre du sieur* Dupleix *pendant la marche; il la lût devant plusieurs Officiers à la faveur d'un fanal; il la mit dans sa poche en disant* « Ah » parbleu, Mr. Dupleix! le vin » est tiré, il faut le boire. » *Il pénétra dans l'Armée ennemie.* Nazerzingue, *qui étoit dans la plus grande sécurité, fut surpris; il monta sur son éléphant, aux décharges de canon & de mousqueterie. Il fut blessé d'un coup de fusil par* Ymet-Bahadour *qui s'étoit approché de lui à ce dessein, & qui le poignarda.*

Pag. 60. Pendant ce combat, les Chefs, dont le sieur *Dupleix* s'étoit assuré, resterent dans la plus parfaite inaction, & le seul mouvement que firent quelques

Les trois Chefs Patannes, les seuls conjurés, se retirerent avec leurs troupes sur le Mondrain où ils avoient arboré le pavillon François, que le sieur Dupleix *leur*

uns d'entr'eux avec les Corps de Troupes qui étoient sous leur commandement, fut de se retirer pour éviter le feu de notre artillerie.

avoit envoyé pour être reconnu des nôtres, afin qu'on ne tirat pas sur eux.

Pag. 60. Tous ces Chefs, ayant fait le serment de fidélité au *Souba*, ils l'accompagnerent à *Pondichery* où le sieur *Dupleix* eut soin d'acquitter fidélement les engagemens qu'il avoit pris avec eux.

Au rapport des Maures, le trésor de Nazerzingue *étoit de* 144 *Laks de Roupies : mais l'ingratitude qui fit toujours méconnoître les bienfaits, leur a fait dire qu'il ne fut point partagé entr'eux. Le trésor de* Nazerzingue, *qui étoit d'environ douze millions fut partagé entr'eux ; & le* Souba *leur accorda d'ailleurs differentes dignités avec des pensions ; ensorte qu'ils s'en retournerent fort satisfaits, avec promesse de servir le* Souba *dans toutes les occasions où il auroit besoin de leurs secours.*

Pag. 72. Notre Armée, informée de leur retraite (des Anglois) se mit à les poursuivre, & les força de passer le *Colram* qui étoit extrêmement débordé.

Notre Armée ne poursuivit point les Anglois dans leur marche, que le sieur Dupleix *appelle retraite ; ils passerent le* Colram *qui étoit extrêmement débordé ; ils alloient au secours de* Trichenapaly *; nos Troupes devoient les en empêcher, au lieu de les y forcer ; elles ne firent ni l'un ni l'autre.*

Pag. 73. Pendant ce tems le Gouverneur Anglois (*Mr. de Saunders*) traita avec *Moraro*, Général Maratte, qui se joignit aux Anglois pour dévaster la Province. Les Troupes Marattes y commirent toutes sortes de cruautés. L'objet des Anglois étoit de faire une diversion. Mais lorsque le Gouverneur Anglois vit que notre Armée paroissoit résolue de ne point perdre de vue *Trichenapaly*, il imagina qu'il nous pourroit faire changer de résolution en attaquant *Arcatte*.

La Province d'Arcatte, avoit été & étoit encore le motif de la guerre, lorsque le sieur Dupleix *l'abandonna.* Mr. de Saunders *profita de cette faute ; il s'en empara. Dès-lors il eut deux objets, la conquête &* Trichenapaly *à conserver. Pour y parvenir avec plus de sûreté, il fit un traité conditionnel avec* Nandi Raja, *(Général des Mayssouriens) &* Moraro, *Chef d'un parti Maratte. Aux Troupes qui venoit de s'emparer si facilement d'Arcatte, il en joignit d'autres avec un corps*

Dans cette espérance, il détacha des Troupes de sa garnison, pour aller s'emparer de cette place, où ils ne trouverent aucune résistance.

Pag. 73. Les Marattes s'étant portés sur un chemin où ils comptoient arrêter un convoi que le sieur *Dupleix* envoyoit à notre Armée, le détachement campé sous *Veylour* les surpris, les mit en fuite, leur tua beaucoup de monde, s'empara de leur camp & de tout le pillage qu'ils avoient fait jusqu'alors dans la Province. On leur prit entr'autres plus de 300 chevaux. Ayant ensuite rejoint les Anglois à *Arcatte*, ils vinrent avec eux pour prendre leur revanche de l'échec qu'ils avoient reçu ; mais lorsqu'ils virent nos Troupes avantageusement campées à *Harny*, ils n'oserent nous attaquer, & depuis ce moment, les Marattes mécontens & mal payés par les Anglois, se retirerent dans le Royaume de *Mayssour*.

de Marattes que Moraro *envoya ; c'étoit pour s'opposer aux efforts qu'il sentoit bien que le sieur* Dupleix *feroit pour réparer sa faute.*

Mr. Dumesnil *à la tête d'une vingtaine de Soldats & de quelques* Cipayes, *surprit les Marattes, leur enleva une partie du butin qu'ils avoient fait, & leur prit quelques chevaux. Les Anglois, sous les ordres de* Mr. Cleves, *surprirent & mirent nos Troupes en fuite auprès d'*Harny. *Depuis ce tems-là les Anglois n'ayant aucun ennemi à combattre dans la Province, renvoyerent le parti Maratte, qui étoit avec eux, rejoindre* Moraro *leur Chef, qui avec le reste de ses Troupes étoit déja dans le* Mayssour.

Pag. 74. Les Anglois, n'ayant donc pu réussir par cette diversion à nous détourner de *Trichenapaly*, il y avoit lieu de penser qu'en peu de tems nous en serions les maîtres.

Les Anglois n'ayant plus rien à craindre pour la Ville & la Province d'Arcatte, *porterent toute leur attention sur* Trichenapaly, *& ne penserent plus qu'à la conservation de cette place.*

Pag. 79. Son prémier soin, fut de travailler par la voie de la négociation à détacher du parti ennemi le Roi de *Mayssour* & *Moraro*, Chef des Marattes. Il sçavoit que l'un & l'autre avoient été indignés de la perfidie du

Après la prise de toutes nos Troupes dans Cheringham, *qui fut en Juin* 1752., Moraro *se retira dans son pays, d'où il vint ensuite en Janvier* 1753 *que le sieur* Dupleix *l'appella pour se joindre à nous.* Naudi Raja, *Gé-*

Commandant Anglois & du meurtre de *Chandasaeb*. Il n'ignoroit pas d'ailleurs que le Roi de *Mayssour* étoit fort offensé de ce que *Mahamet-Alikan* refusoit de lui remettre *Trichenapaly*, conformément à un traité fait entr'eux, & garanti par les Anglois. Il profita de ces dispositions, & parvint à leur faire quitter à tous deux l'Armée de *Mahamet-Alikan* pour se ranger sous nos Drapeaux.

néral des Mayssouriens qui avoit fourni des sommes considérables à Mahamet-Alikan *sous condition qu'il lui livreroit* Trichenapaly, *resta avec ses Troupes sur l'Isle de* Cheringham, *fit la guerre aux Anglois, proposa au sieur* Dupleix *de prendre nos Troupes à sa solde, & de lui payer une somme dont il convint, pour qu'on lui remit (à* Nandi Raja *) la place dès qu'elle seroit prise.*

Pag. 89. La petite Armée qu'il mit sur pied fut grossie par les Marattes, & par celle du Roi de *Mayssour*. Comme l'argent nous manquoit, le Roi de *Mayssour* s'étoit obligé de nous en fournir pour la subsistance de l'Armée, & nos conditions avec lui étoient de lui faire accorder par *Salabetzingue*, le gouvernement de *Trichenapaly*. Le commandement de cette Armée fut donné par le sieur *Dupleix* au sieur *de Mainville*, Officier dont la valeur & la prudence sont également connues.

Les petites Armées que le sieur Dupleix *mit sur pied (car il en avoit dans les quatre parties du monde) furent commandées par différens Officiers; & la principale dont il est ici mention, fut d'abord sous les ordres de Messieurs* de Kerjean (*Août* 1753) du Sauffai, Aftruc, Brénier, Maissin & de Mainville.

Pag. 90. Mais lorsqu'ils eurent pénétré, l'excès de leur joie les ayant emportés indiscretement; la confusion se mit parmi eux. Les ordres du Commandant négligés ou mal exécutés, mirent l'ennemi à portée de les charger avec avantage. En un mot, leur précipitation leur arracha des mains une victoire qui ne pouvoit leur échaper, s'ils avoient sçu se conformer aux ordres de leur Chef. Il fallut donc se retirer & même avec perte.

Deux cens lances à feu allumées, & des Dianes battues par nos Troupes sur les Bastions de Trichenapaly, *indiquerent aux ennemis où ils devoient tirer. De* 800 *hommes environ qui avoient monté à l'escalade, il en resta* 417 *qui furent faits prisonniers.*

Pag. 90. Toutes ces manœuvres affamoient tellement la ville, que l'Officier Anglois qui y commandoit, écrivit au sieur de *Mainville*, que s'il n'envoyoit pas des vivres aux prisonniers François, il pouvoit être assuré qu'on les laisseroit tous mourir de faim.

Il y avoit plus de six cens prisonniers François dans Trichenapaly. *Notre Armée qui n'étoit point payée, mouroit de faim. Mr.* Dalton, *pour embarrasser encore plus Mr.* de Mainville, *lui écrivit que s'il n'envoyoit pas des vivres aux prisonniers françois, il pouvoit être assuré qu'on les laisseroit mourir de faim.*

Pag. 92. Ils (les Anglois) gagnerent donc à force d'argent & d'intrigue ses deux principaux Ministres, nommés l'un, *Sayedlaskarkan*, l'autre, *Mirmahamet-Ussenkan.*

Sayedlaskarkan *un des plus grands & des plus puissans Seigneurs de la Cour d'*Aurengabat, *& très attaché à* Nazerzingue, *détestoit le sieur* Dupleix, *parce qu'il le regardoit comme le moteur de tous les troubles & l'auteur de la mort de son Souverain. Il pût être dévoué aux Anglois par esprit de vengeance; mais jamais il n'y fut vendu.*



N° 4.

CERTIFICATS

DONNÉS AU SIEUR MAISSIN.

DON ANGEL ALBERTO VANDEVELDE, Coronel del reximiento de Infanteria de Brusela, zertifio que conosco y hevisto servir à D. Diego Maissin, Sutheniente del reximiento de mi Cargo, en este empleo desde el dia tres d'Octubré de mil settezientos y treinta y ocho, hasta oy dia de la fecha, en cuio tiempo ha cumplido como Ofizial de onor, à quanto se le à mandado en el real servizio en expezial, los quinze ultimos mezes que ha servido en este reximiento de Ayudante supernumerario en que dio muestra de une buena conducta cumpliendo en el à mi sattisfacion; y para que conste donde combenga à su pedimento; doy la presente en Cadis à treinta y uno de Mayo de mil settecientos y quarenta quatro. *Signé*, Angel Alberto Vandevelde, à l'original.

DON BARTHOLOMÉ LADRON DE GUEVARA, Cavallero de la Orden de Santiago, Comendador de mora en la misma orden, Theniente general de los reales exerzitos de Sa M. Gouvernador de la politico y militar de la plaza de Cadis, y Superintendente general de todas rentas reales, su partido y thesoreria, zertifio que D. Diego Maissin, Sutheniente del reximiento de Infanteria de Bruselas, ha cumplido con expecial zelo, onor, y buena conducta, en su empleo y en cargo que ha tenido de Ayudante supernumerario del mismo cuerpo en esta plaza, y mui à sattisfacion mia, que le he visto servir desde el anno de mil settezientos treinta y ocho hosta de presente por lo que le considero digno de las honrras, y mercedes que Sa M. se dignare hazerle y à supedimento; doy esta en Cadis à treinta de Mayo de mil settezientos quarenta y quatro. *Signé*, D. Bartholomé Ladron de Guevara, à l'original.

NOUS Lieutenant Colonel, Commandant du second Bataillon Major, & Capitaine du régiment de l'Infanterie Wallone de Bru-

xelles

xelles au service du Roi d'Espagne, pour le présent de garnison dans cette place de Cadix, &c. certifions que le sieur de Maissin, avant servi en qualité de Sous-Lieutenant dans ledit regiment, [illegible] six ans, sçavoir, depuis le 3 Octobre 1738, jusques [illegible]illet 1744, s'est toujours comporté en Officier [illegible] bonne conduite, s'est acquitté de son devoir, [illegible], qu'aux différens détachemens qu'il a comman[illegible]nt fait la fonction de Garçon Major pendant les [illegible] années, il s'en est acquitté avec toute sorte d'ap[illegible]e contentement; en foi de quoi nous lui donnons [illegible]rtificat. Fait à Cadix le premier Juillet 1744. *Signé*, [illegible]e Galeran, le Baron de Lonchin, le Baron de Pechman, [illegible]ombard, D. Claudio du Château, D. Esteban de Pro-[illegible] D. Fernando Fery, D. Francisco Cormon, D. Juan le [illegible]xandro le Febvre, D. Santiago Florez, D. Joachim [illegible] Juan Meux, D. Pedro d'Alouyso, D. Renato Duchmin, D. [illegible] Supervielle, D. Juan Francisco Castani, de Marbais, D. Pedro de Beaumont.

ERNEST-LOUIS, COMTE DE MORTAIGNE, Lieutenant Général des Armées du Roi, Commandant sur la Meuse & frontiere de Champagne, certifions que le sieur Maissin a servi sous nos ordres dans le Corps des Volontaires Royaux avec distinction, application & courage. Fait à Sedan le 28 Mars 1751.

Signé, le Comte de MORTAIGNE.

NOUS COMTE DE CHABO, Brigadier des Armées du Roi, Colonel-Commandant le Corps des Volontaires Royaux, certifions que le sieur Maissin a servi avec beaucoup de distinction, de talens & de valeur dans ledit Corps, en qualité de Capitaine Ayde-Major d'Infanterie, place que son mérite lui avoit fait obtenir par distinction avant son rang. Il s'est trouvé en plusieurs affaires en Flandres, à la retraite des ennemis en Provence, au passage du Var, aux Siéges de Vintimille, Montalban, Villefranche, & autres affaires où il s'est toujours distingué; en foi de quoi nous avons donné le présent Certificat. Fait à Nancy en Lorraine, le 22 Novembre 1751.

Signé, CHABO.

Avons scellé le présent de nos Armes, n'ayant pas le Sceau du Corps.

JE soussigné Général Major, Colonel d'un régiment étranger de mon nom au service de S. A. S. Monseigneur le Duc de Modène, certifie que M. Maissin a servi dans mon régiment, en qualité de Capitaine & prémier Ayde-Major, avec zéle, vigilance, & toute la distinction possible. De plus qu'il m'a demandé sa démission, & que je ne la lui ai accordée qu'après trois mois de sollicitation par le regret que j'avois de le perdre ; il a aussi été sous mes ordres dans le Corps des Volontaires Royaux, où il étoit fort aimé & estimé ; que je l'ai vu dans plusieurs affaires avec les ennemis se distinguer, & notamment à l'affaire du sept, trois jours avant la bataille de Raucoux : enfin je finis ce Certificat en assurant que c'est un sujet de très-grande distinction. Fait à Modène, le 18 Mars 1751. *Signé*, DEMANDRE.

MONSIEUR DE MAISSIN, Capitaine d'Infanterie de cette garnison, ayant demandé au Conseil assemblé un Certificat des services qu'il a rendus à la Compagnie pendant son séjour dans l'Inde, le Conseil a trouvé sa demande trop juste pour la lui refuser. En conséquence de quoi, il a attesté à tous ceux qu'il appartiendra, que ledit sieur de Maissin ayant été nommé pour faire le siége de *Tirvady*, il s'y est transporté avec les Troupes qu'il commandoit ; qu'il a heureusement pris cette place, dans laquelle il s'est trouvé treize piéces de canon, depuis le calibre de 21 jusqu'à celui de 24, huit cent fusils ; que ladite place se trouvoit forte de cent cinquante soldats Européens, huit cens *Cipayes* ; qu'il a délivré sept Officiers ; trente-huit soldats François, prisonniers de ladite Forteresse ; qu'après la prise de cette place, il a été commandé pour faire celui de *Chalembron* qu'il a pris pareillement par capitulation ; qu'aussi-tôt après il a été renvoyé pour celui de la Forteresse de *Verdachelom*, dont il s'est pareillement rendu maître. La Compagnie est actuellement en possession desdites places. Nous certifions en outre par ces présentes, que ledit sieur de Maissin a toujours été assez heureux pour ne rien perdre à la Compagnie. Fait & donné en la chambre du Conseil Supérieur de Pondichery, fait, contresigné par le Conseiller-Sécretaire dudit Conseil, à icelle apposé le Sceau des Armes de la Compagnie. A Pondichery, le 4 Février 1755.

Signé, GODEHEU, BARTHELEMI, GUILLARD, BOURGUENOUD, BOYELLAUX, BAUSSET, DE BRAIN.

Par le Conseil, *Signé*, DE BRAIN.

N° 5

LETTRE de Mr. Maissin, à Mr. Dupleix.

Au camp devant Trichenapaly, ce 28 *Août* 1753.

MONSIEUR,

Je ne vois pas les raisons qui peuvent vous engager à ôter le commandement de l'Armée à Mr. *Bresnier* pour me le donner; c'est un bon Officier qui est très-capable, & il seroit fort disgracieux pour lui de se voir relever, pour avoir sans doute deplû au *Raja*. Si vous voulez absolument qu'il ne commande plus, je vous prie de disposer du commandement en faveur d'un autre que de moi. Mr. *Bresnier* me paroît d'un caractère à s'accommoder & à vivre en bonne intelligence avec tout le monde; laissez-lui donc le commandement, je vous prie, Monsieur. Si le bien du service demande que le tout soit réuni, faites une jonction de de toutes les Troupes, nous servirons volontiers, Mr. *Very* & *moi*, sous Mr. *Bresnier*. Croyez, Monsieur, que je servirai de cœur, persuadé qu'on me rendra autant de justice, étant second, comme si je commandois, lorsque je le mériterai. Arrangez donc le tout avec *Nandi Raja* & *Morarao*. Ils n'auront rien à dire, dès qu'ils sçauront votre volonté. Que penseroit-on de Mr. *Bresnier*, si on lui ôtoit le commandement? Que diroient les ennemis de voir tous les jours de nouveaux Commandans? Laissez donc, je vous prie, Monsieur, le commandement du tout à Mr. *Bresnier*. Voulez-vous perdre cet Officier de réputation? Il a eu du malheur; mais y a-t-il de sa faute?

Je suis, &c.

Signé, MAISSIN.

LETTRE de Mr. Maiſſin, à Mr

Au camp de Rampakon, le 2 *Février*

MONSIEUR,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneu hier le ſoir. Je vous avoue que je ne vois pas ſur quoi eſt f le prétendu deshonneur que vous dites que vient de rec Nation, & je comprends encor moins comment M. du ſe trouve ſoupçonné, comme il l'eſt. Je puis vous aſſurer ſieur, qu'il n'y a point de ſa faute; il n'a manqué ni d volonté ni d'attention pour donner ſur l'ennemi dans ſa n car dès qu'il ſçut la véritable route qu'il avoit priſe, il m ordre de commander les Grenadiers, cinquante Soldats cens Cipayes, avec deux piéces de canon pour marcher & ner ſur l'ennemi, ce qui fut exécuté ſur le champ. Je p du *Sauſſay* de me confier ce détachement. Il étoit préalable parti tout le monde de bonne volonté, toute l'Armée entiere *Moraro*, tant Infanterie que Cavalerie, & ces Troupes ſo arrivées aſſez à tems pour donner ſur l'arriere garde de l'ennem qui étoit en très-bon ordre ſur trois colonnes garnies de piéce de 12 pour arrêter les Marattes, & le détachement conſidérable qui avoit été envoyé. Les colonnes des ennemis pouvoient être de 500 hommes à chapeaux, & de 4000 Cipayes marchans en très-bon ordre, & dans un pays propre à l'Infanterie. Je demande à préſent s'il auroit été poſſible de renverſer cette Armée ſi bien unie avec 300 Soldats blancs, & environ 2000 Cipayes que nous avons. Car je ne compte nullement ſur les Troupes de *Moraro*, qui pour l'Infanterie, conſiſtent en un millier d'hommes, dont 500 ſuivant l'aveu que m'en a fait le ſieur *Roche* leur Commandant, ſont hors d'état de ſervir. Mais tout cela n'eſt rien, & je ne conſidere point le nombre, mais la qualité des Troupes. Nous ne pouvons diſconvenir que toutes les vieilles Troupes qui ont vu le feu, ſont malheureuſement dans les priſons, que les a Cipayes, ou ſont hors de ſervice faute d'armes, ou ont pri chez l'ennemi, parce qu'ils l'ont cru le plus fort; que ces C ſont bons & faits au feu, & que nos Troupes ſont de no ſoldats venus depuis peu d'Europe; un ramaſſis de poliçor

n'ont jamais vu tirer un coup de fusil, & sur lesquels
.t point à compter dans une affaire.
z-vous, Monsieur, *si vous voyiez des soldats se jet-*
ir le vent d'un boulet de canon ? C'est cependant ce
é hier, que M. du *Saussay* m'a envoyé pour re-
nce de *Tirvady* avec les grenadiers, 50 hommes &
's plus : ayant reconnu la place de fort près avec
Astruc & *Mazieres*, je fis approcher la Troupe
on que je fis tirer sur un des bastions : vous
ineriez-vous, Monsieur, que *le bruit de nos propres pièces, fit*
la Troupe & les Cipayes ventre à terre ? Quelle confiance
-on donc avoir en de pareils soldats ? Les prémiers sont des
ns ; les autres tous recruttés de cet hyver. Je juge par ce que
u d'hier que Messieurs les Officiers & moi qui étions du dé-
ement d'avant-hier, aurions été les dupes de notre bonne vo-
é, & que n[illegible] aurions été sacrifiés, si j'avois pu joindre l'en-
ni.

Je sens fort bien d'où part le coup porté à M. du *Saussay* ; c'est
Moraro. Il fait sa cour aux dépens d'un Officier qui doit être
pectable pour lui & pour ses pareils. Il tâche de couvrir sa
uvaise manœuvre, sur ce qu'il n'étoit point soutenu. Fait-il
illeurs les choses par lui-même ? *Non assurement. Il se tient,*
sous des arbres à une demi-lieue de l'ennemi ; sa Cavalerie s'en
approche à la même distance, & c'est ce qu'il appelle entourer &
serrer l'ennemi.

Je vous avoue, Monsieur, qu'il est bien fâcheux pour M. du *Saussay* de se voir rappellé sur les rapports d'un Noir. Cet Officier a toujours tenu une bonne conduite depuis que je le connois. Je vous prie, Monsieur, d'y avoir égard. Décidez, s'il vous plaît Monsieur, sur le parti que doit prendre l'Armée. Le projet d'enlever *Tirvady* n'a plus lieu. L'ennemi y est entré ce matin sans difficulté.

Je suis, &c.

Signé, MAISSIN.



N° 6.

EXTRAIT d'une lettre de M. Maissin, à M. Godeheu.

A Pondichery, le 17 *Août* 1754.

Toute l'Armée est dans un état pitoyable; le soldat & les Cipayes meurent de faim; les prémiers sont tout-à-fait nuds. Ce qui est dû aux Troupes noires & blanches, aux Entrepreneurs des vivres & à quelques Marchands, se monte à près d'un million. Il n'y a pas un sol dans l'Armée. *Nandy Raja* est dans un indigence extrême, & sa Cavalerie ne veut rien faire faute de paye...... Je suis obligé aujourd'hui de donner six couverts d'argent pour vendre, afin d'avoir du riz pour la Troupe.

N° 7.

EXTRAIT d'une lettre de M. Dupleix à M. Godeheu qui se trouve page 82 du Mémoire de ce dernier, imprimé & distribué dans Paris au mois de Mars 1760.

A Pondichery, le 4 *Août* 1754.

J'eus l'honneur de vous entretenir hier au matin sur ce qu'il me paroissoit nécessaire d'envoyer un détachement de deux ou trois cens Blancs, pour se joindre aux Troupes Noires & Marattes qui sont à la poursuite de *Mafouskan*, qui peut avoir avec lui près de trois cens hommes à chapeaux, Anglois & Topazes, mille Cipayes, & cinq cens chevaux, six piéces de canon, dont trois aux Anglois. Je crois que cet envoi seroit à propos, à moins que vous n'aimassiez mieux en envoyer tout de suite 400 se joindre aux

Troupes qui sont devant *Trichenapaly*, afin que si *Masouskan* & sa Troupe peuvent passer le *Colram*, nos Troupes se trouvent renforcées par ce nouveau détachement qui portera avec lui quelques munitions dont on a besoin, & ramenera le courage de nos Troupes qui n'est jamais fort assuré à la vue des Anglois. Ce détachement, composé de moitié François & Allemands, feroit mieux, & ne serviroit pas peu à accélérer l'ouvrage de la paix qui a toujours fait mes désirs comme les vôtres.

N°. 8.

LETTRE de Maissin, à Mr. Dupleix.

A Cheringham, le 9 Octobre 1753.

MONSIEUR,

Moraro a reçu hier une de vos lettres sans date, qu'il m'a communiquée par une raison qui ne m'a pas peu surpris. Vous lui dites, Monsieur, de demander au Commandant & à l'Interpréte un billet, par lequel il seroit dit, que ce n'est point ce Chef Maratte qui a proposé de repasser le *Colram*, & de vous l'envoyer. Mon billet se trouve tout dicté dans mes lettres, je vous y renvoye, & il seroit bien à souhaiter que vous y fissiez plus d'attention; je ne donne point de billet. Je ne suis pas moins surpris de ce que vous remerciez *Moraro* pour les prétendus services que vous dites que rend sa Cavalerie, en empêchant les vivres d'entrer dans *Trichenapaly*, pendant que depuis douze jours il n'est pas sorti un seul Cavalier de son camp. Vous le remerciez aussi du parti qu'il a pris de rester sur l'Isle, parce que vous perdriez votre nom, lui dites-vous, si on abandonnoit *Nandi Raja*. C'est donc là, Monsieur, le parti que vous voulez qu'on prenne, & vous ne daignez pas me le dire, malgré tou-

tes mes prières ? Il est donc vrai que tel parti que je ne puis manquer d'être blâmé ; car si l'on quit *Cheringham*, on abandonne *Nandi Raja*, & c'est un vous. Si on y reste, & que les affaires tournent mal a-t-on resté, direz-vous ? De façon que je serai sable de tout, & c'est précisément ce qui veux éviter. Je vous prie donc, M Commandant, qui agisse comme bon lui donnez point d'ordre. Je servirai volo sent que je le connois trop. En me retira vous lui rendrez donc service & à moi venons plus. Je connois trop bien l'homme terai volontiers en second. Je vous ai rend l'état des affaires & de la conduite de *Mor* y feriez attention, & que vous prendriez des sequence. Mais vous ne le jugez pas à propos point de vos lettres depuis le 2. Je finis par vo une fois de vous défier de *Moraro*. Je suis, &c.

Signé, MAISSIN

N°. 9.

Croira-t-on qu'à force d'intrigues & de sollicitations, on avoi obligé le Général *Mayssourien* à écrire contre le sieur *Maissin*, Mr. *Godeheu*, pour l'empêcher de l'envoyer à l'Armée ? Mais soi que ses lettres ne fussent pas assez fortes pour déterminer c Commissaire, soit qu'il démêlât les intérêts particuliers qu'on avoit il est certain qu'on en fabriqua une à *Pondichery*, qu'on envoy à ce Général, pour qu'il la signât, & qu'il l'adressât ensuite Mr. *Godeheu* ; ce qu'il fit.

Le sieur *Maissin*, instruit de ce que *Nandi Raja* avoit écr contre lui, alla chez ce Général pour se plaindre de sa mauvai foi, lequel ne s'en tira qu'en lui faisant des excuses, & en l'a surant qu'il avoit été forcé d'écrire contre par les sollic tations de trois personnes qu'il : mais q le sieur *Maissin* devina facilement

Le sieur *Maissin* ne s'en tint le ch.

..u, qui lui repondit de *Pondichery* le 14 Octobre
tre suivante : « Je reçois dans l'instant, Monsieur,
e, à laquelle étoit jointe celle de *Nandi Raja*. Je les
·e & l'autre au Ministre avec quelques réflexions.
ai point instruit dans le tems des lettres dont vous
r. J'ai attribué les prémières à la mauvaise humeur
·ia, & il est vrai qu'il y en a eu une qui m'a
les autres, & que l'interprête, (c'étoit l'Ecri-
e de Mr. *Dupleix*) m'avoua, lors de la lec-
» ture, avoir été composée ici. Allez toujours votre chemin,
» Monsieur, & soyez tranquille ; je connois la source & les mo-
» tifs, & je me flatte que mon témoignage en vaudra bien d'au-
» tres. Je suis, &c.

Signé, GODEHEU.

N°. 10.

EXTRAIT de trois Lettres de Mr. *Maissin*, à Mr. *Godeheu*.

i Camp de Bonne Espérance, le 18 *Août* 1754.

aro qui est à *Valagonde* avec son Armée, m'envoye un de
ıquils (Agent) pour me dire qu'il reviendra joindre notre
avec toutes ses Troupes, si vous voulez lui faire payer un
: roupies pour leur donner un à compte.

A Cheringham le 4 *Septembre* 1754.

Moraro m'a écrit une lettre d'amitié, & il m'ouvre son cœur,
e dit-il, comme à son pro· frere. Je vous envoye ci-joint
etat des demandes qu'il fa··

A Cheringh ·e 1754.

Je reponds à (..s que vous m'avez fait
'onneur de r·' *Moraro* se croit fondé à

faire les demandes pour les sommes détaillées dans un état particulier qu'il m'a adressé, & que je vous ai envoyé avec ma lettre d'hier. Ce *Maratte* a contracté par écrit avec Mr. *Dupleix*. Il est aisé de vérifier ses comptes. Les circonstances présentes demandent qu'on le ménage. Il m'a toujours témoigné beaucoup d'amitié, & c'est sur ce ton qu'il m'écrit. On vous a dit, Monsieur, qu'il n'étoit pas mon ami..... Il est vrai qu'il a eu lieu d'être mécontent de moi. Voici le fait. Vers le 15 Septembre 1753, je m'apperçus qu'il étoit d'intelligence avec le Roi de *Tanjaour*. Il étoit de mon devoir d'en écrire à Mr. *Dupleix*. *Morare* fut informé huit jours après de ce que j'avois écrit contre lui. Il m'en fit des reproches, en me lisant lui-même la lettre qu'il avoit reçue de *Pondichery*. Cette lettre contenoit mot pour mot ce que j'avois écrit dans la mienne à Mr. *Dupleix*. Ce Chef *Maratte* a crû depuis que *Papiapoulley*, qui avoit de grandes raisons pour me faire retirer de l'Armée, m'avoit joué ce tour, & il me fait aujourd'hui mille protestations d'amitié. Je souhaite qu'elles soient sinceres. Je ferai en sorte de les conserver dans cette circonstance où nous avons besoin d'une neutralité de sa part, &c.

Signé, MAISSIN.

N°. II.

LETTRE de *Nandi Raja*, à Mr. *Dupleix*

Le Commandant de l'Armée vient de me dire : J'ai reçu ordre de *Pondichery* de laisser quelques Troupes à *Cheringham*, & de me retirer avec le reste de l'Armée. Quand il y laisseroit cent ou deux cens personnes, si le Commandant, qui est un homme sage & entendu, se retire avec le reste de l'Armée, il ne seroit pas raisonnable que je reste sans lui à *Cheringham* ; c'est pourquoi il faut que vous me fassiez la grace d'ordonner au Commandant d'y rester avec moi. Il faut, pour ma satisfaction, m'écrire des lettres de votre santé.

N° 12.

LETTRE de Mr. Godeheu à Mr. Maiffin.

A Pondichery, le 5 *Août* 1754.

Je vous prie, Monfieur, de vous rendre, fans perdre de tems, avec le détachement dont je vous ai confié la conduite, à l'Armée Françoife campée devant *Trichenapaly*. Auffi-tôt que vous y ferez arrivé, vous rendrez à Mr. *de Mainville* cette lettre, par laquelle je lui donne ordre de vous remettre le commandement de toute l'Armée.

Votre prémier foin en arrivant, doit être de vous informer exactement par toutes fortes de voies de la marche & de la pofition des ennemis, de leur nombre & de la force de leurs convois. Mon intention eft que vous choififfiez un camp bien retranché & hors d'infulte, & que vous vous poftiez de façon que par différentes manœuvres & par la pofition avantageufe de votre camp, qui doit toujours être un lieu de retraite pour vos détachemens, vous puiffiez ou empêcher ou du moins retarder l'entrée des convois dans la place. Si les ennemis laiffoient leur convoi derrière eux, pour venir d'abord nous combattre en face, vous pourriez trouver le moyen, en évitant le combat, d'envoyer furprendre le convoi.

Je vous recommande fur-tout de tenir cet ordre fecret, de ne point céder à l'impatience qu'on vous témoigneroit de combattre, à moins que vous n'y foyiez forcé par des circonftances que je ne fçaurois prévoir, & fur-tout de ne point laiffer debander le foldat pour aller à la pourfuite ou pour piller un convoi.

Je vous prie de m'inftruire le plutôt que vous pourrez de la pofition que vous aurez choifie, & des mefures que vous aurez prifes pour vous y maintenir.

Je vous recommande principalement de faire exercer fouvent les foldats, & de les accoutumer à une difcipline exacte & à la fubordination dont Meffieurs les Officiers leur donneront les leçons

& l'exemple, étant dans la ferme résolution de punir ceux qui seroient convaincus d'avoir contrevenu au pr & de reprimer de même tous autres abus & manq pline qui viendront à ma connnoissance.

Je n'ai pas besoin, Monsieur, de vous recommande avancées, les Patrouilles exactes, & d'envoyer souve couverte. Je rends assez de justice à votre prudence activité, pour croire que vous ne négligerez aucun usités à la guerre pour n'être pas surpris.

En repoussant les attaques, & en toute autre occasion où vous feriez des prisonniers de quelque Nation qu'ils soient, faites-les traiter avec douceur & humanité, & envoyez-les sous bonne escorte à *Pondichery*, ou dans les places voisines qui sont sous notre domination, jusqu'à ce qu'ils soient remis au Prince à qui ils doivent appartenir suivant les loix de la guerre, sans souffrir qu'il en soit rien exigé, sous quelque cause que ce soit, par la voie de la violence & des mauvais traitemens. Il n'est pas nécessaire que les chefs des ennemis ayent connoissance de cet ordre; mais il ne seroit pas mal qu'il se répandit sourdement parmi leurs Soldats.

Envoyez-moi l'état exact de revûe des Soldats & Matelots, sains & malades, avec le nom des Officiers qui sont sous vos ordres, leur grade, & depuis quel tems ils sont à l'Armée.

J'ai aussi besoin de l'état de vos munitions de guerre & de bouche, habits, hardes, ustensiles de différentes espèces & de leurs qualités.

Je vous prie de m'instruire de la qualité des vivres du Soldat, d'où il est facile de les tirer, ou si les endroits adjacens en produisent, & enfin de tout ce qui regarde le soin qu'on doit avoir des malades par rapport à l'attention des Chirurgiens, linges, médicamens, &c.

J'ai l'honneur d'être, &c.

Signé, GODEHEU.



N° 13.

ETTRE de Mr. de Leyrit, à Mr. de Maissin.

A Pondichery, *le* 24 *Mai* 1755.

Je vous informe par la présente, Monsieur, d'une expédition à laquelle j'ai destiné le détachement que vous commandez, avant que vous le remettiez à *Cheringham*. Vous n'ignorez pas les disputes qui regnent depuis long-tems entre le *Rhedy* actuel de *Taureour*, qui a été placé par *Nandi Raja*, & l'ancien *Rhedy* qui pour cette cause a été dépossedé. Comme celui-ci, actuellement en place, ne veut pas satisfaire à ses engagemens vis-à-vis la Compagnie, & qu'il ne cesse de différer & traîner en longueur les payemens, en employant de très-mauvaises raisons, je me suis déterminé à faire rentrer l'ancien *Rhedy* dans son prémier état, qui (comme je l'espere) satisfera au payement des sommes dûes. En conséquence, Monsieur, vous vous rendrez en droiture à la tête de votre détachement à *Taureour*, & vous en chasserez le *Rhedy* qui y est actuellement en place. J'écris à ce sujet à Mr. *Goupil* Commandant à *Cheringham*, & je lui mande de prévenir de mes dispositions l'ancien *Rhedy*, afin que cet homme de son côté fasse les préparatifs & démarches nécessaires pour attaquer son rival aussi-tôt que vous. Je donne aussi des ordres à Mr. *Goupil* pour qu'il vous fournisse, à votre prémière requisition, tous les secours, tant en hommes, qu'en munitions de guerre dont vous pourriez avoir besoin. Ainsi prenez vos arrangemens; & si avant d'arriver à *Taureour* vous prévoyez de n'être pas sûr d'une réussite certaine, alors suscitez quelque prétexte pour apporter de la lenteur dans votre marche, jusqu'à ce que vous soyez pourvû de tout ce qui pourroit vous être nécessaire. Vous sentez comme moi les inconveniens de manquer ce coup, ou d'être repoussé.

Je vous observe, Monsieur, qu'il faut se comporter de façon que cette exp[illegible] at que les Anglois puissent être informés de [illegible] *hedy* actuel une fois chassé, il

faudra installer l'ancien, de façon à le faire reconnoître d'une manière à nous déclarer ouvertement ses protecteurs.

Cette affaire terminée, vous vous entendrez, Monsieur, avec Mr. *Goupil*, pour de suite aller exiger des chefs *d'Ariclour* & *d'Aurcampalcom*, les sommes qu'ils doivent à la Compagnie, & qu'ils refusent de lui payer depuis long-tems. Après quoi je pense que nous parviendrons enfin à établir nos droits & la tranquillité.

Quand vous aurez fini, Monsieur, ces expéditions, vous vous rendrez avec votre détachement à *Cheringham*. Comme il est destiné pour relever la Garnison qui y existe actuellement, vous le laisserez dans cet endroit, & vous ramenerez ici la Garnison de *Cheringham* qui vous sera remise par Mr. *Goupil* à l'exception des Officiers.

Messieurs le Baron *de Weitz*, *Keiser*, *Bourger*, & *Robert*, tous Officiers qui vous accompagnent, resteront aussi à *Cheringham*.

Donnez-moi souvent de vos nouvelles, & croyez que je suis très-sincerement, Monsieur, votre très-humble & très-obéissant serviteur.

Signé, DUVAL DE LEYRIT.

Si avant d'arriver à *Toureour* il vous vient quelques idées au sujet de ces expéditions, faites m'en part. Comme il se pourroit faire, Monsieur, que pour votre expédition, vous eussiez besoin de quelques Officiers François, je consens, si vous le croyez nécessaire, que vous preniez à *Tirvady* & à *Vardachelon* les Officiers qui vous conviendroient; & à votre retour, vous les remettriez dans leur Garnison.

Depuis cette lettre écrite, j'ai pensé que votre expédition contre les Chefs *d'Ariclour* & *d'Aurcampalcom* pourroit se faire à votre retour de *Cheringham*, celle du *Taurcour* étant la première & la plus essentielle à terminer. Au reste, je m'en rapporte à ce que vous croirez être plus convenable.

Signé, DUVAL DE LEYRIT.



N° 14.

LETTRE de la Compagnie, à Mr. de Maissin, Capitaine des Troupes à l'Isle de France.

A Paris, le 20 Décembre 1757.

Nous ne pouvons, Monsieur, que louer le motif qui vous a déterminé de retourner aux Indes. Nous reconnoissons vos sentimens à cette démarche, & la Compagnie sera charmée de trouver l'occasion de vous en témoigner sa satisfaction.

Nous sommes très-parfaitement, Monsieur, vos très-humbles & très-obéissans serviteurs, les Sindics & Directeurs de la Compagnie des Indes.

Signés, COLABAU, GODEHEU, CASAUBON, SAINTARD, DAVID, MICHEL, GILLY,

A l'Orient, le 31 Janvier 1758.

Signé, GODEHEU DIGOVILLE



N° 15.

LETTRE de M. de Maissin, à M. de Leyrit.

A Tandaray, le 10 Juin 1756.

MONSIEUR,

Je suis arrivé hier à *Tandaray*. M. du *Rocher* en est parti ce matin, pour se rendre à *Pondichery*. Il prend la route de *Lamprayé*, pour retirer ses papiers qu'il y avoit envoyés.

J'ai bien prévu que dans une entrevue aussi courte que celle que j'ai eu avec M. du *Rocher*, il ne lui seroit pas possible de me donner les éclaircissemens nécessaires sur une affaire devenuë aussi compliquée, & qui dure depuis quinze mois. Je me suis donc borné à le prier de me satisfaire sur certains articles dont ci-joint est la copie avec celle des réponses.

1. Autant qu'il en sera informé, il me dira le nombre des Troupes Européennes à *Chinglepete*, & à *Carangoly*.

Rep. Malca *satisfera par le rapport journalier des espions avec lesquels il est obligé de correspondre à cette question.*

2. Si les Troupes de l'une & de l'autre place sont sorties pour causer quelques désordres sur le pays contesté, depuis les conférences commencées entre les Commissaires de part & d'autre.

Rep. *Les Troupes Angloises, sous le nom du Nabab, sont sorties en Février dernier pour poursuivre des Palanquins sortant de chez moi pour aller à* Lamprervo, Sadran & Outremalour. *& même* Pondic[illegible] *j'ai* [illegible]

ser que lesdites Troupes auroient insu[illegible]
n'avois envoyé des Cipayes, *de mor*[illegible]

3. Si cela eſt arrivé, il me dira le tems, les circonſtances, & comment on s'eſt comporté en cette occaſion.

Rep. *Les Anglois ont ſaiſi le moment que des* Cipayes *de mon eſcorte ont quitté la moſquée de* Cadapery *pour venir m'eſcorter à la promenade, & ils ont envoyé* 20 Cipayes *& des Pions pour s'en emparer. Mes* Cipayes *ont retourné pour s'y loger; ils en ont été empêchés par ceux des Anglois, ce qui ne les a pas empêché d'y rentrer.* Mr. Bonnatinne *à la tête de 30 hommes & l'épée à la main, y eſt venu & a ordonné aux* Cipayes *François d'en ſortir. Sur le champ, il les a fait pouſſer à coups de bayonnettes; il y a eu un de nos* Cipayes *bleſſé: je les ai fait retirer, n'ayant aucun ordre de Mr. de* Leyrit *pour me conduire dans cette circonſtance qui n'a pû être prévûe. J'avois avec moi* 130 Cipayes*: les Commiſſaires Anglois en avoient à* Maderante 200, *à* Carangouly 370.

4. Comme il court un bruit que les Anglois ont ſurpris un poſte dans l'Aldée où Mr. *du Rocher* avoit fixé ſon ſéjour, il me dira les circonſtances de cet événement, quel nombre de *Cipayes* il avoit pour lors avec lui, & celui des *Cipayes* que les Anglois firent marcher pour cette operation.

Rep. *Ce compte a été détaillé à Mr. de* Leyrit.

5. Il aura la bonté de m'informer pourquoi les Anglois ont inveſti l'Aldée de *Cadapery*, de manière à intercepter ſes lettres, comme il s'en plaint à Mr. *de Leyrit*.

Rep. *Je n'en ai pû ſçavoir la raiſon.*

6. Plus : des éclairciſſemens détaillés ſur l'événement *d'Atcheravacom*, où cent cinquante de nos *Cipayes* furent envoyés pour enlever un mutin, & où leſdits *Cipayes* ont fait une dé- [illegible], & ont tué un h[illegible] dont les Anglo[illegible] d'hui un grief

Rep. *Depuis mon départ les Anglois ont paru faire des réflexions qui ont arrêté leurs projets. S'ils en ont, ce ne peut être que ſur* Vayaoure, *&* [illegible]nayacoton, *les bois de* Ponongonom, *& la Pagode* d'Atcheravacom.

7. Plus : le nombre des Aldées actuellement envahies par les Troupes Angloises, soit sous le nom de *Pions* ou de *Cipayes*.

Rep. *Ce compte a été envoyé à Mr. de* Leyrit *il y a deux jours.*

8. Enfin, je le prie de me donner un détail bien circonstancié de l'état actuel des pays contestés.

Rep. *Tout le pays contesté est envahi.*

9. Je lui demande si on peut en sûreté se tenir à *Cadapery*.

Rep. *Je ne pense pas qu'il soit avantageux de rentrer à* Cadapery, *que Messieurs les Gouverneurs ne soyent convenus entr'eux de différens points dont je pourrai rendre compte à Mr. de* Leyrit, *s'il le requiert.*

10. Quelle a été la disposition faite de la recolte prochaine ?

Rep. *La recolte de l'année dernière a été en partie remise par les* Amaldars François *& les Forivains de la Compagnie d'Angleterre, aux habitans, à l'insçu des Commissaires : les uns & les autres la représenteront & feront représenter. Une autre partie est pourrie dans les tas des Meulons.*

11. Sur quoi sont fondés les reproches faits de la part des Anglois que l'on avoit enlevé des grains à main armée, que le sieur *de Silve* auroit été employé à cette operation.

Rep. *Je n'ai pû deviner sur quoi est fondé ce reproche ; mais je puis assurer qu'il est absolument faux, & que jamais Mr.* de Silve *n'a paru à la tête d'aucun détachement, ni fait aucun enlevement.*

12. S'il prévoit que les Anglois seroient disposés à s'emparer de quelque partie de la recolte prochaine, & dans quels Chefs-lieux ? Quels seroient les moyens à son avis pour y obvier ?

Rep. *Ces moyens ont été proposés à Mr. de* Leyrit, *qui ne les a pas agréés dans le tems.*

13. Mr. *du Rocher* me donnera un état des effets appartenans à la Compagnie qu'il aura laissé à *Cadapery*.

Rep. *Laissé les effets pourris & hors d'état de servir.*

Le détachement vient d'arriver avec deux pièces de canon. Il est resté six Soldats malades à *Outramalour*. Je vous prie, Monsieur, qu'il soit ordonné qu'on envoie un Chirurgien. Je serois bien aise que ce fût le sieur *Aubry*. Un Armurier seroit aussi fort utile pour racommoder les armes des *Cipayes* & des Soldats qui se trouvent mauvaises, ou qui peuvent le devenir : deux Charpentiers, un Forgeron pour l'Artillerie. J'attends Mr. *Tubin*; je le verrai arriver avec d'autant plus de satisfaction, qu'il est au fait des affaires, & que je le suis très-peu moi, n'en ayant encore d'autre connoissance que celle que m'en a donné Mr. *du Rocher*, tant verbalement que par les écrits qu'il m'a laissés, & que je n'ai pas encore eu le tems d'examiner. Vos intentions particulières me sont, je crois, Monsieur, nécessaires pour la conduite que j'ai à observer par rapport aux faits militaires qui peuvent naître des circonstances & de l'état actuel des affaires. Vous pouvez en prévoir quelques-uns sur le rapport que Mr. *du Rocher* a pu vous avoir fait de la disposition dans laquelle sont les Anglois sur leurs prétentions. Voici un de ces cas : Si leurs Troupes Européennes ou Indiennes favorisoient à main armée l'enlévement des grains sur les pays contestés? Une reponse positive, & décidée de vous, Monsieur, sur ce point, pourroit me servir de régle pour agir dans les circonstances qu'on ne peut prévoir, pourvû toutefois que vous l'approuviez.

J'ai l'honneur d'être, &c. *Signé*, MAISSIN.

P. S. Je vous prie, Monsieur, de m'envoyer une copie du plan général du pays contesté, que vous a remis Mr. de *Fontbrun*.

Nº 16.

LETTRE de Mr. Magon, à Mr. de Maissin, Major de l'Isle de France.

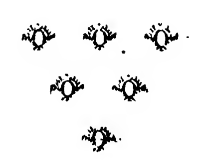
A l'Isle de France, le 31 Octobre 1757.

[V]ous écris, mon cher Monsieur, cette lettre, qui pourra [s]ervir d'instruction. C'est avec regret que je me vois privé

d'un Officier de votre mérite ; mais si vos services étoient utiles ici, ils ne le seront pas moins en France, par les lumieres que vos connoissances sur l'Inde vous mettront à portée de pouvoir donner. C'est sur ce ton que j'écris à Mrs. de *Moras* & de *Paulmi*. Ne leur cachez rien de l'état des choses : Vous êtes trop bon citoyen pour négliger aucun moyen de les instruire de ce dont il est à propos qu'ils soient informés. Je vous donne aussi une lettre pour Madame la *Comtesse de la Marck* : je vous prie de la lui porter vous-même, ainsi que celle à l'adresse de Mr. le *Marquis de Castries*. Ce sont les deux personnes de la Cour ausquelles j'ai voué l'attachement le plus vif, & qui en sont assurement bien dignes. Je vous recommande particuliérement au Gouverneur du Cap. Je le préviens sur les paquets dont vous êtes chargé ; vous les mettrez en sûreté. Au reste, je vous prie de me donner de vos nouvelles par toutes les occasions possibles. Vous devez être bien persuadé que personne ne prend un intérêt plus vrai à tout ce qui vous arrivera. Je vous souhaite, mon cher Monsieur, un heureux voyage ; ne m'oubliez pas. Je mérite votre souvenir par l'attachement avec lequel je suis pour la vie,

Votre très-humble & très-obéissant serviteur. *Signé* MAGON.

P. S. A votre arrivée en Hollande, vous en instruirez le Ministre & la Compagnie, & leur demanderez par quelle voye ils veulent que vous leur fassiez passer les caisses de papiers dont vous êtes chargé.



Nº 17.

PROVISIONS DE MAJOR

DE L'ISLE DE FRANCE,

& des Troupes qui y ſont entretenues, pour le ſieur Jacques de Maiſſin.

LOUIS par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre, A tous ceux qui ces préſentes Lettres verront, SALUT. Les Syndics & Directeurs de la Compagnie des Indes, nous ayant repréſenté qu'il eſt néceſſaire pour le bien de notre ſervice & l'utilité de ſon Commerce, de pourvoir à la Charge de Major de l'Iſle de France & des Troupes qui y ſont entretenues, pour remplacer le ſieur de *Frémicourt* dans ſa qualité de Major Général & Commandant des Troupes, dans le cas de ſon abſence ou de ſa retraite, Nous avons crû ne pouvoir faire un meilleur choix que de la perſonne du ſieur *Jacques de Maiſſin*, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de St. Louis, Capitaine d'Infanterie, qui nous a été préſenté par les Syndics & Directeurs de la Compagnie des Indes, lequel nous a donné des marques de ſa bravoure, de ſa fidélité & expérience au fait des armes, depuis qu'il eſt à notre ſervice; & étant d'ailleurs informé qu'il fait profeſſion de la Religion Catholique, Apoſtolique & Romaine. A CES CAUSES, Nous avons, ſur la nomination des Syndics & Directeurs de la Compagnie des Indes, commis, ordonné & établi, commettons, ordonnons, & établiſſons ledit ſieur *Jacques de Maiſſin*, Major de l'Iſle de France & des Troupes d'Infanterie qui y ſont entretenues, pour, en cette qualité, y commander ſous les Ordres du Conſeil établi à ladite Iſle, du Commandant Général & du Major Général des Troupes aux Capitaines, Lieutenans, Sous-Lieutenans & autres Officiers & Soldats qui y ſeront en garniſon,

dans ſa qualité de Major

Général & Commandant des Troupes, dans le cas de son absence ou de sa retraite; contenir les gens de guerre en bon ordre & police, suivant nos Réglemens; & au surplus jouir de ladite charge aux honneurs, autorités, prééminences & prérogatives accoutumées, & aux appointemens qui lui seront ordonnés par ladite Compagnie. De ce faire lui avons donné & donnons pouvoir par ces présentes. Mandons au Commandant Général de l'Isle de France & au Conseil supérieur établi à ladite Isle, de faire reconnoître ledit Sieur *Jacques de Maissin* en ladite qualité de Major de ladite Isle & des Troupes qui y sont entretenues, pour remplacer le Sieur *de Frémicourt* dans sa qualité de Major Général & Commandant des Troupes, dans le cas de son absence ou de sa retraite, & à tous nos Sujets, de quelque qualité & condition qu'ils soient, Officiers, Soldats & gens de guerre, de lui obéir sans y contrevenir en quelque sorte & manière que ce soit, à peine de désobéissance; CAR TEL EST NOTRE PLAISIR. En témoin de quoi Nous avons fait mettre notre scel à cesdites présentes. Donné à Versailles le treizième jour de Février, l'an de grace mil sept cens soixante, & de notre régne le quarante-cinquième. *Signé* LOUIS. Et sur le replis est écrit: Par le Roi. *Signé*, BERYER.

N° 18.

PROVISIONS DE MAJOR

Des Ville & Forts de Pondichery, & de Major Général des Troupes de l'Inde pour le sieur de Maissin.

LOUIS par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre, A tous ceux qui ces présentes lettres verront, SALUT. Les Syndics & Directeurs de la Compagnie des Indes, Nous ayant représenté qu'il est nécessaire pour le bien de son service & l'utilité de son Commerce, de pourvoir à la charge de Major des Ville & Forts de Pondichery, & de Major Général des Troupes entretenues dans les Comptoirs de la Compagnie aux Indes [illegible]

avons cru ne pouvoir faire un meilleur choix que de la personne du Sieur *Jacques de Maissin*, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de St. Louis, qui nous a été présenté par les Syndics & Directeurs de la Compagnie des Indes, lequel nous a donné des marques de sa bravoure, de sa fidélité & expérience au fait des armes depuis qu'il est à notre service ; & étant d'ailleurs informé qu'il fait profession de la Religion Catholique, Apostolique & Romaine. A CES CAUSES, Nous avons, sur la nomination des Syndics & Directeurs de la Compagnie des Indes, commis, ordonné & établi, commettons, ordonnons & établissons le sieur *Jacques de Maissin*, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de St. Louis, Major des Ville & Forts de *Pondichery*, & Major Général des Troupes d'Infanterie & de Cavalerie Blanche & Noire, entretenues par la Compagnie aux Indes, pour, en cette qualité, y commander sous les ordres du Gouverneur & du Conseil supérieur de ladite Ville de *Pondichery*, aux Capitaines, Lieutenans, Sous-Lieutenans & autres Officiers & Soldats qui y seront en garnison, ainsi que dans les autres Comptoirs dépendans de *Pondichery* ; contenir les Gens de guerre en bon ordre & police suivant nos Réglemens ; maintenir le commerce & trafic de ladite Compagnie, & au surplus jouir de ladite charge aux honneurs, autorités, prééminences & prérogatives accoutumées, & aux appointemens qui lui seront ordonnés par ladite Compagnie. De ce faire lui avons donné & donnons pouvoir par ces présentes. Mandons au Gouverneur & au Conseil supérieur de *Pondichery* de faire reconnoître ledit sieur *de Maissin* en ladite qualité de Major des Ville & Forts de *Pondichery*, & Major Général des Troupes entretenues dans les Comptoirs de la Compagnie aux Indes, & à tous nos Sujets de quelque qualité & condition qu'ils soient, Officiers, Soldats & Gens de guerre, de lui obéir, sans y contrevenir en quelque sorte & manière que ce soit ; à peine de désobéissance ; CAR TEL EST NOTRE PLAISIR. En témoin de quoi Nous avons fait mettre notre scel à cesdites présentes. Donné à Versailles le septième jour de Mars, l'an de grace mil sept cens soixante & de notre regne le quarante cinquième. *Signé*, LOUIS. Et sur le replis est écrit : par le Roi.

Signé, BERYER.

N° 19.

M. *de Maiſſin*, Major de l'Iſle de France & des Troupes qui y ſont entrenues, prendra le commandement de la grande Riviere & des Poſtes qui en dépendent.

Au Port-Louis, Iſle de France, le 3 Juillet 1761.

Signé, DESFORGES BOUCHER.

N° 20.

LETTRES de Mr. Maiſſin, à Mr. Desforges Boucher.

Au Port-Louis, Iſle de France, le 20 Décembre 1761.

MONSIEUR,

Tant qu'on n'a point eu de nouvelles certaines de la poſition actuelle des Anglois dans l'Inde; tant qu'on les a cru paiſibles poſſeſſeurs de Bengale, & qu'on a penſé que la perte de nos établiſſemens aſſuroit leurs conquêtes, en leur attachant les gens du pays, je n'ai pas jugé la circonſtance favorable; je l'ai attendue du tems pour vous prouver, Monſieur, que je ne déſire rien plus, que d'être d'une utilité réelle à la Compagnie.

Les Anglois actuellement en guerre avec le même Prince que les ſervices que lui a rendus le brave M. *Law* nous ont attaché, vous mettent à même, Monſieur, de rendre à la Nation peut-être le plus ſignalé ſervice.

Mais cette raiſon qui peut ſeule vou

certitude de trouver encore des amis, de causer une révolution, de retenir les Anglois, de les empêcher de rien entreprendre de *Madras* sur ces Isles, en leur donnant de la jalousie pour leurs propres établissemens dans l'Inde, ne subsista-t-elle point, il est essentiel & d'une conséquence infinie de reparoître à mains armées dans l'Inde. Attendre la paix pour y rentrer, c'est vouloir perdre entierement l'estime, l'amitié, la confiance des gens du pays, qu'il importe de conserver.

Les moyens d'exécution sont simples. Deux piéces à minute, quelques caisses d'armes, deux cens hommes choisis, des munitions, six mille piastres pour les prémiers besoins, sont, Monsieur, ce que je vous prie de me confier. Vous pouvez attendre tout de mon zéle & de ma bonne volonté.

J'ai l'honneur d'être avec respect,

Monsieur,

Votre très-humble & très-obéissant serviteur.

Signé, MAISSIN.

Au Port-Louis, Isle de France, le 28 Mars 1762.

MONSIEUR,

Les raisons qui vous ont fait craindre pour cette Isle, il y a deux mois, ne subsistent plus. Celles que j'ai eu pour vous proposer par ma lettre du 20 Décembre dernier de me faire passer avec un corps de Troupes dans l'Inde, sont toujours les mêmes.

L'escadre Angloise annoncée & devant partir d'Europe pour faire la jonction avec celle de *Cornik* qui l'a attendue près de trois mois à l'Isle Rodrigue pour attaquer celle-ci, a eû une autre destination. Cette derniere aujourd'hui dans un état affreux, manquant de vivres, d'hommes, d'agrès & apparaux, dispersée au *Cap*, à la *Baye. St. Augustin*, peut-être à *Batavia*, & *Bombay*, absolument hors d'état de reprendre la mer de long-tems, & sur-tout dans l'impossibilité de vous attaquer ici, nous laisse les maîtres de reparoître [illegible] l'Inde & d'y porter des coups sûrs. [illegible], p[illegible] le moment critique, & pour plus heureux

Vous avez sçu en Décembre, par le retour des Vaisseaux de *Batavia*, que les Anglois étoient en guerre avec les Maures, & à la veille de tout perdre dans le Bengale ; que *Gengy* tenoit encore ; que M. *Marchand*, au service des Hollandois, avec deux ou 300 hommes de la Nation, a mis pour condition qu'il rejoindroit le prémier Corps de Troupes qui paroîtroit à la côte *Coromandel* avec le pavillon.

Vous apprenez en Janvier, par le Vaisseau Portugais venant de *Goa* que les Anglois sont en guerre avec les Marattes, qui les resserrent dans *Bombay* ; qu'à la veille de tout perdre dans le *Bengale*, ils y ont fait passer de *Madras* 500 hommes, qui sont en partie péris dans le *Gange*.

M. de *Surville*, arrivé du Cap le 12 de ce mois, vous dit que les Vaisseaux de guerre le *York* & *Chatam* y sont entrés en même-tems que lui, dans un état pitoyable, que la situation des Anglois dans l'Inde est affreuse, inquiétés de toute part, épuisés d'hommes, d'argent & manquant de vivres.

Ces nouvelles confirmées par le Capitaine du Vaisseau Anglois qui a paru ici le 15, venant de *Bengale* d'où il étoit parti depuis 47 jours, & certifiées par plusieurs Matelots François qui étoient à bord de ce Vaisseau, joint à ce que vous m'avez fait l'honneur de m'assurer vous-même que *Bazaletzingue* faisoit le siege d'Arcatte, les *Mayssouriens* le Blocus de *Madras*, que faute de monde pour les garder ; & dans la crainte que nous ne nous en emparassions, si nous venions à reparoître, les Anglois avoient pris le parti de démolir le Fort *St. David* qu'ils avoient déja presque rétabli, & rasé la Citadelle de *Pondichery* ; que les Princes du pays, nommément le Roi de *Tanjaour*, de tout tems leurs amis, indignés de leur tyrannie, s'étoient déclarés contr'eux ; tout cela, dis-je, Monsieur, m'engage plus que jamais à vous prier encore, mais avec les plus vives instances, de m'accorder ce que je vous ai déja demandé & verbalement & par écrit. Le Vaisseau le *Vengeur* ou le *Fortuné* sont prêts ; deux cens hommes de plus ou de moins ne font rien pour cette Isle ; je vous les demande au nom de la Nation. Comptez, Monsieur, sur mon zéle & l'envie que j'ai de servir ma patrie. La circonstance est favorable ; le tems presse ; il s'agit d'en profiter. Autrement, si vous attendez, comme vous me l'avez dit, avec M. de *St. George* (en réponse de ma lettre) les mois de Juin, Juillet & Août, les Anglois nous

prévjendroient à la côte *Coromandel* avec des forces supérieures, & alors il ne feroit plus tems. J'ai l'honneur d'être avec respect,

Monsieur,

Votre très-humble & très-obéissant serviteur.

Signé, MAISSIN.

N° 21.

LETTRE de Mr. Desforges, à Mr. Maissin.

A l'Isle de France, le 5 Avril 1762.

MONSIEUR,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 28 du mois dernier, par laquelle vous me réitérez vos instances pour passer dans l'Inde avec un Corps de Troupes. Je ne puis que donner à votre zéle & à votre amour pour la patrie, tous les éloges qui leur sont dûs. Cette expédition ne pourroit tomber en de meilleures mains, & l'exposé que vous me faites des moyens à employer, m'en démontre presque la réussite. Mais cette mission particuliere ne peut avoir lieu aujourd'hui ; il est question d'un projet plus considérable, au succès duquel je me flatte que vous voudrez bien contribuer & par vos conseils, & par vos talens militaires. Je vous en ferai part quand il sera tems, & je compte trouver chez vous, Monsieur, cette bonne volonté & ce patriotisme qui vous ont toujours caractérisé. Je ne manquerai pas d'ailleurs de faire part au Ministre & à la Compagnie du zéle que vous montrez pour son service dans une occasion aussi intéressante pour elle.

J'ai l'honneur d'être avec un très-parfait attachement,

Monsieur,

Votre très-humble & très-obéissant serviteur.

Signé, DESFORGES BOUCHER.

N° 22.

LETTRES de Mr. Godeheu, à Mr. de Saunders.

A Pondichery, le 2 Août 1754.

Je suis venu dans la sincère attention de travailler à pacifier les troubles de l'Inde, & sans m'écarter* de ce que je dois à l'honneur de ma Nation, donner l'exemple de la modération & de l'équité, & changer enfin le théâtre d'une guerre qui a déja coûté tant de sang, en un séjour de paix, de sureté & de Commerce.

Voilà, Monsieur, une occupation véritablement digne de nous, c'est-à-dire, de deux Nations policées qui s'estiment, & à qui un funeste enchaînement d'événemens, peut-être imprévûs, a mis les armes à la main l'une contre l'autre dans l'Asie, tandis que la paix régne entr'elles en Europe, & que leur intérêt respectif devroit consister à se voir l'une & l'autre solidement établies, pour se secourir mutuellement contre des ennemis communs, contre des vexations & des avanies qui ne peuvent que nuire au Commerce en général.

J'attendrai votre reponse, Monsieur, & je souhaite qu'elle soit conforme à mes vûes; j'espere que la suite de mes actions vous en prouvera toute la sincerité; je suis même charmé de trouver l'occasion de vous en donner une marque dès-à-présent, en vous renvoyant * les Troupes que Mr. *Dupleix* a fait arrêter ci-devant, lors de leur passage de *Madras* au Fort St. *David*. Donnant le prémier cet exemple de générosité, je me flatte, Monsieur, que vous voudrez bien adoucir le sort de nos prisonniers qui gémissent dans des prisons obscures, privés presque de toute consolation & de tout secours; & qu'ont-ils donc gagné en évitant de tomber entre les mains des Maures, s'ils éprouvent les horreurs de la plus dure captivité entre les mains d'une N[illegible] qui sçait les loix de

* C'est par l'ordre du Ministre que j'ai r[illegible] à Mr. de *Saunders*.

la guerre, & qui a trop de sentimens pour ne pas souffrir en exécutant ainsi à la lettre ce qu'exige d'elle, sans doute, dans sa première vivacité, un allié qui veut rendre nos Officiers & nos Soldats les victimes d'un ressentiment qui n'est peut-être que particulier ?

Quant à moi, Monsieur, s'il faut malheureusement que cette guerre subsiste, je ne m'écarterai pas de ces principes reçus par toutes les Nations civilisées, & auxquels j'ai peine à croire que les Troupes Françoises ayent dérogé dans l'Inde avant mon arrivée, à moins que je n'y sois forcé par des exemples.

Au reste, Monsieur, vous sçavez que rien n'est si incertain que le sort des armes. Si vous voulez la paix aussi sincerement que moi, évitons tout ce qui peut l'eloigner. De nouveaux actes d'hostilité, de quelque côté que l'avantage se déclare, aigriroient encore les esprits ; d'ailleurs comme nous avons à attendre de nouveaux ordres d'Europe, je ne vois rien de plus capable de nous rapprocher qu'une suspension * d'armes, pendant laquelle chaque Nation restera dans la position où elle se trouve actuellement, en convenant du jour auquel cette suspension sera publiée à la tête des Troupes des deux Nations.

Ce seroit aussi une occasion favorable pour faire l'échange de nos prisonniers avec les votres. Vous pouvez y engager facilement *Mahamet-Alikan*. Je crois qu'on ne peut mieux employer ce tems précieux, qu'à faire de bonnes actions, & qui ne tendent qu'à adoucir l'aigreur dont les esprits ne sont que trop susceptibles pendant la guerre.

J'ai l'honneur d'être, &c.

* Par les instructions que j'avois reçues en partant de France, j'avois ordre de proposer cette suspension d'armes.

Du 15 *Août* 1754.

Vous pensez ainsi que moi, Monsieur, que tout acte d'hostilité de part & d'autre ne feroit qu'aigrir les esprits. Je vous avois proposé une suspension d'armes, persuadé que quand nos Troupes resteroient tranquilles, les armées nationales, dont les notres font presque toute la force, feroient obligées de rester dans la même position ; & je crois que comme leur situation dépend de ...tes les parties intéressées entrent ensemble. Cette discussion pour une

ſimple ſuſpenſion d'armes, pourroit conſommer un tems précieux, & qui ſeroit mieux employé à traiter de la paix. Il me paroît, par la fin de votre lettre, Monſieur, que c'eſt le parti que vous embraſſeriez le plus volontiers. Je m'y porterai de même, & comme je ſuis perſuadé que vos propoſitions, puiſque vous êtes prêts à en faire, ſeront fondées ſur l'équité & ſur des égards que des Nations Européennes ſe doivent l'une à l'autre, ſans manquer à ce qu'elles ſe doivent à elles-mêmes, vous me trouverez prêt, Monſieur, à les recevoir & à les diſcuter avec vous à l'amiable, ſans chaleur, ſans partialité, ſuivant les mêmes loix de la juſtice qui doit faire toute la baſe de nos opérations. Nous pouvons même convenir en même tems d'un lieu propre à y tenir des aſſemblées de Députés.

Les aſſurances que vous me donnez, Monſieur, du meilleur traitement à venir que vous ferez faire à nos priſonniers, ſi la guerre continue, n'adouciſſent pas le ſort de ceux qui ſont dans vos priſons. Je ne ſçache pas qu'il en ait été maltraité quelques-uns des vôtres dans *Pondichery*. On m'aſſure même qu'ils n'y ont reçu que de bons traitemens. J'ai peine à croire que vous ſoyez aſtraint à ſuivre les intentions de *Mahamet-Ali*, & je ſuis au contraire très-perſuadé que vous voudrez bien lui donner l'exemple de la ſenſibilité & de la façon généreuſe avec laquelle on doit traiter des priſonniers de guerre.

N°. 23.

LETTRE de Mr. Godeheu, à Mr. Maiſſin.

A Pondichery, *le* 11 *Décembre* 1754.

Il eſt bien gracieux pour moi, Monſieur, de trouver en vous un Officier brave & zèlé, & qui me donne des idées auſſi nettes & auſſi ſages que celles que je trouve dans votre lettre du 7, que je reçois à l'inſtant. Je ſuis bien déterminé à conſerver le poſte de *Cheringham*, & puiſque vous m'aſſurez que vous pouvez y arrêter l'ennemi par une bonne défenſe, je verrai à me retourner enſuite de ce côté-ci. Faites amaſſer du bois & des vivres le plus que

vous pourrez; mais je ne puis confier en d'autres mains cette défense que dans les vôtres. Je la regarde comme l'opération la plus délicate. Les Anglois n'abandonneront certainement pas *Trichenapaly*: d'ailleurs le nombre de nos prisonniers à garder, les inquiéte. Je le vois par l'empressement qu'ils me témoignent pour un échange; mais je n'y consentirai qu'à bonnes enseignes. Ils ne peuvent pas les transferer à *Tanjaour*, dont le Fort est presque à bas, & ils en ont assez à *Madras* & à *Gouldelour*. *Divicotté* est aussi à moitié tombé.

Ne pourriez-vous pas vous assurer de *Valagonde*, c'est-à-dire du Chef qui y est, pour une retraite après vous être bien défendu? De quelque façon que les choses tournent, évitez toujours, autant qu'il vous sera possible, d'être prisonnier, si faire se peut. Je perdrois trop en vous perdant.

Ne soyez point inquiet de ce qu'on me dit de *Parmanda-Pouley*; cela ne tombe pas sur vous, & on n'a voulu que me faire voir sa friponnerie. Je ne trouverai jamais à dire aux présens reçus de gré, & offerts de même. Je n'ai entendu parler que de ceux arrachés & qui doivent être mis au rang des contributions, ou abolis, parce qu'ils alienent les esprits des gens du pays; c'est aux Chefs à voir dans quelles occasions ils en peuvent tirer au profit de la Compagnie suivant les besoins ou les circonstances.

Je suis très-sincerement &c.

Signé, GODEHEU.

LETTRE de Mr. Leyrit, à Mr. Maissin.

A Pondichery, le 7 Juin 1755.

Je reçois à l'instant, Monsieur, votre lettre du 5 de ce mois; par laquelle j'apprends l'intention du *Rhedy* de *Toureour*, & les arrangemens que vous avez pris avec lui. Je ne puis qu'aprouver vos opérations, & je suis charmé que le tout se soit passé sans coup ferir.

A l'égard de votre expédition sur *Aurcampalcom*, je persiste toujours dans mon prémier dessein, & il ne faudra pas manquer ce Chef, après que vous aurez fini à *Ariclour*. Je sçais qu'*Aurcampalcom* dépend de *Gengy* & non d'*Arcatte*; ainsi nous sommes en droit d'exiger de cet homme les sommes qu'il doit à la Compagnie, & qu'il refuse de payer. Je vais encore prendre de nouveaux

enseignemens à ce sujet, & je ne tarderai pas à vous en écrire. Ainsi, Monsieur, attendez ma prémière lettre, & ne dépassez pas *Aurcampalcom*.

Je suis très-sincerement, &c.

Signé DUVAL DE LEYRIT.

N° 24.

LETTRE de Mr. Godeheu, à Mr. Maissin.

A Pondichery, *le* 24 *Aout* 1754.

J'ai reçu, Monsieur, votre lettre du 17. J'approuve tout c que vous avez fait, & c'est une preuve de votre prudence. *Nan Raja* n'a pas lieu de se plaindre si nous le quittons. Arrange vous pour lever le siége avec votre artillerie. *Masouskan* est à *Nu* & coucha avant hier à *Palliencossé*. Je me refere à ma prémièr qui a retardé par un mal entendu de *Chalembron*. J'ai envie vous voir par ici pour de meilleures besognes.

Signé, GODEHEU.

P. S. Tachez de dérober vos prémières marches, s'il est po ble. Enfin je m'en rapporte à votre prudence. Si vous avez bes d'un renfort, écrivez à *Chalembron* ou à moi. Assurez les Trou que dès qu'elles seront par ici, je les satisferai.



N° 25.

OBSERVATIONS

*Sur un Libelle répandu dans le public sous le titre anonyme d'une lettre à M. le Duc de *** depuis le Mémoire & la Consultation concernant les prétentions du sieur* Dupleix, *contre la Compagnie des Indes.*

Tout respire la fureur & la calomnie dans ce libelle. On y apprend que les ennemis secrets du sieur *Dupleix*, pénétrés de la justice de ses demandes & de ses plaintes, font les derniers efforts pour l'affoiblir par le secours de la diffamation.

C'est à ces ennemis seuls qu'il faut reprocher l'aveuglement de la passion la plus envenimée. Le suffrage du public, le tombeau même, n'ont pu servir d'azile au mérite distingué du prémier défenseur du sieur *Dupleix*.

Quel torrent d'injures! que de traits offensans & multipliés contre le sieur *Dupleix*! Peut-on y reconnoitre celui que la Compagnie des Indes a comblé d'éloges & de témoignages de reconnoissance, & que le Souverain a daigné recompenser pendant son administration dans les Indes!

Le sieur *Dupleix*, menacé dans cet ouvrage d'une action judiciaire au nom du sieur *Law*, n'entend point reclamer à présent l'autorité des Magistrats contre les calomniateurs. Il attendra qu'ils se démasquent; ils se sont trop écartés du vraissemblable, pour en imposer aux plus crédules.

Le sieur *Dupleix* peut donc livrer ces injures au mépris, & suspendre sa justification jusqu'au moment de l'existence du mémoire & des plaintes qu'on lui prépare, & qui seront sans doute frappés au même coin de la malignité & de l'imposture.

[illegible] impressions, lorsque le public raisonnable & que la justice, les loix sont également

N

armées d'une extrême ſévérité contre ces ouvrages d'iniquité & ces phantômes d'horreurs qui n'attaquent pas moins les loix divines & humaines, que l'ordre public, les loix de la ſociété & l'honneur des citoyens.

Il ſuffira donc au ſieur *Dupleix* de ſe borner, quant à préſent, à quelques réflexions qui puiſſent fixer l'opinion ſur la valeur de ce libelle.

Il ſe gardera bien de rappeller les ſervices qu'il a rendus dans l'Inde à ſes parens, à ſes alliés & à une multitude de perſonnes qui y ſont venues pendant le long ſéjour qu'il y a fait. S'ils en conſervent le ſouvenir, il eſt trop payé; s'ils les ont oubliés, il ne veut pas les mortifier, en les forçant à la ſenſibilité. C'eſt un genre de reproche qu'il abhorrera toujours : mais s'il eſt aſſez infortuné pour découvrir que les uns ou les autres ayent participé à cet affreux complot de diffamation, il doit les confondre, non par des injures, mais par des preuves auſſi humiliantes pour eux, qu'elles feront convainquantes pour ſa juſtification.

Il n'eſt pas moins éloigné de penſer que la Compagnie y ait la moindre part. Le ſieur *Dupleix* en eſt connu depuis trop longtems, & elle a dans ſes Archives des preuves qui doivent le garantir des piéges de la calomnie. D'ailleurs ces voies odieuſes ſont trop indignes d'elle ; le ſoupçon ſeroit injuſte & l'offenſeroit.

Les noms des ſieurs Boiſſerolles & de Maiſſin, placés au bas de ces lettres, ſemblent les indiquer pour auteurs.

Mais le prémier ne connoît le ſieur *Dupleix* que par les ſervices qu'il a rendu aux ſieurs *Law*, ſes beaux-freres. Peut-il avoir imaginé les horreurs dont ſa lettre eſt remplie ? N'eſt-il pas ſenſible qu'il a eu la facilité de ſe prêter aux inſpirations de quelques ennemis ſecrets, ſans réflechir ſur les conſéquences ?

Le ſecond a viſiblement ſigné une lettre qui lui a été envoyée de Paris, fabriquée par ces mêmes ennemis, ſans prévoir qu'il ſe chargeoit de la complicité.

Le fait eſt ſi conſtant, qu'il a oublié de changer la date de cette lettre, qui contredit l'hiſtoire imaginée par le ſieur *Boiſſerolles*, au commencement de la ſienne.

En effet, le Mémoire du ſieur *Dupleix* n'a paru que le 20 Mai dernier, & la reponſe du ſieur de *Maiſſin* eſt datee de Provence du 6 Juin ſuivant. On l'aura ſans doute déterminé à adopter cet ouvrage par ſa ſignature, ſur le prétexte que le ſieur *Dupleix* avoit produit une lettre du ſieur *de Mainville*, qui prouve la facilité que le ſieur *de Maiſſin* avoit eu de laiſſer entrer le convoi dans *Trichenapaly*.

Mais le sieur *de Maissin* auroit dû être retenu par la connoissance qu'il a eu de la surprise de toute la Colonie sur cet événement, & par les réponses qu'il fit pour se justifier.

Au surplus le sieur *Law* ignore la déclamation injurieuse distribuée au public sous les noms des sieurs *Boisserolles* & *de Maissin*. S'il l'adopte, le sieur *Dupleix* lui fera observer qu'il n'a point employé le terme de trahison dans son Mémoire, quoique les démarches inconsidérées de cet Officier auroient pû en inspirer le soupçon. N'en a-t-il pas fait l'aveu par une lettre du 15 Décembre 1752, * ce qui donna lieu au sieur *Dupleix* de faire cesser les procedures? La Compagnie en fut informée par la lettre du 15 Février 1753; & elle approuva la conduite du sieur *Dupleix* par sa reponse du 20 Février 1754.

Le sieur *Dupleix* conviendra qu'il est triste pour le sieur *Law* & pour lui, qu'il ait été forcé de justifier sa conduite & d'établir la légitimité de sa créance sur la Compagnie, en exposant les faits & les preuves de la plus exacte vérité. Il a differé pendant quatre ans, & il ne pouvoit se charger des événemens des deux blocus de *Trichenapaly*. Le prémier a prolongé la guerre, & il a occasionné le rappel du sieur *Dupleix* & tous les malheurs qui en ont été les suites. Le second a frappé sur la gloire de la Nation: les Alliés se sont détachés; ce qui a acquis une supériorité si décidée aux ennemis, qu'il en est resulté un traité des plus avantageux pour eux.

L'on ne pouvoit dissimuler ces faits sans trahir la vérité & la cause du sieur *Dupleix*.

On doit cependant cette justice au sieur *Law*, qu'avant la triste catastrophe de *Trichenapaly*, cet Officier s'étoit distingué, & surtout à la bataille qui rétablit *Mouzaferzingue* dans la jouissance de ses Etats. Ce fut sur le témoignage que le sieur *Dupleix* en rendit à la Compagnie, qu'elle obtint pour lui & pour plusieurs autres Officiers, la Croix de St. Louis.

Le sieur *Law* est mieux instruit que les déclamateurs, des dispositions favorables que le sieur *Dupleix* a toujours eu pour lui, & sans un oubli occasionné par un accident imprévû, ** il les auroit rendues publiques dans son Mémoire par la rélation du détachement que cet Officier conduisit en 1756, au secours du sieur *de Bussy*, avec autant de valeur que d'intelligence, & il se propo-

* Qui sera imprimée à la suite de ces Observations.

** La maladie du prémier Conseil du sieur *Dupleix*.

foit d'y fuppléer dans la réplique, l'ayant même promis à des perfonnes de confidération.

Mais ces circonftances honorables pour le fieur *Law*, ne pouvant couvrir les fautes d'imprudence du fiége de *Trichenapaly*, qui ont eu des fuites fi funeftes, le fieur *Dupleix* ne pouvoit les taire fans favorifer les vûes de fes ennemis.

Enfin, fi le fieur *Dupleix* eft infenfible aux traits de l'impofture & du menfonge, & fur-tout à l'imputation calomnieufe & groffiere d'avoir fuborné des témoins, * il eft vivement touché de la noirceur du ftratagême mis en œuvre fous le nom du fieur *de Boifferolles*.

On fuppofe un défaut d'union & d'amitié dans la famille du fieur *Dupleix*; on l'accufe de mauvais procedés pour fes neveux; jamais outrage ne fut plus déplacé ni plus gratuit.

Quel rapport peuvent avoir ces traits odieux avec les intérêts perfonnels du fieur *Law*? Quelle conféquence & quel avantage les auteurs ténébreux du libelle ont-ils prétendu tirer d'une malignité fi outrée ?

Ils ont fans doute pour objet de faire naître une divifion qui n'exifte point; mais la tentative eft auffi vaine que criminelle. L'oncle & les neveux font animés des memes fentimens : les neveux font indignés avec le public de fe voir placés fur la fcene de l'impofture fans caufe, fans intérét & fans néceffité. Ils font parfaitement unis avec leur oncle; ils partagent fa douleur & les amertumes qu'il fouffre par l'indécifion de fon inftance contre la Compagnie des Indes; ils efperent avec lui d'en voir abreger le cours. La bonté & la juftice du Souverain animera toujours leur confiance.

Le fieur *Dupleix* n'eft occupé que du foin de faire ftatuer fur fes demandes, & fi après le jugement il apperçoit que fes ennemis ayent infpiré au public quelques préjugés défavorables, il fe flatte de le défabufer & de continuer à mériter fon fuffrage par la force & l'évidence des preuves qu'il fera toujours en état de lui préfenter. Il a éprouvé combien il eft équitable, quand il eft éclairé par le flambeau de la vérité. *Veritas fæpiùs exagitata magis fplendefcit in lucem.*

Me. CHALLAYE Avocat.

* Lettre fignée par le fieur de *Maiffin*.

Copie de la Lettre de *Mr. Law* à *Mr. Dupleix.*

A Pondichery le 15 Décembre 1752.

MONSIEUR,

La fougue de l'âge m'a emporté ; mais je sçais par expérience que votre générosité ne vous permet pas de rejetter un sincere repentir. Je vous avoue mon tort, & je me croirai lié de la plus vive reconnoissance, si vous agréez d'oublier le passé & m'accorder mon élargissement pour avoir la satisfaction de vous témoigner de vive voix les sentimens de respect & le dévouement avec lesquels je ne cesserai d'être,

Monsieur,

Votre très-humble, &c.
Signé, LAW.

N° 26.

LETTRE de Mr. Maissin, à Mr. de Boisserolles;

A Marseille, le 6 Juin 1759.

MONSIEUR,

Je n'ai rien de plus pressé que de répondre à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, * & à ce que vous me

* La lettre du sieur *de Maissin* toute écrite de sa main, a été déposée chez *Me. Baron* Notaire, sitôt qu'elle est devenue publique. Dans un *Post-Scriptum*,
[illegible] au sieur *de Boisserolles* du grand nombre
-lie, aimant mieux, dit-il, l'envoyer en
-on du sieur *Law*, n'ayant pas le tems

demandez touchant *Mr. Law*, que *Mr. Dupleix* ose noircir, après avoir été forcé de le justifier lui-même en attestant son innocence reconnue. Je suis flatté en cette occasion de pouvoir rendre un nouveau témoignage à la vérité, avec cette franchise qui est de mon caractère autant que de mon état. On compte pour peu de chose la réputation des autres, quand on a perdu la sienne. Telle est sans doute la façon de penser de *Mr. Dupleix*, qui ne voit pas qu'il s'accuse lui-même, en accusant des Officiers irréprochables qu'il n'a pû pervertir; & assurement il n'a pas besoin d'ajouter ces nouveaux traits à tous ceux qu'il devroit se reprocher. La nécessité où vous me mettez, Monsieur, de rendre hommage à la vérité, peut seule m'engager à manifester des faits dont je n'aurois jamais voulu rappeller le souvenir. Je vais donc vous exposer aussi succintement qu'il me sera possible, l'histoire de Mr. *Law*. Je suis en état de la conter exactement, & de soutenir tout ce que j'avance. *Mr. Dupleix* veut faire regarder *Mr. Law* comme un traitre à la patrie. Je suis à portée de prouver par ma propre expérience que le plus sûr moyen de déplaire à ce Gouverneur & de mériter sa haine, étoit de refuser de trahir la vérité & les intérêts de la Compagnie.

Dans les prémiers jours de Septembre 1751, M. *Dupleix* donna ordre à M. *Law* d'aller relever M. *Dauteuil* qui étoit à la tête de l'Armée destinée à faire le siége de *Trichenapaly*, & que le débordement des eaux retenoit depuis quelque tems sur les bords du Colram. Il n'étoit question, suivant M. *Dupleix*, que de passer cette riviere pour entrer dans la place. *Mahamet-Alikan*, Nabab *d'Arcatte*, lui avoit promis que les portes seroient ouvertes, qu'on entreroit tambour battant, & que le pavillon blanc seroit arboré sur les remparts, dès que l'Armée Françoise paroîtroit: idees chimériques qui ont toujours fait tomber ce Gouverneur, par sa crédulité & sa stupide confiance, dans les plus grandes fautes, lorsqu'il a été question d'opérer. *M. Law*, chargé du commandement, malgré la rapidité des eaux & le danger qu'il y avoit à s'y exposer, passa le *Colram*, arriva sur le terrein ennemi, se présenta devant *Trichenapaly*. On tira dessus. *M. Dupleix* avoit été joué. Ce Gouverneur, furieux contre *Mahamet-Alikan*; animé contre les Anglois qui étoient alliés de ce Nabab, donna ses ordres. Il vouloit un siége; il falloit avoir de la grosse artillerie. *M. Law* envoya à *Karikal* pour en faire venir. L'opération dura près de trois mois. L'ennemi profita de ce tems; il mit dans ses intérêts le Roi de *Mayssour*, le Nabab de *Tanjaour*, les *Paliagards* ses voisins, & un parti

Maratte. D'un autre côté les Anglois attaquerent *Arcatte*, la capitale de la Province de ce nom, une des plus belles de la presqu'Isle, qui méritoit toute nôtre attention, & à la conservation de laquelle *M. Dupleix* devoit s'attacher uniquement, au lieu qu'il ne laissa que peu de monde pour la garder. Cette place fut enlevée. *M. Dupleix* ne pouvoit manquer de reconnoître sa faute; il en fit une plus grande en voulant la réparer. Il écrivit à *M. Law*, lui demanda cent Soldats & la moitié de la Cavalerie de son Armée, pour les envoyer au secours *d'Arcatte*. Ils arriverent trop tard, la place étoit rendue. On voulut la reprendre; on échoua. Nos troupes furent attaquées, battues par trois fois, & à la quatrième entierement dissipées. Le camp fut pris, le canon enlevé.

Dans ces entrefaites le convoi de *Karikal* qui amenoit l'artillerie pour le siége de *Trichenapaly* arriva. On mit en batterie. L'argent manqua tout-à-coup pour les opérations du siége, & la Cavalerie de *Chandasach*, notre protegé, refusa le service; elle ne voulut plus marcher. Les vivres devinrent rares; il fallut de forts détachemens pour en chercher. On avoit plusieurs portes à garder; les Anglois reçurent par leurs vaisseaux des secours d'Europe. Maîtres d'*Arcatte*, ils s'avancerent pour délivrer *Trichenapaly*. *Mr. Law*, qui continuoit le siége, fut à leur rencontre, il fut battu & obligé de se retirer à l'Isle de *Cheringham*, où il fut assiégé. Il écrivit à *Pondichery*, demanda du secours & des ordres. *Mr. Dupleix* s'opiniâtra à le faire rester dans la même position; il lui promit un prompt secours. Il l'assuroit que les vaisseaux d'Europe qui devoient rapporter des Troupes, arriveroient bientôt, que *Mr. de Bussy* avec *Salabetzingue* venoient en diligence, qu'ils étoient déja dans la Province d'*Arcatte*. *Mr. Law*, qui malgré ses représentations, se voyoit, par l'opiniâtreté du Gouverneur de *Pondichery*, chargé d'une commission qui ne lui laissoit plus envisager que la perte de l'Armée qu'il commandoit, aima mieux y renoncer, & demanda d'être remplacé. *Mr. d'Auteuil* fut nommé. Il partit de *Pondichery* avec un détachement, des munitions & de l'argent. Il fut suivi par les Anglois, attaqué dans la route, serré de près. Il se retira à *Valagonde*; il y fut bloqué, assiégé & pris, & tout fut perdu; l'Officier & le Soldat prisonniers de guerre. *Mr. Law*, qui étoit toujours dans les pagodes de *Cheringham*, entouré d'ennemis, manquant de tout, & mourant de faim sans espérance de secours, dans l'impossibilité de se sauver, tint jusqu'à la dernière extrêmité; mais dénué de tout, il fut obligé de se rendre à discrétion.

Voilà, Monsieur, le fonds de l'affaire de Tricl
Dupleix, aussi intéressé à leurer la Compagnie d'une
l'empêchât de découvrir la véritable cause de ces fa
mens, qu'à faire prendre le change & à détourner su
ressentiment qu'il sentoit bien que le public auroi
imagina de lui susciter une affaire. Pour y réussir,
imputer à cet Officier les crimes les plus odieux. I
rober sa propre conduite à la connoissance de la Co
détournant son attention, pour ne lui présenter que le
tendus de Mr. Lavv. Les moyens les plus obscurs &
dignes, lui parurent les plus sûrs. Tels furent ceux de

Ce fut vers la fin de Septembre 1752, que Mr. I
venu à Pondichery sur sa parole. Mr. Dupleix me chargea d'infor-
mer contre lui. Il nomma pour Greffier [illegible] de la place, &
me donna pour interprête le nommé d'Hosli, Ce [illegible], vendu
aux intérêts & aux passions de Mr. & de Madame Dupleix, mé-
prisable instrument dont ils se servoient en pareilles occasions, étoit
chargé de ne dire que ce qu'ils vouloient, & ce qui lui avoit été
dicté auparavant; il étoit chargé aussi de le faire dire à d'autres
faux témoins qu'il avoit ordre d'acheter. Cet interprête enfin, étoit
proprement celui des volontés, ou pour mieux dire, de la mé-
chanceté de Mr. Dupleix & des horreurs qu'il avoit préparées. Je
suis obligé de le définir exactement tel que je l'ai démasqué &
découvert. Cet homme me dictoit les dépositions des Noirs que
j'avois ordre d'écrire & de recevoir. Celles des Officiers qui fu-
rent faits prisonniers avec Mr. Lavv, étoient toutes à son avan-
tage & à sa décharge; ce qu'on peut faire vérifier dans la pro-
cedure qui a été envoyée dans le tems à la Compagnie; je dois
en excepter un qui seul attaque la conduite de Mr. Lavv dans les
opérations du siége, & à ce que je pus reconnoître, il parla con-
tre cet Officier, plus par humeur & par animosite, que par au-
cun autre motif. Je dois attester ici qu'il n'y eut qu'une voix sur
le compte de Mr. Lavv, & un cri général & unanime pour le
justifier, dès qu'on le sçut accusé. Preuve infaillible, [illegible] cas,
de l'innocence. En effet, les Officiers, les Soldats
même, toute la Colonie enfin, & les Noirs qui n'a
gagnés par argent, ou forcés par les coups à dire [illegible]
exiger d'eux, se réunirent d'un commun accord p[illegible]
justice. Sa réputation ne perdit rien, parce que l
[illegible]s du Gouverneur éclatoient publiquement, &
capables de la flétrir.

Mr. *Dupleix*, aveuglé par sa passion; aussi peu éclairé que peu conséquent, oubliant toutes les formes qu'il devoit observer en pareil cas, en voulant représenter *Mr. Lavv* comme un traître, se garda bien de le faire juger par un conseil de guerre, ainsi qu'il auroit dû le faire; il ne vouloit former que le tissu d'une procédure infamante, pour l'envoyer à la Compagnie, & perdre cet Officier. Toute sa ressource fut d'employer les Noirs qu'il avoit séduits, en leur dictant les accusations qu'ils devoient prononcer par la bouche de son interprête. Les Officiers, qui seuls devoient être entendus, furent à peine interrogés, parce qu'ils n'auroient pas déposé comme les Maures que *Mr. Dupleix* faisoit parler: cela seul prouve évidemment la manœuvre odieuse du Gouverneur, enfin la méchanceté de l'accusateur, & l'innocence de l'accusé. Tous ces détails appartiennent au procès, où il faudroit les chercher pour les rappeller entiérement. Je me rappelle seulement que je ne pus entendre sans indignation ces Noirs qui, avant de venir déposer, avoient été instruits deux ou trois jours par Madame Dupleix, qui parloit leur langue, & que *Dhosti*, l'interprête, faisoit sortir indécemment pendant la déposition pour leur rappeller ce qu'ils avoient oublié & ce qu'ils devoient dire encore, accuser *Mr. Lavv* les uns de vols, d'autres de lâcheté, & d'autres de trahison, repetant exactement les mots, sans donner aucune preuve des faits qu'on ne leur avoit pas appris. L'interprête infatigable alloit & venoit, laissant les témoins pour aller prendre de nouvelles leçons de *Mr.* & de *Madame Dupleix*, & il falloit écrire le résultat de ces impostures grossieres & si visiblement concertées. Je découvris encore celle des Brhames supposés de *Cheringham*, qu'on fit paroître comme de nouveaux acteurs de la piéce que *Mr. Dupleix* faisoit jouer. Ceux-ci venoient de la part de leur Grand-Prêtre pour demander la restitution des sommes immenses que *Mr. Lavv* avoit pillées dans leurs temples. En 1754, ayant été envoyé à *Cheringham*, je demandai au Grand-Prêtre s'il avoit envoyé des Brhames pour redemander des sommes que *Mr. Lavv* lui avoit volées; il me répondit fort étonné de ma demande, que *Mr. Lavv* ne lui ayant rien pris, il n'avoit formé aucune demande contre lui, ni par lui-même, ni par ses envoyés. Frappé de cette nouvelle fausseté, j'eus l'honneur d'en rendre compte à la Compagnie.

Ce fut cependant sur la déposition de ces Brhames supposés, que *Mr. Dupleix*, m'entretenant avec une confiance affectée, me disoit, en se recriant sur les hommes pervers: « Eh bien, Mr. Maissin,

» que dites-vous de ce coquin de Lavv ? Auriez-vous
» pareilles friponneries ? Oui, mon ami, il falloit ver
» en être le témoin. » J'avoue que je fus d'abord la
ouvertures de ce Gouverneur. Nouvellement arrivé
noissois pas encore, mais j'eus lieu de me tenir e
un excès de caresses de *Mr.* & de *Madame Duplei*
piroient une sorte de méfiance dont je ne pouv
rendre raison, & elles n'étoient nullement propre
dès que je pus entrevoir le motif qui me les attir
tôt le dessein de *Mr. Dupleix* dans le procès en q
vie qu'il avoit de me gagner pour me rendre com
fier que je questionnai, parce qu'il entendoit un pe
m'avoua que toutes ces dépositions des Noirs que
étoient dictées par le digne interprète de Mr. Du
nuai pour voir où la chose aboutiroit, me reserv dire en plein conseil ce que je pensois & ce que j'avois découvert, lorsque l'affaire y seroit portée. Les dépositions que *Mr. Dupleix* avoit obtenues ne lui paroissant pas suffisantes, il voulut forcer encore par de mauvais traitemens, le sieur Marchand, Secrétaire de *Mr. Lavv*, & le sieur Lambert, partisan de l'Armée, à déposer contre cet Officier ; mais il ne pût jamais les contraindre, par toutes les rigueurs qu'il employa, à dire ce qu'ils ne sçavoient point. * Alors pour embarrasser l'innocent, il voulut se servir du piége des questions multipliées qu'on pouvoit lui faire pour le surprendre ou le trouver en défaut. Il remplit des feuilles de diverses questions qu'on devoit faire à *Mr Lavv* ou à ses gens. Il s'adressa même confidemment à un Officier qui pouvoit lui en fournir : ces feuilles m'étoient remises pour l'interrogatoire. Je les aurois toutes gardées si *Mr Dupleix* n'avoit eu le soin de les reprendre chaque jour. Je n'ai pû en conserver qu'une dont je connois l'écriture, & que je ferai paroître, s'il le faut, pour attester ce que j'avance. Je veux bien encore garder le silence sur le nom de l'Auteur. Enfin la Compagnie elle-même peut justifier pleinement *Mr. Lavv* sur les dépositions des Officiers, qui sont toutes à son avantage, & qui ne font qu'augmenter l'indignation avec laquelle on doit lire celles de tous les Esclaves de *Mr. Dupleix*, payés pour
son gré la calomnie & les injures sur les personnes
noircir, comme il l'étoit lui-même par tous les
lui reprocher. Il est tems de rapporter le dernie

* Le sieur Dupleix n'a jamais suivi d'autre méthode
cedures criminelles. Mémoire du sieur de la Bourdonnai

gue qu'il avoit conduite pour perdre *Mr. Lavv.* La procédure étant finie & envoyée à la Compagnie, & *Mr. Dupleix* ne voulant pas faire juger *Mr. Lavv* par le Conſeil aſſemblé, comprit qu'il ne pouvoit le tenir plus long-tems en priſon, & prit la tournure ordinaire pour le faire ſortir, en conſervant encore les apparences de la feinte juſtice qu'il exerçoit. Il fit intervenir Madame Dupleix, qui ſe fit ſolliciter par Madame Carvalho, belle-mere de *Mr. Lavv;* & *Mr. Dupleix*, ſollicité lui-même, ſe rendit enfin avec toute la dignité qu'il vouloit conſerver. *M. Lavv* fut amené, & il lui dit devant moi : Je vous fais ſortir, Monſieur, parce » qu'ayant bien examiné & pesé les bruits que la malignité & la » calomnie avoient repandus, je n'ai rien trouvé dans votre con- » duite de contraire aux loix de l'honneur, & aux intérêts qui » vous avoient été confiés. J'écris en conſéquence au Miniſtre & » à la Compagnie, & je les prie d'agréer mon déſiſtement. *Mr.* » *Maiſſin* pourra vous rendre le même témoignage.

Je rappelle fidélement les paroles de *Mr. Dupleix* avec d'autant plus de plaiſir qu'il eſt évident, par ce que j'ai dit auparavant, qu'en prononçant l'abſolution de *Mr. Lavv*, il s'eſt jugé lui-même, & qu'on ne peut appliquer qu'à lui la malignité & la calomnie dont il parle, en avouant que l'une & l'autre s'étoient déchaînées contre *Mr. Lavv.* Je rapporte ce qu'il a dit devant moi; je ne puis rien dire de ce qu'il a écrit, parce qu'il ne me l'a pas communiqué.

On ſçait que depuis, *Mr. Lavv* a continué de ſervir avec diſtinction & a été employé utilement. Une conduite ſoutenue & irréprochable en toutes occaſions, fait mieux ſon éloge que je ne pourrois le faire moi-même. Il me ſuffit de pouvoir rendre dans cette occaſion un témoignage que je dois à ce brave Officier & à la vérité. Son abſence exigeoit de moi ſa juſtification que je ſuis à portée de manifeſter, lorſque *Mr. Duplcix* abuſe indignement de ſon éloignement pour l'attaquer & le perdre.

Je ſens au reſte, Monſieur, que les calomnies de *Mr. Dupleix*, étant imprimées & répandues, ma lettre qui juſtifie pleinement *Mr. Lavv*, doit être rendue publique, pour détromper ceux qui ne connoiſſent ni *Mr. Dupleix* ni *Mr. Lavv.* Je n'ai jamais écrit pour le public, & ſi je ſuis forcé de le faire dans cette occaſion, je demande grace pour les expreſſions en faveur de la vérité que j'expoſe. C'eſt à *Mr. Dupleix* à emprunter la plume d'un Avocat célébre & éloquent pour faire lire des fauſſetés & des menſonges. Le vrai n'a pas beſoin de ces ornemens; mais on pourroit

exiger, pour ne rien laisser à désirer au public & pour rendre l'ouvrage complet, que ma lettre au sujet de *Mr. Lavv*, pour répondre à l'article de son Memoire, fut comprise dans la nouvelle édition qu'on donnera sans doute d'un ouvrage aussi intéressant que le sien.

J'ai l'honneur d'être, &c.

Signé, MAISSIN.



N° 27.

EXTRAIT de la page 15 du petit Mémoire que le sieur Maissin a fait imprimer & distribuer dans Paris au mois de Mars 1760.

Il ne me reste plus, Monsieur, qu'à vous dire un mot sur un petit Mémoire de 5 pages *in*-4°. intitulé *Observations*, signé de Me. *Challaye*, Avocat, que vous avez fait distribuer dans Paris au mois de Décembre dernier. Vous y dites pag. 3 ,, le sieur *Maissin* a visiblement signé une lettre qui lui a été envoyée de Paris, fabriquée par les ennemis du sieur *Dupleix*, sans prévoir qu'il se chargeoit de la complicité.

Je pardonnerois ce reproche à quelqu'un qui ne me connoîtroit pas. Mais vous, Monsieur, qui m'avez vu dans l'Inde, vous qui connoissez la fermeté de mon caractère ,, qui ne sçait jamais biaiser quand il s'agit de l'honneur & de la vérité, comment avez-vous pu me croire capable d'adopter par ma signature, une lettre qu'on m'auroit envoyée toute faite & dans laquelle on m'auroit fait dire ce qui ne seroit pas vrai ou ce que je ne pensois pas ?

Ne vous souvient-il plus du tems où obligé d'entretenir une correspondance avec vous pour recevoir vos ordres, & diriger les opérations de l'Armée d'après vos instructions, je prenois la liberté de vous reprocher votre crédulité pour des espions ou mal instruits, ou fripons ? Je vous représentois combien il étoit impossible de tirer des secours des mauvaises Troupes que vous me donniez à commander, & que vous qualifiiés vous-même de la plus inepte & la plus vile canaille. Je vous faisois mes représentations sur des projets bisarres & souvent pernicieux que vous er

fantiez dans votre cabinet, d'après des bruits & des rapports faux ou ridicules ? La crainte de vous déplaire m'a-t-elle jamais fait déguiser la vérité, quand le bien du service me forçoit à vous la dire ? Cette franchise vous paroissoit nouvelle, sans doute, parce que vous étiez gâté par les flatteries de vos Courtisans ; mais je ne changeai point pour cela, & je vous parlai toujours vrai, aux risques de tout ce qui pourroit en arriver. Aussi m'écriviez-vous le 2 Juin 1753, que je vous traitois comme un enfant. Vous vous trompiez en cela, Monsieur. Tant que vous avez été Gouverneur de *Pondichery*, je vous ai toujours regardé comme mon Supérieur, & je ne crains pas vous puissiez indiquer une seule occasion où j'aye manqué sur ce point à ce que je vous devois. Il est vrai que j'en pourrois citer beaucoup, dans lesquelles, si j'avois été maître de ma conduite, j'aurois suivi des routes bien différentes de celles que vous me traciez, & j'ose croire que tout le monde y auroit gagné ; mais je connoissois trop les loix de la subordination pour m'en écarter. Je vous faisois mes représentations, vous insistiez & j'obéissois. C'étoit mon devoir, & je l'avois rempli au péril de ma vie.

Tel a toujours été mon caractère, tel vous m'avez toujours connu ; & je suis bien étonné qu'après cela vous ayez pu me soupçonner d'une lâche complaisance pour ceux que vous appellez vos ennemis. Ce que j'ai dit dans ma lettre à Mr. de *Boisserolles* ne m'a point été dicté ; j'ai écrit d'après ma conscience & d'après la vérité. Si c'est un crime à la famille du sieur *Law* d'avoir osé se plaindre de la diffamation que vous avez faite de leur parent dans votre Mémoire, j'ai très-bien prévu que je me chargeois de la complicité, en attestant des faits contraires aux vôtres. Aussi n'imaginez pas que je les aye écrit sans reflexion ; soyez persuadé, Monsieur, que je les soutiendrai tous, quand il en sera besoin.

Vous ajoutez que j'ai signé la lettre rapportée par Mr. de *Boisserolles* sous prétexte que vous avez produit la lettre de Mr. de *Mainville*. Eh ! non, Monsieur, j'ai écrit & signé la lettre, parce qu'il s'agissoit de rendre justice à un Officier François que vous deshonoriez ; la prétendue lettre de Mr. de *Mainville* n'a point été le prétexte de la mienne, parce que je me proposois bien de me plaindre en mon nom de tout ce que vous aviez écrit contre moi.

N° 28.

EXTRAIT

De quelques lettres de Mr. de Maissin, à Mr. Dupleix

Au camp de Rampakom, le 2 Février 1753.

MONSIEUR,

Mr. du *Saussay* m'a hier communiqué la lettre que vous lui avez écrite, par laquelle vous lui ordonnez de retourner à *Pondichery*, & de me remettre le commandement de l'Armée. Je pense bien, Monsieur, que votre dessein n'est point de me le laisser; je vous prie même à ce sujet de faire de serieuses reflexions sur ce que j'ai eu l'honneur de vous dire l'autre jour qu'il fut question du commandement, que je n'ai point les qualités qu'il faut à un homme qui commande. Une des principales & des plus essentielles me manque; c'est la connoissance du pays d'où dépend la réussite des opérations Je vous prie donc, Monsieur, de renvoyer ou Mr. du *Saussay*, ou tel qu'il vous plaira pour commander. Ceci demande vos attentions, & le plutôt ne sera que le mieux. Rien ne me flatteroit plus que d'être en état de me trouver à la tête des affaires; mais je sçais me rendre justice, & je crois que lorsqu'on n'est point état d'occuper la prémiere place, on doit se contenter de la seconde.



Au camp de Rampakom, le 4 *Février* 1753.

MONSIEUR,

J'ai vu hier *Moraro*, & j'ai eu avec lui une conversation assez longue qui n'a abouti à rien, car nous ne sommes nullement d'accord... En séparant l'Armée, comme me le propose ce Chef Maratte, l'ennemi peut opérer, faire de fausses attaques pour amuser les postes avancés, & se porter sans difficulté dans un camp qu'il sçait dégarni. Il s'ensuivroit de-là, la perte de l'Armée, & peut-être celle de la Colonie entiere. (a) Je pense, Monsieur, que si un pareil malheur nous arrivoit à présent, que tout seroit dit pour la Nation dans l'Inde. Voilà cependant à quoi je l'aurois exposée, si je suis aveuglement les idées de *Moraro*. Quelle ressource, je vous prie, Monsieur, si par une fausse manœuvre l'Armée venoit à être détruite ? Pour moi je n'en vois aucune. Plus de Troupes, point d'armes, point d'alliés; car les Maures prendroient le parti du plus fort, pour accabler la Nation. Il ne sera jamais dit que j'aye été l'instrument facheux du malheur que je prévois, qui arriveroit en donnant dans de fausses manœuvres. Je vous prie, Monsieur, d'avoir égard aux lettres que j'ai eu l'honneur de vous écrire précédemment au sujet du commandement de l'Armée. Je ne puis m'en charger; je vous en ai marqué les raisons: d'ailleurs je prévois que je ne m'accorderois point avec *Moraro*. J'ai bien rabatu sur son compte & sur sa franchise. Je n'augure rien de bon de lui, ni de ses manœuvres...

Je suis, &c.

Signé, MAISSIN.

(a) Les Marattes avoient pour lors déja pillé & brûlé plusieurs Aldées dans l'intérieur des limites du Fort St. David.



Au camp de Rampakom, le 25 Mars 1753.

MONSIEUR,

J'ai été ce matin avec M. M. Very, Aſtruc & Juiskan, reconnoître le terrein de Congranour & Colypakom, qu'on nous a dit être propre pour camper l'Armée. Il eſt entouré de 14 Caupes toutes à la portée du fuſil les unes des autres. C'eſt un terrein bas, labouré, & entouré de brouſſailles de toute part. D'ailleurs, point d'eau que celle qui eſt dans un étang qui ſuffiroit à peine pour trois jours. Je pris Mr. Aſtruc d'aller à *Pondichery* pour vous rendre compte de la poſition du nouveau camp que vous voulez nous faire prendre.

Je ſuis, &c.

Signé, MAISSIN.

A Cheringham le 29 Septembre 1753.

Moraro n'eſt plus le même, ſa bonne volonté eſt paſſée, & lorſque je lui demande ſon ſentiment, il me dit tout le contraire de ce qu'il a dit à *Nandi Raja*. Ce qui eſt bien ſingulier, c'eſt qu'hier au matin il m'envoya Juiskan pour me dire qu'il convenoit de repaſſer le Colram, & qu'hier après midi ayant été chez-lui pour lui dire que *Nandi Raja* vouloit reſter, (à Cheringham) il me répondit qu'il ne ſe méloit de rien, qu'il n'avoit point de conſeil à donner; que ſi nous paſſions, il paſſeroit, que ſi nous reſtions, il reſteroit, que tout lui étoit égal. (*a*) Que s'il y avoit une affaire, nous pouvions être aſſurés que la Cavalerie ennemie ne nous inquiéteroit point; mais qu'il n'avoit rien à

(*a*) Mr. Dupleix qui ne vouloit point me donner d'ordre ni de reſter, ni de repaſſer le Colram, & ayant envie qu'on reſtât ſur l'Iſle de *Cheringham*, ne répondit point à mes lettres par leſquelles je lui demandois des ordres: au lieu de m'écrire comme il auroit dû le faire après ce que je lui avois marqué de ma ſituation, il écrivit à Mr. le Gris avec ordre de me communiquer ſa lettre. Il écrivoit en même tems à *Nandi Raja* pour l'engager à reſter ſur l'Iſle. Il communiqua auſſi ſes intentions à *Morato*; ce qui mit ce chef Maratte de très-mauvaiſe humeur, & l'obligea à me repondre, comme [illegible] donc le ſeul à qui Mr. *Dupleix* n'écrivit point. La raiſon en étoit c'eſt qu'il ne vouloit rien prendre ſur ſon compte, pour que tout [illegible] rien. Quelle maxime pour un Chef!

faire avec les Blancs, que cela ne le regardoit point. Ce Maratte vous jouera quelque mauvais tour, si vous ne prenez les arrangemens convenables pour l'éviter. Je souhaite qu'il vous en donne le tems. Si le *Raja* vous est attaché, il est réellement à plaindre; mais qui peut assurer qu'il ne cherche point à faire sa paix? Il dit vous avoir écrit bien des choses sur le compte de *Moraro* qu'il n'a pas voulu me communiquer. Je suis, je vous assure, Monsieur, très-embarrassé, nullement au fait des affaires, point d'instructions sur ce que j'ai à faire. Si je passe le Colram, que *Cheringham* soit pris, & qu'il n'y aye plus d'espérance sur *Trichenapaly*, que direz-vous? Si je reste, que je sois attaqué, que les Soldats prennent la fuite, & que le canon soit pris, que direz-vous encor? Je l'ignore: mais de telle façon que tournent les choses, tout roulera sur mon compte, je le vois bien: votre lettre à Mr. le Gris avec ordre de me la lire, me prescrit de rester. Je reste donc: mais je vous prie, Monsieur, de m'envoyer un Dromadaire en toute diligence pour que je sçache vos véritables intentions. Vous gardez avec moi sur toutes choses un silence parfait. Je suis, &c.

Signé, MAISSIN.

A Cheringham, le 8 Octobre 1753.

Moraro me devient tous les jours plus suspect; prenez, Monsieur, des précautions; ce ne sera point de ma faute, s'il arrive quelque malheur. Je vous avertis dans toutes mes lettres, & depuis le 2 de ce mois, je n'en reçois point des votres, ce qui m'inquiéte beaucoup...... Décidez-vous, Monsieur. Un Chef Maratte qui est suspect, un *Raja* qui n'a pas le sol, une Armée sans munitions, des Soldats nuds, point de crédit, point de provisions, les pluyes qui viennent, éloigné de 45 lieues de *Pondichery* avec des Soldats qui ne sçavent que faire, ceci mérite vos attentions, & doit vous faire prendre un parti. Il me paroit, suivant vos lettres, que vos intentions sont qu'on reste à *Cheringhem*; c'est pour m'y conformer que j'ai pris ce parti, en attendant une décision qu'il me paroit que vous ne jugez pas à propos de me donner.... Vous me dites dans toutes vos lettres de ne rien faire que du consentement de *Moraro* & de *Nandi Raja*. Le prémier me ré... il n'a rien à dire, que je suis le maître de faire ce que ... semblera, que tout lui est égal. Le second, qu'il ne con

vient pas que nous partions', & qu'il restera si nous venions à repasser; c'est ce qu'il m'a signifié par écrit. Vous voulez cependant que je ne fasse rien sans le consentement de ces deux hommes ; donnez-m'en les moyens...... Vous me dites dans toutes vos lettres de sauver l'honneur du Roi & de la Nation ; mais vous ne me dites pas s'il convient de se retirer ou de rester, & j'ignore les raisons de politique & d'intérêt qui peuvent obliger à prendre un de ces deux partis. Vous le sçavez, Monsieur ; vous n'en prenez cependant aucun de décisif, & vous voulez que ce soit moi. Donnez-moi des ordres & ne me renvoyez pas à vos lettres qui n'ont rien de décisif. Convient-il de rester ? Convient-il de se retirer ? Dites-moi, je vous prie, dans lequel de ces deux cas vous entendez que je sauve l'honneur du Roi & de la Nation. Donnez-moi, je vous prie, des ordres positifs, ou envoyez un Commandant pour me relever.

Près de Chalembron le 5 *Août* 1753.

Monsieur j'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 4. Si Madikan (Capitaine Cipaye) a volé 700 reaux, les autres Capitaines en ont volé le double. C'est un honnête homme, le plus exact que j'ai connu, & dont j'ai le plus de sujet d'être content pour ses services & sa bravoure. Je vois que Dhosti met tout en usage pour perdre les Capitaines qui ne veulent pas lui payer tribut. Peu en étoient exempts. Madikan étoit du nombre. Je vois avec chagrin qu'on me tire tout ce que j'ai de bons Capitaines & Officiers Cipayes, pour les remplacer par des coquins & poltrons. Goulu - Moudine, chassé par vos ordres pour avoir abandonné la piéce de canon de Lambert, revient ici avec une Compagnie. Pourquoi ? Parce qu'il a donné 300 reaux à Dhosti. Ce Noir sçait que l'oncle de Manuel me sert d'interprête, & qu'il me dit ce qui se passe dans les compagnies des Cipayes. Il le fait menacer de prison. Mirzael & Ignace Mouton sont en prison à *Pondichery*, parce qu'ils me faisoient un fidéle rapport de ce que Dhosti tiroit tous les mois de chaque Capitaine Cipaye. Cet homme leur prend leurs chevaux, parce qu'ils étoient admis dans les cent chevaux accordés au Ragagi. Quel est le prétexte dont il se sert ? c'est qu'ils n'ont pas la marque. Ils ont cela de commun avec les autres. Vous découvrirez, Monsieur, quand vous le voudrez, les friponneries de Dhosti. Je vois avec chagrin que ce coquin cherche à perdre les bons Capitaines.

N° 29.

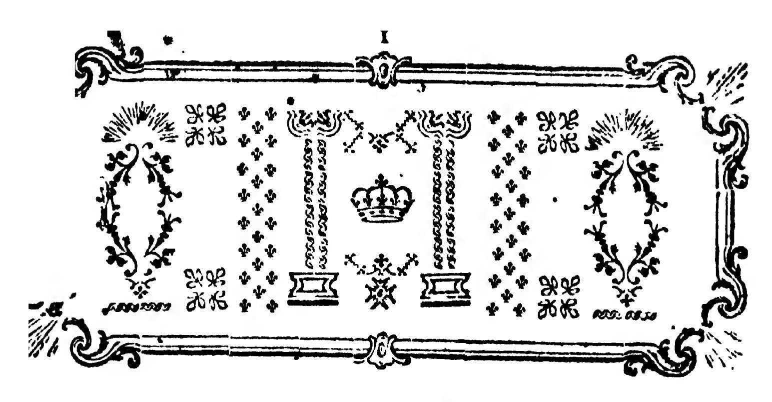
EXTRAIT de la lettre de Mr. de Maissin, à Mr. Dupleix.

Du 6 Avril 1753.

On vous dira, Monsieur, tout ce qu'on voudra, & vous croirez, si vous voulez, que le convoi a été entierement détruit & dissipé, que les Cipayes & Soldats Anglois ont été hachés. Pour moi, je m'en rapporterai à mes yeux, & vous voudrez bien me le permettre. Notre canon a tué du monde à l'ennemi, cela n'est point douteux. Il y a eu des effets d'abandonnés par des Coulis (Portefaix). Qu'y a-t-il d'étonnant? ..... Mais personne ne me soutiendra à moi qui l'ai vû, que le convoi ne soit entierement & dans le meilleur ordre du monde, entré dans *Tirvady*; & qui l'auroit empêché? Des Soldats fugitifs que je n'ai vû que de retour au Camp.

Je suis, &c.

Signé, MAISSIN.



LETTRES DE M. DUPLEIX

à M. de Maissin.

No. 1.



A PONDICHERY ce deux Janvier mil ſept cent cinquante-trois. Liſez en particulier. J'ai payé à Dalmeyde le montant de l'état., & j'ai paſſé quarante Roupies pour le Major dont vous me parlez : quant à l'Eléphant & à ſa ſuite, je n'ai jamais parlé de cet article à Abdoulna Bibek ; quand il me donnera lieu d'être ſatisfait de lui, ainſi que les autres Chefs, je n'y regarderai pas de ſi près ; mais juſques à préſent je n'ai que des plaintes à faire d'eux tous, ils le ſçavent bien ; il en ſera de même des cinq Cavetoques d'Alikan.

Quant à la Compagnie que vous avez envoyé ici, il faut la réduire à un Sergent & ſeize hommes que vous incorporerez dans la Compagnie la plus foible ; tous les autres ne ſont que de mauvais Fuſils, qui peuvent entrer au ſervice de Moraro, mais non dans le nôtre. Mr. Albert me marque que Moraro vous a fort bien reçu, je lui avois beaucoup parlé de vous, & dit que toute ma confiance étoit en vous ; & pour ' ' fût lui-même ſatisfait, je ſuis convenu avec lui que ce ſeroit tou- ...rs vous qui iriez conférer avec lui ſur les opérations. Le ſieur ...vrence diſoit dernierement en pleine table que tout notre appareil ne

l'étonnoit pas, qu'il sçavoit comment il falloit s'y prendre pour mettre les François en déroute avec une poignée de monde, qu'il comptoit en faire autant dans peu. J'espere qu'il en aura menti; je crois que vous pensez comme moi. D'un autre côté l'on vient de m'assurer que l'ordre étoit parti pour rappeller de Tirvady les Troupes Angloises, & que si Mahamet Alikan vouloit les suivre, il étoit le maître; mais sans aucun de sa Troupe: par la raison, disent les Anglois, que si ses Troupes suivoient, nous n'allassions les attaquer dans leurs limites même. Les Marattes sont extrêmement redoutés de cette Nation, il en faut profiter, & ne point leur laisser le temps de respirer ni nuit ni jour. Lorsque vous serez sur les bords de la riviere de Pommiar, vous serez à portée de leur causer bien de l'inquiétude, & de profiter des occasions. La communication du Sud & de l'Est doit leur être coupée entiérement. Voilà bien des Canons que l'on renvoie; l'on dit que c'est de votre avis.

Je vous prie de ne point vous arrêter aux charrades de quelques personnes de votre Armée. Soyez persuadé que les Anglois ne peuvent vous présenter que trois cent Blancs; croyez fermement ce que je vous marque: je sçais que l'on aime à augmenter les êtres, & que tout paroît monstrueux aux yeux de certaines gens. Ma confiance est en vous, & vous aurez bientôt celle de Moraro. Je suis très-sincérement, Monsieur, votre très-humble & très-obéissant Serviteur, *signé*, DUPLEIX.

Sans les communiquer à personne, faites-moi part de vos idées, surtout lorsque les affaires ne demanderont point une prompte exécution.

No. 2.

CE premier Février mil sept cent cinquante-trois, huit heures du soir. Je ne sçais, Monsieur, que vous dire sur le deshonneur que la Nation vient d'acquerir par la mauvaise volonté d'un seul, & par sa pusillanimité. Jamais telle occasion ne se présentera. Qu'il est fâcheux qu'on l'ait manquée; je n'y vois plus de remede: il faut songer à réparer cette faute, s'il est possible. J'ai donné ordre au Sr. Dusaussai de vous remettre le commandement de l'Armée, & je prends pour prétexte son peu d'accord avec Moraro qui me paroît bien indigné de ce qui vient de se passer, ainsi que tous ceux qui sont venus de-là. Il est vrai que plus on y pense, & plus on est surpris d'une telle conduite. Il est encore plus fâcheux que des Noirs y trouvent à redire: songeons au remede, & voici ce que je pense: vous devez actuellement prêter votre attention à Tirvady & Goudelour, au premier endroit pour le prendre, & au second pour être bien informé des mouvemens que l'Ennemi pourra y faire. Voici ce que je crois de plus convenable pour l'attaque de Tirvady. C'est d'abord de vous envoyer deux gros mortiers de douze pouces pour le bombarder; une de ces bombes seule fait plus d'effet que toutes les grenades royales ou non. L'on dit qu'il peut être resté quarante ou cinquante Blancs dans cette Place avec deux ou trois cent Cypayes pour opérer. Il convient que vous fassiez de votre Camp un détachement de cent Blancs avec cinq à six cent Cypayes, commandé par Alikan; & deux ou trois cent Cavaliers Marattes. Ce corps se placeroit à Panneroúty qui est à l'ouest de ce Fortin; & travailleroit à établir la batterie des deux mortiers que l'on peut placer à six cent toises de la Place, les mortiers portant à toute charge, à neuf cent; la batterie faite & disposée, vous y ferez transporter vos mortiers; on y pourra faire aussi un

retranchement pour le petit corps de Troupes, qu'il sera à propos de faire relever tous les jours, si vous le souhaitez, ou tous les deux jours, pour assurer votre communication avec cet endroit. Vous pouvez faire mettre un petit corps de Cavalerie avec quelques Cypayes à moitié chemin, qui pourroient également se retrancher : ce petit corps se porteroit à la batterie, s'il en étoit besoin, au premier avis que celui qui y commanderoit donneroit au Commandant de ce petit corps, à qui l'on pourroit confier une petite piéce de Canon. J'oubliois de vous dire qu'il convient que le détachement qui doit demeurer à Pannerouty, doit avoir deux piéces de vos Coulevrinnes, non pour battre la Place, mais pour repousser l'Ennemi dans la sortie qu'il pourroit faire ; la Cavalerie Maratte de ce même détachement rodant nuit & jour, les sorties ne sont point à craindre, & l'Ennemi en seroit la dupe, puisque votre détachement étant relevé tous les jours, il seroit obligé de veiller exactement toute la nuit, comme dans la tranchée, pendant l'opération de ce bombardement : car il ne faut pas penser à d'autre façon ; la Cavalerie Maratte avec quelques détachemens de Cypayes generont la communication de Tirvady à Goudelour, sur-tout pendant la nuit : partie de cette Cavallerie agiroit à son ordinaire au Sud de Goudelour, tant du côté de Chalembron que du côté de Bonniquery, pour continuer de rendre le transport difficile de ces endroits à Goudelour. Cette opération peut se faire actuellement avec plus de facilité : il convient aussi que Moraro envoye deux ou trois cent Cavaliers du côté de Bahour, pour retenir les Courriers qui pourroient venir ravager nos Aldées de ce côté-là. Il doit de même tenir toujours l'Ennemi en échec dans ses limittes : s'il prenoit fantaisie à l'Ennemi de faire quelques mouvemens dans le Nord, vous êtes alors en état de votre Camp même d'examiner sa conduite, & de prendre alors le parti que vous croirez le plus convenir, soit de faire venir le monde de Pannerouty, soit de l'y laisser, comme vous le jugerez le plus à propos. Au reste attentif, comme vous le ferez, l'Ennemi ne peut vous surprendre là où vous êtes ; sa marche seroit fort longue, & il ne peut venir à vous sans que vous le sçachiez. Au reste je ne le crois pas assez fol pour abandonner sa Colonnie, & se mettre entre cette Place & votre Armée ; il seroit bientôt réduit à la derniere extrêmité. Je vous prie de faire part de tout ceci à Moraro, de l'écouter plus que ne faisoit le Sr. Dusaussai : cette déférence de votre part lui fera plaisir. Je compte vous envoyer le Sr. Verry que vous chargerez du détail dont vous voudrez vous débarrasser : il est exact, attentif, & connoît le Pays. J'ai jugé à propos de joindre à la Volonté le nommé Marchand. Le premier n'est pas suffisant pour conduire sa Troupe, mais je vous prie d'incorporer les dépenses de l'Artillerie dans la nôtre sous un même Chef. Ma lettre est longue, je la finis : s'il me vient quelqu'autre idée, je vous en ferai part ; mais sur-tout un secret inviolable sur tout ce que je vous marquerai, & vous l'exigerez de même de Moraro. Je suis sans reserve, votre très-humble Serviteur, *signé*, DUPLEIX.

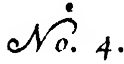
No. 3.

Ce deux Février mil sept cent cinquante-trois. Je reçois, Monsieur, votre lettre de ce matin ; je ne dirai rien de plus pour sa réponse, que je suis bien assuré que la fiévre ne vous prendra pas, quand on viendra vous dire que l'Ennemi se met en mouvement. Monsieur Verry part, il vous sera

part des connoissances qu'il a du Pays; c'est un honnête homm dira vrai, & je suis trés-tranquille pour cette partie. Il vo ce que je lui ai dit sur Tirvady & ce qui est dedans, & de croire tout ce qu'il vous dira. Je le sçais de la même, m'avoit averti deux jours avant de la retraite que Mahamet disoit. Je lui ai dit de vous dire que si l'Ennemi passoit l Tommiar & se campoit à Bahour, ou un peu plus à l'Ouest, quitter votre Camp de Rampakom, & de ne point cesser l' Tirvady, que s'il s'avançoit de ce côté-ci, vous n'aviez point à prendre que celui d'aller vous camper dans les limites de que l'Ennemi y retournant, comme il ne manqueroit point vous vous en retourneriez à votre Camp de Rampakom. J'ai dit Verry ce qu'il seroit à propos de faire de vos mortiers, si vous étiez obligé de faire ces marches : l'on travaille à des échelles; aussi-tôt qu'elles seront faites, je vous les envoyerai. Je pourrai auparavant vous en faire passer de ce pays-ci, dont les tireurs de Sucre se servent. Vous devez inquieter continuellement l'Ennemi à Tirvady, & lui faire user inutilement ses munitions. Lorsque vous envoyerez à Panneroutty, il faut faire paroître le corps de Blancs considérable, & faire revenir le soir le surplus de ce que vous aurez dessein de lui laisser. Il faut aussi que le corps des Cypayes paroisse nombreux : les ruses sont nécessaires dans la Guerre, & je vous prie d'en faire usage autant qu'il sera possible. Il est parti deux mortiers avec toutes leurs ustensiles, à la reserve d'un affut qui partira demain au matin avec le restant de poudre pour les servir.

Dalmeyde a reçu l'argent de sa Troupe, mais je lui ai dit de dire aux Cypayes que je ne les payerois que la moitié, puisqu'ils ne faisoient pas mieux leur devoir. Je suis très-sincérement, Monsieur, votre très-humble & très-obéissant Serviteur, *signé*, DUPLEIX.

N'oubliez rien pour faire revenir Morarо des défiances qu'il a sur notre compte. J'espere que vous y réussirez; après que vous aurez lû mes lettres & pris des notes, renvoyez-les à Pondichery.



CE trois Février mil cent cinquante-trois. Je reçois, Monsieur, votre lettre d'hier: les sentimens généreux dont vous êtes animé, vous engagent à soutenir le Sr. Dusaussay dans la conduite qu'il a tenu dans l'occasion derniere. Je veux bien croire ce que vous m'en dites; mais aussi je vous prie de me laisser penser que l'on pouvoit mieux faire, & que ce n'étoit pas avec le détachement dont vous me faites le dénombrement qu'il falloit vous faire partir, ni à l'heure que vous êtes parti; toute l'Armée entiere devoit le faire, & non par lambeaux, & avec des piéces de rien, comme on avoit donné à la Volonté. C'étoit vouloir sacrifier ces petits corps, que de les expédier de cette façon. Si votre Armée s'étoit mise en mouvement en même tems que la Volonté, & qu'elle eût marché en bon ordre, vous ne devez pas douter un moment qu'elle eût fait un bon effet sur la Cavalerie Maratte, qui ne se voyant soutenu par aucun corps respectable n'a pû mieux faire que ce qu'elle a fait. C' une justice que lui rendent tous ceux qui l'ont vû, & je n'ai point e tendu d'elle qu'avec ses Sabres elle dût affronter Artillerie & Mousqu terie. La conduite que l'Ennemi a tenu envers ces pelotons qu'on

oit, prouve qu'il ne songéoit qu'à sa retraite: ainsi on en pouvoit arti, si on avoit voulu pénétrer son dessein; & certainement si notre avoit marché à tems en bon ordre, l'arriere-garde eût été en- & cette action eût donné du courage à nos Troupes: l'habileté Commandant est de profiter de l'occasion; & sans blâmer Mr. Du- je dirai qu'il n'a point sçu profiter de celle qui se présentoit. Je s pas étonné, je lui rends la justice qui lui est dûe. J'aurois bien s de plus à vous dire sur votre lettre, je ne veux pas d'autre que celui que vous donnez vous-même, & que je sçais ce- vous donnez avec la meilleure volonté du monde. La con- Commandant y est très-claire; ce n'est point sur le rapport j'ai rappellé le Sr. Dufaussai, puisque ma lettre a été écrite ce matin, & que je n'en ai reçu de ce Maratte que le soir. Celle de Mr. Dufaussay a suffi pour ce rappel, & il y a long-tems que j'en cherchois l'occasion: au reste la fiévre qui lui a pris, l'auroit également ramené ici; je sçais à qui l'on doit les sentimens que l'on a inspiré à la Troupe. J'ai lieu de penser que vous lui en inspirerez d'autres. Ce sont des François qui sont depuis long-tems disciplinés par vous; ils ont de braves Officiers qui les meneront bien; ils iroient encore mieux par la suite, si l'on avoit sçu les encourager par l'occasion que l'Ennemi a présenté. Permettez-moi de ne pas vous en dire davantage sur le passé, je n'y pense plus.

Il est bon de vous mettre au fait de la raison de la retraite; la voici au vrai. Les plaintes continuelles du Gouverneur de Goudelour à celui de Madrass sur le ravage des Marattes, & sur le défaut de vivres &c. ont forcé le Conseil de Madrass de donner des ordres pour que l'on rappellât la plus grande partie des Troupes Blanches & Noires à Goudelour. Cet ordre intimé à Mahamet Alikan, la peur l'a prit avec juste raison; & malgré les ordres qui étoient de le laisser à Tirvady, il a accompagné avec tout son monde les Anglois, & est entré lui-même dans les limites, d'où on l'a prié de se retirer, & de s'en retourner à Tirvady. Voilà le vrai de cette retraite, & le sujet du retour de Mahamet Alikan à Tirvady. Comme je crois que vous ne tarderez point de vous appercevoir de la grande diminution, sur-tout dans le nombre des Blancs, que les Anglois qui nous craignent pour le moins autant que nous les craignons, ont fait rentrer dans leur Place: voilà ce qui s'est passé dans cette partie jusques à hier midi. Comme nous pouvons dire, sans nous faire tort, que c'est à qui aura le plus de peur de son Ennemi, vous ramenerez nos gens, j'en suis bien persuadé, sur-tout quand vous les aurez informé que ces redoutables Anglois n'y sont plus qu'en petit nombre. Je ne sçais que vous dire de l'avis que vous a donné Moraro à dix heures & demie du soir: si le fait est vrai, il prouve que l'Ennemi ne s'endort point; mais je suis aussi bien persuadé que s'il vient vous attaquer, que vous le recevrez comme il faut. Votre retranchement, suivant que vous me l'avez dépeint vous-même, n'est pas facile à attaquer. Au reste, que tous les Anglois y soient, ou non, le nombre n'en sera pas augmenté, & vous êtes en Blancs au- & plus qu'eux, en y comprenant la Volonté, & ceux de la Roche dont ire bon parti, quand on le veut. Vous avez de plus un retranche- . & malgré tout ce que l'on peut dire, les Marattes dont l'Ennemi us e peur qu'on ne veut le croire. L'affaire du côté de Gengy, à de ..x lieues, n'est rien. On a repris Tiwallour, & je pense que vous aurez pû laisser les Cypayes à Triquelour, jusques à la prise de cet endroit.

J'ignorois qu'on y eût envoyé de nos Cypayes. Si vous jugez les mortiers inutiles, vous pouvez les renvoyer à Valdaour : l'argent des Cypayes a été donné hier ; s'il n'est pas rendu, que l'on s'en prenne à Dalmerde. Je suis très-sincérement, Monsieur, votre très-humble & très-obéissant Serviteur, *signé*, DUPLEIX.

No. 5.

CE trois Février mil sept cent cinquante-trois, cinq heures du soir. Trois déserteurs des Suisses, Monsieur, qui viennent d'arriver, m'ont dit qu'ils ignoroient la raison de la démarche que les Anglois ont fait le trente-un du mois; que les Marattes les ont beaucoup gênés dans leur marche; qu'ils ont eû plusieurs gens de tués & de blessés, Blancs comme Noirs; que la déroute a été pendant près d'une demi-heure à l'arriere-garde, qui s'est jettée avec précipitation sur le centre, & l'avant-garde, sur-tout leurs Cypayes qu'ils disent très-mauvais. C'est le langage le même que nous tenons des nôtres. Je n'ose vous dire qu'ils ont ajouté que si nos Blancs avoient marché avec le reste de l'Armée, que tout auroit été mis en déroute ; que les Marattes causent une terreur si grande chez les Blancs, comme chez les Noirs, que c'est la raison pourquoi ils ont pris une route fort détournée pour retourner à Tirvady ; que les Anglois n'ont pas voulu permettre à Mahamet Alikan d'entrer à Goudelour, & lui ont dit de s'en retourner à Tirvady ; que le soir qu'ils sont arrivés auprès des limites, qu'il y est entré des Anglois ; qu'ils n'en sçavent pas la quantité, non plus s'ils sont revenus ; que comme ils n'entendoient pas l'Anglois, ils ne peuvent rien sçavoir de positif sur ce qui se passe ; qu'ils sçavent bien que les blessés & les malades ont été envoyés à l'Hôpital, & que l'arriere-garde avoit été assez maltraitée ; qu'ils sont partis hier matin pour retourner à Tirvady par les bois & des routes terribles, & fort étroites, où une embuscade étoit dans le cas de les arrêter ; qu'ils ont fait halte dans le détroit, & ne se sont remis en marche que dans la nuit ; qu'ils ont profité de l'obscurité pour prendre la route d'ici ; que malgré les difficultés des chemins les Marattes n'avoient pas laissé que de les harceler, & de leur enlever des bagages ; qu'ils ne peuvent point dire l'heure que leur Armée sera arrivée à Tirvady. Vous devez sçavoir ce point mieux qu'eux ; mais ils assurent qu'il est resté des Blancs à Goudelour, des Topas & des Cypayes, parce que cet endroit étoit entiérement dépourvu, & que nos prisonniers avoient fait quelques tentatives pour profiter de ce manque de monde ; que quant au service des Blancs à Tirvady, que le tout se réduit à une garde de Camp ; qu'ils ne font ni patrouilles, ni bivouacs, ni gardes avancées ; que ce sont les Cypayes qui sont chargés de cette opération, & qu'à la reserve de leurs factions, qu'ils dormoient toute la nuit. Ainsi vous devez concevoir qu'il est facile de donner de vives alertes à ces canailles de Noirs, & d'enlever même leurs gardes avancées & leurs bivouacs, où ils assurent que l'on fait souvent mauvaise garde : je le crois, c'est assez l'ordinaire des Cypayes ; que tous les Suisses veulent absolument quitter, & qu'ils sont résolus dans la premiere affaire de tirer même sur les Anglois qui affectent pour eux un mépris souverain : ils ajoutent de plus, que leurs Officiers les volent autant qu'ils peuvent, & que les Officiers Anglois étoient presque toujours yvres le soir, & que les nouvelles provisions de vin & de raque qu'ils ont conduits avec eux, alloient occasionner

une débauche qui dure souvent toute la nuit; les alertes souvent réitérées procureroient aux Soldats la facilité de s'enfuir, & occasionneroient souvent bien de la confusion, sur-tout depuis deux heures après minuit, jusques à la pointe du jour. Ils ajoutent que les Marattes les auroient réduits à l'extrêmité pour les vivres, & que ceux qu'ils ont amenés avec eux, ne peuvent durer long-tems, sur-tout pour le Ris. Sans la crainte des Marattes, beaucoup de leurs camarades se seroient déja rendus; mais ils attendent la premiere occasion pour le faire les armes à la main & tambour battant. Voilà une Troupe sur laquelle l'Ennemi ne peut guere compter, soit par maladie, ou par vol, sur ces deux Compagnies: elles sont actuellement réduites à soixante trois. Ils n'ont pû me dire si l'Ennemi a amené avec lui plus de Canons, ils n'en sçavent rien. Voilà, Monsieur, ce que j'ai pû tirer de ces hommes; leur rapport me prouve que les Marattes les dérangent beaucoup, & qu'ils sont jusques à présent les seuls qui les ont inquiétés. Ils pensent de leurs Cypayes comme nous faisons des nôtres, qu'ils ont la bonté de dire être bien mieux disciplinés, & se présenter mieux que les leurs. C'est ce que vous ne voulez pas croire. La Volonté a aussi grande réputation, il en faut profiter. Je suis très-sincérement, Monsieur, votre très-humble & très-obéissant Serviteur, *signé*, DUPLEIX.

Je ne sçais si l'Ennemi par son mouvement n'a pas voulu nous obliger à en faire quelqu'autre qui nous eût tiré du Camp où nous sommes: il s'est trompé, & la crainte de perdre Tirvady d'un coup de main ou autrement l'a fait revenir, voyant que nous ne changions point de situation; ainsi il fera quelques réflexions avant que de venir vous attaquer là où vous étes. J'ai fait envoyer dix mille balles à Cayetoques pour Moraro, & trois barils de poudre pour en faire usage. Ordonnez que le tout lui soit rendu, & ne lui laissez pas manquer de cartouches, vous en avez une honnête provision; cependant dites-lui qu'il recommande à ses gens de les ménager.

No. 6.

CE quatre Février mil sept cent cinquante-trois. Je reçois, Monsieur, votre lettre d'hier, avec l'état de dépense du Détachement. De quelque façon que ces vivres ayent été donnés, il faut toujours les payer, soit aux habitans, soit aux Amaldures, parce que d'une façon ou d'autre il faut toujours en tenir compte; & c'est ce que je ferai: mais je crains que cette même dépense ne soit également portée sur la nôtre, si vous n'avez la bonté de le défendre aux Arrombattés qui ne sont que des coquins; mais pour éviter une pareille confusion, vous défendrez, s'il vous plaît, aux Commandans des Détachemens que vous mettrez dehors, de ne rien exiger de qui que ce soit, qu'en payant par les mains de l'Ecrivain; qu'Arrombatté fournira à ces Détachemens. Par ce moyen les plaintes & les abus cesseront.

Je ne puis trop vous remercier de l'exemple que vous venez de donner de la Compagnie de Gulam Mouderce, & du châtiment infligé à un coquin de Cypaye: sans doute que vous avez aussi retiré les armes de la Compagnie d'Abdoulkader, & que vous ayez pu les remplacer par de bons Cypayes. Vous verrez que cet exemple fera au mieux. Moraro aime l'argent, & vous les Soldats: je fais en sorte de vous contenter tous

deux. Je suis très-sincérement, Monsieur, votre très-humble & obéissant Serviteur, *signé*, DUPLEIX.

Je vous prie de veiller sur les débauches ces trois jours gras auroit du risque pour nous.

No. 7.

CE six Février mil sept cent cinquante-trois. Mr. Albert, Mon m'a remis votre lettre d'hier, & m'a en même tems fait pa sentimens où vous êtes, qui m'ont fait véritablement bien du dans lesquels je vous prie de persister, ainsi que tous Messieurs ciers. Vous ferez recevoir pour Capitaines Mrs. Verry & Astruc les Bœufs pour la piéce de dix-huit; il n'est encore venu tier, peut-être aurez-vous gardé l'autre avec les muniti Un Déserteur Anglois venu hier de Goudelour assure qu'i de cent cinquante Blancs dont il est du nombre, qui ont Goudelour & au Fort. L'on dit aussi que Mahamet Alik réception que le Gouverneur Anglois lui a fait, voit b. tarder d'être abandonné de cette Nation, & qu'il méd. s'enfuir avec quelques personnes affidées du côté d'Arcatte, champ plus libre pour prendre la fuite. La nouvelle de l'app. Bajirao le consterne aussi beaucoup. L'Envoyé de ce Chef Maratte arriver aujourd'hui ou demain. J'espere, Monsieur, que vous apporter tous vos soins à rendre les communications difficiles. L'Ennemi n'a porté avec lui que peu de vivres, & l'Anglois ne cherche que le manque de vivres, pour avoir un prétexte plausible pour se retirer. Je suis très-sincérement, Monsieur, votre très-humble & très-obéissant Serviteur, *signé*, DUPLEIX.

No. 8.

CE seize Février mil sept cent cinquante-trois. Ce fameux Lambert, Pirate de Trichenapaly, exige, Monsieur, du Brhame qui est à Triquelour deux cent serres de Ris, qui font trois cent mesures par jour, quinze Cabrits *idem*, soixante mesures de Beurre, de Larraque, cinq Roupies en argent. Voilà de quelle façon ces gueux-là menent les affaires dont ils sont chargés. Les Caffres & les Topas qu'il a avec lui, sont nourris par Arrombatté, la dépense lui en est passée tous les jours; il n'est rien dû aux Cypayes : c'est donc un pur vol de la part de ce coquin qui se fait par ce moyen un revenu de cinquante Roupies par jour : je donne ordre au Brhame qui m'a envoyé cet état, de ne lui rien donner; & s'il continue, vous lui donnerez ordre de s'en revenir. On lui fera payer ce qu'il a reçu. Mettez-vous dans la tête que tous ces gens-là ne sont que des voleurs. Laissez-le au service de Morato, il lui convient. Je suis très-sincérement, Monsieur, votre très-humble & tr *signé*, DUPLEIX.

Vous pouvez juger de cet échantillon, qui profi lui ou de moi.

No. 9.

...er mil sept cent cinquante-trois, à sept heures du
...es, Monsieur, venus de Madrass, Mahamet Alikan
...e de Trichenapaly; parce que les Anglois qui sça...
arrivée de Bajrao avec son Armée, ne veulent pas
... leur Etablissement par rapport à un tel coquin. C'est
...res sont venus de lui faire prendre cette route, & vous
...enir de Tirvady à Karambour, à Vigueblé, de cet en...
...ngatempele & Montoupaliam, ensuite a Pouale, à Tacue,
...drapalé, à Mouqueladi, à Chalembron, de-là à Chialy ...
...e Tanjaour, à Mayrarom, Kumbokonom, Cailady & Tr...
... Il aura quatre cent Cypayes, quinze Blancs pour servir deux
petits Canons, cinquante Cavaliers, & le sieur Kilpatuk Cap...
...glois. Mahamet Alikan sera, en Palanquin *incognitò* à Chalem...
...doit prendre deux cent Cypayes qui y sont, & se joindre ...
...t Cavaliers du Tanjaour, qui seront à Chialy pour l'attendre.
...ence & les Anglois demeureront a Tirvady avec le reste du monde.
...ues à ce qu'ils sçachent que Mahamet Alikan a passé le Coleram, &
... il vous envoyera dire que ce coquin n'étant plus avec eux, ils se re...
...rent. A quoi vous ne leur ferez d'autre réponse, que celle qu'ils av...
...a vous rendre tous nos Prisonniers, & que vous les poursuivrez par-tout
jusques à ce que ces Prisonniers vous soient rendus, & en conséquence
vous tenir toujours prêt à les suivre; sur quoi vous devez bien veiller.
Je donne avis de tout ceci à Moraro, afin qu'il fasse agir vivement sa Cavalerie, & qu'il le fasse au moins poursuivre par mille Chevaux jusques aux Portes de Trichenapaly, s'il ne peut le joindre. Il sçait la récompense que j'ai promis pour qui m'amenera cet homme: je lui marque que je la tiendrai. On dit que ce départ se fera dans la nuit de demain au Vendredi: veillez exactement sur cela, & voyez avec Moraro ce qu'il y a de plus expédient pour avoir cet homme, s'il est possible. Veillez en même tems sur les démarches des Anglois. J'envoye au Camp ennemi deux hommes qui se rendront au vôtre, pour vous dire l'heure & le moment que Mahamet Alikan doit se mettre en marche. Ils seront porteurs d'un petit papier, sur lequel est la lettre A, afin que vous les connoissiez. Donnez, s'il vous plaît, votre attention & tous vos soins à cette opération; & à quelque heure de nuit que vous receviez la présente, allez trouver Moraro, pour le prier de ma part de donner avis en toute diligence à Nandy Raja à Marsfour de tout ce qui se passe, afin que de son côté il bouche les chemins. Il faut que cet avis soit donné par un Chameau, afin qu'il soit plutôt rendu. Je lui écris pour le prier de ne point négliger cette opération qui est décisive. Je suis très-sincérement, Monsieur, votre très-humble & très-obéissant Serviteur, *signé*, DUPLEIX.

No. 10.

... vingt-trois Février m... ...ept cent cinquante-trois. J'ai reçu ce matin, ... Monsieur, votre lettre ...ier au soir, & actuellement celle de ce ...atin. Moraro se prê... ...u'il peut à la réussite. Il ne tiendra pas à

lui qu'elle ne réussisse, si l'Ennemi y donne lieu. Le Kaoul regarde tous les Cypayes, & je vous avois prié de le lire à tous leurs Chefs. Je n'ai point reçu de lettre de Soujaskan. Puisqu'on vendoit les armes prises par Moiaro, vous eussiez pû en faire acheter pour nous. Tous les fusils que l'on a donné aux Cypayes de Soujaskan, ont passé par les mains de l'Armurier, & ils étoient tous en état. Ce n'est pas moi qui ai donné les ordres de faire sortir Lambert avec le tiers de l'Armée, comme vous me le marquez : ainsi vous pouvez le rappeller quand vous le voudrez. Quelques revenus de plus ou de moins ne font rien à l'affaire; & à vous dire vrai, ce tiers m'a effrayé : rappellez-le promptement, & n'en mettez point la faute sur moi. Je crois que la personne qui devoit prendre la route que je vous ai marqué, a changé de sentiment, sur ce qu'il aura appris que le Maissour n'a pas abandonné Trichenapaly, comme le bruit en avoit couru il y a quelques jours : cependant il est toujours bon d'être alerte d'une façon ou d'autre. Cet homme est obligé de quitter Tirvady. Je vois avec peine que l'on ne donne aucune alerte de nuit à l'Ennemi; tout ce que je dis & écris à ce sujet, devient inutile; je vous prie d'y faire attention. Je suis très-sincérement, Monsieur, votre très-humble & très-obéissant Serviteur, *signé*, DUPLEIX.

Vous ne me dites rien sur les plaintes d'Alikan au sujet des droits du Bazard.

No. 11.

CE deux Mars mil sept cent cinquante-trois. J'ai reçu, Monsieur, votre lettre d'hier avec l'état que j'ai remis à l'Ecrivain, avec ordre de vous envoyer à vous-même l'argent. Les Etrangers sont passés sur le pied que vous le souhaitez; mais pour ne point exciter de murmure, vous direz aux Etrangers que comme l'on ne veut rien déranger à l'ordre établi, que c'est de votre argent, & pour les contenter, que vous faites cette avance, dont vous vous ferez rembourser lors des décomptes. On a déja envoyé des sandales, on va encore en envoyer, & on continue d'en faire : on va également envoyer le restant de l'habillement.

Je remercie Messieurs les Portugais de la grace qu'ils veulent me faire de me donner cinq Roupies pour leur nourriture; il en coûte plus de dix pour nos Soldats; leurs Commandans peuvent se charger de leur gargote. Voyez ce que vous voulez que l'on donne à Lambert & à Marchand : vous n'avez pas examiné l'affaire où Lambert a perdu son Canon; il falloit un exemple, & je vous en avois prié. Je vous prie encore de n'avoir pas pour tous ces gueux de Capitaines tant de bonté; ils en abusent. J'ai dit que l'on renvoyât les seize Bœufs, on avoit cependant donné l'ordre de les remplacer par d'autres; on a passé les Sergens à quatre Roupies. On vous envoye cent cinquante grenades royales armées. J'attends les Brahmes qu'a amené Lambert. Veillez sur l'Ennemi. Sa feinte de l'autre jour a été pour voir quel seroit le mouvement que l'on feroit chez nous. Je suis persuadé que Mahamet Alikan ne cherche qu'à s'évader; tout ce que j'apprends de lui, ne tend qu'à cela. Je voudrois bien que nous fussions maîtres de Chalembron. Je suis très-sincérement, Monsieur, votre très-humble & très-obéissant Serviteur, *signé*, DUPLEIX.

No. 12.

CE onze Mars mil ſept cent cinquante-trois. Je réponds, Monſieur, à vos lettres du dix & d'aujourd'hui. Si la jalouſie que vous dites regner entre Alikan & Soujaskan peut avoir des ſuites, vous devez me le dire, afin que j'y mette l'ordre convenable. Si ce n'eſt qu'une émulation à qui fera le mieux, il n'en pourra réſulter qu'un bien pour les affaires. Vous euſſiez bien fait, au retour de l'alerte que vous avez fait donner à l'Ennemi, de faire mettre bas les armes à ces deux cent Cypayes, les chaſſer honteuſement, & m'envoyer ici les Capitaines & Officiers priſonniers. Vous avez, dit-on, bon nombre de gens qui valent mieux qu'eux, & qui pourroient ſervir à les remplacer. Si la choſe eſt encore faiſable, je vous prie de le faire. Je vous prie en même tems de ne point vous imaginer que tous ces Noirs, à commencer par le plus brave, puiſſent approcher de la centiéme partie des Troupes où vous ayez ſervi. D'ailleurs, voici le raiſonnement que la plûpart de ces Noirs font; ils diſent que dans toutes les opérations, il n'y a qu'eux que l'on expoſe au feu, & que les Blancs ſont toujours ou dans le camp, ou éloignés du feu; qu'à Trichenapaly & ailleurs, que les Blancs les accompagnoient toujours, & que ce partage de la peine & du riſque les encourageoient; mais que depuis la derniere ſurpriſe, les Blancs ne ſe montroient plus. Je leur réponds que le petit nombre que nous en avons, fait qu'on les conſerve pour quelque occaſion déciſive; & la réponſe eſt de me demander quand cette affaire aura lieu. Pour ce qui regarde nos Soldats que vous voulez bien appeller les miens, je ne ſçais ſi l'on ne doit point attribuer aux mauvaiſes impreſſions qu'on leur a donné pendant trois ou quatre mois, le peu de fermeté qu'on leur attribue à préſent. La plûpart de ces mêmes Soldats furent épouvantés par une Vache en ſortant d'ici: deux jours après ils battoient l'Ennemi. Ils l'euſſent battu également, ou au moins chaſſé dans la malheureuſe ſurpriſe, ſi l'imprudence de quelques Officiers n'avoit pas occaſionné le déſordre. Vous êtes vous-même convenu avec moi que dans le nombre il y en avoit de bons, & que l'on pouvoit eſpérer des autres. Le dernier Détachement a paru être le meilleur que l'on vous ait fait paſſer: il ne faut pour les conduire que des Officiers qui ne s'amuſent point à faire le coup de fuſil, mais à contenir & conduire ſon peloton. Au reſte, je vous prie de penſer que ce ne ſont point des Volontaires Royaux que vous commandez, & que ſi ceux-ci ſe ſont diſtingués, c'eſt par le moyen des Officiers qui les commandoient. Donnez-nous les mêmes Officiers, & vous trouverez que nos nouveaux Soldats ſont François. C'eſt tout dire: je vous prie de vous faire répéter par Lambert ce qu'il m'a dit, je l'ai chargé de vous le dire. Il part avec un ramaſſis de quelques Blancs & quelques Topas.

Vous me dites que la déciſion des Chefs Maures & Marattes ſeroit d'aller attaquer l'Ennemi, & que vous ſçavez la raiſon de ce ſentiment: vous euſſiez bien fait de me le dire, afin que je puiſſe vous marquer le mien. Je ſçais bien que vous exécuterez l'ordre que je vous donnerai, mais vous ne devez pas trouver à redire que je faſſe en ſorte de concilier tous les ſentimens, parce que, lorſque les affaires ſe font d'un commun accord, chacun s'y prête plus volontiers. Monſieur Verry me marque qu'il doit aller avec Moraro reconnoître une ſituation convenable; après cette reconnoiſſance envoyez-le moi, s'il vous plaît, avec Mouskan & quelques autres Chefs de nos

Cypayes, que vous croirez capables de donner un bon avis. Après les avoir écoutés, vous recevrez tous les ordres que vous souhaitez ; je les donne toujours par écrit, & jamais autrement, & jamais aucun Officier à portée de les recevoir à tems, n'a agi sans les avoir : ainsi ce que ... di-
tes à ce sujet devient inutile, pour ce qui peut se remettre :
faut point, lorsque l'occasion se présente. Il faut profiter de l'
il n'est pas possible de prévoir toutes celles que l'Ennemi pe
J'ai dit au sieur Hibault de retourner à l'Armée ; son incor
se traiter également là, ce n'est rien, & vous êtes trop
au sieur Maziere de partir demain au matin : tous ces vo
tiles, & je ne sçais comment des Officiers pensent à s'élo
étant si près. Papillaut est assez mal. Je vous envoye d
hommes venus de Bengale, ce sont tous de vieux Sol
ainsi avec le Détachement de Lambert, voilà encore près
mes à chapeaux ; ce genre augmente beaucoup. Je suis
Monsieur, votre très-humble & très-obéissant Serviteur, *sig.*

No. 13.

PONdichery ce douze Mars mil sept cent cinquante-trois. L'on vient, Monsieur, de m'assurer que Mahamet Alikan se préparoit à décamper, pour se rendre du côté de Goudelour ; ainsi ayez pour agréable de garder auprès de vous les personnes que je vous demandois hier. On ne peut dans ces occasions avoir trop de Chefs. Je suis très-sincérement, Monsieur, votre très-humble & très-obéissant Serviteur, *signé*, DUPLEIX.

No. 14.

CE vingt-sept Mars mil sept cent cinquante-trois. Mr. Astruc, Monsieur, m'a fait le rapport du terrein, ainsi je sçais à présent à quoi m'en tenir des deux côtés ; voici les nouvelles de Tirvady & de Goudelour. La fiévre & la petite vérole se sont mises parmi les Blancs & les Noirs ; le second Commandant est mort, & un autre Officier & plusieurs Soldats. Les Cypayes ne sont point épargnés, il en meurt tous les jours ; les vivres y sont très-rares, & si le convoi préparé à Goudelour n'est pas sorti, c'est que les chemins ne sont pas libres. Mahamet Alikan est toujours dans l'intention de profiter de la premiere occasion de fuir, vû l'embarras où il est pour les vivres ; ce qui fait fuir beaucoup de ses Noirs. Il est donc important, Monsieur, de veiller exactement sur le chemin de Goudelour à Tirvady : je vous y exhorte ainsi que Moraro, à qui j'en écris fortement. Je vous prie l'un & l'autre de vous prêter exactement à cette opération ; la Volonté, le Marchand, avec leurs Troupes & Cypayes, ne doivent pas abandonner cet endroit, & y être jour & nuit. Il seroit même inutile qu'ils revinssent tous les matins au Camp, parce qu'à la fin on pourroit profiter du jour pour cette opération. Il suffiroit qu'ils se retirassent à quelque distance, pour être toujours prêts à tomber sur ce qui se présenteroit. Les Pendaris & la Cavalerie Maratte doivent être contir ... en mouve-
ment dans cette partie. Enfin, Monsieur, c'est la seule
faire pour obliger l'Ennemi à se décider d'une façon

prie d'y donner tous vos soins, l'Ennemi est aux abois ; il ne s'agit plus que de lui empêcher les foibles secours qu'il peut recevoir de Goudelour. Je suis très-sincérement, Monsieur, votre très-humble & très-obéissant Ser- signé, DUPLEIX.

fait dire par Mr. Verry de mettre les deux Compagnies avoient été cassées, sous le commandement d'Alikan ; ce de faire au reçu de la présente.

No. 15.

Mars mil sept cent cinquante-trois, à onze heures & demie Ce que j'avois prévû, Monsieur, est arrivé. Mahamet Alikan ppé, il l'a fait à la sourdine, & vous avez été averti trop pas aux Bœufs à qui vous vous en devez prendre, c'est au e que l'on leur fait faire depuis six à sept mois. J'ai souvent nécessité de cet exercice. Si vous aviez gardé un de vos gros c une cinquantaine de bombes, vous eussiez pû demain au er bon nombre dedans la Place ; les momens sont précieux : j'en ferai tir un de grand matin avec des bombes ; vous avez des échelles, & s'il vous manque quelque chose, demandez-le moi. Il est important de se rendre maître de ce poste ; il n'y a pas de tems à perdre. Une partie de vos Troupes peut faire cette opération, sans abandonner votre Camp. Demain au matin nous serons mieux instruits des mouvemens de l'Ennemi. J'écris à Moraro de garder au moins mille Chevaux, & ses Pendaris aux environs des limites. Je le prie aussi de vous seconder dans la prise du Fort, qui peut n'être qu'un coup de main, au moyen des bombes & de l'escalade ; & voici comment il faudroit s'y prendre : ce seroit de faire partir le monde que vous destinerez à l'escalade à une certaine heure marquée, pour la donner à la plus petite pointe du jour, ou au lever de la lune. Pendant sa marche pour se rendre de votre mortier au Fort, on conviendroit avec le Commandant de l'attaque, que l'on jetteroit quatre ou cinq bombes chargées, & qu'après ce nombre fini, celles que l'on tireroit ensuite ne le seroient que de sable. L'Ennemi que les premieres bombes auroient obligé de se mettre à l'abri, s'y tiendroit, voyant continuer l'envoi de ces mêmes bombes ; ce qui donnera beau jeu à l'escalade. Cette ruse, quoique souvent répétée, aura son effet, si elle est bien exécutée. Je souhaite qu'elle réussisse : si vous ne l'avez pas entreprise avec les mortiers à grenades que vous avez, il n'y a pas de tems à perdre d'une façon ou d'autre. Je suis très sincérement, Monsieur, votre très-humble & très-obéissant Serviteur, *signé*, DUPLEIX.

No. 16.

CE premier Avril mil sept cent cinquante-trois, midi. Voici, Monsieur, ce qui vient de m'être rapporté de Goudelour ; que Lawrence avec partie des Blancs est entré dans le Fort ; que partie des autres ont été distribués sur les ... autour des limites ; que les munitions ont entré dans les M... Mahamet Alikan est ou mort ou près de l'être par la petite ... monde est à Tirvady-Parom sur la Montagne,

qu'il a avec lui quatre piéces de canons ; l'on croit, mais on ne l'assure pas positivement, qu'il a été embarqué des Troupes sur deux Vaisseaux qui partirent hier très-précipitamment, parce que l'on craint à Madrass l'arrivée de Bajirao, ou la marche du Nabab Mortous-Alikan avec nos Troupes & les siennes. Je serai mieux informé ce soir ou demain de l'embarquement des Troupes ; mais il y a quelque apparence que l'on ne presse pas le convoi. Le monde qui est resté aux environs de Tirvady, est, dit-on, décampé par le Sud ; il n'y étoit resté que par la peur qu'ils ont eu des Marattes qui les avoient coupés du reste du corps. Voilà tout ce que je sçais : comme vous pourriez faire usage du canon de dix-huit, j'envoye encore cent boulets & de la poudre ; il est parti deux petards armés. Je suis très-sincérement, Monsieur, votre très-humble Serviteur, *signé*, DUPLEIX.

L'on assure que Lawrence ne retournera plus à l'Armée, qu'il lui est venu ordre par Bankoul de passer en Europe ; cela pourroit bien être.

No. 17.

A Pondichery ce deux Avril mil sept cent cinquante-trois. J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez écrit hier à six heures du soir. Mr. Astruc m'avoit déja rapporté tout ce que vous me marquez, & vous avez plus fait que vous ne pensez ; car vous ne sçauriez croire jusques où va la perte de l'Ennemi ; & vous auriez sans doute mieux fait, si vous aviez eu de meilleurs Soldats ; j'envoye Mrs. Albert & de Kyjean pour complimenter Moraro sur la perte de son frere, & le consoler. Ils lui représenteront aussi un serpeau de ma part : ils ont également ordre de vous faire mes remercimens sur cette affaire. On assure que Mahamet Alikan est blessé ; il est certain qu'on l'a vu tomber de cheval. Nous serons mieux informés aujourd'hui du détail de la perte de l'Ennemi, qui est, comme je vous le répete, plus considérable que vous ne pensez. Je suis très-sincérement, Monsieur, votre très-humble & très-obéissant Serviteur, *signé*, DUPLEIX.

On vient de m'assurer encore que le Major Lawrence a été blessé, ainsi que plusieurs Officiers Anglois ; mais on ne sera informé au juste que ce soir ou demain.

No. 18.

Ce sept Avril mil sept cent cinquante-trois, à dix heures du matin. J'ai reçu deux de vos lettres, Monsieur, dont une bien longue, à laquelle j'aurois bien des choses à dire. Mais le tems ne me le permet pas ; tout ce que je puis vous dire, c'est de tenir bon dans le Camp, & de ne point le quitter qu'à la derniere extrêmité ; ce que je ne vois pas encore. Tâchez de contenter Moraro autant qu'il sera possible ; il a de la bonne volonté. Ne négligez rien pour l'y entretenir, & ôtez lui de l'idée qu'on a dessein de se retirer à Valdaour ; ce qui est tout à fait contraire à mon idée. J'ai donné ordre d'envoyer des munitions de quatre, celles de six nous manquent : écrivez à Valdaour de vous en envoyer ; je donne ordre de vous les livrer. Le Dragon me dit que vous avez remis en batterie le canon de douze qui est dans le Camp de Moraro ; j'en suis bien-aise, & cela lui aura fait plaisir, car il s'en plaignoit. Faites, Monsieur, tout ce que vous

pourrez pour ne point décourager ce brave Homme. Le Déserteur, je crois, n'étoit pas fort au fait des prétentions de l'Ennemi : ces sortes de gens ne doivent parler qu'à vous, l'Ennemi seroit bien téméraire de venir vous attaquer de jour, retranché comme vous êtes, & avec l'Artillerie que vous avez. Je suis donc bien sûr que vous le recevrez au mieux. Deux jours de patience avec l'aide du Seigneur, vous verrez décamper l'Ennemi. Toutes les forces vont se rassembler ; faites, Monsieur, tout ce qui dépendra de vous pour contenter Moraro. Quand à vos grosses piéces, si le malheur vouloit que vous fussiez obligé de les abandonner, ce qui me paroît difficile de me persuader, vous les enclouerez, leur casserez un orillon, & brûlerez leurs affuts. Mais au nom de Dieu, Monsieur, éloignez, autant que vous le pourrez, cette idée : il est de votre honneur & de celui de la Nation de ne point abandonner ce Camp. Un peu de patience, je vous en supplie ; on va faire partir les planches & poutrelles, & ce soir je ferai partir cinquante coups de canons de chacune de vos grosses piéces. Les boulets de vingt-quatre livres de l'Ennemi pourront vous servir, mais les nôtres lui seront inutiles. Je suis très-sincérement, Monsieur, votre très-humble & très-obéissant Serviteur, *signé*, DUPLEIX.

Le Dragon me dit que les boulets de l'Ennemi sont mal tirés. Mettez la Troupe à l'abri du retranchement ; au surplus, si l'on étoit forcé de se replier, ne le faites, je vous en supplie, que lorsque Moraro vous en priera, afin qu'il n'ait aucun sujet de reproche à vous faire. Mais aussi sans une nécessité absolue, je vous prie de ne vous y point conformer.

Je crois m'appercevoir que votre interprête est un coquin, qui ne rend pas au juste ce que vous lui dites de dire à Moraro, & lui dit des choses que vous ne lui dites pas de dire ; ce qui fait que je vous en envoyerai un autre ce soir pour y remédier.

No. 19.

CE huit Avril mil sept cent cinquante-trois. J'ai reçu, Monsieur, deux de vos lettres ; une d'hier au soir huit heures, & une autre de ce matin six heures. Je ne puis trop vous recommander de veiller autant qu'il vous sera possible sur la garde du Camp de Moraro, sans cependant compromettre le vôtre ; & de faire en sorte de contenter ce brave homme autant que vous le pourrez : quant à ce que vous marquez sur les gros & menus bagages, il y en a plusieurs qui n'auroient pas dû paroître ici. Ils n'auroient certainement pas tenté la cupidité des voleurs Marattes, & les Coulis qui ont été employés à porter de semblables guenilles, auroient pû tenir lieu de ceux que vous avez demandez. Je sçais ce que les Livres Militaires disent à ce sujet : ils accordent le nécessaire & l'utile, & retranchent le superflu embarrassant, qui n'auroit point dû s'insinuer au voisinage de l'Ennemi, & qui a fait le plus mauvais effet en le retirant à contre tems. Si Moraro avoit pris ce parti il y a plus de quinze jours, comme je l'en ai sollicité plusieurs fois, nos Aldées ne seroient point désertes. A présent toutes les munitions ont dû vous parvenir. Je vous ai marqué les difficultés que j'avois pour les Coulis. Renvoyez-moi en ce genre ce que vous pourrez, & que l'on ait soin de raffraichir souvent les piéces, le transport en est difficile. Je suis très-sincérement, Monsieur, votre très-humble Serviteur, *signé*, DUPLEIX.

Vous pourrez garder le Maître Canonier Desnos, autant de tems qu'il vous sera possible.

No. 20.

CE treize Avril mil sept cinquante-trois, midi & demi.
Monsieur, à trois de vos lettres d'hier: Lambert est très-rép
n'avoir pas exécuté les ordres qu'il avoit sur Chalembron; i
la faute sur les uns & les autres, & je vous puis assurer q
sur lui. La premiere chose que cet homme demande en s
les endroits où il y a de l'argent; il y vole avec ardeur, &
dies. Je vous ai envoyé ce matin Marchand avec quelqu
informeront de la situation de cet homme. Je vous av
du courant, que comme Moraro rappelloit le monde
côtés-là, vous pouvez également rappeller Lamber
donner d'ordres contraires aux vôtres, que je v
lettres que j'ai reçu de lui; vous verrez, sur ce qu
prendre le parti le plus convenable. N'auroit-il pa
ger ce convoi de trois cent Bœufs? Tout ceci doit v
bien Lambert est punissable. Cet homme ne cherche qu'a
son but; je suis charmé que toutes les Compagnies Cypayes
l'ordre, & que le prétendu vol des six fusils ne soit pas vrai.
d'Hostis qui m'en a parlé, ne le tenoit que de Mr. Verry. Je vou
dire à celui-ci, que lorsqu'il aura fait la revue de Moraro, il
venir ici le matin & repartir le lendemain. Cette revue est bien nécess
mais il faut que vous ayez soin de faire prendre en même tems tous l
armes aux Cypayes, afin qu'il ne s'en mêle point avec ceux de Moraro, sur-tout ceux d'Alikan. D'Hostis auroit pu se dispenser de vous dire les impertinens discours d'Alikan; il sera puni, soyez-en bien persuadé. D'Hostis a dû vous dire comment je l'ai traité: soyez tranquille sur les sots discours de ce coquin, que vous avez trop ménagé: ils ne font impression sur qui que ce soit. Lors qu'Iniskan sera arrivé au Camp, je vous prie de dire à la Volonté de venir me parler pour régler ses prétendus appointemens. Je ne vois pas comment vous avez treize cent Cypayes dehors: j'en ai tiré quatre cent, Lambert en a trois cent, & je crois qu'il y en a cent à Triquelour. Je ne sçais où est le reste. Il me faut encore une trinqueballe pour le canon de vingt-quatre; celle qui est arrivée, est repartie avec un canon de douze & un affut de vingt-quatre.

Je vous assure que le neveu de Chekassem ne fait qu'un coquin en toute espece, & que ce n'est que par politique que je le tiens là, pour faire plaisir à son oncle. Lorsque la jonction des Troupes qui viennent de Veylour & d'ailleurs sera faite, vous serez en état de prévenir & soutenir les différens desseins de l'Ennemi. Faites-moi la grace de ne point vous inquiéter de tous ses mouvemens: nous préviendrons ses intentions, mais que l'on veille toujours exactement du côté du Sud & de l'Est de Tirvady. Trois cent Bœufs de charge, s'ils ont passés, ne feront pas une grande provision: vous pouvez rappeller les Cypayes de Triquelour & tout ce que vous voudrez; mais il faut de la Cavalerie Maratte dans le Sud pour gêner les provisions: ne fussent que deux cent, il en faut. Je vais vous renvoyer le sieur Dandrés & quelques autres, si cela se peut. Vous ignorez peut-être la cause du retour du sieur Legris; des Officiers qu
ne doivent point se mettre dans le risque d'abandonn
très-sincérement, votre très-humble & obéissant Servit

No. 21.

ſ Avril mil ſept cent cinquante-trois, quatre heures & demie
Je réponds, Monſieur, à votre lettre d'hier. L'Ennemi eſt
ı ſur le parti qu'il doit prendre. Mahamet Alikan voudroit
ecours à Trichenapaly, & les Anglois ne veulent point ſe dé-
ı connoiſſent la conſéquence. Je ne ſçais qui vous a inſpiré
faire venir de Mazulipatam les ſoixante hommes qui y ſont
rmée du Nord: je ne puis m'imaginer que ceux qui vous
idée, ſoient pratiques de ce pays, & qu'ils ne veulent pas
's & le tems qu'il y auroit à les faire venir; dans le
ue vous a remis le ſieur Breſnier, il y a au moins une
ux Soldats, qui joints à ceux que vous avez déja, ſont
à la tête de vos pélotons que je trouve un peu trop
'Officiers que vous avez à préſent. Votre artillerie eſt
ur-tout lorſqu'il faut marcher; ce qui fait que vous
moins. Il convient auſſi que vous retiriez les Blancs
Compagnies Cypayes, où il paroît qu'ils ſont bien inu-
monde raſſemblé vous fourniroit plus de Fuſiliers, & je vous
envoyer un état général de vos pelotons, tant de Blancs que de
yas, Caffres, &c. Je ne ſçais ſi l'Ennemi fera ſa marche de jour ou de
uit: toutes celles qu'il a fait juſqu'à préſent, ont été de nuit; mais qu'il
la faſſe comme il voudra, vous êtes en état de le pourſuivre, & je vous
ai marqué dernierement, le quinze du mois, ce qui convient de faire à cet
égard. Je donne à l'Ennemi ce qui lui eſt dû, & rien au-delà; & ſans le
mépriſer en aucune façon, je dirai toujours qu'il eſt peu redoutable dans
ſes Noirs comme dans ſes Blancs, & que vos forces, réunies comme elles
le ſont, ſont infiniment ſupérieures aux ſiennes: il ne s'agit donc que de
profiter des occaſions que l'Ennemi préſentera, & vous n'êtes là que pour
en profiter avec les précautions & les diſpoſitions convenables. Je crois
m'appercevoir que vous comptez pour peu d'avoir les Marattes de notre
côt les Ennemis penſent différemment, & vous penſeriez comme eux
s'ils étoient de leur parti: ſi vous ne les comptez pour rien, il faut s'en
débarraſſer au plutôt; la dépenſe en eſt trop conſidérable, & vous euſſiez
dû me donner cet avis il y a déja du temps. Il y auroit de Laks de plus
dans ma bourſe; mais un peu mieux au fait que vous ſur l'impreſſion
que ces gens-là cauſent à l'Ennemi, & qui n'eſt pas moindre que celle
qu'ils vous imprimoient il y a quelque tems, il eſt encore bon de les conſer-
ver, & je crois que vous ſerez de cet avis. Je crois auſſi m'appercevoir
que ce qui vient de vous joindre eſt regardé comme rien, ou peu de choſe,
puiſqu'au lieu de m'en dire quelque choſe, vous concluez par ſouhaiter
l'arrivée des Vaiſſeaux pour être plus en forces: ſeroit-il décidé qu'il fau-
dra dorénavant deux François pour battre un Anglois? C'eſt ce que je
puis penſer de tout ce que vous me marquez; cependant combien pour-
ois-je vous citer d'exemples du contraire dans l'Inde! J'ai meilleure opi-
ma Nation, elle ſe pique d'honneur, & elle eſt capable d'en avoir;
faut point l'accabler de reproches, comme ont trop fait les jeu-
ſon ne domine pas encore. Otez à l'Ennemi une cen-
ent, tous les autres ne ſont qu'un ramaſſis de
rope. Les derniers venus de cette partie ne
troite & leur gauche; on en fait aujourd'hui

des Soldats sans pareils, & on en augmente le nombre. Pourquoi ces braves n'ont-ils pas accablé la Volonté, quand seul avec sa Troupe il a été à leur poursuite? C'étoit une affaire d'un moment: cette Troupe est toujours la seule que je vois par voie & par chemin. J'ai dit que l'on vous envoyat les habits & les chapeaux que vous demandez; on tient sans doute note de ceux à qui on les donne.

J'ai dit au sieur Plousquelec de vous renvoyer le Sergent Suisse que vous demandez. Si c'est celui qui a deserté il y a quelques jours, je suis convenu avec lui de ne point l'obliger à marcher présentement. Je vous dirai à ce sujet que c'est une continuelle allée & venue de vos Soldats ici. Je vous ai prié maintes fois de ne point être si facile à ce sujet.

J'appelle le Maître Canonier pour sçavoir le tems que l'on vous a envoyé les tentes, afin que vous puissiez voir que la demande que vous en faites est bien considérable; ce n'est pas une petite dépense.

Je vous ai prié de vous adresser à M. Delarche pour les Arrombattés.

Je vous prie de m'envoyer l'état de vos tentes, & de leurs distributions. M. Bresnier en avoit cinquante.

Je suis très-sincérement, Monsieur, votre très-humble & très obéissant Serviteur, *signé*, DUPLEIX.

Avez-vous des nouvelles de Lambert? Vous pouvez garder le sieur Lajus jusques à la fin du mois, pour lequel il est payé, après quoi vous le renvoyerez ici.

Ci-joint l'état des tentes qui vous ont été envoyées depuis Septembre jusques à ce jour.

No. 22.

CE vingt-deux Avril mil sept cent cinquante-trois. Je reçois, Monsieur, votre lettre de ce jour. J'ai pensé que l'Ennemi ne retourneroit pas aujourd'hui à Tirvady. Je vais faire partir les Chameaux qu'il sera possible d'avoir. Je crois, Monsieur, que si vous joignez l'Ennemi, qu'il faut profiter de l'avantage que vous donne sur lui le service de notre artillerie, qui est plus prompt que le sien, avant que de prendre le parti de foncer sur lui. Le dernier exemple exige des ménagemens, & vous avez une artillerie abondante & bien munie. Je suis très-sincérement, Monsieur, votre très-humble & très-obéissant serviteur, *signé*, DUPLEIX,

No. 23.

CE vingt-trois Avril mil sept cent cinquante-trois, à onze heures du soir. Mr. Verry est arrivé, Monsieur, & partira demain de grand matin. Je lui ai dit bien des choses qu'il vous dira, & la présente n'est que pour vous prier d'accélérer le départ de Mr. Astruc avec son détachement qui doit être précédé par celui de la Cavalerie, qui doit être de deux mille hommes, avec autant de Pendaris qu'il sera possible. Le Pays où ils passeront sera pour eux une grande recolte. Pressez vous d'aller camper auprès des limites le plus près que vous pourrez; & si la réponse du Gouverneur n'est pas satisfaisante, ne balancez pas d'y entrer, & de vous placer au Jardin de la Compagnie, d'où vous pourrez faire vos opérations. Mahamet Alikan étoit encore à onze heures du matin dans une A[illegible]ée attenant les limites au Sud. Il doit partir cette nuit, & se rendre de-là dans une Chandiee appellée Moutoupaleam, qui est à la moitié chemin de

Chalembron. Il ira de-là à Chalembron, & enfuite à Chialy, & autres lieux, jufques à la Ville de Tanjaour. On n'a laiffé que peu de monde au Fort St. David; les malades, les bleffés, les invalides, &c. Je fuis très fincérement, Monfieur, votre très-humble Serviteur, *figné*, DUPLEIX.

Mr. Verry vous dira le refte, & je répondrai demain à votre lettre.

No. 24.

CE vingt-trois Avril mil fept cent cinquante-trois. Je reçois avis, Monfieur, par Moraro, que Mahamet Alikan & les Anglois ne font plus à Tirvady-Parom; mais il ne fçait pas quelle route ils ont pris. Mais on m'affure de Goudelour qu'ils vont à Trichenapaly: ainfi je n'ai rien à changer aux difpofitions dont je vous ai fait part cet après-dîné. Je ne demande que de la célérité pour le départ du détachement de Mr. Aftruc; mais les deux mille Cavaliers de Moraro doivent le précéder, & convenir avec lui de la route que prendra le détachement de Mr. Aftruc pour fe joindre à eux. Il faut également de la célérité pour vous aller camper à Tirvady-Parom, ou aux environs: ce mouvement ne peut que bien faire à nos affaires, & obliger l'Ennemi à revenir fur fes pas, ou à nous rendre nos prifonniers; l'argent, les cartouches font parties. Je fuis très-fincérement, Monfieur, votre très-humble & très obéiffant Serviteur, *figné*, DUPLEIX.

Si vous apprenez que l'Ennemi rebrouffe, vous reviendrez dans votre Camp: il faut être alerte fur tout cela.

No. 25.

POndichery, ce vingt-trois Avril mil fept cent cinquante-trois. Je vous avoue, Monfieur, que je fuis extrêmement fatisfait d'une lettre que je viens de recevoir de Moraro; il a été très-flatté de ce que je l'ai confulté fur la fituation préfente des affaires, & je vous affure que ce qu'il m'écrit à ce fujet eft extrêmement fenfé, en même tems qu'il fe loue infiniment de vous & de votre activité: comme il paroît que fa façon de penfer s'accorde parfaitement avec la mienne, & qu'il n'y a pas de tems à perdre pour fe préparer d'agir dans les différentes circonftances que l'Ennemi peut préfenter, la premiere pourroit être un détachement pour Trichenapaly qui eft aux abois, & qu'il eft néceffaire de pourfuivre vivement, & de l'attaquer partout où l'on pourra. Pour y parvenir plus facilement, il ne faut que de légere artillerie, telle que les quatre piéces à minutes de Mr. Brefnier, fur lefquelles on peut mettre quelques bœufs de plus, ainfi que fur les chariots qui les accompagnent. Le détachement fera compofé de gens à Chapeaux, de la Volonté & de huit compagnies de Cypayes, montant à fix cent quatre-vingt dix hommes qui font fous fes ordres: vous joindrez à ce détachement cent Blancs & une trentaine de Topas; ce qui avec les gens de Chapeaux de la Volonté fera environ deux cent cinquante hommes à Chapeaux: Moraro joindra à ces Troupes trois cent de fes Cypayes bien armés, & mille Chevaux avec un bon Chef pour les conduire: vous donnerez le commandement de tout au fieur Aftruc qui fera flatté de ce choix, & qui ne cherche que les occafions de fe diftinguer: vous lui donnerez pour Officiers les fieurs Demouy, Aumont & Laffeta; le premier & le troifieme ont des connoiffances du Pays, & Mr. Aftruc en a beaucoup du Tanjaour. Si celui-ci veut une des piéces de canons allongées, à la place d'une à minutes, vous pouvez la lui donner, ainfi que deux petits mortiers à

grenades, qui peuvent servir à chasser l'Ennemi, ou à l'inquiéter dans les Pagodes où il pourroit se retirer ; & pour que rien n'arrête la marche de ce détachement, faites distribuer à toutes les Troupes & Cypayes jusques à cinquante coups à chacun. Je viens de donner ordre que j' [illegible] en envoyât cinquante mille avec cinq mille pierres à fusil. Enfi[illegible] disposez tout de façon pour que ce détachement soit prêt à [illegible] mier ordre que vous donnerez ; mais il faut que la Caval[illegible] dévance pour arrêter la marche de l'Ennemi & l'inqui[illegible] les vivres, & rendre les chemins plus mauvais.

Pour ne rien arrêter de cette expédition ; je vous envo[illegible] Topas de la Volonté dix-neuf cent cinq Roupies, Com[illegible] mille neuf Roupies, Compagnie d'Achemsaeb cinq [illegible] pies, Compagnie de Duzeimiamot mille neuf Ro[illegible] markan neuf cent dix Roupies, Compagnie d'Igr[illegible] Compagnie de Romeahamont huit cent trente-hu[illegible] Mickel huit cent deux Roupies ; ce qui fait le r[illegible] tout ce monde : je vous envoye également tro[illegible] vous remettrez à Mr. Astruc, pour servir aux ope[illegible] Soldats d'artillerie, &c. il en donnera aux gens d'Arrombatte, [illegible] ils en auront besoin sur toute cette opération, ainsi que sur d'autres. Je vous prie de consulter Moraro, & de vous entendre avec lui ; il mérite cette attention de votre part : il me marque qu'il a envoyé du monde, & vous aussi, pour reconnoitre les endroits où il convient de mettre des embuscades, si l'Ennemi revient à Tirvady. C'est le meilleur parti que vous pourrez tirer des Cypayes ; ces gens-là n'aiment point à se présenter en bataille devant l'Ennemi, ils l'harcelent d'une autre façon. La Volonté m'en parloit hier au soir, & il m'a dit que vous étiez bien dans ce dessein ; c'est la meilleure façon de tirer parti des Cypayes. Dans l'instant on vient de m'assurer que Mahamet Alikan avoit battu sous Nagura pour se mettre en marche sans aucun train pour Chalembron. Si se fait est vrai, il faut joindre aux mille Chevaux de Moraro mille autres des siens pour poursuivre l'Ennemi avec le détachemenr de Mr. Astruc ; & vous, avec tout ce qui vous reste, vous irez vous camper à Tirvady-Parom ou aux environs, d'où vous sommerez le Gouverneur de vous rendre les Prisonniers qu'il retient, contre l'Alliance & les Traités qui subsistent entre nos Souverains, & vous ne lui donnerez que six heures de la date de votre lettre pour se déterminer, & qu'après ce temps écoulé, vous agirez & le traiterez comme Ennemi déclaré du Roi & de la Nation, & vous ne lui laisserez pas ignorer que s'il ne vous rend pas nos Prisonniers, que vous avez ordre de raser Tripabour, Goudelour, le Jardin de la Compagnie, & de faire sauter tous les Forts qui environnent leurs limites, comme ils ont fait de Couclou ; mais que s'il vous rend les Prisonniers, que vous vous retirerez de son voisinage. Je marque la même chose à Moraro ; vous ne laisserez au Camp que les gens nécessaires pour sa défense contre ce qui peut y avoir à Tirvady. Toutes ces expéditions demandent de la célérité, & je vous prie de vous y prêter en tout ce qui dépendra de vous, ainsi qu'à la délivrance de nos Prisonniers ; l'heure passée, il faut agir & faire voir que ce n'est point pour rire. L'Ennemi a fait rentrer ses malades, ses blessés & ses invalides, au nombre de cent cinquante ; plusieurs Cypayes ne veulent point suivre Mahamet Alikan qui se trouve dans l'embarras. Je suis très-sincérement [illegible] votre très-humble & très-obéissant Serviteur, *signé*, DUPL[illegible]

Cette diversion du côté de Tirvady Parom, ou voisinage, p[illegible]

l'Ennemi à revenir à Goudelour : alors vous vous en retournerez dans votre Camp, & rappellerez le sieur Astruc & son monde, s'il n'en etoit plus besoin; mais si l'Ennemi ne revenoit qu'en partie, il faut laisser Mr. Astruc le poursuivre : de quelque façon que ce soit, votre démarche fera effet. Je préviens de tout cela Moraro; de la célérité, s'il vous plaît, pour toutes ces opérations, si elles ont lieu.

Vous demanderez les Prisonniers au nom du Roi & par mon ordre.

No. 26.

CE vingt-cinq Avril mil sept cent cinquante-trois, à onze heures du soir. Je reçois, Monsieur, votre lettre, par laquelle vous me faites part de la conversation que vous avez eu avec Moraro. Toutes les raisons qu'il me donne, roulent sur une demande de plus gros Canons pour aller avec l'Armée; de prendre en chemin faisant Tirvady, Banniquetty, Chalembron & Verdachelam. Ces trois derniers endroits sont pitoyables; ils ne méritent gueres qu'une Armée comme la nôtre s'y présente, & qu'ensuite on se présentera à Trichenapaly : voilà les raisons de Moraro qui sont pitoyables. Je vous envoye sa lettre que vous pourrez vous faire expliquer. Ces prétendues forces de Goudelour & de Tirvady pour venir attaquer notre Camp, ne subsistent plus qu'en idée; aussi je ne m'y arrête point. Je pourrois également combattre vos raisons sur toutes ces Troupes qui viendront par les Vaisseaux Anglois. Je vous jure qu'ils ont reçu l'année derniere tous ce qu'ils ont à attendre de ce côté-là pour cette année; ils n'ont rien à Madrass, & bien peu ailleurs. Je ne trouve dans la lettre de Moraro aucune des autres raisons qui concernent la Province, & je vous assure qu'avec ce qui me restera & ce que j'ai ailleurs, que je ne crains rien pour les Places dont vous me parlez. Ce ne seroit donc pas ces raisons qui me gênent, mais plutôt le retardement que toutes ces allées & venues occasionnent, qui donnera à l'Ennemi tout le temps qu'il peut desirer. Je vois d'où vient le peu d'empressement de Moraro : le Maissourien ne lui a pas encore fait offre d'une grosse somme; voilà le fait, & rien autre chose, & vous en verrez la preuve incessamment. Je vous laisse & à lui le choix du parti qu'il convient de prendre, il est temps de se déterminer; vous sçavez quel est le mien. N'allez pas croire que les Anglois entrant à Trichenapaly, y resteront : après avoir avitaillé la Place, ils s'en reviendront en plus grande partie; & le fait est de les en empêcher. Voilà ce qui convient, & ce que tout le monde souhaite. Si l'on prend celui de rester où vous êtes, donnez ordre, sans perdre de temps, à Lambert de joindre Mr. Astruc, & que Moraro envoye toute sa Cavalerie après l'Ennemi; il n'en peut trop avoir, & nous n'en avons pas besoin ici. Pour les autres opérations, Moraro panche pour l'attaque de Tyrvady; si vous l'acceptez, il faut agir. L'argent doit vous être arrivé; vous serez en état de rendre à Moraro ce qu'il vous a avancé pour la Compagnie : de plus donnez à Mr. Astruc, ainsi que les paies mortes. J'ai remis à ses gens votre note; on est un peu trop difficile sur les Bœufs, on voudroit qu'ils volassent : les munitions sont parties, ce sera une dépense inutile. Je n'ai pas le temps de vous en dire davantage. Je suis, Monsieur, votre très humble & très-obéissant Serviteur,

EIX.

No. 27.

CE vingt-sept Avril, à onze heures & demie du soir. Diverses réflexions, Monsieur, qui seroient trop longues à detailler, & que j'ai fait depuis le départ de ma derniere, m'engagent de vous marquer à faire l'attaque de Tirvady sans perte de temps, & de laisser là toute autre idée; mais il faut que vous écriviez sans perte de tems à Lambert de se joindre à Mr. Astruc, & à celui-ci de joindre promptement Nandi Raja, qui avec ses forces & celles que lui conduit cet Officier, sont très en état de disputer le passage à l'Ennemi, ou au moins de continuer le blocus; & vous direz à Moraro que je ne me décide pour Tirvady, que parce que c'est son sentiment, & à la condition qu'il ne retiendra auprès de lui que trois cent Cavaliers, qu'il envoyera tout le reste à la poursuite de l'Ennemi jusques à Trichenapaly, & qu'il se joindra à nos Troupes & à celles de Nandy Raja pour empêcher le passage de l'Ennemi, & pour continuer le blocus: s'il passe, il ne le pourra avec un grand convoi. Ainsi au lieu de délivrer la Place, & d'y apporter l'abondance, l'Ennemi n'y portera qu'une plus grande famine. Il faut donc que Moraro donne les ordres les plus sûrs pour que ses gens fassent tout le mal qu'il sera possible à l'Ennemi, sur tout pendant le chemin qu'il peut lui rendre bien difficile. Pour accélérer l'affaire de Tirvady, il faut aller vous camper entre Goudelour & Tirvady, votre gauche appuyée sur la Riviere, & faire marcher en même tems vos trois Trinqueballes chargées de vos plus grosses piéces, qui dans le même jour pourront vous en rapporter trois autres que dans une nuit vous pourrez mettre en batterie à quatre cent toises de la Place. Ces six piéces bien servies, vous verrez tomber les murs de cette bicoque, quatre piéces à battre en bréche par le pied, tandis que deux autres serviront à démonter les piéces de l'Ennemi. La Tour du sud-est n'a point de canon. Vous pourrez aussi faire venir vos mortiers; de sorte que dans deux jours & deux nuits vous devez être maître de cette Place. Une politique que vous devez observer avec Moraro, c'est de lui persuader que ce n'est qu'à sa sollicitation que nous agissons; mais aussi qu'il doit faire de son côté tout le mal qu'il pourra avec sa Cavalerie à l'Ennemi. Cette politique nous servira auprès de Nandy Raja; il est bon qu'il sçache que c'est Moraro qui s'est opposé à notre marche de son côté. Je suis très-sincérement, Monsieur, votre très-humble & très-obéissant Serviteur, *signé*, DUPLEIX.

No. 28.

CE vingt-six Avril, à minuit. J'ai reçu aujourd'hui, Monsieur, plusieurs lettres de vous, dont quelques-unes sans date; l'une traite du mariage de Dalmeyde avec la fille d'un Sergent François qui se marie avec un neveu du Maître Chapentier d'ici, François comme lui. Je me mêle peu de ces sortes d'alliances; mais si j'avois sçu que Dalmeyde en eût eu l'idée, je m'y serois opposé de tout mon pouvoir. Comme je fais tout ce que je puis pour empêcher les Soldats d'épouser des Negresses, je dois également empêcher les Blanches d'épouser des Negres, sur-tout lorsqu'elles sont filles de François: je trouve bien hardi ce Negre d'en avoir eu l'idée, & sans doute que vous ne sçaviez pas de quoi il étoit question; la fille est jolie & fort blanche, & je ne puis consentir à défaire une alliance déja contractée.

Il doit y avoir deux déferteurs Suiffes qui manquent d'ici depuis quelques jours : tâchez de découvrir l'autre, & renvoyez-les, on ne leur fera rien, je vous en affure.

Dites à Abdoulnabibek de me dire le prix des Chevaux, vous pouvez lui permettre de venir ici avec les Chevaux qu'il veut me faire voir.

Ne confondez point la riviere de Chalembron avec le Coleram ; cette premiere eft entre Porte Nove & Chalembron, & l'autre eft au-delà, & c'eft cette derniere qui eft la plus confidérable qu'il n'a pas encore paffé : cependant Moraro me marque qu'il a un peu avancé vers cette riviere. Mes lettres d'aujourd'hui à vous & à Mr. Aftruc vous auront fait voir que j'ai fait les mêmes réflexions que vous. Ainfi je compte bien qu'en envoyant ma lettre, vous lui aurez marqué de ne point fe preffer, & de rebrouffer chemin, lors qu'il apprendra que l'Ennemi en fait autant. Il eft certain que Mahamet Alikan eft fort embarraffé ; la Cavalerie Maratte le défole, & fes Coulis l'abandonnent en foule : il ne feroit donc pas étonnant qu'il revînt fur fes pas. Il eft donc tout-a-fait convenable que vous ne commenciez votre opération fur la Place, que lorfque vous ferez affuré de fon paffage du Coleram ; il lui faudra toujours trois jours au moins pour revenir de-là à Tirvady : s'il lui en prenoit fantaifie, vous auriez toujours le temps de ramener votre Artillerie au Camp, & vous auriez encore eu celui de faire bien du mal aux murs de cette bicoque que vous verrez s'écrouler au plus vîte, Saint Philippes peut vous dire ce que c'eft, la pluie en dégrade prefque tous les ans.

Le Maître Canonier eft parti, Pimpon Sergent d'Artillerie partira demain ; mais comme il eft un peu timbré, il faudra lui paffer fes boutades.

Il faut que vous expliquiez à Mr. Aftruc, qu'en cas qu'il apprenne que l'Ennemi fe foit partagé, qu'il continue & n'ait à revenir que lorfqu'il fçaura que tout le Corps de l'Ennemi revient : plus il y aura de monde à Tirvady, & plus nous aurons d'armes ; nous en avons befoin, mais je crois qu'il y a de l'exagération dans le nombre que l'on vous a dit, furtout pour les Cypayes. La Place eft fi petite, que s'il y a tant de monde, aucunes de vos bombes ne feront inutiles ; il faut toujours veiller exactement pour que les vivres n'entrent point. Je fuis très-fincérement, Monfieur, votre très humble & très-obéiffant Serviteur, *figné*, DUPLEIX.

Dites à Moraro que comme nous fommes dans le temps des [illegible] pluies, que fes gens pourroient en profiter pour tomber fur le camp ennemi, où alors les armes blanches ont tout l'avantage, ce feroit un coup de partie plus facile à faire qu'on ne penfe, fur-tout quand on profite des momens de la pluie. Cette manœuvre fe peut faire de nuit [illegible] de jour, & elle réuffira toujours : n'oubliez pas de lui en parler, & [illegible] lui dire de donner fes ordres en conféquence, *figné*, DUPLEIX.

No. 29.

CE vingt-fept Avril mil fept cent cinquante-trois. Par votre [illegible] d'hier, fept heures du foir, il fembleroit que vous n'aviez pas [illegible] les miennes ; cependant je vous en avois écrit trois le matin, qui vous [illegible] foient voir que je penfois comme vous fur la néceffité d'attendre des nouvelles de Mahamet Alikan fur fon paffage du Coleram : ainfi je n'ai rien à y ajouter. Je vous ai encore écrit hier au foir à ce fujet. Roc[illegible] eft un menteur, & je crois que vous le penfez de même : il n'eft pas poffible que tout ce monde puiffe tenir dans cette bicoque, non plus que [illegible]

vivres pour les nourrir. Deux choses ont engagé ce coquin à vous faire un si faux rapport; sa fuite, & les ordres qu'il avoit de son Maître. Si cette sortie a été si forte, comment en est-il pu revenir un seul de ces coquins, à moins qu'ils n'ayent pris la fuite à toute bride? Si vous vous fiez à ce misérable, vous serez souvent trompé : souvenez-vous [illegible] étoit lui qui vous avoit fait dire que l'Ennemi vouloit se [illegible] Valdaour & vous.

Si Mahamet Alikan n'a pas encore passé le Coleram, [illegible] voit abandonné de presque tous ses Coulis, & que les Marat[illegible] des Aliées voisines ceux qui pourroient les remplacer; l'idée [illegible] vez qu'il n'a fait cette démarche que pour mettre du g[illegible] dans Chalembron, ne peut être admise. Quelle nécessité que lu[illegible] Armée marchât pour cette opération? Il y auroit de la folie [illegible] ou- voit l'y envoyer sans déplacer; d'ailleurs il paroît que vou[illegible] ssez pas Chalembron : je n'y connois pas un endroit où l'on [illegible] ttre de gros canon. Il pourroit bien avoir été obligé d'y en la[illegible] s ce ne sera jamais que par manque de Coulis : son intention é[illegible] au secours de Trichenapaly, il n'en a jamais eu d'autres; & s'il [illegible] tue pas aussi promptement qu'il le voudroit, c'est qu'il ne le p[illegible] je ne serois pas étonné de le voir revenir à Tirvady ou séjourner [illegible] Divicotté; en ce cas Trichenapaly est perdu pour lui, & tout le reste le sera également incessamment. De vous dire ce qu'il y a à Tirvady après le rapport du Sr. Roche, je ne serois pas cru; mais je vous prie de faire réflexion sur les vivres. Je suis très-sincérement votre très-humble & obéissant Serviteur, *signé*, DUPLEIX.

Le Sr. Sornay part ainsi que Pimpon; vous voilà en état d'opérer, quand vous sçaurez que l'Ennemi aura passé le Coleram, ou qu'il sera à Divicotté, qui est une Isle à l'embouchure de cette riviere, & d'où la Cavalerie Maratte ne doit jamais s'éloigner tant du côté de Tanjaour que de ce côté-ci : il seroit bien aisé de l'y faire mourir de faim.

No. 30.

Ce vingt-huit Avril mil sept cent cinquante-trois, quatre heures du soir. Je réponds, Monsieur, à plusieurs de vos lettres d'hier. Le châtiment qu'il y a à faire des Officiers & des Cypayes d'une Compagnie d'Alikan qui sont ses mutins, est de chasser les Cypayes, & de m'envoyer ici les Officiers & le petit Major sous bonne escorte. Il est fort mal à Alikan de se servir de nos Capitaines pour en faire ses valets sans ma participation. Ce Capitaine qui est allé à Mahé, y est allé sans permission de ma part. Je ne réponds pas à Mr. Astruc, je n'ai rien à lui dire que de suivre vos ordres qui doivent être réglés sur les démarches de l'Ennemi, dont je n'ai eu aujourd'hui aucune nouvelle. Chekassem assure la prise de Trichenapaly & le retour à Goudelour de Mahamet Alikan : tout cela demande confirmation. Je suis très sincérement, Monsieur, votre très-humble & obéissant Serviteur, *signé*, DUPLEIX.

No. 31.

Ce vingt-huit Avril, à sept heures & demie du soir. La nouvelle de la reddition de Trichenapaly, Monsieur, ne se confirme point; mais on m'assure que Mahamet Alikan est revenu auprès de Chalembron pour aller de-là

de-là, dit-on, à Divicotté : toutes ces incertitudes dérangent bien nos opérations, ainsi que celles de Monsieur Astruc, qui sans doute conforme sa marche sur celle de l'Ennemi; mais je voudrois qu'il s'en tînt toujours à quatre lieues. Si l'Ennemi a été à Divicotté, comme on le dit, il s'éloigne de la roûte de Trichenapaly; il est toujours certain que beaucoup de ses Cypayes l'abandonnent & ses Coulis. Je suis très-sincérement, Monsieur, votre très-humble Serviteur, DUPLEIX.

Les Marattes veillent sans doute sur les environs de Tirvady, pour que les vivres n'y entrent point

No. 32.

CE vingt-huit Avril, à onze heures du soir. Une personne sûre, Monsieur, vient de m'assurer que Mahamet Alikan avoit passoit le Coleram, & poursuivoit sa route pour Trichenapaly, dont la reddition ne s'est point confirmée. Vous devez expédier en toute diligence à Mr. Astruc, pour lui dire de se rendre par le chemin le plus court auprès de Nandy Raja, & bien recommander à Moraro d'ordonner à sa Cavalerie de ne point abandonner l'Ennemi, qui fait sa plus forte marche la nuit, temps que les Marattes lui laissent toute liberté, ce qui dans le vrai est bien fâcheux. Ce même homme m'assure qu'il n'y a tout au plus que cent hommes à Chapeaux dans Tirvady, & trois cent Cypayes armés de nos [illegible] & quelques Cayetoques, desquels il ne faut faire aucun compte. Ainsi, [illegible], il n'y a pas de temps à perdre, il faut opposer promptement & vigoureusement. L'on dit que celui qui commande dans cette Place, n'est pas fort expérimenté : on n'a pu me dire son nom; mais en lui faisant la premiere sommation, vous en serez bientôt informé. Comme ces [illegible] dans toutes celles qu'ils ont faites, n'ont pas manqué de menacer de passer au fil de l'épée, vous ne devez pas plus les ménager & les en assurer deréchef. Lorsque vos batteries seront en état de jouer, vous ferez les sommations au nom du Roi, & vous les adresserez au Commandant de Tirvady sans désigner le nom. Il faut, Monsieur, agir; le temps presse, & je vous prie d'y donner vos soins. Je suis très-sincérement, Monsieur, votre très-humble & obéissant Serviteur, *signé*, DUPLEIX.

Demandez un Chameau à Moraro pour l'expédier à Mr. Astruc.

No. 33.

CE vingt-neuf Avril, onze heures & demie du soir. Monsieur, je réponds à vos lettres d'aujourd'hui, de huit heures & de deux heures : cette derniere m'a été remise à neuf heures; les Pions auront demain le Chabouk. Les deux Officiers Cypayes sont arrivés, & vous avez bien fait de casser & chasser les autres. Le prisonnier Suisse est arrivé. Je ne comprends rien à la manœuvre de Mr. Astruc, dont les ordres sont de mesurer ses mouvemens sur ceux de l'Ennemi; il doit sçavoir où il est, & s'il a passé le Coleram ou non: bien des gens assurent qu'il n'en a rien fait, & cependant voilà Mr. Astruc au-delà, puisqu'il date sa lettre de Chial, qui est à deux lieux au sud du Coleram. Il ne peut pas avoir encore reçu votre derniere; & s'il a reçu la mienne du vingt-six Avril, il a dû conformer sa marche sur celle de l'Ennemi : il me paroît au contraire qu'il ne songe qu'à joindre Nandy Raja sans trop s'embarasser où est l'Ennemi, cependant il n'a pu passer le Coleram sans sçavoir où est Mahamet Alikan,

& il ne vous le dit pas, ce qui est surprenant; c'est manquer à l'essentiel que d'oublier cette circonstance, & les ordres qu'il a de mesurer sa marche sur celle de l'Ennemi. Je suis aussi surpris que Moraro ne soit pas informé où est Mahamet Alikan. En donnant les ordres à Mr. Astruc de faire diligence pour joindre Nandy Raja, vous lui aurez sans doute marqué qu'elle ne doit avoir lieu qu'autant qu'il sera assuré que Mahamet Alikan continue la même route; car ce voyage sans cette circonstance deviendroit bien inutile. Je reconnois au mieux le Sr. Sornay dans ce nombre effroyable de Coulis qu'il demande. Il n'a qu'à les chercher où il voudra: je n'en ai pas à lui donner, & on en paye un nombre assez considérable pour ne rien faire, & que l'on paye doublement en leur donnant deux Fanons par jour, que l'on augmente d'autant, quand ils font le moindre ouvrage de nuit: si je les avois payé sur ce pied-là pendant le siége, les dépenses eussent été exorbitantes. Voici une lettre pour Moraro, par laquelle je le prie de vous donner du monde & des Bœufs pour voiturer vos Canons & vos munitions; il le fera pour peu qu'on l'en prie, d'autant plus qu'il me passe dans son compte les Kamatis. Vous me demandez trois petards; que sont devenus les quatre que j'ai envoyé? on ne les a pas consommé, on en envoyera demain deux, ainsi que la tente godronnée: nous perdons bien du temps; l'affaire seroit faite, s'il n'y avoit pas eu tant d'indécision dans nos opérations. Si ce que l'on vient de me dire est vrai, Mr. Astruc arrivera quinze jours avant Mahamet Alikan, s'il continue sa marche: on vient de m'assurer que celui-ci est à Divicotté. Il me paroît, si cette nouvelle est vraie, que Mr. Astruc agit sans reflexions. Je suis très-sincérement, Monsieur, votre très-humble & obéissant Serviteur, *signé*, DUPLEIX.

Je vous prie de faire partir en toute diligence la présente à Mr. Astruc, après en avoir pris lecture: marquez-lui ce que vous aurez appris de Mahamet Alikan; on vient de me dire qu'il est à Divicotté.

No. 34.

Ce six Mai mil sept cent cinquante-trois, à huit heures & demie. Si la nouvelle, Monsieur, que je viens de recevoir est vraie, on veille bien mal du côté de Goudelour; car on vient de m'assurer que le Commandant Anglois y est arrivé mort ce matin: on ajoute que la Garnison doit également partir cette nuit sans tambour ni trompete. Ayez pour agréable d'y faire veiller, si la présente vous arrive assez à temps. Je suis très-sincérement, Monsieur, votre très-humble & très-obéissant Serviteur, *signé*, DUPLEIX. Parti à huit heures & demie, & promis dix Roupies, s'il arrive auprès de vous à minuit, que vous lui donnerez.

No. 35.

Ce quinze Mai mil sept cent cinquante-trois, à neuf heures du soir. Le Sr. Flacourt vient de me remettre votre lettre; vos demandes & vos états auroient de quoi effrayer, heureusement que j'ai changé de sentimens avant que de la recevoir. Toutes les difficultés de Moraro ne m'étonnent point, je connois cette ruse, & ses demandes ne sont point fondées. Renvoyez, s'il vous plaît, à Villenour toutes les grosses piéces d'Artillerie, ainsi que leurs munitions; c'est ce que vous avez de plus pressé, & faites partir le détachement que j'ai ordonné par ma précédente, avec les mu-

nitions de deux & de trois que je vous ai envoyé aujourd'hui. Je suis très-sincérement, Monsieur, votre très-humble & très-obéissant Serviteur, *signé*, LE MARQUIS DUPLEIX.

No. 36.

CE sept Mai, à onze heures & demie. Je vous remercie bien, Monsieur, de la bonne nouvelle que vous me donnez; recevez-en mon compliment, ainsi que tous vos Messieurs que je vous prie de saluer. Je vous ai déja dit les précautions qu'il falloit prendre au sujet de ce que l'on pourra trouver dans cette Place, afin d'éviter les discussions avec Moraro: faites toujours acheminer votre Artillerie au Camp; ensuite l'on travaillera à celle de la Pagode. Dites, s'il vous plaît, à Mr. Sornay de travailler sans perte de tems à faire les mines pour faire sauter les tours, &c. ce sera le salut que l'on fera de cette Place; en la quittant on pourra toujours jetter quelques murs à bas. S'il y a des vivres, comme ris, &c. faites-les remettre en compte, soit aux gens de Papiapoulé ou d'Arrombatté. Faites bien mes complimens à tous nos pauvres Messieurs prisonniers, les voilà à la fin de leur peine. Ma femme vous salue & tous vos Messieurs. La Ville sera informée à la pointe du jour de votre triomphe: le Commandant des Anglois s'appelle Case; les Anglois prononcent Kaise. Envoyez demain tous les prisonniers Anglois; les nôtres même de Tirvady, en leur donnant des armes, pourront leur servir d'escorte. Je suis très-sincérement, Monsieur, votre très-humble & très-obéissant Serviteur, *signé*, DUPLEIX.

No. 37.

CE sept Mai mil sept cent cinquante-trois, à dix heures du soir. J'ai reçu, Monsieur, votre lettre de neuf heures un quart du matin.

Malgré ce que vous me dites de la fausseté du rapport dont je vous ai fait part, en voici un autre: après vous avoir dit que j'ai encore questionné celui qui l'avoit fait, qui l'a toujours soutenu avec des circonstances qui rendent la chose probable, celui qui vient de me faire l'autre, est un homme qui étoit dans Tirvady Vendredi, & qui en est sorti dans la nuit du même jour au Samedi avec quatorze ou quinze autres Noirs, sans avoir seulement rencontré un chat qui leur ait demandé où ils alloient. Cet homme qui est venu me demander un Kaoul pour un certain nombre de Cypayes qui sont à Goudelour, qui veulent venir à notre service, dit donc que dans la nuit du Samedi au Dimanche, il est sorti de Tirvady près de trente Blancs, dont cinq dans des Doulis, dont deux de morts, qu'il dit être Officiers & avoir été tués par une bombe, huit autres portés dans des toiles, & quinze ou seize autres qui sont venus à pied, se traînant comme ils pouvoient; qu'il ne reste à Tirvady qu'un jeune homme de vingt ans qu'il ne croit pas être Officier, avec sept à huit hommes à Chapeaux, une cinquantaine de Cypayes armés de nos Fusils, & quelques gens à Cayetoques. Si cet homme dit vrai, voilà de la poudre & des boulets dépensés inutilement. Pour les boulets, j'espere qu'on en trouvera une bonne partie, lui ayant fait voir qu'il me paroissoit bien difficile que ces gens-là eussent passé. Sa réponse a été qu'il y a un Canal qui va de la Pagode à la Riviere; que c'est par ce Canal que lui & ces gens-là ont passé, & ensuite dans les bois d'Akelnaiken. Si ce rapport est vrai, jugez de la bonne garde des Cypayes que vous envoyez de ces

côtés-là : il dit que tous ces gens-là sont arrivés hier au matin à Goudelour. J'ai fait garder cet homme pour le punir s'il ne dit pas vrai. Il ajoute que l'on a dessein de faire passer par la même voie deux cent Cypayes à Tirvady ; si la fuite des Prisonniers est vraie, la rentrée des autres sera aussi facile. Les Marattes ne veillent pas mieux aux environs des limites : tout cela est bien fâcheux. J'ai fait partir ce matin cent coups de vingt-quatre livres, & cent de douze livres. Je suis très-sincérement, Monsieur, votre très-humble & très-obéissant Serviteur, *signé*, DUPLEIX.

No. 38.

CE seize Mai mil sept cent cinquante trois. J'ai répondu hier à la hâte, Monsieur, à votre lettre du quinze. Je vous prie de dire à Moraro, lorsqu'il vous parle d'affaires qui n'ont point de rapport aux opérations militaires, que vous n'avez rien à lui répondre ni à me dire à ce sujet ; que ces sortes d'affaires doivent se traiter de lui à moi, & qu'une voie intermédiaire ne les accélérera point. Je vous prie de penser une fois pour toutes que j'ai regardé comme une honte, l'obligation où je me suis trouvé d'attirer ici ce voleur, & de lui dire une fois pour toutes que vous obéirez sans balancer, & sans écouter ses représentations bien ou mal fondées. La conduite de cet homme est un mystere que vous n'avez pas encore dévoilé. Je ne sçais comment vous avez pu donner dans l'idée de cet homme, de conduire avec vous deux piéces de vingt quatre livres ; il peut, s'il veut, traîner les deux que vous lui avez cédé. Mais comme j'ai changé de sentiment sur ce qu'il faut envoyer à Trichenapaly, toutes réflexions sont inutiles à ce sujet ; le détachement devant se réduire à deux cent Blancs, vous aurez le temps de laisser reposer les autres ; l'on sçait qu'il y en a quelques-uns qui ont un commencement de scorbut. La campagne & les mouvemens sont un remede souverain à ce mal. On va vous envoyer le décompte des nouveaux Soldats ; il pourra leur servir à acheter des hardes : ils en avoient tous en partant d'ici. Quant aux souliers, ce sont leurs affaires ; on envoye des sandales & quelques paires de souliers que vous ferez payer sur le décompte. Il eût été à souhaiter que les munitions que vous avez envoyé à Mr. Astruc, eussent parti hier au matin. Elles ne peuvent lui arriver assez tôt ; il faut avec le détachement lui envoyer celles que je vous fis passer hier. Vous donnerez avis de son départ au sieur Astruc, afin qu'il lui donne ses avis, soit pour avancer, soit pour revenir, soit pour le joindre où il lui sera indiqué par lui : c'est ce que vous aurez soin de dire au Commandant du détachement ; & comme vous n'avez point d'Officiers au fait du pays ni de la route, j'envoye le sieur Legris pour commander ce détachement, auquel vous joindrez trois autres Officiers.

Mr. Delarche vous envoyera pour les dépenses, comme vous lui avez parlé ici avant votre départ : les Arrombattés voleront peu, quand ils ne payeront que sur des billets signés de vous ; mais tandis que chacun sera maître d'en donner, ils auront le chemin libre. Comme il ne s'agit plus d'aller à Trichenapaly, je vous prie de m'envoyer un état de ce qui vous sera le plus nécessaire pour vous porter sans trop d'embarras, où je le jugerai convenable, & de vous tenir prêt à partir au premier ordre, sans trop vous inquiéter de ce que fera ou ne fera pas Moraro. Une piéce de douze jointe à votre petite artillerie, & le mortier de huit pouces suffiront : je vous prie d'agir en conséquence. Je vous prie de vous rendre au-

près du sieur Sarnay, & de lui signifier que si sous quatre à cinq jours la chose n'est point faite, qu'il n'y faut plus songer : il y auroit de l'imbecillité à nous de rester les bras croisés à admirer les lenteurs de cet Ingénieur. Pressez, s'il vous plait, le transport de Villenour ; cet article est essentiel. Je suis très-sincérement, Monsieur, votre très-humble & tres-obéissant Serviteur, *signé*, LE MARQUIS DUPLEIX.

Il n'est revenu que trente-quatre Laskards du Fleury, l'on dit que Moraro a les autres : Je me donnerai bien de garde d'en envoyer une autre fois ; on ne veille pas assez sur ces gens-là, & Moraro domine un peu trop dans tout cela. Je vous prie de presser le départ du détachement pour Trichenapaly, & lever les petites difficultés qui n'arrêtent que trop.

No. 39.

LE dix-sept Mai mil sept cinquante-trois. Je réponds, Monsieur, à votre lettre d'hier. Le nommé Belisle est arrivé : je vous ai marqué ce qui en étoit de l'équipage du Vaisseau le Fleury ; on a envoyé des sacs de gonis, & vous ne sçauriez trop presser le départ du détachement pour M. Astruc. Si Moraro ne veut pas donner de sa Cavalerie, on s'en passera ; je vous ai marqué que vous pouvez envoyer de la grosse artillerie à Chalembron. Il n'y a dans cette Place ou Pagode que six ou sept hommes a Chapeaux ; il leur sera honorable d'avoir fait venir du gros canon. Je vous ai marqué ce qui en étoit de la paie des Coulis qui travaillent à Trivady. Mr. Sarnay me marque que ceux de Moraro ne travaillent que quand ils veulent ; j'ai écrit d'en envoyer de tous les côtés. Quand les quatre tours seront sautées, on verra ce qu'il y aura à faire ; mais celles ci sont les principales : mais je vous prie que ce ne soit point un objet pour vous retenir, il faut toujours être prêt à marcher au premier ordre ; on peut toujours faire quelques trous à mine au revêtement des courtines par ci par là, & y mettre soixante à quatre-vingt livres de poudre au lieu de cinquante. Je vous assure qu'elles ébranleront toutes les courtines : il en faut également faire quelques-unes dans l'enceinte intérieure ; une fois la liaison dérangée, le tout devient inutile. Je suis très-sincérement, Monsieur, votre très-humble & obéissant Serviteur, *signé*, DUPLEIX.

Il seroit à souhaiter que l'on pût avoir Mondamia, Chef de Chalembron, même par promesse, & me l'envoyer ici ; c'est un grand misérable. Mr. Delarche vous a écrit sur l'argent, il y a quelque contradiction entre lui & vous.

No. 40.

CE vingt-un Mai mil sept cent cinquante-trois. J'ai reçu, Monsieur, votre lettre d'hier, cinq heures du soir. On a fait partir les cent coups de douze & vingt barils de poudre pour les mines. J'ai vu les états de distribution des Coulis & des Bœufs de tirage ; on doit voler avec un si nombreux attelage. J'ai dit que l'on eût à garder les Bœufs partagés que l'on envoye tous les jours à l'Armée, pour former les deux cent que l'on a demandé. Je vais faire copier une des Cartes du Pays, & vous la renvoyer ensuite. Avec un peu d'attention de votre part, vous pourrez découvrir les abus de l'Artillerie où il y en a toujours beaucoup. Croyez-moi, un Commandant doit voir tout, & vous avez l'intelligence nécessaire pour bien voir ; mais défaites-vous de l'idée que tout le monde pense comme vous.

Vous ne connoissez pas Lambert, il ne vaut pas ce que vous croyez; cela ne fait qu'un coquin & un voleur, je ne puis à présent le retirer. Il faut voir quel parti Mr. Astruc aura pris sur le retour que l'on dit que fait Mahamet Alikan. Je n'ai pas encore de nouvelle de ce Commandant; cependant je croirois qu'il seroit convenable que vous vous transportassiez à Chalembron avec tout votre monde pour presser cette expédition : cette Place à nous, l'Ennemi sera gêné dans sa retraite; mais il faut laisser subsister votre Camp de Rampakon & y laisser quelques Topas avec deux cent Cypayes, cent Blancs à Tirvady & deux cent autres Cypayes pour soutenir vos travaux. Il est important que Chalembron tombe, & il faut un coup de main : j'en écris à Moraro, afin qu'il parte avec vous. Pressez, s'il vous plaît, cette opération; que l'on abandonne plutôt la démolition de Tirvady, jusques à revoir. Je suis, Monsieur, très-sincérement votre très-humble & obéissant Serviteur, *signé*, LE MARQUIS DUPLEIX.

No. 41.

CE vingt-trois Mai mil sept cent cinquante-trois. Je reçois, Monsieur, votre lettre d'aujourd'hui; il me paroît que Moraro vous fait croire tout ce qu'il veut : il vous faut encore quelques années d'expérience pour vous mettre au fait des tours & fourberies des gens du Pays, & sur-tout de cette race Maratte. Le détachement en Blancs que vous menez avec vous, est bien mené; il n'en imposera pas à Chalembron, où il sçait que l'on se moque de nous, & que l'on s'inquiete peu de notre nombre de Cypayes, qui dans le vrai ne fait rien qui vaille. Celui qui commande à Chalembron, est un misérable qui ne cherche qu'à traîner les affaires en longueur; & s'il ne vous remet pas son Fort, aux conditions qu'il y restera quatre heures après que vous lui en aurez fait l'offre, vous ne traiterez plus avec lui que comme vous avez fait à Tirvady. Je vous prie de ne rien changer à cet arrangement & de ne point vous laisser tromper par les pourparlers vagues de ce coquin. Je vous prie d'y faire une attention sérieuse.

On va vous envoyer ce que l'on demande en coups de quatre & de trois bougies & bombes; on ne cesse pas de demander des munitions : il est fâcheux que vous n'ayez pu laisser que Mr. Dagoust au Camp pour Commandant; il doit être bien nouveau. Je pense que votre lettre au Sr. Verry ne sera que de l'eau claire; il lui est impossible de se tirer de ce nombre de femmes dont il est environné. Le terme de cinq ou six jours que vous mettez pour les jambes de nos nouveaux Soldats, ne s'accommode point aux mouvemens que peut faire l'Ennemi; il paroît qu'il a dessein de revenir de ces côtés-ci : il est donc très-convenable que toutes les forces se trouvent réunies à Chalembron, afin d'être en état de vous porter sur le bord du Coleram, ou par de-là, suivant les circonstances, dont vous serez informé par Mr. Astruc qui suivra l'Ennemi & vous fera part de ses mouvemens. Il est certain que si votre manœuvre & la nôtre sont bien concertées, l'Ennemi se trouvera bien embarrassé, soit pour avancer, soit pour passer le Coleram, dans lequel les eaux commencent à gonfler. S'il se retiroit à Divicotté, qui est une Isle, alors il se trouveroit bloqué par les deux côtés de la riviere, vous d'un côté & Astruc de l'autre : il ne peut passer aucun de ces bras de riviere qu'en Bâteaux; manœuvre bien dangereuse, lorsque les bords sont défendus. Pour n'être donc pas gêné dans vos opérations, & pour être en état de vous porter par tout, j'écris

à Mr. Dagoust de se mettre en marche après demain au matin, pour vous joindre avec tout ce qui reste de monde au Camp & à Tirvady; Moraro suivra, s'il veut, ce sont ses affaires; je lui écris les ordres que je donne, il n'en pourra pas donner cause d'ignorance. Je ne sçais pourquoi vous me dites que j'ai promis de donner Chalembron au nommé Arnachalampoulé, que Mr. de Saint Julien m'a envoyé par mes ordres; je ne vous ai jamais écrit pareille chose, parce qu'elle n'est pas faisable. Je suis mortifié de vous voir prendre le parti d'un misérable que vous ne connoissez pas du tout, & à qui vous voulez que je donne Chalembron. Je crois que votre Interpréte vous fait tomber dans des erreurs que vous ne devez qu'à votre défaut de connoissance du Pays: il vous fait accroire tout ce qu'il veut; il vous trompe en même tems qu'il fait sa bourse. Il a mené la même conduite avec Mr. Laws; défiez-vous en, sur-tout lorsqu'il vient vous parler d'affaires qui ne vous regardent en aucune façon. Aussi-tôt que vous serez le maître de Chalembron, vous m'en donnerez avis en toute diligence. Il est bon de vous avertir qu'il y a un grand amas de grains dans cette Pagode; c'est un magasin qu'il ne faut pas abandonner aux Marattes; les dépenses sont si considérables, que j'ai besoin de quelque dédommagement: ainsi je vous prie de donner vos ordres en conséquence, ainsi que sur le partage des munitions. Faites en sorte que je sois l'aîné dans cette occasion, Moraro l'a été à Tirvady; cela suffit.

Il étoit inutile de la Sentence pour exécuter le comdamné; il suffisoit d'un Procès-verbal qui indiquât la date de la Sentence, comme je le marquois. Je ne serois pas surpris d'apprendre que cet homme auroit trouvé le moyen de s'évader cette nuit. Je vous prie de vous conformer à ce que je vous marque pour tous ces faits; & je vous prie aussi de brancher, sans autre formalité qu'un Procès-verbal, tous les François que vous trouverez les armes à la main contre nous. Je suis très-sincérement, Monsieur, votre très-humble & obéissant Serviteur, *signé*, LE MARQUIS DUPLEIX.

No. 42.

Traduction de la Lettre de Mr. le Marquis écrite à Mahamotcan, Chef de Chalembron; après le Compliment:

J'AI reçu d'envoi de Mr. de Maissin, commandant l'Armée Françoise, les conventions que vous avez faites, desquelles j'ai pris connoissance & je les approuve; mais pour la garde du Tana, ou Forteresse de Chalembron, il est nécessaire d'y laisser dedans cinquante Soldats & trois cent Cypayes. Par le passé vous avez gardé à cet effet des gens des Anglois; ainsi il convient à présent que je fasse de même pour la sureté. Si vous n'acceptez pas cet arrangement, il n'y a pas de convention qui tienne, tout est annullé. Mon intention, en laissant de mes gens dans la Forteresse, n'est point pour vous faire de la peine. Dieu aidant, les troubles finissant, je les retirerai tout de suite, suivant vos conventions. Rendez compte sans retard au Goumasta de Papiapoulley qui est allé [illegible]s.

No. 43.

Traduction de la Lettre que Mondamia, l'Amalden de Chalembron, a écrit en langue maratte le vingt-six Mai mil sept cent cinquante-trois, le vingt-trois de la Lune de Rajeb 1162 de Mahomet, à Mr. le Marquis Dupleix.

AU Nabab Gouverneur Général Monsieur le Conquérant & le Brave Dupleix. Déclaration des conditions que Mahamoukan Montamia Servani, l'Employé d'Abdoulnabikan, a fait avec le Commandant de l'Armée Françoise.

Lorsque par votre ordre le Commandant s'est rendu ici avec l'Armée, je lui ai envoyé dire que je me rangerois de son côté, & que je ferois arborer le Pavillon Blanc à Chalembron, & que je me fie à lui aux conditions ci-dessous expliquées.

1°. Que si quelqu'un se déclaroit contre moi, vous devez me protéger & me défendre.

2°. Qu'après qu'on aura décompté l'argent que Mahamet Alikan a reçu de moi, & qu'Arnachalompoulé & les autres ont pris sur la Ferme de Chalembron & Mana-Condy, je rendrai le restant de l'argent de ladite Ferme suivant l'usage, & qu'on ne doit point s'embarrasser de la Ferme de sa Paraganés, que je me conduirai conformément aux ordres de mon Maître Abdoulnabikan; c'est pourquoi votre Nabab doit laisser à ma disposition ce Pays comme par le passé. Je prends Dieu à témoin que je me comporterai suivant les conditions faites & écrites.

No. 44.

Extrait de la Lettre de Mr. Dupleix du trois Juin mil sept cent cinquante trois.

J'AI reçu, Monsieur, votre lettre du vingt-neuf, par laquelle je vois le résultat de la conversation que vous avez eu avec Nandy Raja, qui n'a encore rien opéré, puisque la lettre de change de deux cent mille Roupies n'est pas encore payée : cette somme est loin de mon compte; il en faut une de deux cent trente-cinq mille Roupies pour les deux mois, & une autre de quatre cent mille pour les dépenses précédentes auxquelles j'ai toujours fourni : sur quoi vous en avez reçu cinquante mille, reste cinq cent quatre-vingt cinq mille Roupies à venir. Je vous prie de ne rien épargner, soins, menaces, bonnes paroles, & tout ce qu'il vous plaira d'employer pour terminer cet article. Je vous prie de continuer votre exactitude au sujet des Cypayes; nous sommes trompés cruellement à ce sujet. Vous pouvez donner à Lambert les appointemens que vous croirez convenir. Ce ne sera que par les derniers Vaisseaux que les Commissions me parviendront. Le détachement est parti hier au soir; mais pour rassembler tout le convoi qui est considérable, il a été obligé de séjourner aujourd'hui à Villenour; il amene avec lui la pièce [illegible] vous pouvez envoyer au devant une douzaine de paires [illegible] attelages, ils accéléreront sa marche; je vous prie d'y faire att[illegible]

dit ici que la famille de Mahamet Alikan est dans les bois du Tondaman. L'on dit aussi que Mahamet Alikan doit revenir de ces côtés, le Colram pourra lui être un obstacle & ce qui se présentera de ce côté. Je vous ai marqué ce que vous devez faire, s'il prenoit ce parti. Nandy Raja me marque qu'il est aussi dans le dessein de le poursuivre, & de ne laisser à Cheringham que le monde nécessaire pour le garder, en même tems que les débordemens l'aideroient beaucoup de côté-là. Je suis bien sincérement, Monsieur, votre, &c. *signé*, LE MARQUIS DUPLEIX.

Je certifie la présente copie conforme à l'original. Au Camp le quatre Août mil sept cent cinquante-trois. *Signé*, ASTRUC.

No. 45.

Extrait d'une Lettre de Monsieur Dupleix du neuf Juin mil sept cent cinquante trois.

J'Ai lieu de penser, Monsieur, que les Anglois ont reçu des ordres de faire cesser les troubles qu'ils ont suscités dans cette partie depuis trois ans, & qu'en conséquence ils en ont envoyé à Lorine pour se retirer avec toutes les Troupes Angloises dans leurs Colonies : sur quoi Mahamet Alikan a expédié en toute diligence des lettres à Madrass pour que ces mêmes Troupes lui servent encore d'escorte pour son retour, ne pouvant rester sans elles à Trichenapaly où il seroit bientôt obligé de se rendre à l'Ennemi. J'ignore les réponses qu'on lui fera; mais il est toujours bon de vous prévenir de la conduite que vous devez tenir avec les Anglois, en supposant qu'ils vous donnassent avis de leur retour dans leurs Colonies, & que cet avis fût accompagné d'une priere de leur laisser le passage libre. Alors vous leur ferez réponse que vous avez ordre de moi d'exiger d'eux dans cette circonstance les conditions suivantes: Qu'ils relâcheront tous les Prisonniers François qui sont à Goudelour, à Trichenapaly, Arcatte, Chinguelpette, & autres lieux : Que pour assurance de leurs paroles ils vous laisseront deux Otages des principaux Officiers de leurs Troupes, qui seront engagés à demeurer jusques à la délivrance de tous les Prisonniers: Que je relâcherai également tous ceux que j'ai ici, en meme tems que ceux de Goudelour me seront remis: Que le passage libre ne leur sera accordé qu'à la condition que Mahamet Alikan ne sera pas avec eux, soit en cachette, soit à découvert, ni qui que ce soit de sa famille, & qu'ils l'obligeront avant leur depart à vous remettre les Prisonniers qui sont dans Trichenapaly. Si les Anglois exigeoient pour cette remise des Prisonniers de Trichenapaly, qu'elle ne se fît qu'après leur arrivée à Goudelour, vous pouvez y consentir.

Une autre condition de laquelle il ne faut pas se départir, c'est d'exiger d'eux qu'ils ne laisseront aucun Officier ni Soldat à leur service dans la Place de Trichenapaly. Ces conditions accordées & bien signées du Sr. Lorine & de vous, vous m'envoyerez en toute sureté le double de cet accord qui vous sera resté, & vous laisserez le passage libre. Vous devez m'avertir promptement de ce qui aura été décidé, afin que je donne les ordres en conséquence aux Commandans de nos Troupes qui pourront se trouver sur leur passage. S'il est question de cet accord, vous ferez part ...ordres à Nandy Raja, & n'en direz mot à personne s'il n'a pas ...ais vous poursuivrez l'Ennemi, & vous agirez comme je vous l'ai

déja marqué. Une personne qui arriva hier de Trichenapaly, m'assure que Mahamet Alikan avoit le flux de sang, qu'il étoit alité, & avoit souvent des discussions avec Lorine; que depuis son depart de Goudelour, plus de quinze cent Cypaves Cayetoques l'avoient abandonné, & qu'en tout il n'avoit pas en Blancs & Noirs deux mille hommes; que plus de la moitié des Blancs étoient sur les cadres, & que dans tous les Postes aux environs de Trichenapaly il n'y avoit que très-peu de monde. Cette même personne me disoit que la mere de Mahamet Alikan le pressoit beaucoup de remettre la Place à Nandy Raja. Si ce fait a lieu, vous devez être présent aux pourparlers, & qu'une des conditions à faire avec Nandy Raja, soit que vos Troupes entreront dans la Ville & seront chargées de sa garde jusques à ma réponse. Vous devez ménager cet article avec dextérité, & n'en dire mot jusques à l'occasion. Il seroit même à propos, si ces pourparlers avoient lieu, que vous fassiez dire secrettement à Mahamet Alikan que s'il veut vous remettre la Place au nom de Salabetzingue, que cette démarche de sa part engageroit ce Seigneur à oublier le passé; que je le prendrois sous ma protection, lui & sa famille, & lui ferois obtenir des Jacquirs, Terres & Gouvernemens de la part de ce Seigneur, & que pour lui en donner toute assurance, vous êtes porteur d'un Kaoul de ma part pour tout ce que vous lui dites : vous le trouverez ci-joint; mais il faut le tenir dans un lieu sûr, & garder un secret inviolable sur tout ceci. Vous devez sentir de quelle conséquence est cette affaire, sur laquelle vous ne devez vous ouvrir dans le temps qu'à Soujaskan qui peut la ménager, sans que vous y paroissiez. Si nous ne prenons le parti d'être maîtres d'une façon ou d'autre de cette Place, nous serons les dupes des accords que j'ai fait avec Nandy Raja. Prêtez-vous donc de toutes vos forces à cette affaire de la derniere conséquence; mais en même tems défiez-vous de Mahamet Alikan: vous connoissez toutes ses fourberies, & de quoi il est capable. Si dans les pourparlers il vous demandoit à voir le Kaoul, ou quelques-uns de ses Emissaires, vous leur remettrez la copie ci-jointe de ce même Kaoul, que vous leur ferez confronter sur l'original. Les pourparlers ne doivent suspendre aucunes de vos opérations; au contraire il faut les presser plus vivement. J'espere que Mr. de Saint Aular vous approche, & qu'il vous joindra bientôt: je ne le crois pas éloigné de Valagonde; vous lui aurez sans doute écrit. Je suis très-sincérement, Monsieur, votre, &c. *signé*, LE MARQUIS DUPLEIX.

Je certifie la présente copie véritable & conforme à l'original. Au Camp le quatre Août mil sept cent cinquante-trois. *Signé*, ASTRUC.

No. 46.

Extrait de la Lettre de Mr. Dupleix du onze Juin mil sept cent cinquante-trois.

JE réponds, Monsieur, à vos lettres du six & du sept du courant, Nº 37 & 38, par lesquelles je vois toutes les difficultés que vous trouvez chez Nandy Raja & ses gens pour toutes vos opérations; ce qui est véritablement bien fâcheux. Il est certain que les irrésolutions de la part de ces Maissouriens donneroient lieu de penser qu'ils n'agissent point de bonne foi; mais en même tems ils ne doivent pas ignorer qu'ils en seroient furieusement les dupes, puisque Salabetzingue n'attend que la fin des pluies

pour venir faire une raſle dans ſon Pays : d'ailleurs il ſçait bien qu'il ne ſera jamais tranquille dans ſon Pays, qu'il n'ait terminé avec Salabetzingue & moi. On eſt bien convenu de lui remettre cette Place, mais ce ne ſera que lorſqu'il aura tenu ſes engagemens. De la façon dont il s'y prend, il y a tout lieu de croire qu'il ne les tiendra qu'au moyen que nous ſoyons les maîtres de Trichenapaly, parce qu'alors on ſera en état de le faire chanter; ſans quoi il n'aura rien. Il n'eſt pas à propos que vous lui faſſiez connoître ce que je vous marque, mais vous contenter de lui dire de ma part que s'il continue d'opérer comme il fait, que je ſuis tout-à-fait réſolu de l'abandonner. Voici le duplicata d'une lettre que je lui écrivis hier, que je vous prie de lui remettre en main propre : vous en avez ci-joint la traduction, afin que vous puiſſiez lui parler conſéquemment & appuyer ſur les articles; ce que je vous prie de faire avec force & politeſſe en même tems.

Je vois les raiſons eſſentielles qui vous ont empêché de paſſer ſeul avec votre monde; il eſt certain que le renfort que je juge vous être parvenu aujourd'hui, vous mettra en état d'agir vous même avec les Marattes, & que Moraro a donné des ordres de ſuivre ponctuellement ceux que vous leur donnerez. Il a également donné ordre à ceux qui vous auroient quitté, de vous rejoindre : ainſi à la barbe des Maiſſouriens, vous ſerez en état d'agir ſans eux.

Je ſuis ſurpris que le ſept Soujaskan ne fût pas arrivé : pour peu que vous vous mettiez dans le cas de ſçavoir ce qui ſe paſſe dans le Dorbar de Nandy Raja, il vous aidera beaucoup dans cette partie. Mr. de Saint Aular me marque avoir reçu de vous la lettre la plus gracieuſe, ce qui le flatte beaucoup. Je crois que vous aurez bien lieu d'être ſatisfait de lui, il a des parties eſſentielles pour le ſervice. Vous verrez dans mes lettres à Nandy Raja ce que je lui marque au ſujet du Mouchard dû & à recevoir. Je vous prie de ne point être trompé par lui ſur ces articles, ainſi que ſur les cent mille Roupies qu'il doit envoyer quinze jours après le départ de la lettre de change de trois Laks. Je ſuis diablement preſſé ſur tout cela par Moraro. Je ſuis mortifié que la nouvelle de l'évaſion de nos Priſonniers ne ſe ſoit pas confirmée. Je ſuis très-parfaitement, Monſieur, votre très-humble & très obéiſſant Serviteur, *ſigné*, LE MARQUIS DUPLEIX.

Je certifie la préſente copie véritable à l'original. Au Camp le quatre Août mil ſept cent cinquante-trois. *Signé*, ASTRUC.

No. 47.

Extrait d'une Lettre de Mr. Aſtruc écrite à Mr. Dupleix le quinze Juin mil ſept cent cinquante-trois.

JE ne compte point du tout ſur la Cavalerie de Moraro; ces coquins, comme je vous l'ai marqué par ma derniere, ſe ſont retirés au bord du Coleran & ont abandonné mon Camp ſans ma permiſſion. J'envoyai au Chef le ſieur Legris pour le faire rentrer dans le devoir : il eut le deſagrément de voir que ces mutins le reçurent fort mal, & lui dirent qu'ils n'étoient point à votre ſervice; que ſi le Raja ne leur donnoit pas cinquante mille Roupies, ils retourneroient du côté du Nord, & qu'ils ne reconnoiſſoient aucuns Maîtres ici. *Signé*, ASTRUC.

No. 48.

·e Mr. Dupleix du seize Juin mil sept cent cinquante-trois.

à vos Lettres des dix, onze & douze Juin, e connois ce Chef Azezingue pour un miséra- Nandy Raja ne l'ait point fait massacrer sur le le faire arrêter. Vous ne devez pas laisser de 'ait chassé ce misérable. Je lui marque que s, nous ne pouvons pas demeurer avec un ·nt, Monsieur, sur le renvoi de cet homme; l sera, ni pour nous, ni pour Nandi Raja. le votre état de demande, un Chirurgien & ... Mr. de St. Aular demande, & qu'il croit pou- ... ... : vous verrez avec lui ce qu'il convient de lui donner tous les mois. On envoye aussi les Remedes. J'ai donné ordre à ces gens-là de suivre les ordres que vous leur donnerez, soit pour rester à Cheringham, ou pour venir vous joindre, si vous êtes à la poursuite de l'Ennemi.

Vous faites bien de vous faire accompagner par le Prince Géorgie... lorsque vous allez chez Nandy Raja : je vous assure qu'il dira tout à ce Ministre. Vous pouvez, lorsque vous ne pourrez pas vous y transporter vous-même, l'envoyer seul & avoir toute confiance en lui; cela fait un homme fidéle & plein de bonne volonté. Je lui sçais bon gré de n'avoir pas voulu accepter le serpeau de Nandy Raja sans mes ordres. Je lui marque de le recevoir, vû les bonnes qualités de cet homme & le désintéressement; il vous en donnera souvent des preuves & des marques. Ce que vous ont dit les Capitaines Cypayes, peut être; mais cela n'a point dû vous empêcher de recevoir de leurs Ecrivains & d'eux les sommes qu'ils ont reçues tous les mois depuis sept à huit mois. Je vous prie de m'envoyer un état, qui peut-être fait dans une heure de temps. Je ne puis trop vous recommander de ne payer que ce qui se présente dans les revues, & de n'avoir à cet égard aucune condescendance, & d'insister sur la restitution des armes. Mon Ecrivain ainsi que Nandy Raja ne sont que des trompeurs, & vous n'avez auprès de vous personne qui pût vous faire connoître leurs tromperies. Chargez Soubaskan de tout cela, & vous verrez qu'on ne sera plus leur dupe.

C'est le Waquil de Nandy Raja qui sans autre explication me dit, lorsque je me plaignois du retardement de paie, que son Maître vous avoit payé soixante mille Roupies. Vous m'expliquez ce qui a pu donner lieu à ce rapport, & qu'effectivement vous n'avez reçu que cinquante mille Roupies, & le reste en gratifications, que vous avez distribué aux Officiers, sur ce qu'ils en avoient besoin. A quoi je vous dirai que je n'ai que trop connu le mal qu'ont fait ces gratifications, & qu'il est surprenant que des Officiers qui ont de si gros appointemens, manquent d'argent. Il est vrai que le jeu & autres vices leur emportent tout ce qu'ils ont; mais aussi on ne doit point leur fournir de quoi les y entretenir; & tous ces Messieurs ne doivent recevoir de gratifications que de leur Compagnie. Vous serez le premier à vous repentir de votre bonté pour eux : ainsi je vous prie que

ce soit la derniere. Quant à celle de mille Roupies par ... qu'il vous fait, je vous prie de la prendre sur l'argent qu'il vous ... tous les mois, & de la passer à mon compte : cela sera plus ... & je suis bien-aise de vous la faire, & que vous n'en ayez ... à moi.

Le Nandy Raja ne me doit que deux cent quatre-ving... pies jusques au vingt de ce mois, au lieu de trois cent ... à moins qu'il ne veuille anticiper sur le mois prochai... qui est ici, m'assure que Moraro n'a pas auprès de ... cent Chevaux, & que le restant doit être avec vous. ... lettre des plus fortes sur la conduite de ses ge... Maissin en occupe avec lui une autre qui n'est pas ... positivement que s'il ne veut pas changer de ... verrai forcé de l'abandonner. Si ses gens continuent ... comme vous me le marquez par votre lettre du ... ferez dire tout net qu'ils peuvent rester là où ils sont, & ... ais plus tenu en rien envers leur Maître. Nandy Raja & moi ne ... rien à ces gens-là : je paye à Moraro tous les mois leur paie ; ai... qu'ont-ils à nous demander. Lorsque vous partites, je fis demander à Moraro ce qu'il vouloit que je payasse aux gens qui étoient avec vous. Sa réponse fut que je n'avois rien à leur payer, que ce seroit à lui d'avoir ce soin. La chose en est restée là. Quant à ses prétentions auprès de Nandy Raja, elles ne doivent nullement faire tort à nos affaires, & n'est nullement une raison pour se séparer de nous : tout ceci ne se fait de sa part que pour traîner les affaires en longueur. Mr de Maissin lui expliquera vivement tout cela. Il est aussi bon de lui faire sentir que l'on peut se passer de lui. Il n'a rien à espérer de l'autre côté, l'argent y manque, & on l'y regarde comme un traître. Ainsi affectez de ne pas vous émouvoir de la conduite de ses gens ; ils reviendront à vous. Mr. de Maissin lui parlera sur tous les points, & sur-tout sur le peu de monde que vous avez auprès de vous. Lorsque je vous ai vu passer la riviere, j'ai pensé qu'ils s'étoient rassemblés auprès de vous. Je vois que non. Ma lettre fera son effet, pour que vous en ayez davantage ; mais il convient que Moraro soit toujours ici. Tenez-vous en à ce que vous avez fait pour les Danois, cela suffit ; vous avez fait ce que vous pouviez. Choquelin est parti avec quatre cent hommes pour vous joindre.

Mr. de Maissin va se porter entre Chalembron & Palliam-Cotte, pour profiter des avis que vous donnerez sur la marche de l'Ennemi. Par cette situation il est en état de se porter où il sera nécessaire, soit à l'embouchure du Coleram, soit plus à l'ouest, soit enfin à le passer, s'il est nécessaire ; mais vous devez être exact & prompt à lui donner des avis. Votre manœuvre bien combinée avec celle de Mr. de Maissin peut réduire l'Armée ennemie aux abois, & à se détruire d'elle-même. Ne laissez que peu de monde à Cheringham, lorsque vous serez à la poursuite de l'Ennemi.

J'attendrai la réponse de Moraro pour sçavoir s'il convient que l'on donne quelque chose à sa Cavalerie tous les mois, à diminuer sur la somme que je lui paye.

Mr. de St. Aular vous rend bien de la justice, vous la lui rendez de même. De cet accord je ne puis espérer que les meilleures suites : Dieu nous les donne : & que je vous les doive. Je vous recommande encore le Prince Géorgien, il vous sera utile dans les opérations de guerre & de

Dorban Vous le flatteriez beaucoup de l'entretenir quelquefois de vos desseins; vous pouvez être assuré du succès.

Si vous êtes à Trichenapaly, envoyez quelques Cavaliers jusques à Valagondé au devant du petit convoi. Je suis très-sincérement, Monsieur, votre &c.

Je certifie la présente copie véritable & conforme à l'original. Au Camp du Sud le quatre Août mil sept cent cinquante-trois. *Signé*, ASTRUC.

No. 49.

CE dix-neuf Juin mil sept cent cinquante-trois. Par une lettre, Monsieur, que je reçois de Mr. Verry, j'apprends que vous trouverez tout en état de marcher à votre arrivée, & que j'espere que vous aurez fait à petites journées. L'Ennemi étoit encore le quinze à Trichenapaly, faisant cependant des mouvemens que l'on croit avoir rapport à son départ. J'attends quel aura été le résultat de votre conférence avec Morario. Cet homme est un coquin; ma lettre d'hier vous en servira de preuve.

L'Amaldar de Chalembron me remet aux Kalendes Grecs pour ses comptes. Un petit avis de votre part à ce coquin ne feroit pas mal; je patiente.

Je suis très-sincérement, Monsieur, votre très-humble & obéissant Serviteur, *signé*, LE MARQUIS DUPLEIX.

No. 50.

Extrait de la Lettre de Mr. le Marquis Dupleix le vingt-trois Juin mil sept cent cinquante-trois à Mr. Astruc.

J'Ai reçu, Monsieur, votre lettre du dix-neuf, N°. 48 & 49. Votre dessein n'étant d'aller vous camper à Alitour, que lorsque le Cavery sera débordé, je ne suis pas surpris que Nandy Raja vous ait prié de retarder quelques jours; il est certain que le poste de Chetingham sera bien plus assuré, lorsque cette riviere ne sera plus guéable, & il est important que ce poste ne courre aucun risque. Ce sont vos intentions & encore plus celles de Nandy Raja. Je compte cependant que les grands vents de terre qui soufflent depuis quatre jours, auront produit un débordement; car il est d'ordinaire que lorsqu'ils regnent, il pleut beaucoup à la côte Malabare : au reste vous êtes sur les lieux, & vous devez mieux voir ce qui est à propos de faire, ainsi que de profiter des occasions qui se présentent, soit pour attaquer l'Ennemi, le poursuivre, ou l'obliger de se renfermer dans la Ville.

Il y a long-tems que nous n'éprouvons que trop l'insubordination & les mauvais propos des jeunes Officiers, & même de plusieurs autres, à qui la raison devroit servir de guide; mais le peu d'attention que les Commandans ont eu de tenir la main à la subordination [illegible] mettre un frein aux mauvais propos, a toujours été cause que le ser[illegible] souffert beaucoup. Une indulgence presque toujours mal placée [illegible]e voie que l'on a suivi : l'on s'en est quelquefois repenti; [illegible] fait, & le remede n'étoit plus à propos. C'est ce que [illegible] int différer par la suite, lorsque l'occasion se [illegible]

balancer de renvoyer les Sujets dont l'esprit trop remuant & peu susceptible de discipline peut tendre à des suites fâcheuses. Je vous prie d'être ferme sur cet article, & de ne point vous relâcher d'une discipline absolument nécessaire chez les Officiers comme dans les Troupes.

Il est à souhaiter que le rapport des déserteurs soit vrai.

Je vous accuse les lettres que je reçois. Je souhaite que Nandy Raja vous débarrasse de cet Azezingue; ces sortes de gens sont des pestes dans les Armées Maures. Je prends patience pour l'argent que doit fournir Nandy Raja, & je suis bien assuré que vous & Soujaskan n'oubliez rien pour l'y engager: ces sortes de gens ont besoin d'être poussés, quoiqu'il soit fort en sa place, que Soujaskan paroisse le premier dans les affaires du Dorbar. Cependant il convient de se servir de Ballogy-Pendet & de se tenir toujours auprès de Nandy Raja, pour sçavoir ce qui s'y passe. Ces Brhames apprennent bien des choses que d'autres ne sçavent pas.

Je doute que la Cavalerie remplisse vos vues du côté du sud pour en couper la communication. L'on ne peut guére compter sur cette milice.

Vous avez bien fait de répondre à Moraro comme vous avez fait: cet homme veut un peu trop faire à sa fantaisie.

Je sçais vos sentimens sur l'intérêt; ils sont dignes d'un homme qui pense, & vous pouvez compter que je vous seconderai dans tout ce qui peut flatter l'ambition d'un galant homme, sans oublier la fortune. Je suis très-sincérement. *Signé*, LE MARQUIS DUPLEIX.

Je certifie la présente être conforme à l'orignal. Au Camp le quatre Août mil sept cent cinquante-trois. *Signé*, ASTRUC.

No. 51.

CE vingt-quatre Juin mil sept cent cinquante-trois. Je réponds, Monsieur, à votre lettre du vingt un. L'arrivée du St. Priest hier m'a empêché d'y répondre. Il n'apporte rien de nouveau, & a débarqué cent hommes. Il est surprenant que quatre Vaisseaux qui l'ont précédé, ne soient pas encore arrivés. Ils ont entr'eux six cent hommes. Mr. votre frere est sur l'un de ces Vaisseaux.

Soyez persuadé, Monsieur, que les Chefs de Moraro n'agissent qu'en conséquence de leur Maître, & que tout ce vilain manege de ses Chefs n'a été que pour tirer une somme de Nandy Raja. L'avarice poignarde cet homme au-delà de ce que je puis vous dire; ce vice le porte à mettre tout en compromis. Moraro n'est point sot, comme vous le pensez; il entrevoit que je suis dans le dessein de le renvoyer. Vous eussiez pu, à ce que je pense, lui dire que la conduite de ses gens me mettoit dans ce cas, autant que celle qu'il tient actuellemment, puisqu'il ne veut marcher que quand il lui plaira. De-là il résulte que ses gens & lui, quoique payés par moi, ne font cependant que ce qu'ils veulent, & pensent dans l'occasion nous abandonner, déranger nos opérations, sans que nous puissions trouver à redire à une telle conduite. Je n'ai point eu le dessein de le congédier; vous l'aurez vu par ma derniere à lui, dont je vous ai envoyé copie. Mais si après en avoir pris lecture, il continue à ne pas vouloir marcher, que voulez-vous que je pense de lui? Est il à notre service, ou sommes-nous au sien? Dites le moi. Cet homme peut vous en imposer par ses propos, mais ses faits disent tout le contraire, & c'est à quoi, je crois, vous devez vous arrêter. Cependant je passe sur tout cela; mais je vous prie de n'être pas trompé à son égard.

Il convient ...ir, qu'au reçu de la présente, si vous ne l'avez déja fait, que v... au moins un jour en avant. Ne seroit-ce que sur les bords ... dont vous me parlez, il faut même la passer, & cam... courir le bruit que vous allez dans le Tanjaou... rebrousserez chemin, & sans dire où vous al... de Villeparom-Vilkrebandik, de Vilkrebandik à ... ot-Petta, à Elangarons, à Letteré, à Coroman... acom, à Cangivarom, jusques aux environs de ... pas nécessaire d'aller, mais de partir sans perd... Cette marche met l'Ennemi en défaut sur l'endroit ...er, & vous lui coupez tout d'un coup la communi... Mais pour l'embarrasser encore plus, il convient que ...avalerie de Moraro vous précede d'une marche, & qu'elle ... Chinguelpet, comme si elle en vouloit faire l'investiture: un... artie feroit la même manoeuvre à Cangivarom; & lorsque vous ... en route pour Arcatte, vous rappellerez partie de cette Cavalerie pour aller faire l'investiture effective d'Arcatte, & le reste de cette Cavalerie doit ne pas abandonner Cangivarom & les environs, pour interrompre toute communication avec Madrass, Chinguelpet & autres lieux avec Arcatte. Lorsque je vous sçaurai prêt d'arriver à Villeparom & Vilkrebandik, je vous envoyerai un détachement de Blancs, que je ferai aussi fort qu'il sera possible pour vous joindre sur la route. Mais pour assurer Chalembron & le Polonnois, vous lui envoyerez une Compagnie de nouveaux Cypayes de cent hommes. Il s'agit de communiquer tout ceci à Moraro; je vais le faire mettre dans sa langue, afin que vous ne soyez pas obligé de le lui interpréter. Il suffira qu'il vous dise de quoi il s'agit, & qu'il agira en conséquence; & il faut qu'il ne soit du tout point question des noms d'Arcatte, Chinguelpette ni Cangivarom dans votre conversation, & que vous le priez de donner en secret les ordres aux Chefs de sa Cavalerie pour agir. Aussi-tôt que je vous sçaurai en pleine marche pour Arcatte, je donnerai ordre à Gengy que l'on vous envoye deux piéces de vingt-quatre, deux de dix-huit, une ou deux de douze, deux mortiers de douze pouces, bombes, &c. tant de douze que de huit, dont vous avez le mortier, boulets, poudre, &c. Mais il ne convient pas de faire aucun mouvement de ce côté là jusques au temps nécessaire, afin que l'Ennemi ne connoisse pas nos vues. Je vous prie de garder le secret sur tout ceci, & de n'en parler qu'à Mr. Verry qui connoît le Pays & l'endroit. Voici la route que vous devez tenir.

On vous envoye les vingt quatre feuilles de cornes pour les Fanaux: il ne vient ni compte ni argent de Chalembron. Je suis très-sincérement, Monsieur, votre très humble & très-obéissant Serviteur, *signé*, LE MARQUIS DUPLEIX.

En remettant la lettre à Moraro, vous lui direz de la lire seul, & de l'enfermer ou la déchirer, afin que personne ne puisse rien sçavoir.

No. 52.

Traduction de la Lettre de Mr. le Marquis ... Juin mil sept cent cinqua...

J'Ai reçu la lettre que vous m'avez écrit, q... Je suis informé de tout ce que vous me mar...

eſt toujours la même, elle n'eſt point changée. Je ne dois point ſouffrir les fautes de vos gens, & il me ſemble qu'il m'eſt libre de m'en plaindre à vous, & il convient à vous d'y mettre l'ordre. Votre intentior [illegible], à ce que vous me marquez, que vos gens qui ſont à Trichenapaly joignent à vous, ou que vous vous rendiez auprès d'eux. Tandis que je opérer dans deux endroits différens, à quel pro[illegible] toutes mes forces ſe joignent dans un [illegible] comme elles ſont. Si je vous ai prié pa[illegible] ce qu'il faut que je donne par mois à v[illegible] c'étoit pour leur ôter le prétexte qu'ils commande pour aller quelque part, que me donnez aucune réponſe à ce ſujet; il tous les mois la paie de vos gens. Il m'[illegible] en entier, ou de la partager avec les T[illegible] napaly. La dépenſe eſt toujours la même [illegible] leur devoir, je ne demande pas autre cho[illegible] [illegible] marquer au plutôt votre intention à ce ſujet, & de l[illegible] [illegible] vivre en bonne intelligence avec Mr. Aſtruc, & d'obéir à [illegible] Vous ne faites que perdre le temps à m'écrire ſur toutes ces a[illegible], & les nôtres en ſouffrent un grand préjudice. C'eſt pourquoi je vous prie de mettre en exécution, de concert avec Mr. de Maiſſin, les affaires que je vous ai écrit il y a trois jours. Je vous ai écrit par mes précédentes que je ne vous permettois pas de quitter mon ſervice: je ſ[illegible]is extrêmement étonné que vous m'écriviez encore à ce ſujet. Ce procédé de votre part ne convient point à l'amitié que j'ai pour vous. Juſqu'à préſent je ne vous dois rien pour votre paie, & je vous aſſure que je ne me mettrai pas dans le cas de vous rien devoir; votre paie vous ſera toujours remiſe, un jour plus ou moins, auſſi-tôt que le terme ſera échu. Monquederao vous marquera le reſte. Vous m'avez fait dire par cet Ouvaquil de vous avancer vingt-cinq mille Roupies. Pour vous faire plaiſir j'ai donné ordre à Papiapoulley de compter cette ſomme à Monquederao; il l'a lui a remiſe. Donnez-moi ſouvent de vos nouvelles.

No. 53.

CE vingt-ſept Juin mil ſept cent cinquante-trois. Je réponds, Monſieur, à votre lettre d'hier. Moraro a ſi peu gardé le ſecret ſur la lettre que vous lui avez remis, que dans celle qu'il me répond, il répete tout ce que je lui ai marqué: ainſi ſes Ecrivains ſont parfaitement inſtruits de nos opérations. Ce n'eſt pas le moyen d'en faire de bonnes. Que Moraro paſſe ou non les environs de Gengy, vous continuerez votre route ſans vous arrêter. Ce ſont, s'il vous plaît, mes derniers ordres, qu'il eſt inutile que vous lui diſiez. Vous vous contenterez de lui dire que, ſuivant vos ordres, vous continuez votre route. C'eſt trop long-temps être la dupe d'un pareil coquin: je ne lui dois rien, & vous verrez au contraire par la lettre que [illegible]ui écris, que je ſuis en avance, puiſque j'ai tout le mois juſques au [illegible]ngt prochain à lui payer le reſtant. Il eſt ſurprenant que vous ne vouez pas vous appercevoir du manege de cet homme, qui ne cherche qu'à faire traîner les affaires en longueur. S'il n'avoit aucune part à ce qui s'eſt paſſé à Trichenapaly, il eût rappellé ſon Waquil; ce qu'il n'a pas fait.

Il y a long-tems que l'on me dit la regle que l'on veut établir avec Arrombatté; mais [illegible] n'eſt rien venu, & ces gens-là ont

eu toute liberté de voler tant qu'ils ont voulu. Il y a cependant plus de six mois que cette regle devoit être établie : je souhaite que l'on y parvienne enfin. Vous aurez inceffamment des Officiers qui parlent Allemand pour conduire vos Etrangers ; ainsi laissez à Chalembron le Polonnois qui a sçu se rendre maître de tout. Les cent Cypayes feront un bon renfort ; il sera en état de tenir tête à ces coquins qui sont avec lui. Vous avez la bonté de croire ce que vous dit ce coquin de Chef de Chalembron, ses comptes sont tout autant ici, qu'ils l'étoient quand vous êtes parti d'auprès de lui. Il accommode cela d'une autre charrade qui est aussi vraie que l'arrivée de ses comptes ici. Vous ne connoissez pas tous ces coquins. Vous ferez bien de renvoyer à Trichenapaly les Cypayes qui étoient à Tiquelour : je ne sçais trop où ces gens-là ont reçu leur paie du mois de Juin. Il y a encore bien de l'abus sur tout cela. Ne comptez point sur Dalmeyde pour la paie du mois prochain.

Le Maurepas est arrivé ; il a débarqué deux cent vingt Soldats & huit Officiers. Je vais travailler à un détachement pour vous, & un autre pour Mr. Astruc qui me paroît avancer bien ses opérations. Je suis très-sincérement, Monsieur, votre très-humble & obéissant Serviteur, *signé*, LE MARQUIS DUPLEIX.

No. 54.

AU Camp du Sud le trois Juillet mil sept cent cinquante-trois. Je vais répondre, mon cher Camarade, à la lettre que vous m'avez fait l'amitié de m'écrire. Je vous tiendrai compte de ce que vous avez débourssé pour moi ; si vous êtes même pressé de cette somme, vous pouvez la demander à Mr. Alvarée, en lui envoyant la présente.

Vous n'êtes pas le seul malheureux, mon cher Maissin, & j'ose vous le disputer ; ce n'est même qu'avec peine que je me représente les désagrémens qu'il ya de commander, sur-tout de mauvais Soldats. Il y a cinq jours que j'ai eu une affaire avec les Ennemis qui s'étoient avanturés en plaine : au moment d'avoir une victoire complette, & d'anéantir pour jamais tous nos Ennemis, j'ai eu le cruel chagrin de voir ma Troupe prendre la fuite à la premiere décharge. Au moment que nous allions nous servir de la bayonnette, j'ai été, mon cher Ami, abandonné avec mes piéces. Ce n'a été qu'avec peine que j'en ai pu sauver trois qui étoient les plus avancées ; mais ne pouvant pas me transporter par-tout, j'ai eu la douleur de voir que l'on avoit abandonné un Canon Thomas, la piéce de six & une piéce à minute, avec nos trois chariots de munitions. Pour vouloir les sauver, j'ai essuyé un coup de pistolet qu'un Officier est venu me tirer, mais qui m'a manqué. Comme j'avois resté à cheval dans toute l'action pour animer le Soldat, j'aurois bien donné sur cet Officier, mais il étoit soutenu par sa colonne qui avançoit sur nous en bien bon ordre. Je fus obligé de me retirer : ce fut en vain que je fis rappeller, le Soldat étoit sourd ; mon Tambour d'Artillerie que je gardois près de moi pour rappeller, fut blessé de trois coups de fusil. Enfin, mon Cher, pour couper court, il ne fut pas possible de rallier la Troupe qu'à deux grandes portées de canons : je voulus la faire redonner, il ne me fut pas possible ; il fallut faire une retraite. Ah, cher Maissin, jugez de ma situation par celle où vous vous êtes trouvez ; vous ne perdites rien, & moi je perds trois piéces.

Nos Marattes plus heureux donnerent sur l'Ennemi en queue ; ils en-

leverent deux piéces à minute, un chariot, cinq Chameaux & sept Palanquins. Jugez, cher Ami, si dans cette confusion nos Soldats avoient tenu, quel avantage j'aurois eu. Hélas! je n'y pense encore qu'avec chagrin : il semble que tout étoit contre moi ce jour-là; car par condescendance pour Mr. de St. Aular, je me suis trouvé engagé dans cette malheureuse affaire par une manœuvre mauvaise qu'il voulut faire, & qui donna le temps aux Ennemis de parvenir à une hauteur, dont je me serois emparé, si j'avois suivi mon projet. Mais on m'avoit dépeint cet Officier si habile, que j'ai cru devoir déferer à ses sentimens, & qui ont été la source de ma perte. Cet Officier est parti pour Pondichery, son départ vous surprendra sans doute; mais j'aime mieux que vous en appreniez les raisons par d'autres que par moi.

Les Ennemis se sont retirés dans Trichenapaly. Mahamet Alikan est parti avec sa Troupe & une partie de ses Alliés. On ne sçait encore où il dirige sa marche. Il passe par le Tondaman. Le defaut de chariots & les dommages arrivés à mes piéces m'empêcheront de le poursuivre. J'en ai donné avis à Mr. Dupleix; ainsi cela vous saute au coller. Adieu, cher Ami, donnez-moi de vos nouvelles, & croyez-moi pour la vie votre bon Ami. *Signé*, ASTRUC.

No. 55.

Extrait de la Lettre de Mr. Dupleix du sept Juillet mil sept cent cinquante-trois.

J'AI reçu hier au soir, Monsieur, votre lettre du trois, N°. 62. J'ai pensé que vous ne vous fussiez pas tenu aux avis que vous receviez de Nandy Raja sur les mouvemens de l'Ennemi, & que vous eussiez tiré des connoissances sur tout cela par vos Espions, qui sans doute ne vous ont pas mieux servi dans cette occasion que ceux de Nandy Raja. Si quelque chose peut me persuader que Mahamet Alikan ne reviendra pas à Trichenapaly, c'est la sortie de tant de choses de cette Place, & encore plus l'abandon de Vaurcour & Ourcour, où il a fait jouer quelques mines avant que de les abandonner, suivant que me le marque Mr. Legris; ce qui marque que ce dessein étoit médité : car devant revenir avec des fonds & des vivres du Tondaman, il étoit fort naturel de garder ces deux Postes. Il seroit au reste bien fâcheux que cette démarche de Mahamet Alikan ne servît qu'à m'en faire faire de fausses de ces côtes-ci; car Mr. de Maissin, sur l'avis que je lui ai donné, marche vers le Coleram du côté de Chalembron : il étoit à deux lieues de Villeparom. Vous sentez bien que si cette démarche de l'Ennemi n'est que pour aller chercher des vivres, que celle de Mr. de Maissin devient bien inutile & même fâcheuse; mais l'abandon de Vaurcour & Ourcour marque que cette démarche de l'Ennemi le conduira ailleurs que chez le Tondaman : car sans doute qu'il n'en peut revenir sans que vous en soyez instruit, & vous êtes en état de ne pas le laisser passer impunément, d'autant mieux que vous serez joint par les cent hommes de renfort que je vous envoye. Quant aux chariots pour obvier à toutes les difficultés que vous trouvez chez Nandy Raja, pour en avoir, vous eussiez pu prendre le parti d'acheter de ces Garies ou Baudits Maures, vous vous fussiez trouvé par ce moyen en état de prendre tel parti que vous jugeriez à propos; mais je vois toute apparence que l'Ennemi n'aura pas été poursuivi. C'est sans doute

dans le Sud-Est de Trichenapaly où vous voulez transporter votre Camp; car à l'Est ne vous trouveriez-vous pas trop éloigné du chemin du Tondaman? Si la Cavalerie du Maissour ne veut pas poursuivre l'Ennemi, sans doute que les Marattes n'auront pas pensé comme elle; ces poursuites leur sont trop avantageuses. Il est certain qu'il y a eu de la mutinerie dans les Cypayes de Mahamet-Alikan, & que c'est pour éviter leur furie qu'il a pris le parti de fuir à la hâte : aussi je ne serois pas surpris que sa famille fût encore dans la Ville. Ce seroit le temps dont Nandy Raja devroit profiter pour se faire livrer la Place par ceux qui y ont resté, en leur promettant de leur payer ce qui leur est dû par Mahamet Alikan. Cette opération bien menée épargneroit bien des dépenses & du temps. Au reste je ne puis me persuader qu'il y ait abondance de vivres ni de munitions dans la Ville : vous ne me dites rien sur tout cela. J'ai écrit à Moraro pour qu'il donnât ordre à ses gens de vous remettre les deux piéces de Canons & les chariots.

Vous pouvez garder Ballogy-Pendet ; je ne le rappellois que sur les plaintes que vous m'en portiez.

J'écris au Nandy Raja sur l'argent : je ne lui en avois plus parlé, parce que je comptois que vous feriez terminer cette affaire qu'il faut finir ; car en vérité je suis réduit au dernier sol. Je vous avois marqué par une de mes précédentes qu'il falloit lui demander trente mille Roupies de plus sur les cent vingt-cinq mille Roupies par mois, pour tous les renforts tant de Karikal que d'ici; mais ayant rappellé celui que Mr. de Maissin vous envoyoit, il faut réduire cette demande à quinze mille Roupies de plus. On n'a mis dans la lettre de Nandy Raja & de Soujaskam que dix mille de plus, on s'est trompé : ainsi c'est cent quarante mille Roupies qu'il faut pour le mois courant, cinquante-cinq mille pour completter les cent mille dont vous n'avez encore reçu que quarante-cinq mille du mois passé, & cent quatre-vingt-cinq mille Roupies qu'il faut m'envoyer. Je vous prie de le presser sur tout cela. Ses dettes s'accumulent, & à la fin elles monteront à des sommes immenses. Faites agir Soujaskan, & même Ballogy-Pendet, qui a ordre de ne s'en mêler que lorsque vous lui direz. Enfin ne négligez rien pour faire rentrer toutes ces sommes. Je suis très-sincérement, Monsieur, votre très-humble & très-obéissant Serviteur, *signé*, LE MARQUIS DUPLEIX.

Voici une lettre pour le Raja & Soujaskan ; elle traite de l'argent.

Je certifie la présente lettre véritable & conforme à l'original. Au Camp du Sud le quatre Août mil sept cent cinquante-trois. *Signé*, ASTRUC.

No. 56.

CE vingt-deux Juillet mil sept cent cinquante-trois. Je dois répondre, Monsieur, à vos lettres des dix-neuf & vingt du courant. Si le Noir ne veut remettre les trois fusils qu'il a acheté, qu'à Chekmahamote, il ne s'en défera pas si-tôt, & Moraro au premier mot de vous auroit dû les faire rendre. Soyez bien persuadé que tous les Capitaines Cypayes ne sont que des fripons, & que Dalmeyde l'étoit enco[illegible]
riez croire à combien se montent les découvertes [illegible]
ne pouvez faire trop de revue, & châtier sans re[illegible]
Je souhaite que les Sergens que vous avez chargé d[illegible]
acquittent bien. Il ne faudra pas rater les premiers qu[illegible]
prendrai avec plaisir que partie de la Cavalerie de M[illegible]

le Coleram : ses gens que j'ai ici, assurent qu'ils le peuvent ; l'appas du butin pourra y contribuer. Je vous remercie des soins que vous prenez pour qu'ils ne pillent pas les Aldées. On vous envoyera des mallettes, après que vous aurez fait la revue ; mais il seroit à propos de les faire payer à ceux à qui il en manque. Si Mr. Eveillon fait diligence, il pourra joindre Mr. Astruc avant la jonction de ce qui a pu sortir de Divicotté, qui sera sans doute de difficile transport pour faire une certaine diligence. Vous aurez sans doute donné une route à cet Officier, ou des guides. Ne pourriez-vous pas renvoyer vos malades à Chalembron, & les rappeller quand ils seront rétablis ? Voyez ce qui vous convient le mieux. Mr. de Bussy a rejoint la grande Armée : tout y étoit perdu, s'il eût tardé plus long-temps ; mais sa fermeté, sa prudence & sa conduite rétabliront tout. Mr. Astruc est bien en état d'agir ; son détachement montera à neuf cent Blancs. Je n'ai pas encore nouvelle de l'arrivée des chariots. Votre situation où vous êtes gêne l'Ennemi & le Roi de Tanjaour. Les Chelingues armées, les réflexions augmenteront. Ne cessez, je vous prie, de leur donner des inquiétudes. Engagez Moraro de faire de même. Nous avons une petite guerre de rien du côté de Mazulipatam ; ce que j'y ai envoyé la terminera promptement. Je suis très-sincérement, Monsieur, votre très-humble & obéissant Serviteur, *signé*, LE MARQUIS DUPLEIX.

No. 57.

CE vingt-quatre Juillet mil sept cent cinquante-trois. Je reçois, Monsieur, votre lettre du vingt-un, avec l'état des tentes que je vais faire mettre sur une Chelingue qui recevra vos ordres à Portenove, comme vous le trouverez à propos, soit pour la faire venir où vous êtes, ou que les effets soient transportés par terre : pour quoi vous envoyerez les voitures nécessaires. J'adresse le tout à Beauvais. On y chargera, autant qu'il sera possible, les effets que vous demandez par votre état que je viens de recevoir avec votre lettre du vingt-deux. Je suis surpris que vous n'ayez pas reçu celle du vingt, dans laquelle je vous parlois des six Chelingues que je vous ai envoyé, & qui sont à Portenove du vingt-deux. Cent Marattes sont bien peu pour joindre l'Armée de Trichenapaly : j'en aimerois mieux cinq cent à la poursuite du convoi de Divicotté, s'il est parti.

Je n'ai nulle nouvelle des chariots partis pour Trichenapaly : tachez de faire un autre Major des Cypayes ; celui qui est ici, est coupable : le soutenir, ce seroit autoriser ce que vous & moi voulons abolir. Capitaines, Majors, Officiers, Sergens Cypayes, le meilleur n'est qu'un fripon : ainsi vous ne sçauriez trop y veiller ; nous n'avons ici rien de nouveau. Tachez que les Marattes aillent dans le Tanjaour ; cela fera décider le Raja. Je suis bien sincérement, Monsieur, votre très-humble & obéissant Serviteur, *signé*, LE MARQUIS DUPLEIX.

No. 58.

A Pond[illegible] vingt-cinq Juillet mil sept cent cinquante-trois, à onz[illegible]tin. Je reçois, Monsieur, votre lettre du vingt-un à sept h[illegible]ois pas d'où peut provenir votre embarras : si Nand[illegible]gemens que vous avez fait avec lui, en vou[illegible]nge, vous avez cru convenable de lui accord[illegible]us pouvez lui en accorder davantage,

puisque vous avez cru pouvoir lui en accorder trois. Vous n'eussiez pas été plus blâmable pour ce plus, comme pour les trois jours déja accordées : vous eussiez dû faire cette réflexion ; d'ailleurs mes lettres dont vous m'accusez la reception du dix-sept, auroient dû vous engager à augmenter ce repi. J'attends quel aura été le résultat à quoi vous aura engagé la remise de la lettre de change : il seroit triste qu'il ne vous eût pas engagé à retourner ; quelques jours de repi de plus, tout étoit décidé. Je suis, &c.

Le vingt-cinq dit, à midi. Je reçois, Monsieur, votre lettre du vingt-deux, N°. 78, à laquelle vous avez joint une délibération des avis de Messieurs les Officiers, par laquelle il paroît que vous avez reçu les lettres de change, & que malgré cette condition tenue par Nandy Raja qui étoit celle que vous lui aviez imposé, vous avez pris le parti de continuer à passer le Cavery pour les raisons déduites dans quelques-uns de ces avis & dans votre lettre, & sur-tout pour exécuter mes ordres qui paroissent être l'unique motif qui vous a engagé à cette retraite. Il reste à sçavoir si ces ordres ont été suivis à la lettre, ou si vous n'avez pas jugé convenable de leur donner plus ou moins d'étendue.

Par votre lettre du seize, vous dites avoir donné les deux jours spécifiés dans mes ordres ; ceci est en regle. Par celle du dix-huit vous me marquez avoir accordé encore deux jours à Nandy Raja, qui avec le dix-huit en ont fait trois, & que vous aviez reçu de lui une certaine quantité de bijoux, & qu'il devoit vous fournir une lettre de change de deux Laks. Ce repi de trois jours de plus n'étoit plus conséquent à l'ordre, & vous aviez jugé à propos & convenable de les donner. Comme il étoit fondé sur la raison, vous devez être persuadé que je l'eus approuvé, comme j'avois approuvé précédemment l'inexécution que vous aviez donné aux ordres que je vous donnois de vous éloigner de Nandy Raja, pour l'obliger au premier payement. Les lettres que vous avez reçu de moi depuis le dix sept, les envois de renforts, les promesses que je vous disois de faire pour le Tanjaour, devoient vous faire faire des réflexions qui ne s'accordoient pas à l'abandon de Nandy Raja. Mais supposons que ces articles ne vous ayent point frappé ; votre départ à quatre heures du matin, malgré les sollicitations de Nandy Raja & ses promesses, malgré celles des Chefs Marattes qui ne vous demandoient que deux ou trois heures, a dû sans doute me frapper, puisque vous ayant cru en droit de pouvoir accorder trois jours, vous refusez encore le temps demandé. Cet empressement, aussi tôt rendu au bord de la riviere, de faire passer de l'autre, partie de vos équipages, & que vous autorisez de l'envie d'exécuter mes ordres, ne s'accorde point avec les repis que vous avez cru devoir donner. Cette conduite est même tout-à-fait inconséquente, ou à mes ordres, ou aux repis que vous aviez accordé. Moins d'empressemnt à exécuter mes ordres sur le bord de cette riviere, lorsque plus loin vous avez jugé à propos d'y donner une étendue qu'ils n'avoient pas, vous eût empêché d'agir contre les accords que vous aviez fait avec Nandy Raja, puisqu'il vous avoit remis les lettres de change, & que vous vous fussiez trouvé en état de retourner à votre Camp, avant que l'Ennemi eût pu pénétrer dans la Place en partant à la même heure que vous étiez sorti de ce même Camp. Mais je vois sans aucun doute que votre parti étoit pris : vous prétendez l'appuyer sur ce que mes ordres étoient précis, dans le temps même que tous les repis que vous aviez donné à Nandy Raja, prouvent que vous ne les avez pas regardé comme tels. Ainsi ce ne sont plus ces ordres qui vous ont fait agir sur les bords du Cavery

avec une précipitation qui ne s'accorde du tout point avec la prolongation du temps que je vous avois limité. Ne dites donc point que ce sont mes ordres qui vous font agir à présent; vous en avez fait tel usage que vous avez voulu. Il est de plus deshonorant qu'ayant reçu les lettres de change, vous vous soyez fait autoriser de continuer le passage du Cavery; au moins deviez-vous les renvoyer? car enfin que doivent penser de nous ces gens-là de recevoir leur argent & de les abandonner? Cette conduite n'est du tout point en sa place; il falloit en même temps que vous vous fissiez autoriser par un nombre de gens dont les raisonnemens font pitié pour la plûpart. Renvoyez ces mêmes lettres de change; j'aime mieux perdre cette somme que d'être deshonoré. Ainsi si vous avez continué, malgré ma lettre du vingt que vous avez dû recevoir le vingt deux, à persister dans le parti d'abandonner Nandy Raja, & que vous ne changiez pas de sentiment à ce sujet, que vous ayez à lui renvoyer ces lettres de change & même les bijoux. Mais il seroit plus en sa place que vous repassiez le Cavery, quand même l'Ennemi y auroit fait entrer le convoi, & que vous alliez vous placer ou vous étiez, tant pour le poursuivre que pour le tenir en respect, tandis que je vais agir de ce ces côtés-ci, laissant tout le soin à votre Armée de faire ce qui sera plus à propos pour l'empêcher de passer de ces côtés-ci, ou pour le poursuivre, s'il en prend la route. Si ce parti ne vous convient point, j'en serois mortifié; c'est le seul convenable, & je pense que mes lettres vous auront embarrassé sur la précipitation que vous avez eu de passer le Cavery : ainsi vous n'avez pas d'autre parti à prendre que celui que je vous marque. Je laisse là toutes les autres réflexions que vous eussiez dû faire : j'en ferai une seule, qui est que, puisque vous aviez cru pouvoir donner trois jours de repi, vous en pouvez donner davantage; le blâme n'eût pas été plus autorisé pour plus que pour moins. La situation de l'Ennemi qui n'est pas des meilleures, & à la veille de venir, étoit une raison plus que suffisante pour approuver le parti du séjour que vous pouviez prolonger, comme vous aviez déja fait sans mes ordres, dont vous ne faites usage que lorsque vous le trouvez bon; car n'allez pas dire que vous les avez exécutés a la lettre, & qu'ils étoient précis : vous m'avez donné trop de preuves du contraire, & les avis de Messieurs les Officiers vous ont été inutiles, lorsque vous avez cru leur donner une étendue qu'ils n'avoient pas. Ainsi cette piéce que vous présentez pour vous autoriser, n'est pas dans l'ordre. Vous deviez vous en faire donner une pareille, lorsqu'il a été question de prolonger le temps, & vous n'eussiez pas été alors plus autorisé par cette piéce à faire ce que vous avez fait, que vous l'êtes à présent par celle que vous m'avez envoyée, parce que vous n'en aviez pas besoin pour exécuter mes ordres, & qu'elle vous étoit plus nécessaire pour soutenir la prolongation du temps, quoique je l'eus regardé aussi inutile. Je regarde sur le même pied les regrets que vous faites dans votre lettre : ils n'ont lieu qu'autant que vous l'avez bien voulu; puisque les affaires alloient si bien que vous le dites, c'étoit un sujet de plus de prolonger le séjour. Vous l'autorisez même par ce seul point qui étoit l'unique, qui auroit dû vous conduire, si vous aviez voulu faire quelques réfléxions moins inconséquentes que celles qui vous ont fait agir depuis le départ du Camp. Si mes ordres avoient été suivis à la lettre, vous seriez encore avec Nandy Raja; mais la prolongation que vous avez jugé à propos de donner, a fait tout le mal. Cet homme a pensé que vous n'aviez pas ordre de le quitter, puisque vous pouviez lui donner du temps. Je suis, &c.

Ce vingt-cinq dit, à cinq heures du soir. Vous devez bien penser, Monsieur, les embarras où me plonge ce qui vient de se passer; mais voici en même temps les réflexions qu'ils m'occasionnent. Il n'est pas à douter que Mahamet Alikan n'ait profité de votre éloignement pour faire entrer dans Trichenapaly ce qu'il aura pu de vivres; mais la précipitation avec laquelle il se sera mis en marche, ne lui aura peut-être pas permis d'en conduire beaucoup. Ainsi ce secours ne pourra lui être longtemps utile, d'autant mieux qu'il pourroit bien ne plus trouver les mêmes ressources par la suite. S'il y reste avec tout son monde, il les aura consommé plutôt: s'il n'y reste point, il faudra le poursuivre dans quelque partie qu'il aille. Voici dans les deux cas ce que vous devez faire, c'est de repasser le Cavery, si vous ne l'avez déja fait à la reception de mes lettres depuis le vingt, & d'aller vous camper dans l'endroit que vous jugerez le plus convenable, soit à Alitoré, ou plus dans le Sud; de vous retrancher dans cet endroit de façon à ne point craindre de surprise de nuit, &c.; de veiller exactement sur les démarches de l'Ennemi, & de tenir en échec par le renfort que vous avez reçu de l'Armée de Maissin. Vous aurez huit cent Blancs, deux mille qua cinq cent Cypayes, en comptant les gens de Karil Portugais & Topas qui font aussi nombre; de sorte q noit le parti de faire la même démarche qu'il a déja état de le faire poursuivre sans perte de temps par Blancs & la moitié de vos Cypayes, & la Cavalerie M. vous mettre, si vous le souhaitez, à la tête de ce dét. le commandement de ce qui restera dans le Camp au si vous n'aimez mieux le mettre à la tête de ce déta s'il ne se trouve pas assez en force d'attaquer l'Ennemi l'harceler par la Cavalerie & des corps détachés de F ra des occasions que les passages difficiles pourront l manœuvre tiendra en échec & l'Ennemi & le Roi de T. quinzaine de jours les rivieres seront guéables, & le d également les passer, aussi bien que les Troupes de Maha manœuvre bien conduite, je puis faire agir ici les T Maissin: ceux qui resteront dans le Camp veilleront à c duire rien dans la Ville, & occuperont les postes les p empêcher cette introduction. C'est l'unique moyen qui no tablir notre honneur, qui, à vous dire vrai, vient de r assez considérable, & pour engager le Roi de Tanjaour ... tenir les promesses bien ou mal; mais cette manœuvre le tiendra toujours en suspens. Je fais part de ceci à Nandy Raja, & j'attendrai votre réponse avec la derniere impatience. Si vous avez fait passer des effets de l'autre côté du Coleram, vous les ferez revenir; mais je pense que mes lettres vous auront retenus sur cette opération. Le manque de chariots ne sera plus une raison pour ne pas poursuivre l'Ennemi: vous en avez à présent, & les Marattes, suivant l'ordre réitéré de Moraro, vous auront remis les deux piéces. Voilà, Monsieur, le seul moyen que je puisse vous procurer pour rétablir nos affaires. Il ne faut pas abandonner la partie, l'Ennemi seroit trop satisfait. Agissez donc, & si vous ne pouvez passer le Cavery dans le même endroit, à cause de la proximité de la Pl haut, ou plus bas, comme vous le jugerez le plus faut le passer. Je suis, &c.

A Pondichery ce vingt-six Juillet mil sept cent cin...

fais réflexion, Monſieur, ſur ce qui vient de ſe paſſer, & plus je tombe dans l'étonnement. L'inconſéquence de votre conduite ſe montre trop à clair, & je ne puis vous accorder avec vous-même; tout ce qu'elle peut me perſuader, c'eſt que votre parti étoit pris de vous retirer, quand même Nandy Raja eût tenu les engagemens que vous lui aviez impoſé. Ceci n'eſt point fondé ſur une idée chimérique. Je vais vous en donner des preuves qui conduiſent à l'idée que cette conduite préſente. Le vingt-un vous faites battre la générale à trois heures du matin, & vous êtes en route à quatre. Cette précipitation peu ordinaire avoit pour but d'arriver aſſez à temps ſur le bord du Cavery, pour pouvoir paſſer aſſez promptement quelque partie de votre Artillerie & de vos équipages, afin que ce paſſage pût ſervir de prétexte pour ne point retourner au Camp, quand même Nandy Raja auroit exécuté ce que vous lui aviez impoſé: auſſi dans les avis des Officiers, le paſſage de partie de ces équipages fait tout le fort de leurs raiſonnemens, qui malgré ce contrefort portent preſque tous à faux. Le même jour à ſept heures du ſoir, vous m'écrivez que Nandy Raja doit vous envoyer la lettre de change. Certainement vous ne veniez point d'apprendre cette particularité dans le moment que vous me l'écriviez; vous aviez été ſans doute en pourparlers avec ceux qu'il vous avoit envoyé, & je dois ſuppoſer que ces gens-là ſont arrivés en même temps que vous ſur les bords du Cavery à quatre heures du ſoir: ainſi vous deviez ſçavoir dès-lors que Nandy Raja alloit terminer ce que vous étiez convenu avec lui: ainſi vous étiez donc très en état de ſuſpendre le paſ-
...ge de ces équipages, même de l'arrêter, s'il y avoit déja des effets chargés
...es Bâteaux. Cette ſuſpenſion à la vérité faiſoit ceſſer le prétexte dont
... faire votre fort pour ſoutenir votre conduite. De-là il eſt aiſ...
votre parti étoit tout pris, puiſque malgré que vous fuſſiez
... res de change, vous avez encore continué dans la nuit le...
...s mêmes équipages: j'en ai la preuve par écrit, au lieu de...
les premiers, comme vous le deviez. Mais ce retour ne s'ac...
...u parti décidé. Ainſi mal à propos m'écrivez-vous dans cette
que ſi les lettres de change vous étoient remiſes, que vous...
...mbarraſſé ſur le parti que vous devez prendre. La raiſon &...
...ue vous aviez donné vous le diſoient; mais il eſt prouvé
...écipitation à faire paſſer vos équipages, que votre parti étoit
décidé. ...ſi cet embarras n'a fait ſur moi d'autre impreſſion que celle de me prouver que vous n'en choiſiriez point d'autre, que celui que devoit me préſenter ce paſſage précipité & très hors de place, puiſque rien ne vous preſſoit de le faire, & que vous deviez même le remettre au lendemain, pour éviter les riſques que les effets pouvoient courir la nuit dans de mauvais Bâteaux. La moindre conſidération n'a pu vous retenir; & quoique vous aviez donné des délais autant que vous l'aviez jugé à propos, il ne convenoit plus à votre nouvelle façon de penſer, d'uſer même des moindres précautions. Vous ne vouliez pas que les lettres de change rendues vous trouvaſſent en état de vous remettre en marche tout de ſuite. Les prétextes que vous auriez pu préſenter pour ne l'avoir point fait, n'auroient point paru, ſuivant vous, auſſi plauſibles que le paſſage de partie
...c'eſt aujourd'hui ce paſſage précipité, après l'aſſu-
...des lettres de change, qui met au clair le but de
...vez cru la couvrir, vous vous êtes trompé. Votre
point exiſté long-temps; il eſt même facile de
avez point eu, ou du moins qu'il ne vous a pas

intrigué bien du temps, puisqu'il est prouvé par les avis des Officiers qu'il n'a duré que jusques à neuf heures du soir. Deux heures après votre lettre écrite, vous craigniez sans doute que ce prétendu embarras interrompît votre sommeil, puisque vous trouvâtes si-tôt le moyen de vous en débarrasser : cependant je crois qu'il méritoit de votre part plus d'attention, & que la nuit entiere n'étoit pas même suffisante pour bien réfléchir aux suites fâcheuses du parti que vous aviez décidé. Cet embarras qui n'étoit occasionné que par la conclusion des conditions que vous aviez arrêté avec Nandy Raja, exigeoit que vous me consultassiez avant que de prendre un parti si violent & si fâcheux. Mais pourquoi m'arrêter à ce prétendu embarras qui n'a jamais dû subsister ? Les conditions tenues par Nandy Raja ne décidoient-elles pas du parti que vous aviez à prendre ? Vous n'en aviez pas d'autre à choisir que celui de vous en retourner la nuit même dans l'endroit que vous aviez quitté avec tant de précipitation & hors d'heure. L'Ennemi auroit été déconcerté de cette démarche, & vous eussiez pu profiter de celles qu'il auroit pu faire avec moins de précaution, vous croyant éloigné. Il est fâcheux pour Messieurs les Officiers que la célérité qu'ils ont voulu donner au convoi de l'Ennemi, ne se soit pas trouvée conforme à leur idée ; le vingt-trois au matin il n'en étoit pas encore question : ainsi vous aurez eu trente-six heures à vous jusques à ce temps.

Les supplications de Nandy Raja en personne, toutes celles que ses gens vous avoient faites en route & à votre arrivée sur le Cavery, rien n'a pu vous retenir, & vous avez rejetté avec dédain & mépris tout ce que ces gens-là vous disoient ; rien ne pouvoit plus vous retenir, & il ne manquoit plus que de vous faire autoriser par les avis des Officiers, que vous ne leur demandez que lorsque Nandy Raja a tenu les engagemens que vous lui avez imposé. Et pourquoi demandez-vous ces avis, & dans quel temps ? Avez-vous fait la réflexion qu'ils ne pouvoient vous autoriser du tout, & que si vous avez pensé qu'ils le pouvoient, ce n'étoit plus que pour nous deshonorer & nous faire passer pour la Nation du monde la plus perfide, puisque ces avis ne vous autorisent à vous retirer que lorsque les conditions sont accomplies, & que vous emportez joyaux & lettres de change ? Quelle idée cette conduite ne donne-t-elle pas de nous ? J'en suis déja informé. On rappelle l'affaire de Chandasaeb, & l'on s'oppose autant qu'il est possible à ce que Nandy Raja vous suive à Cheringham, parce qu'on lui fait craindre la même catastrophe. On ajoute à ces infâmes idées, celle de dire que c'est la peur de nous trouver en face de l'Ennemi qui a engagé de se retirer après les engagemens accomplis. Que ne dit-on pas, & que ne peut on pas dire ? Que n'auroient pas dit Lawrence & Mahamet Alikan ? & quel triomphe pour eux & pour nos Ennemis, lorsqu'ils sçauroient que les bijoux, les lettres de change & les supplications n'ont pu vous retenir ? Et quelle réputation ce procédé ne va-t-il pas donner à la Nation déja décriée par la triste catastrophe de Chandasaeb ? Toutes les réponses que vous avez données à Nandy Raja & à ses gens, vous les avez fondées sur mes ordres ? Il est prouvé que vous ne les avez pas suivis, & je ne vous les donnois qu'au cas que Nandy Raja ne satisfît pas à ses engagemens, & vous n'en faites usage que lorsqu'il y a satisfait. Quel contraste ! le seul moyen de justifier la prolongation que vous avez donnée au terme que je vous avois limité, étoit la réussite que vous en espériez : c'étoit le seul moyen de vous mettre hors de blâme ; & cependant vous ne faites usage de cette réussite que pour rendre votre conduite plus inconséquente, & augmenter & desho-

norer la Nation. De quelle nécessité a été la précipitation de vous rendre au Cavery ? Ne pouviez-vous pas camper à moitié chemin ? Direz-vous que c'étoit pour exécuter mes ordres que vous dites précis ? S'il est vrai que vous les avez regardé comme tels, je vous demande la raison qui a pu vous engager à les enfraindre, & pourquoi vous ne vous êtes pas alors fait autoriser par l'avis des Officiers ? Je demande également pourquoi cette précipitation n'a pas lieu, après le temps que j'avois limité, expiré ? L'infraction que vous aviez donné à mes ordres, ne pouvoit se réparer que par la réussite. Vous ne deviez rien négliger pour y parvenir, & vous y étiez parvenu ; mais vous n'avez pas fait cette réflexion, ou plutôt elle n'étoit plus de saison : autres idées vous occupoient, & votre parti étoit décidé. La preuve s'en trouve dans cette précipitation hors de place & mal combinée. La réussite n'a pu vous faire changer de sentiment : mes ordres dont vous faites parade dans cette occasion, ne vous ont pas toujours servi de guides, ou vous les avez éludé, ou vous n'en avez fait usage que suivant que vous le trouviez bon. Cependant plusieurs de ces ordres étoient très-importans ; celui de poursuivre l'Ennemi, s'il quittoit Trichenapaly, étoit de ce genre. Sur quoi l'avez-vous éludé ? Sur le manque d'un compte de chariots qui pouvoient se remplacer par quelques Bœufs, quelques Coulis, ou quelques Garries. Mais ce n'étoit point là la vraie raison, vous n'en aviez nul dessein, & vous avez pensé que ce défaut de deux chariots suffisoit auprès de moi pour vous disculper. Je vous prie de croire que je n'en ai point été la dupe, & que j'ai senti, aussi bien que vous qui me l'écriviez, la foiblesse de cette raison. L'ordre que je vous donnai il y a quelque temps, à-peu-près dans le même goût que celui dont vous vous autorisez aujourd'hui, fut éludé, & vous trouvates des raisons pour ne point l'exécuter : quoique j'approuvasse dans le temps celles que vous me donniez, je crus dès-lors m'appercevoir que mes ordres ne seroient exécutés à l'avenir qu'autant que vous le jugeriez à propos. Je n'en ai aujourd'hui que trop la preuve. Dernierement je vous en donnai un pour châtier quelques Sergens au sujet du Sr. de St. Aular. Les raisons que vous me donnez pour ne l'avoir point exécuté, ne seront jamais admises dans aucun Tribunal Militaire ; mais elles me prouvent, comme je vous l'ai déja dit, que mes ordres ne sont exécutés qu'autant qu'il vous plaît, & suivant que vous l'avez décidé intérieurement ; car pour ne point exécuter celui qui vous prescrivoit de poursuivre l'Ennemi à son départ de Trichenapaly, vous n'avez pas cru qu'il vous fût nécessaire de vous faire autoriser à son infraction par l'avis des Officiers. Un petit bout de lettre de vous où il étoit question du défaut de deux chariots, vous a paru suffisant pour aller contre un ordre d'où dépendoit la réussite des affaires ; & aujourd'hui vous voulez faire usage de l'avis de ces Officiers, lorsqu'il n'en étoit nullement besoin, & que l'accomplissement des engagemens que vous aviez imposé vous-même à Nandy Raja, vous dictoit le parti que vous deviez prendre sans être autorisé par qui que ce soit. Il est aisé de voir par ce récit l'abus que vous avez fait jusques à présent de mes ordres ; vous avez cru pouvoir décider en maître de toutes vos opérations, & vous n'avez couvert votre conduite que des voiles les plus légers & les plus à contre-temps.

Vos lettres la plûpart du temps sont si succintes, qu'elles me laissent ignorer bien des particularités dont je dois être informé. Le deux de Juillet vous m'écrivez que Mahamet Alikan & ses Alliés sont partis, &

ont pris la route d'une Place Hollandoise. En conséquence de cet avis que je dois croire certain, je donne des ordres à Mr. de Maissin de se transporter au bord du Colerant : je compte que vous aurez soin de l'informer & moi des mouvemens de l'Ennemi. Je me trompois : ni lu ni moi n'en recevons, & ce n'est que le huit que vous jugez à propo de m'en dire quelque chose; & ce peu me fait voir que votre premier avis étoit faux, & qu'il n'avoit servi qu'à déranger les projets de ce côtés-ci.

La même négligence se rencontre dans presque toutes vos lettres : peine m'accusez-vous la réception des miennes; & si vous le faites, c'e presque toujours pour y répondre d'une maniere très-vague. Depuis m lettre du onze je vous en ai écrit deux le douze : vous en accusez une mais vous ne dites rien de l'autre, ni de celles des dix sept & quatorz Cependant vous m'accusez la réception de celles du dix-sept, par l... quelles je vous annonçois le départ d'un renfort pour vous joindre vous les avez reçues le vingt-un, lorsque vous étiez en marche. Cet av devoit vous servir à vous tirer des prétendus embarras où la conclusio avec Nandy Raja vous avoit jetté. Un envoi d'un renfort ne vous ind quoit pas l'abandon dans le temps même que ce Ministre venoit de te miner. Qu'en pensez-vous? & que voulez-vous que je pense de l'ef que font sur vous & mes lettres & mes ordres? Le Chamelier qui vo a porté ma lettre du vingt, m'assure qu'elle vous a été remise le ving deux entre six & sept heures du soir : j'avois lieu de croire que ce qu'il me rapportoit de vous, m'en accuseroit la réception. Point du to il n'en est pas même question, & nous sommes au vingt-six a en avoir encore la réponse. Que penser de ce procédé? Je le au mieux. Cette lettre a dû vous plonger dans le plus cruc puisque j'approuvois tous les arrangemens que vous aur Nandy Raja pour ne le point abandonner, & vous ne sçavez pouvoir vous disculper d'une démarche que vous ne deve momens de mauvaise humeur qui souvent ont trop d'e mais qui me font connoître au mieux que ma confiance pas assez réfléchie; car vous ne m'avez donné que trop noître que vous n'étiez souvent pas le maître de vous-mêm cette même mauvaise humeur ou votre négligence dans le vos lettres. Depuis que vous avez traité la derniere affaire avec vous me laissez ignorer tout jusques à ses démarches humili les de tous ses gens. Ce silence de votre part convenoit, afi fusse pas instruit de tout ce que cet homme avoit fait pour v parce que c'eût été autant d'occasions de vous blâmer encore votre derniere détermination.

Je n'ignore pas tout ce que cet homme a fait pour vous retenir pour vous empêcher de le quitter; & si vous l'avez fait, c'est que v l'avez bien voulu, en quoi vous avez encore plus de tort. Si vous a pensé, comme vous me le marquez, que je ne pouvois m'imaginer Nandy Raja vous laissoit partir; si vous étiez persuadé que je pensois de me, pourquoi lorsqu'il fait ce qu'il faut pour vous retenir, pre vous cet instant pour le quitter? Vous m'avouerez que ce n'étoit g entrer dans l'idée que j'avois effectivement, que vous avez saisi pour moment, mais qui n'a pu vous arrêter. Oui, Monsieur, j'étois persu qu'il ne vous laisseroit point partir, ou beaucoup éloigner de lui. Je me suis point trompé : il a fait, à douze heures près, tout ce qu'il

loit pour y parvenir, & ſuivant vos conditions. Ainſi ce n'eſt plus ſa faute, ſi vous l'avez abandonné.

Il eſt aiſé de conclure de tout ce que je vous marque, que je me ſuis bien trompé en vous chargeant du commandement de nos Troupes ; que vous ne faites aucun cas de mes ordres & de mes lettres ; que vous ne me faites part que de ce qu'il vous plaît, malgré mes prieres réitérées de ne me laiſſer ignorer de rien ; que vous vous êtes arrogé une autorité & des pouvoirs que vous n'aviez pas ; & qu'enfin vous avez agi dans toutes les affaires, depuis que vous êtes-là, ſuivant vos idées, ſans vous inquiéter des ſuites. Et moi je finis la préſente par vous dire que quiconque ne ſçait obéir, ou ne le fait qu'à contre-temps, n'eſt point capable de commander ; ce qui m'a fait prendre le parti d'envoyer à l'Armée une perſonne à qui vous remettrez le commandement de l'Armée auſſitôt ſon arrivée : il ſera porteur de mes ordres pour tacher de ramener à nous Nandy Raja, ſi vous ne l'avez déja fait, en paſſant le Cavery pour ſe joindre à lui. Je ſuis très-parfaitement, &c.

No. 59.

CE vingt-ſix Juillet mil ſept cent cinquante-trois, à onze heures du matin. J'ai reçu hier, Monſieur, votre lettre du vingt-trois. Je n'ai pu y répondre, étant occupé à faire des dépêches pour Trichenapaly de la der-

, pour tacher d'y réparer, s'il eſt poſſible, une conduite de
ſtruc, qui y a preſque ruiné nos affaires. Il a fait tel uſage
un ordre que je lui avois donné au ſujet de Nandy Raja.
dé comme il l'a voulu, l'a reſtraint, l'a étendu, enfin ne
é à la lettre, quoiqu'il dût le regarder comme précis ; &
étendue préciſion avoit ceſſé, il a juſtement pris ſon temps
Voilà une explication ſuccinte de ce qui vient de ſe paſſer,
: dans des inquiétudes que je ne puis vous expliquer. J'at-
ui à ſçavoir quel parti j'ai à prendre ſur ce que je recevrai
avoue que l'on ne peut être plus accablé que je le ſuis.
ı abuſe de mes ordres, & que dans les plus importantes occa-
.it point d'attention, qu'on ne cherche au contraire qu'à les

: les Chelingues vous ſeront parvenues ; elles auront pu ſervir à paſſage des Marattes : il eſt important qu'il en paſſe. Cette manœuvre fera voir clairement que ce qui vient de ſe paſſer à Trichenapaly, eſt contre les ordres d'ici. Preſſez donc, Monſieur, ce paſſage ; la débauche, les fruits & le lait aigre contribuent plus que le grand air aux maladies.

Il n'a pas été poſſible de vous envoyer plus de ſoixante tentes, on en fait faire d'autres. Je ſuis bien ſincérement, Monſieur, votre très-humble & très-obéiſſant Serviteur, *ſigné*, LE MARQUIS DUPLEIX.

No. 60.

CE vingt-huit Juillet mil ſept cent cinquante trois. Je réponds, Monſieur, à votre lettre du vingt-ſix. Il eſt fâcheux que les Marattes n'ayent pu trouver un gué pour paſſer : les Chelingues auront peut-être pu lever
...rle. Je le ſouhaite car je voudrois bien qu'il y en eût une bonne
... ôté : vo... riez moins embarraſſé à mettre les terres
... e puis trop vous remercier de l'exactitude

que vous observez à l'égard des Capitaines Cypayes ; vous ne pouvez trop y tenir la main. J'avois cru qu'en leur accordant cinq mortes paies, que cette gratification les retiendroit ; mais je ne m'apperçois que trop que cette dépense n'est qu'à mes charges. Soyez bien persuadé, Monsieur, que Dalmeyde, les Ecrivains des Compagnies Cypayes, les Capitaines, &c. n'ont agi que pour vous tromper. Tel Cypaye à qui vous donnez la paie, n'en avoit souvent qu'une Roupie pour son droit de présence dans ce moment, & que le surplus étoit remis à tous ces fripons.

Continuez d'envoyer les états. Je vois avec plaisir que vous tenez la main à-tout ; & que la bonne discipline est parfaitement entre vos mains ; il seroit à souhaiter qu'elle fût de même par-tout ailleurs. Il s'en manque bien ; les bonnes regles ne plaisent pas à tout le monde. Mr. Eveillon a dû arriver le vingt-cinq à Cheringham ; il étoit le vingt-trois à Valagonde, sa Troupe bien fatiguée, dont il se plaint un peu du choix qu'il rejette sur le Sergent Major.

Je vous prie de m'envoyer l'état de tous les Blancs que vous avez tant à l'Armée qu'à Chalembron, afin que je puisse prendre mes arrangemens au plutôt pour vous faire opérer plus dans le Sud que vous n'êtes : je vous en parlerai à la fin de cette lettre. S'il n'avoit été question à l'Armée du Nord que du défaut de discipline, c'eût été peu de chose : mais il ne s'agissoit pas moins que de nous expulser de-là, pour y mettre nos antagonistes ; & Mr. Goupil, sans pénétrer le but de la conduite que l'on tenoit avec lui & nos Troupes, se prêtoit à des desseins aussi pernicieux. L'arrivée de Mr. de Bussy, ou plutôt sa pénétration lui a fait découvrir le pot aux roses. Il étoit temps qu'il y arrivât. Les François s'en revenoient à Mazulipatam à coups de pied dans le cul ; ce sera Mr. de Bussy qui va les donner au contraire. Quelle différence !...

Vous sçavez, sans en pouvoir douter, combien vous m'avez trouvé porté à vous rendre service. Ainsi vous ne pouvez douter que j'admette avec plaisir la priere que vous me faites pour Mr. votre Frere. Ce ne sera qu'à la fin du mois prochain que je me déterminerai sur les envois à faire à Ederabat ; Mr. votre Frere y aura bonne part.

Ayez bien soin des Chelingues, & tirez-en tout l'usage que vous pourrez. J'espere qu'elles vous serviront incessamment. Sans doute que c'est une ancienne paie que Moraro a envoyé à ses gens ; car Mr. Astruc me marque leur avoir payé trente mille Roupies pour le mois courant.

Il seroit bon d'avoir aux environs de l'endroit d'où l'Infanterie de Moraro a été obligée de se retirer, quelques gardes pour rendre plus difficile la communication de l'Ennemi par terre ; ne seroit-ce que pour les lettres, & pour vous avertir du mouvement qu'ils peuvent faire à Divicotté. Un Vaisseau parti de Madrass, sur lequel on a embarqué quelques Troupes Noires & Blanches, a mouillé à Goudelour, d'où l'on dit qu'il doit se rendre à Divicotté, parce que vous les gênez par terre. Tachez, Monsieur, de sçavoir au vrai, s'il est possible, en quoi consistera ce débarquement. Je ne veux pas vous dire ce que l'on m'a dit sur le nombre des Blancs, de crainte de me tromper.

Je suis toujours dans le plus cruel des chagrins sur ce qui vient de se passer à Trichenapaly. Je ne puis vous en faire le détail, il seroit trop long ; mais je vous envoyerai copie des lettres que cette manœuvre m'a occasionné. Vous y verrez l'abus que l'on a fait de mes ordres, l'étendue & les restrictions qu'on a jugé à propos d'y donner. Enfin vous verrez qu'on a fait tout ce qu'il ne falloit pas faire. La mauvaise volonté y est

marquée dans le temps même que tout étoit conclu. Les raisonnemens que l'on a insinué aux Officiers, se trouvent faux : ils ont donnés dans le piége sans s'en appercevoir ; & l'Ennemi qui devoit, suivant qu'on leur disoit, entrer dans la Place la nuit du vingt-un au vingt-deux, n'y avoit pas encore paru le vingt-quatre. Mais ces braves gens ne pouvoient réfléchir que sur ce qu'on leur présentoit, & on les trompoit. En voilà assez sur cet article qui m'accable. Vous verrez le surplus & tout le faux de cette conduite dans mes lettres que l'on copie. Vous y verrez les ordres que je donne ; mais pour qu'ils soient mieux exécutés par la suite, & avec moins de mauvaise humeur & plus de réflexion, j'ai jugé à propos de faire partir le sieur Bresnier pour relever le sieur Astruc, à qui je donne ordre de se rendre ici. Mais comme ce dérangement ne peut que faire un tort infini & prolonger la décision, j'ai cru qu'il convient qu'aussitôt qu'il vous sera possible, vous passiez le Coleram. Moraro me propose d'aller chercher ce passage à Cheringham. Je pense que cette démarche n'est pas convenable à présent, qu'elle laisseroit trop de liberté à l'Ennemi de faire ses opérations de Goudelour & de Divicotté, comme il le jugeroit à propos, pour faire passer à l'Ennemi ses renforts & ses munitions. Il est certain que votre position le gêne beaucoup, & encore mieux lorsque vous aurez pu faire passer de la Cavalerie & les Pendaris. Ainsi ce passage à Cheringham ne me paroît pas convenir, d'autant mieux que lorsque vous aurez pu passer le Coleram, vous vous trouvez tout d'un coup entre Tanjaour, Trichenapaly & leur communication avec Divicotté. Les Ennemis ne doivent plus songer à aucun convoi de ce dernier endroit, ni à aucun renfort, à moins qu'il ne fût assez fort pour vous battre. Vous intimiderez furieusement le Roi de Tanjaour ; & en passant auprès de sa Place, on pourra le faire contribuer. En suivant cette route, si l'Ennemi vouloit revenir à votre rencontre, il sera poursuivi par partie de votre Armée de Trichenapaly ; & les marches bien combinées, il se trouve entre deux feux. Ne fait-il point cette démarche, & qu'il reste toujours à Trichenapaly, de concert avec celui qui y commande nos Troupes, vous vous portez à l'Est de cette Place, & l'Ennemi se trouve bloqué en même temps de tous les côtés avec des forces bien supérieures aux siennes. Il peut d'ailleurs arriver tous les jours des augmentations de forces. J'attends encore six Vaisseaux. Je pourrai vous joindre quelques forts détachemens. Conférez, s'il vous plaît, avec Moraro. Vos intentions dont je suis bien assuré, nous conduiront à ce que je souhaite ardemment. J'attendrai votre réponse ; mais faites toujours les dispositions. Vous vous adresserez au nommé Vengata Rayen pour recevoir trente mille Roupies à la fin du mois ; vous lui en donnerez un reçu. Je suis très-sincérement, Monsieur, votre très-humble & très-obéissant Serviteur, *signé*, LE MARQUIS DUPLEIX.

La route par Cheringham ne conduit du tout point aux idées que je vous présente ; elle laisse trop beau jeu à l'Ennemi, soit pour sa retraite, soit pour les convois.

No. 61.

Ce vingt-neuf Juillet mil sept cent cinquante-trois. Ci-joint, Monsieur, est la copie de mes lettres à Monsieur Astruc ; sa conduite y est détaillée, & vous en sentirez toute l'inconséquence & le dérangement qu'elle apporte à nos affaires. Je suis très-sincérement, Monsieur, votre très-humble & très-obéissant Serviteur, *signé*, LE MARQUIS DUPLEIX.

No. 62.

AU Camp du Sud le trente Juillet mil sept cent cinquante-trois. Je suis de la plus mauvaise humeur du monde, mon cher Maissin. Notre Général me fait faire des démarches inconsidérées, & qu'il voudroit actuellement faire réjaillir sur moi; mais il s'adresse mal. Il a trouvé en moi un second vous-même, & je lui ai écrit tout uniment que si l'honneur de la Nation avoit reçu quelque échec dans la démarche que je venois de faire, il ne devoit s'en prendre qu'à lui-même. Voici mot à mot ses ordres. „ Si le Raja, au bout de deux jours, ne satisfait pas à ses engagemens, je vous ordonne de lever le Camp, de passer les deux rivieres, „ & d'emmener avec vous toutes vos Troupes Blanches, Noirs & Marat..., „ & toutes vos munitions, & là d'y attendre mes ordres, parce qu'il conviendra en passant de faire une petite visite à Valagonde. Il m'importe „ peu, comme je le marque bien au Raja, à qui restera Trichenapaly. „ Celui qui y demeurera, en payera toujours le revenu au Cazena d'Arcatte. Ce que je vous dis, Monsieur, est très-sérieux; & vous ordonnerez à tous vos Postes de se tenir prêts à marcher à votre premier ordre, „ si le Raja ne tient pas ses promesses.

Jugez, mon cher Maissin, si après de pareils
cer à suivre les intentions de Mr. Dupleix. Act
voudroit m'en faire un crime; mais je suis en
donner de repasser le Cavery; ce que j'ai fait
sans difficulté. Quoi qu'il en soit, je suis encore
j'étois avant que Mr. le Marquis m'en fît sortir
du Tondaman, il s'est contenté de faire entre
Place: j'en ignore la quantité; & quelque pe
reculera toujours les espérances que j'avois
notre ami Mazierres à Pondichery pour disput
pleix, & détruire dans le public les mau
inspirer. Je l'ai muni des ordres de Mr. le M
je lui ai faites. Je crains bien que ce pauvre M
mais l'amitié qu'il a pour moi, l'a engagé à

Mr. de Montval est arrivé, il porte la reco
sçais bon gré à Mr. Dupleix de me l'avoir envoyé. En verite, mon
vous ne me servez pas en ami. Le détachement qu'il a amené avec l
est purement & simplement l'excrément des hommes. En voilà envi
quatre cent que vous m'envoyez, dans le nombre dequels il s'en tro
très-peu en état de rendre service. Cela ne fait qu'augmenter les emba
& les dépenses, & je n'ose rien entreprendre avec de pareilles Trou
Vous eussiez au moins dû m'en envoyer la moitié de bons; cela m'eût eng
à fermer les yeux sur le reste. Donnez-moi de vos nouvelles, & me cro
avec la cordialité la plus sincere votre vrai Ami. *Signé*, ASTRUC.

Mille amitiés à tous vos Messieurs, & nommément à Mrs. Verry
Hibault.

J'ai reçu le décompte du Vaisseau l'Auguste. Marquez-moi si je c
payer les appointemens du mois de Juin à Mrs. Montval, Eveillor
Launay.

No. 63.

CE premier Août mil sept cent cinquante-trois. Il paroît, Monsieur, par votre lettre du premier de ce mois, que vous n'avez pas reçu ma lettre du vingt-huit, à laquelle j'attendois réponse avec impatience. On l'aura sans doute envoyée à Trichenapaly où l'Ennemi l'aura enlevée. Je n'en ai cependant point eu de nouvelles : vous en avez ci-joint le duplicata, auquel je me réfere. Tachez de vous mettre au fait des envois fréquens d'Alkarac, de Moraro. Sur quoi je vous dirai que si les Chelingues peuvent librement aller chercher ces gens, qu'elles peuvent vous servir au transport des Troupes & Cypayes. Je vous parlois dans ma lettre du vingt-huit du Vaisseau dont Bauvais vous donne avis.

Vous ne sçauriez croire quelle satisfaction vous me donnez par tous les soins que vous prenez pour mettre l'ordre dans toutes les différentes dépenses : je vous en remercie. On envoye du papier, des plumes & de la bougie. Vous pouvez, Monsieur, donner la Compagnie de Mirzael à qui vous jugerez le plus à propos. Vous pouvez jetter les yeux sur cet Officier venu de Tirvady. Par ma lettre du vingt-huit je vous marque à qui il faut vous adresser pour l'argent. Il est fâcheux que mes lettres soient ainsi dérournées. Je suis très-sincérement, Monsieur, votre très humble & ..iteur, *signé*, LE MARQUIS DUPLIEX.

...ie de dire à Mr. Verry que j'ai reçu l'état de la Compagnie ...nu mal à propos de Trichenapaly. Je ne sçais où sont ceux ...envoyés ici.

No. 64.

...p du Sud le deux Août mil sept cent cinquante-trois. Si vous ... surpris, mon cher Maissin, de ma retraite sur Cheringham, ... été bien davantage, lorsque vous aurez sçu que j'ai eu ordre ...ns ma même position, & que Mr. Dupleix m'a fait un crime ... ses intentions à la lettre. Mais je suis en regle, & je ne crains ...es de sa mauvaise humeur. Pour colorer sa conduite & les ...idérés qu'il m'a donné, il a pris le parti de me faire relever; ...is encore jugé à propos de me dire par qui. Ce desagrément ...re sensible, si par quelque endroit j'étois répréhensible; mais jusqu'à présent il ne peut pas se plaindre de la mission dont il m'a chargé. Je l'ai conduite aussi bien qu'il le pouvoit espérer; & si j'ai fait une fausse démarche dernierement, il ne peut s'en prendre qu'à lui-même. Quoi qu'il en soit, le parti qu'il prend de me faire relever ne me touche point. Vous sçavez, mon cher Maissin, combien peu je desirois le commandement. Les desagrémens que l'on essuye avec Mr. Dupleix, m'étoient trop connus pour que je m'y exposasse avec plaisir, & ce n'a été qu'après des ordres réitérés que je me suis trouvé à la tête de cette affaire ci. Je me vois donc, graces à Dieu, à la veille d'en être délivré. Fasse le Ciel que ce soit pour toujours. Je n'envierai jamais le bonheur de ceux qui font des démarches pour avoir la confiance de Mr. le Marquis; il n'a qu'un temps, qui ne dure qu'autant qu'il a rapport à ses caprices, que je suis moins jaloux ...'un autre d'essuyer.

Je vous ai accusé par mes dernieres les chariots & le décompte de l'Auguste : ainsi c'est une affaire finie.

J'attends avec impatience l'arrivée de celui qui doit me remplacer. Ce sera un jour bien fortuné pour moi, puisqu'il me délivrera d'un fardeau qui étoit sujet à bien des inconvéniens, quoique je l'eusse conduit presqu'à sa fin. Mais il étoit marqué dans le livre des destinées que mes travaux ne devoient pas être couronnés. Je m'en console, mon cher Maissin, par la part que je vois que mes Camarades veulent bien y prendre, & il est bien glorieux pour moi de les voir touchés de mon départ ; cela me flatte plus que tous les commandemens du monde. Adieu, mon Cher, prenez exemple sur moi, & méfiez-vous des coups de dessous. Je suis avec amitié votre vrai Ami. *Signé*, ASTRUC.

Mes amitiés à vos Messieurs.

No. 65.

CE cinq Août mil sept cent cinquante-trois. J'ai reçu hier dans la journée, Monsieur, votre lettre du trois, & ce matin celle du premier. Le retardement de celle-ci a lieu de m'étonner, aussi bien que le temps que mes lettres du vingt-sept & vingt-huit ont été pour vous parvenir. J'ai envoyé chercher le porteur pour le faire chabouquer d'importance. Je ne puis comprendre comment vous avez pu vous arrêter aux rapports d'une bande de coquins qui n'ont l'esprit tendus que pour parvenir à leur but, qui est celui de voler ou de me tromper. Ces Ecrivains, leurs Capitaines, au desespoir de la découverte que l'on fait de leur connivence avec le plus grand fripon, ne sçavent comment faire pour se venger ; ils croyent en avoir trouvé le moyen en voulant y fourrer votre nom, & qu'on leur a fait des questions qui tendoient à cela. Comme il me paroît que vous avez pris la chose sérieusément, il convient qu'elle soit éclaircie. C'est pourquoi je vous prie de m'envoyer ceux qui ont tenus ces discours, afin que les confrontant avec celui qu'ils accusent, il soit châtié comme il le mérite ; bien entendu qu'ils le seront également, si l'accusation tombe à faux. Le gueux de Dalmeyde fait jouer tous ces ressorts ; mais il aura beau faire, il ne diminuera pas les preuves de plus de soixante mille Roupies de vol dont il est chargé. Cela vous surprendra ; mais la chose n'en est pas moins réelle. Je n'ai pas meilleure opinion de d'Hostis : il est Noir & Musulman, cela suffit ; mais cette idée ne m'empêchera pas d'aller à la découverte des vols dont il me donnera des indices. Renvoyez-moi donc ces Ecrivains : il faut un exemple ; mais si ce qu'ils ont avancé n'est pas plus vrai que les deux jours de jeûnes, ils seront rudement chabouqués. Je reviens encore à vous dire que je suis étonné que vous vous soyez prêté à ces charades ; & comment on a osé vous les dire, quand même elles seroient vraies, & pourquoi on vous les a dites. Ne voyez-vous pas tous les jours de quoi sont capables tous ces misérables ? Vos lettres ne cessent point de m'entretenir de leurs friponneries.

Il est triste que j'aye été si long-temps à avoir votre réponse : je me serois déterminé plutôt sur le parti à prendre. Moraro m'a écrit sur les difficultés du passage : je les sens comme lui ; mais j'en pourrois présenter d'autres de sa part qui sont peut-être les véritables. Mais pour le mettre à bout de ses finesses & concilier en même temps l'idée d'interrompre la communication de Divicotté, voici ce que je propose. Ce seroit de partir d'où vous êtes, en prenant la route de Palliam-Cote, Vorcalpalcom & Carpour : ces endroits sont marqués sur la Carte dont j'ai pris une copie ; & que vous avez ; d'ordonner à vos Chelingues de remonter la riviere, en gardant

toujours la rive droite jusques à Carpour, où vous passeriez la riviere. Par leur moyen & les Bâteaux que l'on pourroit vous envoyer de Cheringham pour le temps que vous les demanderiez, ce passage de riviere vous conduit tout d'un coup à Tireatpaly, & vous met en lieu de couper la communication de la mer avec Trichenapaly. J'ai consulté cette route avec les gens de Moraro : ils assurent qu'elle peut se faire, & que c'est la seule façon de concilier mes ordres avec le passage des rivieres. Voyez donc, Monsieur, avec Moraro à prendre cette route : les eaux diminueront pendant celle que vous ferez par terre, & peut-être n'aurez-vous besoin de Bâteaux que pour vos bagages. Il faut, s'il vous plaît, se déterminer ; l'Ennemi a l'avantage d'agir comme il veut. Il faut un peu s'y opposer ; & ce que je propose peut y parvenir facilement, pour peu que l'on s'y prête. La Cavalerie de Moraro doit prendre les devans ; vous pouvez même la trouver passée avant votre arrivée, & c'est ce qui sera au mieux. Cette opération bien menée vous tirera de l'inaction où vous êtes ; mais il faut, autant qu'il sera possible, la tenir secrette, sur-tout pour le lieu du passage. Mettez-vous donc en mouvement : tirez tous les Blancs que vous pourrez de Chalembron, & n'y laissez absolument que ceux qui sont hors d'état de marcher ; & quand j'en sçaurai le nombre, ce que je vous prie de me dire sans perte de temps, j'en envoyerai d'ici suffisamment pour faire à-peu-près le nombre que vous y avez laissé d'abord. Retirez-en aussi deux Compagnies de Cypayes ; mais il faut que Moraro y laisse cinq cent Chevaux, avec un bon Chef qui suive exactement mes ordres. Ils roderont entre la riviere & Chalembron jusques à de nouveaux ordres. Il faut écraser l'Ennemi à présent. Puisque l'affaire d'Arcatte a été reculée, elle viendra après. Si Vinqueterao peut remettre jusques à quarante mille Roupies, prenez-les, & donnez-lui votre reçu. Je lui fais écrire en conséquence.

Je réitere mes remerciemens pour vos attentions sur les dépenses. Votre exactitude à ce sujet m'est une sure preuve de votre zéle pour le bien des affaires. Continuez, Monsieur, & embarrassez-vous peu de tout ce que ces coquins peuvent dire, ainsi que les Arrombattés. Vous avez bien fait de les obliger à mettre leurs comptes en Roupies.

Je ne vous ai rien dit du détachement parti pour Trichenapaly, que sur les différentes plaintes que l'on m'en porte encore tous les jours. Il y a à ce sujet une espece d'affectation qui me déplaît.

Je rends à Mr. Verry toute la justice qu'il mérite ; mais je suis mortifié que mes sentimens ne s'accordent point avec les siens pour son retour ici : j'en suis mortifié, mais je n'en changerai pas. Selem-Saeb doit être traité comme les autres Capitaines, & rien au-delà : s'il n'est pas content, il peut s'en revenir ; ce sera un coquin de moins. Point de ménagement, Monsieur, pour tous ces gens-là, qu'autant qu'ils le mériteront. Faites part à Mr. Bresnier du parti que vous allez prendre, afin qu'il agisse de son côté pour les Bâteaux qu'il sera nécessaire de vous envoyer à Carpour. Si les Macouas faisoient quelques difficultés pour les Chelingues, assurez-les qu'on les remboursera, s'ils viennent à les perdre. Je marque à Moraro que vous lui ferez part de tout ce que je vous écris Je suis, Monsieur, très-sincérement votre très-humble & très-obéissant Serviteur, *signé*, LE MARQUIS DUPLEIX.

J'espere que vous ferez tout ce que vous pourrez pour hâter vos marches.

No. 66.

I · cinquante-trois. Je reçois, Monsieur, votre
n'avez pas auprès de vous mes premieres
que je vous marquois par ma lettre
aie d'Abdous-Nabibek. Celle que je
ma lettre du quatre, vous aura fait
voir . avoit cette somme. Cet homme est né
fort secre . plus de huit jours qu'on lui en demandoit. Je ne tout ce que vous me marquez au sujet de d'Hostis & . qu'il me fait faire. Je le regarde pour ce qu'il est, & je ferai . sible pour empêcher les vols des autres Cypayes & les siens. Pourqu . avez-vous reçu ce Goulam Mondin? Comme je tous ces gens-là? Aussi-tôt son retour, vous deviez m'en donner avis: je vous eusse donné ordre de le chasser; ce que je fais à présent. Mais je crois aussi que l'on auroit bien fait de chasser en même temps Lambert: s'il n'eût pas donné l'exemple, la piéce de Canon n'eût pas été perdue. Vous chasserez également tous ceux des Capitaines que vous jugez payer une pension à d'Hostis. En vérité Mr. de St. Julien est bien mauvais connoisseur en Chevaux, je les ai vu, d'autres également: je vous assure que le choix étoit au plus mol. Ce n'est pas d'Hostis qui a fait marquer les nouveaux Chevaux, c'est Mr. Plousquelec: ainsi l'accusation tombe d'elle-même. Mirisaeb & Ignace Monton ne remettront plus les pi de mon consentement: ces honnêtes gens-là s'y gâteroient. D' tant renvoyé Goulam Mondin à l'Armée, que moi; c'est C vient de me le dire, & je lui en ai lavé la comete. Ainsi jug rité de tout ce que ces coquins vous disent: je ne sçais mêm vous avez le temps de les écouter, & moi celui d'y répondre autre chose de plus sérieux, & persuadez-vous une fois pour tout ce qui est Noir est fripon, qu'il n'y a que du plus au m

Ne croyez pas que ce soit la premiere faute dans laquel a tombé: je vous le renvoyerai, mais il ne sera pas moins Pourquoi entrez-vous dans toutes ces tracasseries, puisqu'el tant de peine? Je suis même étonné que vous m'en parlie je ne le suis pas moins de cette idée, de vous réduire au si de Capitaine. C'est se réduire à peu, & ce ne sont pas me Vous commanderez toujours les Troupes qui sont sous vos o camperez également à part, & c'est pour cela que j'insiste s dont je vous ai parlé hier, afin que les deux Corps ne puissen nis, & que vous soyez toujours en état de vous porter où il sera nécessaire, & de concert avec Mr. Bresnier.

Votre façon de penser sur celle dont vous voulez que les Espions vous servent, est tout-à fait suivant leur goût; car je vous assure qu'ils ont les yeux à facettes, ou que plus souvent ils ne voyent rien. Le premier Coulis qu'ils rencontrent, & qui leur dit ce qu'il veut, est souvent tout ce qu'ils ont vu. Le rapport augmenté peut être bon, quand il n'y a que le Chef qui en est informé; mais lorsqu'il est souvent le dernier à le sçavoir, ou qu'à la sortie de la tente ils le disent à tout le monde, jugez de l'effet que ces augmentations peuvent faire sur l'esprit d'une bande de poltrons. L'indiscrétion sur cet article est poussée au-delà de tout ce qu'on peut dire; & toutes les représentations que j'ai fait à ce sujet

été inutiles. La discrétion n'est pas une vertu françoise. ... ssez les aveugles & ceux qui ont des descentes à Chalembron. Pour ... s borgnes, ils peuvent servir, & le tout se réduira à peu. Le dernier d... ment que l'on vous a envoyé, a été trouvé beau : il me paroît ... s n'en faites pas plus de cas que du reste. Je suis surpris de v... illir sur le retardement de vos lettres & des miennes : il ... t vous engager à châtier ceux qui sont si long-temps ... faut que le coquin de Bhrame soit un grand coquin, ... ettre que l'on a reçu hier, il marquoit vous avoir ... oupies, & que sous deux jours il devoit vous en r... gens-là sont de grands misérables : je lui fais écrire trè...

Il étoit aisé d'appaiser les cris des Cypayes par ... e l'on avoit déja reçu ; je trouve leurs cris assez mal en place. Vous paye... ur l'argent à recevoir Mrs. les Officiers ; l'état en est considérable. Je fer... partir demain ou après demain cette somme, qui remplacera celle que vous aurez prise sur les trente-mille Roupies. Vous payerez également les deux Roupies aux Soldats.

Vous mettrez au bas de l'état les Srs. Duval & Belard. Au premier vous donnerez cinquante Roupies, & ferez donner à l'autre cinquante coups de canne. Ce drole-là ne doit être qu'à la ration du Soldat. Je suis très sincérement, Monsieur, votre très humble & obéissant Serviteur, *signé*, LE MARQUIS DUPLEIX.

No. 67.

...ept cent cinquante-trois. Je reçois, Monsieur, à neuf ... votre lettre du six. Je vois les nouvelles difficultés que ... suis pas étonné : il en fait toujours ; mais sont-elles ... ont-elles pas leur source dans la mauvaise volonté ou ... il reçoit d'un côté & d'autre ? Je ne comprends pas ... , lorsque vous me marquez qu'il ne permettra pas que ... s bois des Palliagards. Pense-t il que nous en demande... , si on en avoit envie ? Seriez-vous resté sans réponse ... seroit cependant bon quelquefois de lui faire sentir que ses ... en pour nous, & que c'est à lui de suivre les nôtres. Je vous ... dans quelques-unes de mes lettres précédentes que lorsqu'il ... ses affaires avec moi, de lui donner pour toute réponse ... ordre de marcher, & que vous marcherez, & que vous ne ... rien de ce qu'il vous dit, parce que vous devez être persuade ... ffeté de ce qu'il avance. Agissez une seule fois de même, & vous verrez qu'il ne vous ennuyera plus par ses mauvais comptes. Vous le pouviez d'autant mieux faire à present, qu'il n'y avoit aucun Ennemi sur votre route. Trop de complaisance pour cet homme, & vous lui persuadez que l'on ne peut se passer de lui. Croiriez-vous que sur la demande qu'il fait de ces vingt-jours qui lui sont dûs & des dix d'avance, qu'il a reçu cent dix-huit mille Roupies ? Reste sept mille qui lui seront payées aujourd'hui. Jugez de la solidité de cette demande. Papiapoulé ne lui doit point huit mille Roupies, il ne lui doit pas seulement une seule Roupie. Voici le fait. L'Amaldar de Elleransanour lui fit demander sans mes ordres quelques Cavaliers ; il les donne sans m'en rien communiquer. Cet Amaldar, pen... séjour que ses Cavaliers ont fait dans ses terres, ont reçu de cet ... ar huit mille Roupies, que l'on veut avec juste raison retrancher de ... aie, en lui remettant le reçu de ses gens. Cet homme ne fait point

de difficulté de recevoir les reçus de ses Chefs, qui ont été par mes c..... en différens endroits ; & aujourd'hui qu'il a envoyé ceux-là sans mes ordres, il ne veut pas allouer ce qu'ils ont reçu. Vous devez sentir toute l'injustice de ce procédé, qu'il fonde sur ce qu'il a envoyé ses Cavaliers à Elleransanour sans mes ordres : en quoi il est d'autant plus coupable, qu'il ne peut faire marcher ses gens que par mes ordres ; & qu'en lui passant cet article, il trouveroit le moyen de faire payer doublement ses Troupes. Je crois que vous sentez le ridicule de cette prétention, & qu'elle n'est nullement fondée. Sa demande tombe d'elle-même, & cet article lui sera passé en déduction de ce qu'on lui doit. S'il vous avoit donné l'explication de cet article, vous vous seriez donné de garde de me l'écrire ; vous en eussiez senti tout le faux.

Quant aux Chevaux tués à Trichenapaly, je refuserai toujours d'en faire le payement, jusques à ce que cet état me soit certifié pour le nombre, par ceux qui commandent nos Troupes. Avec un homme qui me fait des difficultés sur tout, je ne puis trop prendre des précautions. Ainsi qu'il m'apporte la signature de nos Commandans pour le nombre ; car pour la valeur je lui laisse à sa discrétion. Jugez de ma bêtise, je les rembourserai.

Je ne retiens ici Mondamia que pour ses comptes, qu'il n'est pas possible d'avoir. Lorsqu'il les aura finis, je verrai s'il convient de lui rendre Chalembron. En attendant Moraro peut garder de ses gens pour voir ce qui s'y passe, & recevoir la moitié du partage, s'il a lieu. Il est défendu d'en sortir une paille, & il le sçait bien. Je sçais mieux tenir mes engagemens que lui. Il est singulier que cet homme m'écrive lettres sur lettres pour me marquer sa peine d'être desœuvré, & que lorsqu'il est question de marcher, il choisisse ce temps pour former des difficultés sans fondement. Je lui écris la même raison que je vous donne, & dorénavant vous ne lui donnerez d'autre réponse à tout ce qu'il vous dira, que vous avez ordre de marcher, ou de faire telle chose, & que vous faites ce qui vous est ordonné. Mais il faut agir en conséquence, & non s'en tenir aux paroles. Vous trouvez ses discours laconiques : pour moi je les regarde comme venant d'un coquin. Je crains que vous ne veillez pas assez sur les diverses correspondances qu'il peut avoir. Quant à la route, il peut être que celle que je vous ai indiquée, ait des difficultés : je ne les connois pas bien ; mais il y a des occasions où l'on doit travailler à les lever. Si vous les jugez insurmontables, sur le rapport seul de Moraro, il faudra dorénavant en passer par tout ce qu'il voudra. Je crois que si au reçu de ma lettre vous avez envoyé des gens à vous pour les visiter, que vous eussiez été plus assuré ; leur rapport vous fût parvenu avant la réponse de la présente. Mais comme toutes ces allées & venues de mes lettres ne servent qu'à allonger le temps, & que l'on ne me présente que ce que dit Moraro & ses gens qui se donneront bien de garde de parler autrement que leur Maître, vous prendrez sur la route tel parti qu'il vous plaira. Je souhaite seulement que l'on pût tomber, en prenant le détour que je suppose que l'on va prendre, dans l'endroit que j'ai indiqué pour le passage du Coleram, que vous trouverez bien diminué par la longue route que vous allez faire. Mais il sera bon d'envoyer vos gens pour reconnoître ce passage, & éviter, s'il est possible, le passage à l'ouest de Cheringham, qui n'est imaginé par Moraro que pour laisser à l'Ennemi toute liberté de faire les mouvemens rétrogrades qu'il voudra, & pour ne point ravager le pays du Tanjaour, dont ce Moraro a

reçu une assurance considérable pour allonger le temps, & enfin pour que les affaires ne se terminent pas aussi-tôt : seul point de vue qui fait agir ce misérable. Vous voyez, dites-vous, avec peine ces retardemens; mais vous ne me dites rien de ce qui pourroit les abréger. Vous êtes le maître, Monsieur, de décider de la route; mais partez, & laissez Morato avec toutes ses idées d'avarice.

Vinqueterao marque vous avoir donné jusques à Dimanche dernier vingt mille Roupies, que deux jours après il devoit vous en donner dix mille, & peu de jours ensuite autres dix mille : ainsi vous serez bien, quand tout vous sera remis. Je ferai partir ce soir l'argent des Officiers. Je suis, Monsieur, très-sincérement votre très-humble & très-obéissant Serviteur, *signé*, LE MARQUIS DUPLEIX.

Vous ferez bien en partant de publier hautement que vous allez à Arcate. Faites toujours remonter les Chelingues où je vous l'ai indiqué. Ne manquez pas d'écrire en chifres à Mr. Bresnier la route que vous allez prendre; recevez ses avis, & agissez de concert. Je vous laisse les maîtres tous les deux de cette opération; mais partez, je vous en prie, & portez toute la diligence dans la route. J'écris la même chose à Mr. Bresnier qu'à vous : agissez tous les deux, & que je ne reçoive de vous deux que les progrès de vos opérations.

No. 68.

CE onze Août mil sept cent cinquante-trois. J'ai reçu ce matin, Monsieur, votre lettre d'hier. Il eût été à souhaiter que vous eussiez pu décamper le même jour; c'eût été un jour de gagné. Je vois que vous êtes déterminé à aller à Valagonde pour passer la riviere à Cheringham; si cependant il étoit possible de la passer plus à l'Est de cet endroit de trois ou quatre lieues, votre opération seroit meilleure. Au reste je vous ai laissé toute liberté à ce sujet. Mais je vous prie de ne point vous amuser aux mauvaises humeurs de Moraro, & s'il faut aller dans le pays du Tanjaour, vous irez; & s'il ne veut pas vous y suivre, je ne suis plus tenu à rien à son égard. S'il veut rester à Valagonde, vous l'y laisserez, & je me trouverai dans le même cas envers lui. Tous ces ménagemens le perdent; faittes-y, s'il vous plaît, attention. L'empressement de Moraro, de sa Cavalerie & de ses Pendaris de passer dans le Tanjaour, s'est bientôt évanoui : il me paroît que cet homme a trouvé le talent de vous tromper tant qu'il veut. Quelle diable de guerre voulez-vous que le Tanjaour ait avec Moraro? Connoissez-vous la situation des terres de ce dernier? Non, Monsieur, ce n'est pas là sa raison, qui ne peut-être; mais quelques promesses dont je vous prie de lui dire que je ne suis point dupe : ou pour mieux faire, je vous prie de vous en tenir à ce que je vous ai marqué à son égard; conduite que je vous prie d'observer par la suite. Je pense qu'avant que d'arriver à Valagonde, on peut passer à l'Est de Cheringham, c'est ce dont vous pouvez vous informer. Les avis de Mr. Bresnier pourront également vous servir. Je ne sçais si vous ne vous appercevez pas que tout ce que vous me marquez de Moraro, le dépeint comme un coquin & un traître qui auroit intelligence avec l'Ennemi. Examinez de près sa conduite, & défiez-vous en. Je ne dois rien à cet homme. Ainsi, je vous le répete encore, laissez-le par-tout où il voudra rester. Je vous prie d'y faire attention. Je ne sçais ce que vous entendez par les pluies, elles ne viennent qu'en Novembre; il y a encore loin. Ainsi ayez pour

agréable de faire diligence par quelque route que vous preniez. Le sept l'Ennemi étoit en fuite; on le poursuivoit vivement. Ainsi, Monsieur, soyez alerte sur les avis que vous allez recevoir de Mr. Bresnier, afin de vous transporter où il sera nécessaire. Je suis très-sincérement, Monsieur, votre très-humble & [illegible]ssant Serviteur, *signé*, LE MARQUIS DUPLEIX.

No. 69.

A P[illegible] e Août mil sept cinquante-trois. Je suis arrivé, m[illegible] à Pondichery il y a quatre jours, où je comptois trouver [illegible] tomber sur moi; mais la justice de ma cause m'a enfin [illegible] promet encore la même bonne volonté. Mais, cher Ami [illegible] his que c'est acheter une bienveillance par bien des amert[illegible] presque tenté d'y renoncer, & d'abandonner tou[illegible] pour aller en Europe jouir du fruit de mes travaux, & chercher dans une vie tranquille & agréable des douceurs que l'on ne doit pas espérer de trouver dans ces Colonies, où la conduite la plus réglée & la plus réfléchie est sujette à être interprétée du mauvais côté. Mon innocence est connue. L'on convient que j'ai suivi des ordres précis; cependant on veur que je paroisse coupable Quelle route, mon cher Maissin, pour cou[illegible] une conduite peu réfléchie, & quel risque un Commandant ne c[illegible] pas étant à la tête des affaires? On ne rend justice à ses man[illegible] qu'autant qu'elles sont heureuses. Les ordres les plus concis ne[illegible] tent pas à l'abri de la disgrace. Autant vous en pend à l'[illegible] cher Camarade. Prenez exemple sur moi, & méfiez-vo[illegible] suites de votre expédition. Soyez toujours en regle, & [illegible] à personne. Il semble qu'avec des qualités si belles [illegible] devriez être exempt d'ennemis; mais vous n'êtes [illegible] jaloux. Je vous le dis avec plaisir, mon che[illegible] lie avec vous, sera toujours un assez fort p[illegible] coups que je crois qu'on cherche à vous porter. [illegible] ques négociations, je vous en avertirai. Jusqu'à [illegible] a paru être bien satisfait de votre gestion. Je ne [illegible] reçu ma derniere lettre du Camp de Trichenapaly, o[illegible] une copie des ordres que M. D. m'avoit donné, & dont [illegible] coûté mon retour. Adieu, cher Maissin, donnez-moi de [illegible] velles par le même Pion que je vous envoye. Instruisez-moi [illegible] rances & de vos opérations, & me croyez pour la vie, avec [illegible] lité la plus sincere, votre véritable Ami. *Signé*, ASTRUC.

Mille amitiés à Mr. votre frere, Verry & à tous vos Messieurs.

No. 70.

LE quinze Août mil sept cent cinquante-trois. Monsieur, je viens d[illegible] recevoir une lettre de Mr. Dupleix qui me marque que vous prenez votr[illegible] route pour Valagonde. Je me réfere à mes précédentes : la diligence e[illegible] nécessaire; car l'Ennemi se provisionne, & n'étant pas secondé de notr[illegible] Cavalerie, je ne peux m'y opposer. Je vous prie d'offrir mes civi[illegible] nos Messieurs. J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très-humble & [illegible] obéissant Serviteur. *Signé*, BRESNIER.

No. 7

No. 71.

AU Camp le dix-ſept Août mil ſept cent cinquante-trois. Je profite de l'occaſion de deux Couriers arrivés de Chalembron pour vous donner de mes nouvelles ; peut-être vous rencontreront-ils en route. Je vous prie de ne point m'écrire en chifres, parce que le vôtre & le mien ne ſont nullement conformes. Les chemins ſont libres, vous pouvez en ſureté me donner de vos nouvelles ſelon l'uſage. Je vous attends avec impatience. Avancez le plus que vous pourrez ; le bien du ſervice le demande, & nous aurons le plaiſir de vous embraſſer. Je ſuis avec la plus parfaite conſidération, Monſieur, votre très-humble & très-obéiſſant Serviteur. *Signé*, BRESNIER.

L'Ennemi eſt toujours dans la même poſition, c'eſt-à-dire, comme je vous l'ai déja mandé, à une bonne demi-lieue de nous. Il a fait amener à ſon Camp deux piéces de Canon, une de dix-huit & une de douze, avec leſquelles il nous a ſalué hier, ſans que leurs boulets ayent pu parvenir juſques à notre Camp ; mais ce matin ils y ſont parfaitement arrivés, ils n'ont cependant bleſſés qui que ce ſoit.

No. 72.

Août mil ſept cent cinquante trois. Je reçois, Monſieur,
'e du quinze. Le détachement de Chalembron a dû vous
'S ſçavez qu'il en eſt parti un autre de cent deux hommes
: eu raiſon d'être chagrin de l'entrée de partie du convoi
ly. Qui l'eût cru ! vous ſçaurez de quoi il eſt queſtion à
nais vous ne m'en dites rien : cependant vous devez bien
ance en moi. Moraro eſt parti.
. Scot étoit à Goudelour : je ſuis en rélation avec lui,
mené avec lui de Troupes. C'eſt une charade. Il eſt venu
Suiſſes pour ſervir de recrue aux Compagnies. Partie
té & l'autre à Madrass. Mr Scot paſſe à Bengale pour v
e Place : il eſt ſur le pied d'Ingénieur, & rien au-delà. Voici
de lui.

Les Arombattés ſont des miſérables, & l'on aura ſoin d'examiner cet article du détachement. Ce n'eſt plus Mr. de Larche que cela regarde, c'eſt moi. La dépenſe d'un coup de raque de plus pendant la marche n'eſt rien, pourvu qu'il ſerve à la célérité.

Vinqueterao marque qu'il partoit le quinze pour vous porter dix mille Roupies ; mais pour vous mettre encore plus au large, je vous envoye deux milles Pagodes d'or. Moraro a écrit à Nandy Raja qu'il partoit pour aller à Trichenapaly, & qu'il eſpéroit qu'il le renvoit content. Vous ſentez ce que cela veut dire, ainſi vous allez être au fait du retardement de ce Maratte. Ils ne me regarderont plus, & on ne les devra qu'à l'avarice la plus marquée. Cet homme veut tirer de deux endroits : faites-lui connoître que vous ſçavez ſes manœuvres. Marchez, Monſieur, & le laiſſez-là : il vous ſuivra. Je ſuis bien ſincérement, Monſieur, votre très-humble & obéiſſant Serviteur, *ſigné*, LE MARQUIS DUPLEIX.

No. 73.

CE dix-huit Août mil sept cent cinquante-trois. Je reçois, Monsieur, votre lettre du seize, qui me fait part de ce que vous a écrit le Sr. Bresnier. Je ne comprends pas trop ce qu'il veut dire à la fin de sa lettre; mais je m'apperçois qu'il a besoin d'être encouragé; il ne tenoit qu'à lui de ruiner le convoi. Vous l'apprendrez, si vous ne le sçavez déja. Je vous ai écrit hier au sujet de votre marche. Tachez de faire en sorte d'arriver sur les bords du Coleram avec tout ce qui est nécessaire pour étriller l'Ennemi. Celui-ci ne craint point les marches, il en fait tant qu'on veut. Votre Troupe avoit bien eu le temps de se reposer; & certainement les marches jusques à présent ne sont point forcées, puisque parti le douze vous n'êtes le seize qu'à Outtadaré. Mais il n'est pas d'usage de me donner aucune consolation. Moraro est satisfait, sa derniere lettre m'en est une preuve; je le contente en tout. Que voulez-vous de plus? Il est inutile que je vous répete les ordres que je vous ai donné à son sujet. A quoi sert tant de répétition? Si ses mauvaises humeurs le prennent si souvent & mal à propos, que puis-je y faire? Mettez vos talens en œuvre pour lui faire sentir le faux de ses démarches. Je ne lui dois rien; c'est sur quoi vous pouvez tabler & marcher toujours en avant. Je ne ferai point de réflexion sur votre nombre auprès de l'Ennemi; il trouve bien le moyen de se passer de Moraro. Je suis, Monsieur, votre très-humble & obéissant Serviteur, *signé*, LE MARQUIS DUPLEIX.

Vous pouvez permettre au sieur Perinnet de revenir ici.

No. 74.

CE vingt-deux Août mil sept cent cinquante-trois, après midi. Je réponds, Monsieur, à vos lettres des dix-huit & dix-neuf du courant. Les mauvais chemins causent de la fatigue aux Troupes, dont je suis bien mortifié; mais il est nécessaire que vous avanciez. Nos gens n'ont pas pris la fuite, c'est-à-dire, la Troupe, mais on la lui a fait prendre, cependant sans désordre, & vous sentez bien que l'on ne m'en dira pas la vraie raison. Je la sçais & vous l'apprendrez. L'argent est parti de Chalembron, & vous aurez reçu les deux mille Pagodes que j'ai envoyées d'ici. Je vous prie de ne point faire de réflexions sur l'offre qui vous sera faite du commandement: si l'on ne vous la fait pas, j'en donnerai l'ordre, si l'on n'a pas voulu comprendre ce que j'ai marqué à ce sujet. Quand on a mal fait, on craint de le dire. Ainsi ne soyez pas surpris du silence du sieur Bresnier à votre égard & au mien. Je suis très-sincérement, Monsieur, votre très-humble & très-obéissant Serviteur, *signé*, LE MARQUIS DUPLEIX.

No. 75.

AU Camp le dix-huit Août mil sept cent cinquante-trois, à six heures du soir. Monsieur, Je viens de recevoir votre lettre du seize. Il faut que les miennes ayent été interceptées; je n'ai pas manqué un jour à vous écrire, & même quelquefois deux par jour. Vous pouvez prendre la route de Summiavarom pour passer le Coleram vis-à-vis la Pagode de Cheringham. Je voudrois que vous prissiez le parti de prendre les devans avec ce que vous avez de bons marcheurs & la Cavalerie, vous

laisseriez vos chariots sous une bonne escorte. Vous aurez de la peine de venir de Summiavarom sur les bords du Coleram. Vous profiterez de cet intervalle pour faire passer le Corps de Troupes que vous aurez avec vous. Il y a trois chalants qui vous attendent de plusieurs sortes. Je pense que le bien du service demande que vous preniez le parti que je vous propose. J'attends le plaisir de vous voir avec empressement. J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très-humble & très-obéissant Serviteur, *Signé*, BRESNIER.

Si le Courier fait diligence, je vous prie de lui faire donner cinq Roupies; sinon le Chabcuque.

No. 76.

LE vingt-un Août, à deux heures après midi. Monsieur, aussi-tôt la présente reçue, si vous ne me secourez pas ce soir ou cette nuit, je suis en danger d'être pris. Je reçois un billet de Mr. de St. Aular de la part de Mr. Bresnier, qui me marque que la communication de son Armée vient d'être coupée entre Cheringham; que j'ai à prendre garde à moi, & à vous donner avis de ma situation & de celle de l'Armée. Je ne sçais ce que tout cela deviendra; mais à vue de pays il n'y a rien de bon à espérer. Ceci est sérieux, faites diligence, & sur-tout que votre Cavalerie puisse passer le Coleram cette nuit. J'attends donc tout secours de vous avec les plus ingambes. Je crains sur-tout pour mes Bâteaux *Signé*, LEGRIS.

No. 77.

...ngt-quatre Août mil sept cent cinquante-trois. Je réponds, Mon... à votre lettre du vingt-un. Par celle que j'ai reçu de Mr. ...st disposé à vous remettre le commandement: ce qui me ...ar; mais vous lui laisserez toujours celui du Corps qu'il a d'où cependant vous tirerez, suivant les occurences, le monde ...s aurez besoin pour la poursuite de l'Ennemi, comme je vous ...arqué hier. Je vois avec plaisir que cet Officier veut apprendre sous ...ordres; il a raison, & je l'en félicite. Il n'est pas dans l'intention de r...er à Trichenapaly après la séparation, si elle a lieu; & comme le Raja me redemande le sieur Astruc, il part pour reprendre ce commandement. Après votre départ Mr. Bresnier vous suivra avec le commandement de partie de Troupes que vous tirerez du nombre qu'il a actuellement. Voilà l'arrangement qui paroît convenir à bien des gens. L'on dit que l'Ennemi a décampé; mais il me paroît que l'on ne sçait pas trop ses intentions. Vous en serez plutôt informé que moi. Il n'est pas lent à prendre son parti; mais aussi j'espere que vous rendrez ses ruses inutiles. Il est certain que s'il étoit resté dans un Camp, qu'il n'y avoit pas d'autre parti à prendre que de le mettre entre deux feux. Mr Bresnier ne paroissoit pas de ce sentiment. Vous aurez appris que les Chelingues sont arrêtées à Aurcalpatnam. J'ai écrit à ce Chef pour les faire relâcher, agissez de votre côté. Moraro n'a pas laissé à Chalembron les Cavaliers Marattes que je lui avois demandé. Mr. Dzierzakousky a pris sous son bonnet que Vinqueterao avoit reçu contrordre pour les dix mille Roupies. Il auroit dû plutôt vous écrire que cet Amaldar n'est qu'un coquin, puisqu'il ne lui a remis qu'hier ces dix milles Roupies qu'il a fait partir sur le champ.

J'ai reçu les comptes de Mr. Verry. Moraro ou plutôt ses gens ont

reçu p cent mille Roupies; les vingt-cinq autres mille
lui ser ment. Ainsi il est servi à souhait, & son avidité
content a pait Mrs. les Officiers de leur bonne volonté.
Je sou vent une pareille chéz le Soldat, J'aurai lieu
de tou tandis que vous les commanderez. Je suis bien
sincérem otre tres-humble & très-obéissant Serviteur,
signé, DUPLEIX.

No. 78.

CE ... cent cinquante-trois, à midi. Je reçois pres... qi ...ur, vos lettres du vingt-un à dix heures du so... après minuit. Je suis bien persuadé qu'il n'... us de diligence; les mauvais chemins en sont... ché que l'avis du sieur Legris vous soit parve... a vous faire avancer un peu plus vîte; mais vous aurez trouvé que cette communication n'a pas été coupée. Il est vrai que l'Ennemi fait tout ce qu'il veut, sans qu'il trouve le moindre empêchement, ni que l'on pénetre ses desseins. Votre présence, Monsieur, va changer toutes nos affaires. Toute ma confiance est en vous; vous seul pouvez réparer notre honneur. Ainsi agissez en conséquence. Deux points exigent votre attention: la poursuite de l'Ennemi dans quelque endroit qu'il aille, & le blocus de la Place. On envoye les sabres, les bayonnettes & les selles; les premiers vont partir. Renvoyez-moi Mr. votre frere, le bon homme Dagoust, pour les faire passer où vous sçavez sans en rien dire. Toutes mes espérances sont en vous, Monsieur, la gloire du Roi, celle de la Nation. Puis-je mieux les placer? Chacun se rejette la pierre sur toutes les mauvaises manœuvres que l'on a fait. Dieu sçait qui a raison; mais je sçais que l'on ne peut plus mal opérer. Je suis bien sincérement, Monsieur, votre très-humble & obéissant Serviteur, *signé*, LE MARQUIS DUPLEIX.

N'épargnez du tout point le Tanjaour; ce coquin est cause de tout. Vous permettrez au sieur de St. Aular de s'en revenir.

No. 79.

A Pondichery ce vingt-sept Août mil sept cent cinquante-trois. Monsieur, je vous prie de ne pas interpréter au désavantage de mes sentimens le délai de ma réponse. J'ai été sensible, comme je le devois, à tout ce que votre lettre a d'obligeant, & vous verrez que je ne suis pas en reste de ce côté-là, si je pouvois vous témoigner l'estime singuliere que je fais de vous, Monsieur, & de vos talens. Mr. Dupleix rend justice à ceux-ci par la confiance qu'il y met, & qui n'a rien d'équivoque. Son procédé en dit plus là-dessus que tout ce que je pourrois vous marquer, & s'accorde parfaitement avec mes desirs. Pour les conseils que vous avez la bonté de me demander, trouvez bon que je vous dise que je les crois très-mal employés, si j'étois en état d'en donner dans ce qui regarde votre métier. Que ce compliment ne vous scandalise point; c'est que je pense, Monsieur, que personne n'a moins besoin de conseils que vous: le seul que je vous donnerois, s'il étoit nécessaire, ce seroit de déployer pour la gloire & l'intérêt de la Nation, dans la situation présente des affaires, tout ce que vous avez d'activité, d'expérience &

de génie pour la guerre. L'unique chose que j'ai à vous demander, est de faire usage de votre bon caractere & de votre patience qui doit déja être agguerrie contre le génie indien, pour entretenir la bonne intelligence entre Morato & Nandy Raja. Vous avez une grande avance pour cela dans l'estime que ce premier fait de vous, & dans celle que l'autre également ne pourra vous refuser. Il étoit très impatient d'avoir auprès de lui le grand Commandant; car c'est ainsi que les gens du Pays vous appellent. Il seroit convenable aussi que vous n'épargnassiez rien pour avoir des Espions fidéles, & s'assurer de tous les mouvemens de l'Ennemi. Le vrai moyen, à ce que je pense, pour sçavoir au vrai ce qui se passe dans l'intérieur du Pays, où l'on ne peut peut-être pas suivre Mahamet Alikan, ce seroit de lier quelques négociations avec le Roi de Tanjaour & les Maravas, le Tondaman, &c. Les Envoyés ne dérogent pas à leur metier, en y joignant celui d'honnêtes Espions; d'ailleurs cela seul suffiroit pour donner ombrage à l'Ennemi, l'inquiéter & le troubler dans les mesures qu'il aura à prendre. Enfin, Monsieur, nous espérons que vous ferez la conquête de Trichenapaly, & que nous aurons bientôt la consolation de voir regner la paix dans cette Province. Quoique j'estime beaucoup toutes les occasions de vous rendre quelques services, je ne veux pas prétendre à votre reconnoissance sur de faux titres. C'est à Mr. Dupleix seul à qui vous devez le plaisir d'avoir auprès de vous Mr. votre frere; mais si je n'ai pa[illegible] it à la chose, j'en prends une bien sincere à votre satis- f[illegible] que. Quoique nous n'ayons vu ici Mr. votre frere que fort [illegible] cela pourtant a suffi pour que je m'intéresse pour lui per- [illegible] & independamment de l'intérêt que je dois y prendre par [illegible] Je vous suis très redevable, Monsieur, d'avoir accordé [illegible] ce à Belair, à ma considération. Je me suis bien doutée [illegible] é des bontés que vous avez pour lui. Son retour à Pon- [illegible] ment indisposée contre lui, que je l'ai mis hors de chez [illegible] rez toujours plaisir, Monsieur, en me donnant de vos [illegible] ne plus en me fournissant les occasions de vous prouver [illegible] avec laquelle je suis, Monsieur, votre très-humble & [illegible] ante, *signée*, LA MARQUISE DUPLEIX.

[illegible] présenter mes civilités à Mr. votre frere & Mrs. les [illegible] es complimens, s'il vous plaît, à Nandy Raja & à Morato. [illegible] s devoir vous avertir, Monsieur, que Morato & ses gens n'aiment pas les sieurs Astruc & Verry, & que Nandy Raja & les siens n'ont point de confiance en Mr. Bresnier.

No. 80.

CE vingt-huit Août mil sept cent cinquante trois. J'ai reçu, Monsieur, votre Lettre de Chamiavarom & de Cheringham du vingt quatre. Cette derniere m'apprend votre jonction. J'ai appris d'ailleurs que Nandy Raja vous avoit reçu avec bien de la satisfaction : en quoi je trouve qu'il a bien raison; car je ne doute pas un moment que votre présence ne rétablisse nos affaires qui étoient dans la plus grande confusion. Je rappelle le sieur de St. Aular qui me paroît peu propre à concilier les esprits. Je ne sçais si votre passage à l'Ouest de Cheringham aura fait le même effet que celui que je souhaitois qu'on fît à l'Est. Il est toujours certain que cette partie me paroît bien abandonnée, & que l'Ennemi peut en profiter, sans que l'on puisse trop s'y opposer. J'attends de vos

nouvelles sur le parti qu'il aura pris. Je suis très-sincérement, Monsieur, votre très-humble & obéissant Serviteur, *signé*, LE MARQUIS DUPLEIX.

No. 81.

A Pondichery, ce trente Août mil sept cent cinquante-trois. Je reçois, Monsieur, votre lettre du vingt six. Je suis surpris que vous n'ayez pas accepté le commandement de l'Armée; je vous en avois prévenu par ma lettre du seize, & je vous disois de regarder ce que je vous marquois à ce sujet comme un ordre. Pourquoi donc ces difficultés, je vous le répete encore, de prendre le commandement de toute l'Armée, de la faire manœuvrer, comme vous le jugerez le plus à propos, par les opérations dont vous êtes deja parfaitement instruit. Un plus long retardement pourroit faire tort à nos affaires. Mr. Bresnier restera, ou s'en reviendra; mais je ne lui mets point de condition pour son séjour, que celle que sa bonne volonté lui prescrira. Ainsi il est le maître de faire ce qu'il voudra, mais vous seul serez le Commandant. Ce sont-là mes derniers ordres. Je suis très-sincérement, Monsieur, votre très-humble & très obéissant Serviteur. Je donne ordre à Mr. Bresnier de vous remettre tous les papiers, chifres & autres piéces rélatives aux affaires. *Signé*, LE MARQUIS DUPLEIX.

No. 82.

Copie de la Réponse de Mr. Duplcix à Mr. Bresnier du trente Août mil sept cent cinquante-trois, au soir.

JE reçois, Monsieur, votre lettre du vingt-huit, No. 70. Ma lettre d'hier qui arrivera demain, fera cesser toutes les difficultés que Mr de Maissin fait pour prendre le commandement; mais je ne vous dirai point de revenir, parce que je pense qu'il peut vous être utile pour la suite de rester quelque temps avec cet Officier. Je crois que la position de l'Ennemi ne pouvoit être que fâcheuse pour lui: s'il avoit pris le parti de se mettre entre vous & le Cavery, y auroit-il pû tenir?

Quelles forces voulez-vous que j'envoye de plus? Daignez jetter un coup d'œil sur tout ce qui vous environne. Si cela n'est pas suffisant pour réduire l'Ennemi, il faut avouer que le François ne mérite plus de se mettre en campagne. Il seroit bien mortifiant que l'Ennemi fût informé de cette façon de penser. Tandis que l'Armée ne fera qu'un corps, l'Ennemi pourra, en traversant la Ville, passer les deux rivieres, quand elles seront basses; mais lorsqu'elle sera partagée en deux corps, l'un au Sud-Est & l'autre au Sud-Ouest, je défie à l'Ennemi de tenter impunément ce passage. Il est de plus aisé de le lui disputer, si on ne veut pas faire ce partage, en laissant à Cheringham un petit corps avec de la Cavalérie Maratte, qui bien placée avec quelques piéces d'Artillerie arrêtera les tentatives de l'Ennemi, & donnera le temps à une partie de l'Armée de marcher a sa poursuite. Je crois qu'avec un peu de précaution on peut se garantir de cette idée que l'on peut prêter à l'Ennemi. Je suis, &c.

No. 83.

CE trente-un Août mil ſept cent cinquante-trois. Je reçois, Monſieur, votre lettre du vingt-ſix. Je vous remercie du compte que vous me rendez juſques à ce jour; mais je voudrois que vous euſſiez accepté le commandement, tel que vous l'avoit offert Mr. Breſnier, juſques à de nouveaux ordres de ma part. Ils ſont partis, & tout ſera dans l'arrangement que vous deſirez. Vous me dites bien avoir reçu les lettres d'avis des munitions envoyées ſur des Chelingues; mais vous ne me dites pas ſi Moraro a envoyé les Chevaux que je lui demandois pour les eſcorter. La lettre de change n'eſt point de dix mille Roupies, mais de cent mille Roupies dont Mr. Breſnier doit vous rendre compte: elle étoit payable au Commandant, & j'avois penſé que ce ſeroit vous qui la recevriez. On fera partir des chemiſes, des calçons. J'ai donné ordre que la Compagnie qui eſt à Calcourchy, fût payée. Je vous envoye une réponſe à une lettre de Mr. Breſnier: je continuerai de même juſques à ce qu'il ait ceſſé de m'écrire. Toutes ces écritures m'accablent; on va envoyer de la bougie. Je ſuis très ſincérement, Monſieur, votre très-humble & très-obéiſſant Serviteur, *ſigné*, LE MARQUIS DUPLEIX.

No. 84.

CE trente-un Août mil ſept cent cinquante-trois. Je ne reçois point de vos lettres, Monſieur, & celles de Mr. Breſnier me font voir que vous voulez des ordres d'ici. Toutes mes lettres vous doivent dire que vous priſſiez le commandement, & c'eſt à vous à qui mes ordres ſont adreſſés depuis que j'ai jugé que vous pouviez avoir joint. Je ne m'étendrai pas davantage à ce ſujet, & je vous envoye copie de ma derniere à Mr. Breſnier, afin que vous voyez de quoi il eſt queſtion. Mettez l'ordre, Monſieur, je vous en prie, où il en manque, & faites ſi bien que l'Ennemi ne puiſſe plus profiter d'un nombre de fautes. Toute ma confiance eſt en vous. Vous aurez eu un avis du Polonnois que vous pouvez réduire à quelque choſe de moins. Il ſeroit aiſé de dérouter ce petit renfort. Moraro ne ſçait de quels termes s'exprimer à votre égard: je lui ſçais bon gré de vous rendre toute la juſtice que vous méritez. Conſultez-le, Monſieur, dans les opérations; il paroît de la meilleure volonté du monde, & il eſt au fait du pays. Dites-lui ce que je vous marque. Je ſuis très-ſincérement, Monſieur, votre très humble & obéiſſant Serviteur, *ſigné*, LE MARQUIS DUPLEIX.

Le Polonnois a donné ordre aux Chelingues qui portent les Canons, d'entrer en riviere & de remonter juſques à Cheringham; il donne une eſcorte. Il ſeroit bon d'envoyer quelques Cavaliers ſur la rive gauche en deſcendant du Coleram.

No. 85.

CE deux Septembre mil ſept cent cinquante-trois. J'ai reçu hier au ſoir, Monſieur, votre lettre du vingt-huit. Je vous ai déja marqué que les dix mille Roupies étoient parties. Je vous ai réitéré mes ordres pour prendre le commandement de toute l'Armée; je n'y puis rien changer. Vous pouvez, ſi vous le ſouhaitez, choiſir l'arrangement de ma lettre du vingt-quatre, le même que Mr. Breſnier vous avoit propoſé à

votre arrivée, & que vous n'avez pas accepté; ce qui a occasionné, à la priere même de Mr. Bresnier, ma lettre du trente qui vous remet le commandement sans aucun autre arrangement, & purement & simplement. Je rends justice à Mr. Bresnier, & ce n'est du tout point lui faire tort que de penser qu'il n'a pas encore une certaine expérience: je voudrois bien qu'en restant sous vos ordres, il se mît dans le cas de l'acquerir. C'est toute ma réponse que vous aurez à ce sujet. Je ne puis me prêter au restant de vos raisons; & quand je puis mieux faire, je serois blâmable de ne l'avoir pas fait. Vous entendez au mieux ce que cela veut dire auprès des Ministres. Je suis bien sincérement, Monsieur, votre très-humble & très-obéissant Serviteur, *signé*, LE MARQUIS DUPLEIX.

No. 86.

CE trois Septembre mil sept-cent cinquante trois. Moraro m'ayant communiqué quelques projets avec le Roi de Tanjaour, je lui ai marqué qu'il pouvoit agir; mais comme il craint que sa correspondance pourroit vous inquiéter, je vous écris la présente pour vous en donner avis, afin que vous sçachiez de quoi il est question. Ce sera lui-même qui vous remettra la présente, & vous communiquera en même temps de quoi il est question. Sur quoi, Monsieur, je vous prie de garder le plus grand secret, & de l'exiger de même de ceux dont vous vous servirez pour l'interprétation. Je suis bien sincérement, Monsieur, votre très-humble & très-obéissant Serviteur, *signé*, LE MARQUIS DUPLEIX.

Il est bon que pendant la négociation les courses des Marattes ne cessent point sur les terres du Tanjaour: si on les discontinue, le gueux de Tanjaour en sera plus insolent. Ainsi ne laissez pas ce pays en repos jusques à ce qu'il n'ait conclu d'une façon ou d'autre.

No. 87.

CE quatre Septembre mil sept cent cinquante-trois. J'ai reçu, Monsieur, vos lettres des trente & trente-un. J'ai eu avis de quelques-uns d nos déserteurs qui ont paru aux environs de Gengy, mais je n'en ai pl entendu parler; le nombre en est un peu fort. Je suis charmé que les di mille Roupies de Chalembron vous soient parvenues. Je ne puis ri changer à ce que j'ai déterminé pour le commandement: vous le pre drez, s'il vous plaît, & je vous prie qu'il n'en soit plus parlé. Mora qui ne cesse de chanter vos louanges avec raison, paroît de la meille volonté: je souhaite qu'il continue. Je vous remercie du détail que vo me faites sur le convoi qu'ils ont derouté. Ce prélude doit faire impr sion sur l'Ennemi. Si son idée est de rester sous les murs de la Plac il aura bientôt consommé les vivres; mais n'auroit il pas aussi l'idée, lo que l'on s'y attendroit le moins, de traverser la Ville pour sortir par Porte du Nord, passer les deux rivieres, quand elles seront basses? tous cas vous serez bientôt averti de ce mouvement, & je me repose en rement sur vous. Je suis bien persuadé que vous profiterez de toutes occasions de lui nuire. Trichenapaly a été notre honte. Sous vos or notre réputation s'y rétablira, Dieu le veuille.

Soyez tranquille sur le sort de Mr. votre frere. Ecrivez un petit mo Bussy. Je sçais que Nandy Raja vous a bien reçu; il a raison, & eusse bien fait autant que lui. Moraro éguillonnera sa Cavallerie;

tra...

traite ordinairement assez cavaliérement. Je suis très-sincérement, Monsieur, votre très-humble & obéissant Serviteur, *signé*, LE MARQUIS DUPLEIX.

No. 88.

A Pondichery ce neuf Septembre mil sept cent cinquante-trois. J'ai reçu, Monsieur, votre lettre du cinq du courant qui m'accuse la réception des miennes des trente & trente-un. La premiere auroit dû vous parvenir long-temps avant la derniere, même le premier du courant, par un Chameau que j'avois expédié en toute diligence & dont je n'ai pas entendu parler depuis, & ne sçais ce qu'il est devenu. Ce retardement en aura pu apporter dans vos arrangemens. Enfin vous êtes chargé du commandement, & j'ai lieu d'espérer que tout ira bien à présent, & que vous rétablirez l'ordre où il manquoit. J'ai toute confiance en vous, & j'attends de vos nouvelles avec un peu d'impatience sur ce qui se fera passé depuis votre derniere. Je suis très-sincérement, Monsieur, votre très-humble & très-obéissant Serviteur, *signé*, LE MARQUIS DUPLEIX.

No. 89.

CE neuf Septembre mil sept cent cinquante-trois. Je ne reçois qu'à présent, Monsieur, votre lettre du trois. Le Chamelier qui l'a portée a reçu cent coups de chabouk. Ce que je trouve encore de plus singulier dans la prise d'Erebiston, c'est qu'il y a quinze jours que l'Ennemi s'en étoit emparé, c'est que je le sçavois il y a bien du temps, & que Mr. Bresnier ne l'a sçu que le trois. Jugez comme le service se faisoit. Je suis bien assuré que vous serez mieux informé de ce qui se passe dans vos environs.

Mr. Dzierzakousky m'a marqué le départ du détachement Anglois, & le faisoit de deux cent hommes; à vous il le fait de deux cent cinquante, & Mr. Barthelemi me marque quatre vingt. Lequel croire? Au reste ce monde est celui qui a été débarqué d'un Vaisseau pendant que vous avez été sur le bord du Coleram. Je souhaite que vous ayez été en état d'intercepter ce détachement; mais j'ai lieu de croire que la canonade du cinq n'ait été que pour vous amuser, pendant que ce détachement se sera avancé: vous le devez sçavoir mieux que moi. Un Capitaine Anglois dégoûté du service est ici depuis avant hier: il réduit les Troupes à Trichenapaly en Blancs à peu, & beaucoup de dégoût. Je suis très-sincérement, Monsieur, votre très-humble & obéissant Serviteur, *signé*, LE MARQUIS DUPLEIX.

L'on me fait entendre que Moraro ne se prête point comme il faut aux opérations.

L'on demande de la bougie, & il n'y en a plus dans les Magasins; cependant j'en ai fait partir cinquante livres: on doit la ménager. Je suis bien-aise de vous faire remarquer que depuis le trente-un Août de l'année derniere il en a été consommé neuf cent cinquante-deux livres: il n'est pas possible que le service de l'Artillerie en ait pu consommer autant.

No. 90.

CE dix Septembre mil sept cent cinquante-trois, huit heures du soir. Votre derniere lettre, Monsieur, est du .... & nous sommes aujourd'hui au dix. Sans doute que les opérations vous occupent. Je puis

cependant vous assurer que je suis tranquille depuis que vous avez le commandement. Quelques lettres du six de quelques particuliers annoncent une action générale pour le lendemain ; je souhaite qu'elle ait été heureuse, si elle a eu lieu. Le temps que l'on a donné à l'Ennemi de se reconnoître, & bien des difficultés que l'on dit que Moraro fait, lorsqu'il est question d'agir, me font craindre que l'Ennemi n'ait eu le temps de se retrancher & de se fortifier sur les deux montagnes, & je ne sçais trop que penser de la conduite de Moraro. Vous devriez, Monsieur, l'éclairer un peu : cet homme ne répond du tout point à la confiance qu'on lui accorde. Je n'ignore point que sous prétexte de vouloir accommoder le Tanjaour avec nous, il a demandé à ce Prince cent mille Roupies qui lui ont été refusées. Ce refus pourra-t-il faire effet sur lui, & ne sera-t-il jamais rassasié d'argent ? S'il n'a pas voulu passer le Coleram, lorsqu'il le pouvoit, c'est qu'il comptoit par cette manœuvre que le Raja de Tanjaour reconnoîtroit ce service. L'avidité de cet homme ne sert qu'à ruiner nos affaires, & vous ne lui faites pas assez connoître que vous en êtes informé. Mr. Bresnier s'est entêté à vouloir que vous eussiez passé à l'Ouest au lieu de l'Est, comme je l'avois cru plus convenable. L'Ennemi en profite, & il ne s'y est transporté que lorsqu'il a vu que toutes nos forces étoient réunies au même point, & qu'il en a vu les desseins. Votre passage à l'Est bien combiné avec la marche du Corps de Mr. Bresnier à l'Ouest, vous mettoit dans le cas de vous emparer de la victoire & d'Erebisson, & de camper entre les deux pendant que le Corps de Mr. Bresnier se seroit emparé du Pain de Sucre & d'une autre montagne dont je ne sçais pas le nom ; ce qui mettoit l'Ennemi dans le cas de n'avoir plus aucunes ressources. Tout le Tanjaour & le Tondaman lui étoient interdits ; mais on a cru mieux penser, & vous en voyez le résultat, puisque l'Ennemi au moyen d'Erebisson est encore en état de recevoir les renfors qu'on peut lui envoyer de Divicotté. L'on assure que les vivres sont fort chers dans son Camp, que les Coulis l'abandonnent. Dieu veuille que nous ayons une heureuse réussite : je vous la demande, & je l'espere. Je suis très-sincérement, Monsieur, votre très humble & obéissant Serviteur, *signé*, LE MARQUIS DUPLEIX.

No. 91.

Ce douze Septembre mil sept cent cinquante-trois. Je reçois, Monsieur, votre lettre du sept. Si les pluies vous font du tort, elles en font encore plus à l'Ennemi qui doit être dans la boue jusques aux sangles, étant campé dans des varges ; si elles continuent, il ne pourra pas y tenir. Je vais ordonner de faire partir cent tentes, si elles sont prêtes. Ces pluies sont contre saison, & suivant toutes les apparences nous n'en aurons point dans le temps nécessaire. Je souhaite que vous ayez pu persuader Moraro, & je tiendrai toutes les promesses que vous aurez fait à sa Cavalerie ; mais je crains que cette tentative ne nous ait fait connoître toute la mauvaise volonté de cet homme, qui ne cherche qu'à traîner les choses en longueur. Vous lui remettrez la lettre ci-jointe, dont je vous prie de vous faire expliquer la copie. Vous y verrez ma façon de penser sur sa conduite avec le Roi de Tanjaour, qui ne tend qu'à tirer pour lui quelques Roupies. L'avarice perdra toujours cet homme ; c'est pourquoi il desiroit tant de se rendre à Trichenapaly.

Je suis persuadé que si la Cavalerie de Nandy Raja montroit le moindre

dessein de faire ce que vous souhaitez que fasse celle de Moraro, que celle-ci se piqueroit peut-être d'honneur. Ces gens-là ne connoissent pas tous les avantages que leur procurent les pluies. Profitez, Monsieur, de toutes les occasions. Ces pluies n'auroient-elles pas pu servir à vous emparer d'Erebilton? Ne laissez échaper aucune occasion, je vous en supplie. Je suis très-sincérement, Monsieur, votre très-humble & très-obéissant Serviteur, *signé*, LE MARQUIS DUPLEIX.

No. 92.

A Pondichery ce treize Septembre mil sept cent cinquante-trois. Je reçois, Monsieur, votre lettre du huit. Je ne sçaurois trop vous expliquer quelle est la conduite de Moraro: vous le dites de la meilleure volonté; mais je crois qu'il ne fait pas ce qu'il pourroit faire sur le pays du Tanjaour que l'on ménage trop; sur-tout la Digue qu'il faut rompre absolument, si on veut le faire venir à jubé. J'en écris à Moraro: voici ma lettre & sa copie. Je plains le Soldat, mais je pense que celui de l'Ennemi ne souffre pas moins. Les Marattes, s'ils le veulent, empêcheront, quand ils voudront, les vivres de venir à l'Ennemi: ils n'ont qu'à vouloir, & si vous êtes maître d'Erebilton, il ne pourroit tenir là où il est, & je vous assure qu'il n'a pas dans la Place une si grande provision qu'on veut bien se l'imaginer, & s'il s'entête de rester là où il est, il en consommera une grande partie, si vos Marattes le veulent bien; mais s'ils ne veulent que piller les Aldées voisines, & ne pas se pôster au passage des convois, il vaut autant s'en revenir, & lui laisser faire tout ce qu'il voudra. Tachez de faire voir à Moraro que l'on s'apperçoit qu'il ne cherche qu'à traîner les affaires en longueur.

Puisque vous avez fait la réunion des deux Corps, il ne faut plus songer à les séparer que lorsque l'on fera la poursuite de l'Ennemi: alors vous en laisserez le commandement à Mr. Astruc qui, entre vous & moi, ne me paroît pas content du parti que prend le sieur Bresnier de rester. Je marque à celui-ci qu'il peut rester, s'il le veut, comme second Commandant, mais sans Corps détaché. Ainsi vous laisserez les choses comme vous les avez mises au moment que vous avez pris le commandement. Je serois au désespoir que votre incommodité eût des suites assez fâcheuses pour vous obliger à vous retirer. Faites ensorte, Monsieur, par un grand ménagement que vous puissiez bientôt vous rétablir. La crainte où me met cette annonce de votre part, m'engage à faire mes efforts auprès du sieur Astruc qui demande son rappel, sous prétexte d'une retention pour rester. Persuadez-le aussi de votre côté.

Si le sieur Dzierzakousky avoit voulu, les canons vous fussent parvenus; mais l'idée de les avoir dans sa Pagode lui a fait faire de fausses démarches dont je ne suis du tout point content, & je ne sçais comment vous faire passer d'autres piéces de canons. Mr. Legris me marque qu'il en a une de seize, pour laquelle il me demande des munitions que je vais lui faire passer, avec une quantité d'auttres qu'il m'a demandé, dont la provision n'est point petite. Mr. votre frere s'embarque ce soir.

Je pense qu'il convient que le sieur Bresnier s'en revienne: le passage à l'Ouest qu'il vous a fait prendre, a ruiné toutes nos affaires. J'ouvre sa lettre pour lui dire que c'est le parti qu'il doit prendre.

Je suis très sincérement Monsieur, votre très-humble & très-obéissant Serviteur, *signé*, LE MARQUIS DUPLEIX.

No. 93.

CE quatorze Septembre mil ſept cent cinquante-trois. Je reçois, Monſieur, votre lettre du dix. Lorſque les Marattes voudront faire leur devoir, je vous promets que tout ira bien. Vous ne pouvez trop engager Moraro d'agir comme il le faut : la confiance que je lui marque, doit l'engager à bien faire. Le temps s'eſt mis ici au beau : j'eſpere que ce ſera de même chez vous. Vous n'avez ſans doute pas pu profiter de la pluie qu'il a fait depuis minuit juſques à neuf heures du matin pour le coup que vous aviez médité ; l'occaſion étoit cependant belle. Ce qui m'inquiéte le plus, c'eſt votre maladie : je ne puis vous dire à quel point elle me chagrine. Mais ſi vous êtes obligé de vous retirer à Cheringham, vous remettrez juſques à votre retour le commandement de tout à Mr. Aſtruc. Nandy Raja & Moraro ont raiſon de l'eſtimer ; mais au moins, Monſieur, que ce ne ſoit que quand vous vous trouverez dans la dure néceſſité de vous retirer à Cheringham. Récompenſez bien les Pendaris qui vous rameneront les Déſerteurs, & faites en un exemple ; il eſt abſolument néceſſaire. Je ſouhaite que votre incommodité n'ait point de ſuite ; j'en apprendrai la nouvelle avec bien de la ſatisfaction. Je ſuis bien ſincérement, Monſieur, votre très-humble & obéiſſant Serviteur, *ſigné*, LE MARQUIS DUPLEIX.

No. 94.

CE quinze Septembre mil ſept cent cinquante-trois. Ce que je craignois, Monſieur, eſt arrivé. Vous êtes obligé de vous retirer à Cheringham pour vous y rétablir : Dieu veuille que ce ſoit bientôt, que vous ne ſoyez pas forcé de venir plus loin. Je vous ai marqué hier mes intentions ſur le commandement pour Mr. Aſtruc pendant votre abſence : je n'y change rien, & je vous prie de faire exécuter cet ordre, d'autant mieux que Mr. Breſnier ne veut pas de commandement général ; en quoi je l'approuve fort. Quant à Mr. Verry dont je ſuis bien ſatisfait, engagez-le de reſter juſques à votre rétabliſſement ; & pour mettre l'ordre dans les dépenſes de l'autre Corps, je lui écris en particulier à ce ſujet. Faites punir ſévérement les deux Soldats de Nandy Raja qui occaſionnent la déſertion. Je ſouhaite que vos batteries faſſent bon effet ; mais ſi Erebiſton étoit à nous, & que Moraro ſe portât de bon cœur à empêcher les vivres, je vous aſſure que l'Ennemi ne tiendra pas là où il eſt. Il a comme nous beaucoup de malades, & de la déſertion du côté de Negapatam & du Tanjaour. Je vous adreſſerai toujours les ordres. Faites-vous ſaigner copieuſement ; c'eſt le vrai moyen d'arrêter le flux de ſang. Soyez attentif ſur le manger, & ſoyez perſuadé que je ne deſire que votre prompt rétabliſſement. Un fort détachement en Blancs, Cypayes, Marattes, Cavalerie Mayſſourienne, & quelques piéces de canons dans le Tanjaour, obligeroit l'Ennemi à quelque mouvement, dont on pourroit profiter en le tirant de-là. J'en parle à Mr. Aſtruc : dites-lui en votre ſentiment. Je ſuis très-ſincérement, Monſieur, votre très-humble & très-obéiſſant Serviteur, *ſigné*, LE MARQUIS DUPLEIX.

No. 95.

CE dix-ſept Septembre mil ſept cent cinquante-trois. Je vous envoye, Monſieur, une lettre pour Moraro avec ſa copie, que je vous prie de vous ſaire expliquer avec préciſion. Vous y verrez l'impertinente propoſition qu'il a fait à Nandy Raja, que celui-ci a rejetté avec indignation. Il eſt certain, Monſieur, que la conduite de ce Maratte n'eſt point dans l'ordre, & je ne ſçais ſi vous en êtes bien informé. Je vous prie de l'éclairer de près, & de lui répéter ce que je lui marque. Je vous prie auſſi de ne point vous prêter à de telles inſinuations ; & ſi vous voyez que cet homme tergiverſe, donnez-m'en avis. Je vous aſſure qu'il en ſera pleinement la dupe, après l'avoir été aſſez long-temps de lui. Je ſuis très-ſincérement, Monſieur, votre très-humble & obéiſſant Serviteur, *ſigné*, LE MARQUIS DUPLEIX.

J'eſpere que votre retour à l'Armée la tirera de l'inaction où elle eſt.

No. 96.

CE dix-neuf Septembre mil ſept cent cinquante-trois. Je reçois, Monſieur, votre lettre du quinze, & je vois avec plaiſir que votre ſanté ſe rétablit.

Si l'Ennemi eſt ſi bien retranché que l'on ne puiſſe l'y attaquer, il faut ne rien négliger pour l'y affamer. On y parviendroit ſurement, ſi l'on s'emparoit de Tricatpaly, ſi l'on abattoit la Digue, & ſi les Marattes veulent faire leur devoir dans le Tanjaour. Vous verrez tout ce que je marque à Moraro ſur ſes prétendues négociations, auxquelles je n'avois conſenti qu'autant que les opérations dans ce pays là iroient leur train ; ce qu'il ne fait point : ainſi il agit contre mes ordres, & vous pouvez lui dire. Je vous prie de lui reprocher ſon peu d'exactitude, & le tort qu'il fait à nos affaires. Mes lettres à lui dont je vous ai envoyé la copie, vous feront voir ma façon de penſer. Je vous prie de vous y conformer, & de l'obliger d'agir comme il le doit. Il eſt fâcheux que les pluies ayent commencé d'auſſi bonne heure ; il n'y en aura pas, lorſqu'elles ſeront néceſſaires. Vous verrez dans une lettre que je vous ai écrit le douze, ce que je vous marque au ſujet de l'argent que doit donner Nandy Raja. La conduite de Moraro a fait faire une démarche à ce premier, qui doit faire voir à Moraro la défiance que ſa conduite donne à ce Mayſſourien. Je lui marque de rejoindre, & que vous obligerez Moraro d'agir comme il faut. Je vous préſente des projets, je ſouhaite qu'ils vous conviennent. Celui de la deſtruction de la Digue pourroit faire faire à l'Ennemi un mouvement dont on pourroit profiter.

Je ne veux point d'autre Commandant que vous, & en votre abſence Mr. Aſtruc. Ne dites rien, je vous en prie, du contenu de ma lettre : on a ſouvent eu la mauvaiſe habitude de la lire en pleine table ; cela ne vous regarde pas, & je ne vous en parle que pour vous faire ſentir combien l'on penſe & l'on agit mal. Je vous ſouhaite le plus parfait rétabliſſement, & je ſuis très-ſincérement, Monſieur, votre très-humble & obéiſſant Serviteur, *ſigné*, LE MARQUIS DUPLEIX.

M. Valgras retourne demain à l'Armée. Ne pourriez-vous pas la nuit uelques tentatives ſur la victoire & l'Armée ennemie ? Voyez, ur, s'il eſt poſſible de débuſquer l'Ennemi. Maître de la victoire, oit forcé de ſe retirer.

N°. 97.

CE vingt-trois Septembre mil sept cent cinquante-trois. J'ai reçu ce matin, Monsieur, votre lettre du dix-huit au soir. Je crois bien que les Cavaliers Marattes montrent de la bonne volonté ; mais elle est un peu trop conduite par les idées de leur Maître qui ne veut pas toujours bien faire. Vous n'êtes pas, je crois, à en faire l'épreuve. Si la nouvelle que j'ai appris est vraie, Erebiston ne doit pas tarder de vous tomber, puisque cette nouvelle dit que la nuit du dix-neuf au vingt l'Ennemi a abandonné son camp pour se mettre au Sud de Trichenapaly. J'attends de vous quelle suite aura eu ce mouvement que l'on attribue à votre Canon, ou à la retraite de Manogy que l'on dit être retourné à Tanjaour. Sans doute que l'ordre que vous avez donné de rompre la Digue, aura occasionné cette retraite. Il y a long-temps que j'ai dit que c'étoit le seul moyen de faire venir à jubé ce coquin. Si Mr. Astruc pendant l'absence de l'Ennemi avoit pris ce parti, Mahamet Alikan n'y eût trouvé aucun secours. Ces sortes d'Alliés méritent d'être traités dans la derniere rigueur jusques à ce qu'ils viennent à jubé. J'attends le sieur Bresnier. Ne ménagez point le Tanjaour ; on a été la dupe de tous ceux que l'on a eu mal à propos pour lui. J'ai marqué à Moraro de cesser ses négociations avec ce Prince ; dites-lui encore, & qu'il agisse de bonne guerre avec ce misérable dont lui même est un peu dupe. Je serois en vérité bien mortifié que l'air ne vous convînt pas ; cependant il n'est pas mauvais. Faites en sorte, je vous en prie, de vous y conserver en santé. Celle du sieur Astruc, après la vôtre, me touche aussi beaucoup. J'attends les deux Soldats de Nandy Râja ; il est bon de dépayser ces coquins. J'attends de vos nouvelles sur ce qui se passe. Profitez, Monsieur, de toutes les occasions que l'Ennemi vous présentera. Je suis bien sincérement, Monsieur, votre très humble & obéissant Serviteur, *signé*, LE MARQUIS DUPLEIX.

N°. 98.

CE vingt-quatre Septembre mil sept cent cinquante-trois. Il ne faut rien faire, Monsieur, sans consulter Moraro. L'on dit qu'il est campé dans le Sud de Trichenapaly, & qu'il n'en veut point sortir. Si nos Troupes l'avoient joint, il n'y auroit que demi-mal ; & si, comme l'on dit, il a retombé sur l'Ennemi, lorsqu'il pilloit le camp, il aura fait du ravage. Il faut se concilier avec lui sur-tout, & lui marquer de la confiance. Je suis très-sincérement, Monsieur, votre très-humble & obéissant Serviteur, *signé*, LE MARQUIS DUPLEIX.

N°. 99.

A Pondichery ce vingt-quatre Septembre mil sept cent cinquante-trois. Je reçois, Monsieur, votre lettre du vingt qui m'annonce encore la fâcheuse nouvelle de votre retour à Cheringham, qui me paroît que vous voulez pousser jusques ici ; ce qui est bien fâcheux pour les affaires : ce n'est pas la premiere peine que j'ai éprouvé, & ce ne sera pas la derniere.

Je rends justice à Mr. Verry, mais je suis obligé de me prêter aux circonstances & aux idées de bien des gens qui veulent que Mr. Astruc le

commande. Si vous êtes véritablement ami de Mr. Verry, vous lui conseillerez de rester; car je suis bien-aise de vous dire que je ne donnerai que foiblement dans le prétexte de sa maladie.

Nandy Raja a toujours rejetté notre inaction sur la mauvaise volonté de Moraro, & je crois que vous êtes assez de ce sentiment-là. Il en vient de donner encore une marque, lorsqu'il lui a proposé de tomber sur l'Ennemi. Cet homme n'aime point les affaires décisives. Je vous l'ai maintes fois marqué. Je marque à Mr. Astruc de le flatter beaucoup, & d'en faire un Héros, mais de s'en défier. J'avois sçu dès hier le mouvement de l'Ennemi; mais je ne puis comprendre comment il l'ait pu faire sans que vous en ayez eu connoissance, & je vous trouve heureux de n'avoir point tombé dans ses pattes; vous en avez couru grand risque. Il me paroît que la Cavalerie de Moraro n'est plus si alerte, à examiner les mouvemens de l'Ennemi, comme elle étoit ci devant. Il me paroît que nos Bivouacs ne sçavent pas ce que c'est d'aller examiner l'Ennemi, en détachant deux ou trois hommes près le camp. Les Officiers de ces Bivouacs auroient mérité d'être châtiés à leur retour; mais trop de bonté gâtera toujours nos affaires. S'il y a une affaire générale, je suis aussi fâché que vous ne puissiez vous y trouver. Mr. Astruc me marque qu'il s'est emparé de plusieurs montagnes, & qu'il se prépare à attaquer Erebiston. Je souhaite qu'il réussisse, ainsi qu'à la destruction de la Digue que je vous prie de lui recommander encore. Je souhaite fort que la continuation de la maladie ne vous oblige pas à revenir jusques ici. Peut-être que le séjour à Cheringham vous rétablira, & vous y serez toujours en état de donner de bons conseils & de bons avis. Si vous y aviez resté quelques jours de plus, vous n'auriez pas eu de rechûte. J'ai marqué à Mr. Astruc de faire recevoir le sieur Mazieres Lieutenant de Dragons; c'est un excellent sujet que je cherche à attacher. Je suis très-sincérement, Monsieur, votre très-humble & très-obéissant Serviteur, *signé*, LE MARQUIS DUPLEIX.

No. 100.

CE vingt-cinq Septembre mil sept cent cinquante-trois. J'ai reçu, Monsieur, votre lettre d'hier que je juge être du vingt-un. Je ne fais nulle réflexion sur la derniere affaire. Il est fâcheux que Mr. Astruc ait été pris, & que vous ne fussiez pas au Camp. Je ne puis donner d'ordres jusques à ce que je ne sois mieux informé de ce qui reste. L'on dit qu'il y a bien du monde avec Moraro: s'il étoit venu dans l'idée de ce Maratte de tomber la nuit dans le Camp Ennemi, il les eût trouvé yvres & très-endormis par la fatigue de la veille. Il avoit assez de monde pour y réussir, mais il n'y aura pas pensé. J'ai fait partir hier de l'argent, & marqué de se concilier avec Moraro sur le parti à prendre. Celui de quitter Cheringham ne me paroît pas le meilleur. Il faut s'y cantonner, si l'on ne peut faire mieux; mais je vous prie de faire ensorte de ne point abandonner l'Armée. Je fais des vœux pour votre santé. Si vous y êtes obligé, vous laisserez le commandement à Mr. Verry. Il est parti des tentes, des munitions de toute espece & en tout genre: il y en a encore beaucoup à Cheringham. Placé sur cette Isle, on peut faire encore bien du mal à l'Ennemi & au Tanjaour. Je vous prie de marquer toute la fermeté dont vous êtes capable: c'est dans ces occasions où l'homme doit se faire connoître. Mr. Astruc me marque qu'il n'y a que trente Prisonniers; j'attends

un détail juste. Si le Soldat a tenu une heure, comme me le marque Mr. Verry, l'Ennemi a du perdre du monde. La prise de Mr. Astruc aura causé la déroute. Vous ne permetrez à aucun Officier de s'en revenir jusques à nouvel ordre. Je suis, Monsieur, très-sincérement votre très-humble & obéissant Serviteur, *signé*, LE MARQUIS DUPLEIX.

Je vous prie de dire à Mr. Verry que j'ai reçu sa lettre; & si vous pouvez écrire à Mr. Astruc, vous lui marquerez la même chose, & que je ne suis nullement indisposé contre lui. Mr. Verry me marque qu'il y a un certain nombre de Grenadiers qui ont bien fait: faites leur donner une gratification de dix Roupies à chacun.

No. 101.

A Pondichery ce vingt-six Septembre mil sept cent cinquante-trois. Je reçois, Monsieur, votre lettre du vingt-deux. Vous aurez dû recevoir ce soir cinq mille Pagodes d'or qui, à raison de trois cent soixante quinze Roupies, font dix-huit mille sept cent cinquante Roupies. J'en vais faire partir ce soir dans les mêmes especes, à cause du facile transport, cinquante mille Roupies: ainsi vous serez tranquille du côté de cet article mais je vous prie de charger Mr. Verry d'en demander au Raja à l'ordinaire. Son refus de payement sera une raison spécieuse pour moi pour prendre un parti décisif. Je vous prie de ne lui en rien dire, mais de me marquer au vrai les propos qu'il tiendra à ce sujet, & de prier ceux qui vous les feront, de rapporter le vrai sans exagération; ce qui n'est pas toujours d'usage. Faites aussi de votre côté tout ce qui dépendra de vous pour le tranquilliser, & pour l'entretenir dans nos intérêts. J'ignore au reste s'il a des intelligences avec l'Ennemi. Tachez de les découvrir; il en sera la dupe: car je vous proteste que l'Ennemi se moquera de lui, comme il a déja fait. Quant à Moraro, je ne le soupçonne point de trahison, mais bien de vouloir traîner les affaires en longueur, & à faire des négociations qui puissent lui être profitables. Je crois bien qu'il me marquera toutes les fanfaronnades dont vous me faites part; il est [illegible] tant vrai de dire qu'on lui a obligation. Vous le sçavez mieux [illegible] autre, & que dans ce temps même on le soupçonnoit de trahison; [illegible] voir le contraire; & pour peu qu'on lui fasse sentir sans affectation [illegible] a donné lieu de soupçonner sa fidélité, qu'il embrassera la premiere [illegible] sion de faire voir le contraire. Je vois tout ce que vous me marque[illegible] les lâchetés de nos gens. J'avoue avec vous qu'il est fâcheux d'av[illegible] commander à de pareils coquins; mais il faut, autant qu'il est poss[illegible] faire bonne mine à mauvais jeu. Lorsque Moraro vous aura joi[illegible] l'Isle, on y sera plus tranquille. Ce sont les gens de Nandy Raja su[illegible] quels on ne peut compter. Vous êtes encore en état de faire les m[illegible] opérations du Camp de Rampakom, jusques à ce que je voye à pr[illegible] un parti pour terminer tout ceci, à quoi la conduite de Nandy Ra[illegible] peut manquer de me déterminer bientôt. Faites appercevoir de la [illegible] fiance à Moraro, & que vous ne vous arrêtez pas à tout ce que [illegible] peut vous insinuer à son égard. Pretez-vous à son avis sur le pa[illegible] prendre. Il sera engagé par un certain point d'honneur à ne rien r[illegible] ger, pour que vous n'ayez pas lieu de vous en repentir. Enfin j'en pa[illegible] par tout ce que vous arrangerez avec lui. Voici la lettre que je lui [illegible] avec sa copie que je vous prie de vous faire expliquer. Je le pique d[illegible] neur, il aime à l'être; agissez de même avec lui. Faites en sorte, Mon[illegible]

de ne point abandonner l'Armée. Quels vœux ne fais-je pas pour votre santé! Quand tout sera rassemblé, faites faire une revue générale des Blancs & des Noirs. J'ai donné ordre au Polonnois de recevoir vos malades, & de les envoyer ici sans perte de temps. Ce poste est en bon état, & je ne suis pas fâché qu'il ait gardé les deux piéces de Canon. L'on ne me dit rien du Sr. Monisse & de sa Troupe. Que sont devenus les Cypayes de votre Corps? On dit que c'est lui qui a été le premier à fuir. J'en sçais la raison; vous n'y étiez pas. Tout le monde parle avec éloge de la bravoure du sieur Astruc & de ceux qui l'accompagnoient. En général je suis persuadé que tous Mrs. les Officiers ont bien fait leur devoir. Je vous prie de les en remercier de ma part. Je vous le répete, j'approuverai tout ce que vous aurez décidé avec Moraro. Il est bon de s'emparer du poste de Pentchakoil pour assurer la communication. Je suis, Monsieur, très sincérement votre très-humble & obéissant Serviteur, *signé*, LE MARQUIS DUPLEIX.

No. 102.

CE vingt-sept Septembre mil sept cent cinquante-trois. Je reçois, Monsieur, votre lettre du vingt-trois. Je vous ai marqué par mes précédentes ce que je croyois de plus convenable dans la situation présente. Je ne puis me persuader qu'il y ait de mauvais desseins de la part de Moraro, & vous êtes le premier à me dire qu'il faut le ménager. Agissez donc en conséquence, & prêtez-vous à ses avis. Soyez tranquille sur le sort de cette Place; mais faites en sorte de sauver l'honneur du Roi & de la Nation. Moraro dit avoir pris trois piéces de Canon à l'Ennemi, & Edernalsken une autre. La perte se trouve partagée. Mr. Bresinet est arrivé; je n'ai pas lieu d'être satisfait du compte qu'il m'a rendu des manœuvres que l'on a fait. Notre Canon s'est trouvé de l'arriere, à la reserve de deux piéces. On n'a pas sçu entrevoir la manœuvre de l'Ennemi. Je me donne bien de garde de rompre avec Moraro; je vous prie d'agir de même, & de lui montrer toute la confiance possible. Il n'est pas douteux que la victoire ne coûte cher à l'Ennemi. Le seul moyen de terminer avec honneur est de se tenir ferme dans l'Isle entre les deux Pagodes, ou dans la situation que vous jugerez la plus convenable dans cette Isle. Par ce moyen il n'y a pas de ravage que la Cavalerie Maratte ne puisse faire dans le Tanjaour & ailleurs. En attendant je travaillerai à un accommodement qui ne sera que déshonorant, si vous prenez le parti de vous retirer de ces cotés-ci. Les cinquante mille Roupies sont parties. J'écris au Raja de vous en donner, & de promettre une gratification pour la Troupe pour la suite. Je suis très-sincérement, Monsieur, votre très-humble & obéissant Serviteur, *signé*, LE MARQUIS DUPLEIX.

Moraro dit avoir fait bien du mal à l'Ennemi. Les porteurs de sa lettre m'ont assuré qu'il avoit quelques Prisonniers Anglois. Edernalkeu dit aussi avoir bien fait, & la Volonté de même.

No. 103.

A Pondichery ce vingt-neuf Septembre mil sept cent cinquante-trois. Je réponds, Monsieur, à votre lettre du vingt cinq. Toutes celles que je reçois de vous, ne sont pleines que de vos défiances sur Nandy Raja & Moraro. Que ne cherchez-vous à les approfondir? La chose en vaut assez la peine pour être examinée sérieusement. Je crains qu'on ne vous

indiſpoſe contre ces gens-là. Les gens que j'ai auprès d'eux en cachette, ne me diſent rien qui puiſſe me faire ſoupçonner leur conduite. Tachez donc, Monſieur, de vous mettre au fait, afin que je puiſſe prendre mes meſures & vous auſſi; car enfin je ſuis trop loin pour vous dire ce que vous devez faire dans le moment. Vous êtes d'ailleurs trop prudent pour agir ſur des dits dont il ſeroit fâcheux pour ceux qui les débitent qu'on vînt à les connoître. Je vous en dirai mon ſentiment quelque jour. Quant aux ordres que vous me demandez encore, ce ne ſeroit qu'une répétition de ce que je vous ai marqué: Sauvez l'honneur du Roi & de la Nation, & ne faites rien que du conſentement de Moraro & de Nandy Raja, ſur-tout de Moraro. Je me ſuis aſſez étendu ſur tout cela.

L'argent eſt parti, & je ſuis perſuadé que le Raja en donnera, lorſqu'il verra qu'on ne veut pas l'abandonner. Il eſt parti deux cent fuſils: il ne vous manquera rien d'ici. Je vais faire partir demain deux piéces de douze livres. Encouragez vos Etrangers; encouragez tout le monde: vous êtes en état de faire bien des choſes. Je ménage Moraro autant que je le puis. En fait-on autant là où vous êtes? Je le ſouhaite bien; mais je penſe que tout le monde n'a point pour lui les mêmes attentions que vous. Auſſi-tôt l'arrivée de St. Louis, je verrai ce qu'il y aura de mieux à faire. Si j'avois deux cent Laskards, je pourrois faire un détachement de deux cent cinquante Matelots & deux cent cinquante Soldats. Tous les Officiers de Marine ſont enragés; ils ont raiſon. Je ſuis très-ſincérement, Monſieur, votre très-humble & très-obéiſſant Serviteur, *ſigné*, LE MARQUIS DUPLEIX.

No. 104.

Extrait de la Lettre de Mr. Dupleix à Mr. de Maiſſin du douze Octobre mil ſept cent cinquante-trois.

VOus ne ceſſez de me demander à être relevé. Cette répétition tient beaucoup du dégoût; cependant je crois que vous n'êtes pas dans le cas d'en avoir. Pourquoi donc me tarabuſtez-vous ſi ſouvent à ce ſujet? Voudriez-vous me perſuader que vous n'en êtes point capable? Je ne crois pas que ce ſoit là votre idée: elle prend ſa ſource ailleurs, & vous me tenez ce langage depuis long-temps. Il faut enfin que vous le finiſſiez, ou que je faſſe ce que vous ſouhaitez; ce qui ſera toujours contre mon inclination.

Le Prince Géorgien m'a fait demander la permiſſion de venir ici. Vous la lui accorderez.

Je ſuis très-ſincérement, Monſieur, votre très-humble & obéiſſant Serviteur, *ſigné*, LE MARQUIS DUPLEIX.

No. 105.

A Pondichery ce quatorze Octobre mil ſept cent cinquante-trois. Mr. de Mainville, Monſieur, qui eſt un de ceux que vous m'avez déſigné pour prendre le commandement de l'Armée dont vous voulez vous débarraſſer depuis long-temps, ſe rend à l'Armée pour le prendre: vous le ferez reconnoître en cette qualité, & vous vous en reviendrez ici, après lui avoir remis les lettres dont il eſt néceſſaire qu'il ait connoiſſance, le chiffre, & autres piéces dont vous êtes porteur. Vous le préſenterez à

Morato & Nandy Raja, si vous le voulez bien: sans quoi il s'y présentera lui-même. Comme Mr. Verry ne desire aussi que son retour depuis long-temps, après avoir remis ses comptes à Mr. de Mainville, il pourra vous accompagner dans votre retour. Cet arrangement vous satisfera l'un & l'autre. Je suis bien sincérement, Monsieur, votre très-humble & obéissant Serviteur, *signé*, LE MARQUIS DUPLEIX.

No. 106.

A Cheringham le vingt-trois Mai mil sept cent cinquante-trois. Je ne mérite pas, mon cher Camarade, les reproches que vous me faites. Je vous ai écrit plusieurs lettres, & j'ai trop de plaisir à m'entretenir avec vous pour ne pas dérober à mes occupations des instans qui me rapprochent d'un ami, & qui me mettent à même de cultiver les sentimens d'amitié qu'il veut bien avoir pour moi. Oui, mon cher Maissin, je vous aime; & si je suis assez malheureux pour que mes lettres soient interceptées, cela ne doit pas vous engager à me taxer de paresseux. Je connois trop le prix de votre amitié, & je trouve trop d'avantage à me la conserver, pour que je ne fasse pas toutes les démarches qui dépendront de moi pour en mériter la continuation.

Je vous ai écrit mon affaire ici avec le sieur Lawrence, la route que vous deviez tenir pour me joindre, & une troisieme par laquelle je vous priois de venir prendre ici le commandement. Ah, cher Ami, si j'avois pensé que Mr. Dupleix n'eût pas envoyé quelque autre Capitaine conduire cette expédition, je ne me serois en vérité pas chargé du détachement que j'ai amené par ici. Je me trouve engagé dans une affaire la plus critique que j'aye encore vu. On veut, mon cher Maissin, qu'avec trois cent Blancs, cent cinquante Topas & douze cent Cypayes, je fasse le blocus de Trichenapaly. Quelle espérance de réussir, puis-je avoir! Mr. Lass avec huit cent Blancs, deux cent Topas & Caffres, mille Cypayes, dix mille Cavaliers, & près de dix mille hommes du Maduré, n'a fait que perdre son temps. Jugez, cher Camarade, de ce que j'y ferai avec la moitié moins de monde qu'il n'en avoit. Je viens encore d'écrire à Mr. Dupleix, & je lui marque de choisir, ou de renoncer à la prise de cette Place, ou de vous envoyer avec toutes vos forces. Adieu, cher Ami, rendez plus de justice à mon amitié, & me croyez avec un sincere attachement votre vrai Ami. *Signé*, ASTRUC.

Le détachement de Mr. Legris n'est encore qu'à Valagonde: je ne l'attends ici que dans trois jours.

No. 107.

A Cheringham le trente Juillet mil sept cent cinquante-trois. Monsieur, j'ai reçu l'honneur de la vôtre qui me flatte infiniment. Vous pouvez être persuadé que je m'intéresserai toujours de cœur & d'inclination à tout ce qui vous regarde, personne ne le méritant plus que vous.

Le détachement de Mr. Montval est arrivé ici le vingt-sept au soir, & dans la nuit même il a passé le Cavery pour aller à l'Armée de Mr. Astruc qui a joint depuis quatre jours Nandy Raja qu'on avoit abandonné, suivant les ordres de Mr. Dupleix qui a été fâché qu'on ait suivi ses ordres précis au pied de la lettre. Notre Armée a pris la même position dans le Sud-Ouest de Trichenapaly. Cette Forteresse est aux abois. Lorine n'a pas sçu profiter de notre éloignement pour y faire entrer des

convois, ni pour l'avictuailler; de sorte que si l'on n'y po
au plutôt, je crois que cette Place ne tiendra pas long tem
si Mr. Dupleix vous faisoit marcher de ces côtés-ci pour j
que côté l'Armée de Lorine, afin de détruire son convo
entre Tanjaour & le Tondaman, à cinq lieues de Trichenap
manœuvre nous réussissant, non seulement la Forteresse se ren
mais même tout le pays nous sera soumis. Le convoi de
dit-on, point encore joint Lorine qui est lui-même à G
notre mauvaise manœuvre nous avons beaucoup de bonhe
glois n'ayent point fait entrer quantité de vivres pendant
ment; ce qui pourroit retarder la prise de la Place. Fa
vous prie, mes civilités à ce cher frere nouvellement ven
suis avec une parfaite estime & considération, Monsieur
Signé, L[illegible]RIS.

Mes complimens à Verry.

No. 108.

A Pondichery ce dix-huit Mai mil sept cent cinquante-tro
Monsieur, à vos lettres des douze & treize du courant, No 15 & 17
Ces deux dernieres me confirment les pertes de l'Ennemi. Cet heureux
succès vous est dû, & je vous en remercie bien, ainsi c
gens qui vous secondent si bien. Mes précédentes & cell
Maissin vous annonçent ce que l'on vous a envoyé en m
hommes. Vous avez bien fait de payer Mrs. les Officiers.
Mr. de Maissin l'usage qu'il devoit faire de l'argent qu'il a
le même objet. Tachez de faire comme vous pourrez p
jusques à l'arrivée du premier Vaisseau; celui qui est arrivé
apporté aucunes armes. L'on dit qu'il y en a beaucoup
n'arrive point. Je vais voir s'il est possible de vous envoye
On va faire partir six mille pierres à fusils, des tire-boure
& des cache-platines.

Il n'est pas possible de fournir à tant d'habillemens p
Vous en avez qui en ont reçu jusques à trois depuis six
sçais combien de chemises; il en est de même des soulie
possible d'y fournir. Vous devez trouver dans les Bazards
des chisippes de cuir ou des papouches; ils peuvent en ac
mieux soit ce qui leur convient le mieux. Il seroit même
le Soldat pût se passer de chaussure; il seroit plus en é
porter par-tout. Sous peu de jours je ferai partir des c
de quatre, proportionnément à la quantité que vous den
que l'on vous a envoyée, avec des lances & des espolett

On vous a envoyé du papier & de la cire. Mr. Bertran
de l'encre & un canif.

Vous devez, Monsieur, parler à Nandy Raja, & lui
un mois le vingt-trois que vous êtes parti pour venir à
deux mille Marattes, seize cent Cypayes & trois cent
peaux; que la dépense de tous ces gens-là, ainsi que
& autres dépenses, emportent une somme de cent dix m
doit payer pour ce mois déja écoulé, & celle de cent vin
avance du second mois, le nombre des Blancs partis é

& plus, & cinq à six cent Cypayes. Ces deux sommes font celle de deux cent trente-cinq mille Roupies que vous devez exiger de lui, en lui faisant entendre que notre coutume est de payer d'avance toutes nos Troupes & celles de Moraro dont je me charge toujours de la dépense, lui payant ici tous les mois ce mouchard, &c. Vous direz à Nandy Raja qu'il n'a rien à démêler avec Moraro, ni à lui donner. Il pourroit bien arriver que Nandy Raja fît quelques difficultés pour ces deux payemens en même-temps: en ce cas vous lui direz que vos ordres sont de vous en revenir, mais cependant d'exiger auparavant le premier payement de force ou de gré. Ce premier payement reçu, vous m'en donnerez avis sans perte de temps, & des difficultés qu'il fera pour l'autre. Ce payement reçu, vous leverez votre Camp, & ferez semblant de passer la riviere pour venir à Pentchakoil. Cette démarche aura son effet. Si elle n'en faisoit point, vous resteriez à Pentchakoil où sans doute les pourparlers iront & viendront. Mais il ne faut pas absolument se retracter du second payement & ne retourner à Cheringham, que lorsque vous l'aurez reçu ou des assurances certaines de l'avoir. Si cet homme persistoit à ne pas vouloir payer cette avance, vous ferez parvenir à Mahamet Alikan la petite lettre ci-jointe qui est de ma femme, par laquelle elle lui fait entendre que s'il veut se contenter de Trichenapaly & tirer tout son monde de la Province d'Arcatte, me rendre tous mes Prisonniers, qu'après avoir eu de lui & de ceux qui l'accompagnent des assurances certaines de leur parole pour tous ces points, que je vous donnerai ordre de vous en revenir avec toutes les Troupes, & laisserai Nandy Raja démêler sa fusée tout seul. Vous garderez cette lettre précieusement, & vous n'en ferez usage que lorsque vous verrez que Nandy Raja ne cherche qu'à nous amuser. Aussi-tôt que vous aurez reçu de lui, soit le premier mois, soit le tout, vous payerez les Cypayes à notre service, les gens de la Volonté, suivant le monde qu'il aura subsistant. Vous payerez également ceux de Lambert, & fournirez à Arombatté les avances d'un mois de dépense générale, que vous ne lui fournirez cependant qu'à fur & à mesure. Vous payerez également Mrs. les Officiers, donnerez aux Soldats & Sergens les avances ordinaires, & me ferez passer une note de tous ces payemens, avec le surplus de l'argent en une lettre de change sur les Seras de cette Ville. Vous vous concilierez sur toutes ces affaires avec le nommé Ballogy-Pendet que je tiens auprès de Nandy Raja. Vous le chargerez de dire au Raja tout ce qui sera nécessaire de lui dire. C'est un homme de confiance à moi, à qui je fais écrire également sur les sommes à tirer de Nandy Raja; mais je ne lui dis rien du billet de ma femme : vous devez aussi ne lui en rien dire.

Je ne vous envoyerai la lettre de ma femme pour Mahamet Alikan, que lorsque je serai informé de sa conduite; mais je vous conjure de n'en parler à qui que ce soit.

Je suis très-sincérement, Monsieur, votre très-humble & obéissant Serviteur, *signé*, LE MARQUIS DUPLEIX.

No. 109.

Extrait d'une Lettre de Mr. le Marquis Dupleix du vingt-quatre Septembre mil sept cent cinquante-trois, écrite à Mr. Legris Commandant à Cheringham.

JE reçois, Monsieur, trois lettres de vous du vingt-un qui me font part de très-fâcheuses nouvelles, auxquelles je n'avois pas lieu de m'attendre. J'en attends un plus ample détail; mais comme je vois que ce qui vous manque le plus, c'est l'argent, je fais partir par les porteurs cinq mille Pagodes d'or que vous remettrez au Commandant. Il ne convient point de laisser partir Nandy Raja que vous dites s'en aller chez lui. Cet homme me doit beaucoup; il est bon d'y veiller, sans cependant lui laisser rien soupçonner. Si l'on ne peut tenir sur Cheringham, il faut passer le Coleram & se camper sur le bord, jusques à voir de quoi il sera question & le monde que l'on aura rassemblé. Lisez ma lettre au Commandant. Je suis très-parfaitement, Monsieur, votre très-humble & obéissant Serviteur, *signé*, LE MARQUIS DUPLEIX.

Et plus bas est écrit. Il faut faire en sorte de rester sur Cheringham; cet article est important.

Je certifie l'extrait ci-dessus conforme à l'original. A Cheringham le huit Octobre mil sept cent cinquante-trois. *Signé*, LEGRIS.

No. 110.

A Mondesir le sept Août mil sept cent soixante. Monsieur c'est avec bien du plaisir que je m'acquitte de la petite commission que vous m'avez donnée : trop heureux de pouvoir vous être utile à quelque chose.

Vous me demandez la cause des révoltes de l'Armée sous Mr. de Mainville, les dates, les différens événemens que cela a occasionné, & la façon dont on s'y est pris pour ramener les séditieux. Je crois avoir répondu à tous ces articles par l'extrait de journal ci-joint : il est assez mal tourné; mais les faits y sont rapportés tels qu'ils se sont passé. S'il y a quelque autre chose de ce même temps que vous vouliez sçavoir, je serai toujours enchanté de vous faire part de mes foibles connoissances à ce sujet.

Ma femme, Madame Hermam & tous les Habitans de Mondesir, sensibles à votre bon souvenir, me chargent de vous présenter leurs civilités. Quant à moi, je vous demande en grace de vouloir bien m'honorer de la continuation des sentimens dont vous me donnez des témoignages, & être assuré que je ferai toujours mon possible pour les mériter, & vous donner des preuves de la considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très-humble & obéissant Serviteur, *signé*, LE CHEVALIER PIEGON.

La cause des révoltes de l'Armée sous le commandement de Mr. de Mainville, tant de la part des Soldats que de celle des Cypayes, a toujours été le défaut de payement des appointemens dûs pour chaque mois à chacun desdits Cypayes, & des deux Roupies de gratification qu'on avoit continué de donner par mois jusques là à chaque Soldat.

Dès le mois de Novembre mil sept cent cinquante-trois on a commencé à ne payer que la moitié de ce qui étoit dû à chacun, & les mois suivans on n'a rien payé. De-là sont venus dès ce temps des mécontentemens & des murmures de la part des Soldats, entr'autres de la part des Grenadiers.

Le cinq Janvier mil sept cent cinquante-quatre.

On battit la générale à midi pour faire faire l'exercice à toutes les Troupes. A ce signal, toute la Compagnie des Grenadiers, sans en excepter un seul, partit du grand Cheringham, où nous étions cantonnés, disant qu'ils ne vouloient point prendre les armes, à moins qu'on ne leur payât tout ce qui leur étoit dû pour la gratification accoutumée, & ils furent tous se rendre vers le petit Cheringham. Lorsqu'on battit l'assemblée, voyant qu'aucun Grenadier ne paroissoit, on envoya la Compagnie des Dragons à leur poursuite. On les trouva tous aux environs du petit Cheringham : les uns se baignoient dans le grand étang qui est vis-à-vis cette Pagode ; les autres jouoient aux barres dans la plaine qui est auprès. Les Dragons les rassemblerent & les ramenerent sans difficulté, & Mr. de Mainville les fit mettre tous en prison.

Le six.

e Major de l'Armée se transporta dans la prison pour interroger les nadiers, & sçavoir quels étoient les plus coupables & qui les avoit ıtés à se révolter. Tous d'un commun accord chargerent un Volontaire ımé la Geneté, & dirent que c'étoit lui qui étoit le moteur de la ale. Sur le rapport du Major, Mr. de Mainville décida que, sans autre ne de procès, il falloit pendre tout de suite ce chef des séditieux. procéda à cette exécution, & après midi tout le monde ayant pris armes, on amena au pied de la potence ledit la Geneté, & à sa suite :e la Compagnie des Grenadiers, les mains liées. On devoit pendre Geneté, & les autres devoient être spectateurs de l'exécution. Nandy ı à qui le patient avoit vraisemblablement trouvé le moyen de faire voir cela, se hâta de venir demander sa grace, & il arriva fort heu- ément au moment qu'on alloit le faire monter sur l'échelle. Mr. de nville accorda la grace de la Geneté à Nandi Raja. On se contenta faire une remontrance devant toute la Troupe à la Compagnie des nadiers : on les renvoya libres, & la Geneté fut reconduit en prison.

Le dix Avril mil sept cent cinquante-quatre.

es Cypayes du Partisan Monisse étant sous les armes devant la Chau- .e où logeoit Mr. de Mainville, un d'eux apperçut Mr. de Mainville, beaucoup de tapage au sujet de la paie, & cria plusieurs fois en ırmurant, *Chor ille.* Mr. de Mainville fit prendre cet homme, & lui fit ner cent coups de chabouk. Le même jour on fit passer par les ver- un Grenadier, qui quelques jours avant avoit crié à haute voix & c un air séditieux dans la rue sur laquelle nous logions tous, *Aux Roupies, Roupies.*

Le onze.

.es Cypayes du Partisan Monisse qui étoient campés en avant sur le min qui conduit à la tête de l'Isle de Cheringham, prirent tous les

armes, de leur propre chef vinrent entourer la tente du Sr. Moniffe, & en demandant leur paie tirerent plufieurs coups de fufils fur ladite tente. Mr. de Mainville marcha fur le champ vers eux, & trouva le moyen de les ramener à leur devoir par la douceur & par de belles promeffes d'un prochain payement.

Le neuf Juin.

L'Armée étant alors campée auprès de la montagne de la Victoire, Mr. de Mainville ayant reçu quarante mille Roupies de Pondichery paya aux Officiers un demi-mois, à compte de quatre qui leur étoient dûs. Quelques-uns murmurerent & ne voulurent point recevoir cet argent, & pour ce refus il y en eut deux de renvoyés à Pondichery le lendemain dix.

Le onze.

On fit prendre les armes aux Cypayes, & on leur diftribua à chacun quatre Roupies, à compte de ce qui leur étoit dû. Il fembla qu'ils s'étoient donné le mot; ils refuferent tous de recevoir les quatre Roupies, & ils fe mirent en marche avec leurs drapeaux, leurs armes & leurs bagages, pour aller à la montagne du Pain de Sucre, paffant affez près de Trichenapaly pour qu'on leur tirât plufieurs coups de canon de cette Place. On ignoroit apparemment qu'ils fe fuffent révoltés. Les Cypayes s'arrêterent au Pain de Sucre, où Mr. de Mainville fut les trouver avec Mrs. Godard & Aumont. Lorfqu'ils virent Mr. de Mainville, ils lui vomirent mille invectives, & le menaçerent, au cas qu'il approchât d'eux. Les deux autres s'en approcherent, & trouverent le moyen de les ramener par de belles promeffes.

Le douze.

On fit payer un mois entier à chaque Cypaye, & ils le reçurent fans murmurer.

Le dix-fept.

Moraro qui réclamoit depuis long-temps plufieurs Laks qui lui étoient dûs, voyant qu'on ne le payoit point, leva le camp d'auprès de nous, & après avoir repaffé le Cavery & le Coleram, fut s'établir à Pentchakoil. Il y refta pendant quelque temps, pendant lequel Mr. de Mainville fit lui-même & fit faire par Nândy Raja beaucoup de négociations auprès de lui, pour l'engager à refter avec nous; mais tout cela n'étant point accompagné d'argent, fut inutile auprès de Moraro. On prétendit que dans ce même temps il avoit reçu deux Laks de la part du Roi de Tanjaour pour abandonner entiérement les François.

Ce départ de Moraro fit encore un très-mauvais effet dans l'efprit de nos Soldats & de nos Cypayes.

Le trente-un Juillet.

Etant alors campé entre les cinq montagnes nommées de Bonne-Efpérance, les Cypayes du Partifan Lambert qui étoit campé en avant fur les chemins du Tondaman, prirent les avances & fe mirent en marche vers Trichenapaly, difant que puifqu'on ne les payoit point, ils ne vouloient plus fervir. Le St. Lambert marcha vers eux pour les haranguer; ils fe font laiffés perfuader par fes promeffes, & les a ramenés à leur Camp.

Le deux Août.

On a fait donner à chaque Cypaye trois Roupies à midi. Les Capitaines de chaque Compagnie ont fait déployer leurs drapeaux vis-a vis de leur tente, & à ce signal ils ont tous pris les armes & sont venus se ranger en bataille à la tête de notre Camp, en dehors du retranchement. Sur le champ on a battu la générale, & nous avons fait ranger tous nos Soldats en bataille, en dedans du retranchement, faisant face aux Cypayes: Mr. de Mainville s'avança pour leur parler; ils firent une décharge vers nous, mais dont tous les coups porterent en l'air, & aussi-tôt ils se mirent en route pour retourner à Cheringham. M. de Mainville crut encore devoir prendre le parti de la douceur, & les voyant en marche, il nous fit rentrer dans nos tentes, nous, & toute la Troupe. Alors il envoya vers les Cypayes le nommé Parmenda-Pouliey pour tacher de les ramener, mais dès qu'ils l'apperçurent, ils tirerent sur lui, & lorsqu'il les eut joint, ils l'entourerent, & l'assommerent de coups de crosses de fusils, & le laisserent presque mourant. Lorsque Mr. de Mainville sçut cela, il pria Mr. Aumont de vouloir bien aller haranguer les Cypayes: ce dernier marcha vers eux, & les rencontra à la Pagode de Tourcour. Ils commencerent aussi par tirer sur lui; cependant il les approcha, leur parla: ils répondirent qu'ils n'alloient point à l'Ennemi, mais que puisqu'on ne les payoit point, ils retourneroient à Pondichery. Enfin après une longue harangue, il vint à bout de leur faire entendre qu'il n'y avoit pas assez d'argent dans la Caisse de l'Armée pour leur payer un mois entier, mais qu'il venoit d'arriver nouvellement des Vaisseaux d'Europe, & qu'incessamment il viendroit de l'argent de Pondichery; & sur la promesse qu'il leur fit de s'obliger à leur faire donner le lendemain une Roupie de plus à chacun d'eux, ils se rendirent à lui, & se mirent en marche pour revenir à notre Camp. Les Cypayes du Partisan Monisse qui étoient campés en avant vers la montagne nommée la montagne des Anes, n'apperçurent apparemment qu'après coup le soulevement de ceux de notre Camp: si-tôt qu'ils le sçurent, ils les imiterent, & se mirent en marche vers Tourcour. Ils rencontrerent les nôtres qui étoient déja rendus à la raison, & se laissoient conduire par Mr. Aumont fort près encore de Tourcour. Alors ceux de Monisse qui étoient encore dans le feu de la sédition, ont demandé aux nôtres pourquoi ils retournoient au Camp, & leur ont vomi, ainsi qu'à Mr. Aumont, mille invectives à ce sujet. Cet Officier s'est avancé vers eux pour leur faire la même harangue & les mêmes promesses qu'aux autres: mais ils n'ont point voulu l'écouter, & l'ont même maltraité de plusieurs coups de fusils. Nos Cypayes déja rendus & dévoués à Mr. Aumont ont pris son parti contre ceux [illegible] ils se sont échauffés les uns contre les autres, au point de se faire deux décharges de part & d'autre qui en ont tué & blessé plusieurs: après quoi les uns & les autres ont pris chacun leur parti, les nôtres de revenir tranquillement à notre Camp avec Mr. Aumont, & ceux de Monisse de continuer de marcher vers Trichenapaly. Dans ce même moment il est sorti de Trichenapaly un détachement d'Européens & de Cypayes qui sont venus à l'encontre des Cypayes de Monisse. Ce Partisan les avoit joint alors, & avoit déja commencé a radoucir leurs esprits. Le détachement des Ennemis ayant approché, ils se firent de part & d'autre une décharge. La fin du jour venoit alors, & le sieur Monisse enfin vint à bout de ramener ses Cypayes dans son Camp. Lorsque Mr. de Mainville avoit vu sortir

de Trichenapaly le détachement ci-dessus, il envoya en avant vers le Poste du sieur Monisse la Compagnie des Grenadiers, deux Pelotons, la Compagnie des Dragons & une piéce de Canon; mais vers le soir le sieur Monisse étant rentré dans son Poste avec ses Cypayes, & les Ennemis étant rentré à Trichenapaly, Mr. de Mainville fit revenir les Grenadiers, les Dragons, &c. & le trouble de la sédition fut ainsi terminé.

Le trois Août mil sept cent cinquante-quatre.

Les Cypayes firent demander la Roupie de plus qu'on leur avoit promis, & firent dire qu'il vouloient que ce fut Mr. Aumont lui-même qui la leur remît. En conséquence cet Officier se transporta dans tous les Postes pour porter à chaque Cypaye ladite Roupie de plus. Ce même jour tous les Coulis & Camatis qui n'étoient point non plus payés, disparurent.

Le quatre.

On fit donner à chacun de nos Soldats une Roupie, qu'ils reçurent en murmurant très-fort; mais heureusement cela n'alla pas plus loin.

Le cinq.

Les Cypayes d'Aiderneken, l'un des Chefs des Troupes de Nandy Raja, ont fait la même manœuvre que les nôtres avoient fait le deux : ils ont pris les armes, ont fait une décharge vers le Camp de Nandy Raja, & se sont mis en marche pour Trichenapaly. Heureusement tout le reste, soit de notre Armée, soit de celle de Nandy Raja, est resté tranquille. Aiderneken a été obligé d'aller lui-même vers ses Cypayes, & il les a ramenés à son Camp.

Ce même jour nous avons appris que Mr. de Godeheu étoit arrivé à Karikal avec deux Vaisseaux & cinq cent hommes.

Le onze.

Moraro a décampé de Pentchakoil, & est allé à Summiavarom, d'où il s'est mis en route depuis pour retourner dans son pays.

Le seize.

Mr. de Maissin est arrivé de Pondichery avec un détachement de trois cent hommes, pour remplacer Mr. de Mainville dans le commandement de l'Armée.

Le cinq Août mil sept cent cinquante-quatre.

L'Armée étant campée entre les cinq montagnes surnommées de Bonne-Espérance, aux ordres de Mr. de Mainville, nous avons appris par des lettres particulieres que Mr. de Godeheu arrivant d'Europe avoit mouillé devant Karikal avec deux Vaisseaux & trois cent hommes de Troupes; qu'il avoit descendu à terre, & qu'il avoit resté quelque tems chez Mr. Barthelemi, alors Gouverneur de Karikal; que de-là il s'étoit embarqué pour venir à Pondichery.

Le huit.

Des lettres particulieres nous ... ore appris que Mr. de Godeheu
oit arrivé à Pondichery, & qu ... commander dans tous les
ablissemens François, avec les ... dus. Cette nouvelle
bien plus confirmée par tro ... de Mr. Dupleix le
me jour, l'une pour Mr. de ... Nandy Raja, &
troisieme pour Moraro. M ... savoir à tous les
is qu'il s'étoit entiérement d ... ines, que
toit Mr. de Godeheu qui e ... navant ils de
ient s'adresser en tout & p
Depuis ce moment jusques ... de Maissin est venu pren
le commandement de l'A ... s rien appris de nouveau
plus à ce sujet, & je n'ai ... puisse témoigner de nou-
les impressions dans l'Arm ... n. A la suite de toutes les
oltes excitées par le défa ..., chacun étoit uniquement
upé de sçavoir si les Vai ... s d'Europe avoient apporté de
gent, & si ce nouveau Gou ... eroit ce qui étoit dû jusques là.
Je ne vois rien qui puisse êt ... oué à la chûte de Mr. Dupleix, à
oins que ce ne soit la résolution absolue du départ de Morato qui jus-
s là avoit toujours resté campé à Pentchakoil, & qui le onze Août
tit de ce même endroit pour aller à Summiavaroni, d'où il a continué
route pour aller dans son pays. Encore cette conjecture n'a-t-elle d'autre
dement que l'apparence, au moins quant à ce qui est venu à ma con-
noissance.

ationné par les Notaires au Conseil Superieur de l'Isle de France, soussignés, r les originaux à eux représentés par Mr. de Maissin, Chevalier de l'Ordre oyal & Militaire de St. Louis, Commandant du Bataillon de l'Isle de France, à lui à l'instant rendus au Port Louis, Isle de France, ce dix Septembre il sept cent soixante-deux.

DERIBES. BOUFRARD.

NOUS Antoine Desforges Boucher, Ecuyer, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de St. Louis, Gouverneur pour le Roi à l'Isle de France & Président du Conseil Supérieur y établi, certifions & attestons à tous qu'il appartiendra que Mes. Deribes & Boufrard qui ont signé ci-contre & des autres parts, sont Notaires audit Conseil Supérieur, & que foi doit être ajoutée à leurs signatures tant en Jugement que hors : Nous certifions en outre que le Papier timbré ni le Controlle des Actes ne sont point en usage en cette Isle. En foi de quoi nous avons signé ces Présentes que nous avons fait contresigner par notre Secretaire, & a icelles fait appo-ser le Cachet de nos Armes Donné en notre Gouvernement au Port Louis, Isle de France, ce dix-sept Septembre mil sept cent soixante-deux.

DESFORGES BOUCHER.

Par Mondit Sieur,

THEBAULT.